Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16058 – 7 F

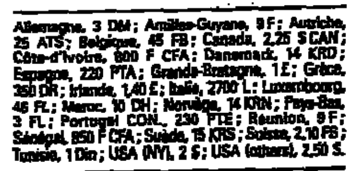
JEUDI 12 SEPTEMBRE 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147-912-7,00 F



Le gouvernement envisage de durcir les conditions d'attribution du RMI

Les familles des bénéficiaires prendraient en charge une partie du revenu minimum

LE GOUVERNEMENT envisage, à l'occasion de la loi de finances 1997, de réformer les conditions d'attribution du revenu minimum d'insertion (RMI), qui compte près d'un million de bénéficiaires. La mesure principale consiste à introduire une nouvelle disposition, dite de l'« *obligation alimentaire* ». A ce titre, les familles, en fonction de leurs ressources, seraient appelées à prendre en charge tout ou partie du montant de l'allocation.

Cette mesure figure dans la lettre de cadrage budgétaire, adressée le 7 août par le premier ministre au ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot. La solidarité familiale viendrait ainsi se substituer en partie à la solidarité nationale. Le parent serait redevable pour son enfant, mais également l'enfant pour le père ou la mère, comme cela existe dans certaines aides sociales.

Cette réforme ne devrait guère avoir d'incidence budgétaire en 1997 : elle ne représente qu'une part d'une économie de 500 millions de francs dans un budget total de 24,2 milliards, qui a progressé normalement, hors des contraintes imposées par la réduction des déficits publics. Mais son intérêt se situe sans doute à plus long terme. Le gouvernement semble miser sur l'effet dissuasif qu'entraînerait l'« *obligation alimentaire* », notamment auprès des « *jeunes adultes* » de plus de 25 ans. Les débats des mois passés ont montré que des responsables de la majorité estimaient que ces jeunes, qui ne peuvent prétendre à des allocations chômage et perçoivent donc le RMI, devaient être pris en charge par leur famille.



Lire page 9
et notre éditorial page 13

Le Petit Prince et le fantôme du « France »

LE HAVRE
de notre envoyée spéciale

Ce fut comme un mirage. Une ombre à l'horizon qui se rapproche, impériale, au milieu des jets d'eau, des sirènes, des sifflets. Une cathédrale flottante, gigantesque, écrasante, dans le port éberlué. Et puis, pfft... plus rien. Disparu à la nuit. Envolé une fois de plus. Les quais, mercredi, n'ont même aucune mémoire.

Ce fut sans doute une fête puisqu'il y eut fanfare et tapis rouge. Certains Havrais, fascinés, crièrent : « *Bravo le France ! Merci d'être revenu !* » Et quand des passagers et membres d'équipage ont adressé de grands signes à la foule, un homme a hurlé : « *On vous aime bien aussi... malgré tout !* » Ce « *malgré tout* » plein d'allusions et d'amertume semblait aller de soi. Mais les « anciens » du *France*, invités deux heures à bord du *Norway*, gardaient la tête froide. Cadeau ou bien ultime blessure ? Ils hésitaient encore.

Ils trottinaient dans les coursives avec des airs de propriétaires, curieux des aménagements entrepris par leurs nouveaux locataires, ils se sentaient, comment dire, légitimes. Si ce n'est qu'ils se perdaient un peu. « *Voyons, sur quel pont sommes-nous ? Tout est donc anglais ?* » Oui. Le *France*, rebaptisé *Norway* en 1979, ignore le français, mange philippin et se paie en dollars.

Bernard Hamel, ancien cuisinier, courait. « *Venez, les gars ! On se moque du cocktail ! Allons plutôt voir nos cuisines !* » Il fallut les trouver, frayer son chemin entre une nuée de jeunes cuistots philippins, haïtiens, jamaïcains. Il fallut s'habituer à une nouvelle disposition des lieux et laisser remonter les souvenirs d'une cuisine quatre-étoiles et d'un « corps d'élite » : la fameuse tenue blanche, tablier à boutonnage en biais, toque plissée à l'amidon, cheveux courts, chaussures cirées ; le travail d'une quinzaine de poissons, la cuisson simultanée de 400 canards, le gril de 110 côtes de bœuf, les décorations en belle vue, le recours à la truffe, les sculptures sur pain de glace pour mettre en valeur le caviar...

Marcel Leroy, ancien membre d'équipage, était aussi songeur. Chaque pont, chaque salon lui indiquaient que la page du *France* était définitivement tournée. C'est lui qui, seul à bord, l'avait arpenté comme un médecin fidèle, attentif aux premiers signes de déchéance, bouleversé de l'affront fait à son valeureux patient. C'était, dit-il, « *le temps du raffinement dans l'escapade, le temps où l'on ne partait pas pour être aussitôt arrivé, le temps où le voyage était autre chose qu'un vulgaire déplacement : un art, peut-être, un morceau de vie lente* ».

Le Petit Prince avait tout compris, dit un ancien maître d'hôtel en rappelant ce passage de Saint-Exupéry, abondamment cité lors du lancement du *France* :

« *Pourquoi vends-tu cela ?*, demande le Petit Prince à un marchand de pilules pour apaiser la soif.

– *C'est une grosse économie de temps*, répond l'homme. *Les experts ont fait des calculs, on épargne 53 minutes par semaine.*

– *Et que fait-on de ces 53 minutes ?*

– *On en fait ce que l'on veut.*

– *Moi*, dit le Petit Prince, *si j'avais 53 minutes à dépenser, je marcherais tout doucement vers une fontaine...* »

Annick Cojean

POINT DE VUE

Laurent Fabius se trompe

par Werner Hoyer

DANS un appel paru dans *Le Monde* du 7 septembre, l'ancien premier ministre Laurent Fabius souligne que la conférence intergouvernementale de l'Union européenne (CIG) est la dernière chance pour sauver l'Europe. Laurent Fabius a raison. Peut-être la CIG n'est-elle pas la dernière chance, mais nous nous trouvons confrontés, en cette fin de siècle, à des défis si importants que nous ne devons absolument pas les laisser passer sans réagir.

L'Union européenne doit s'affirmer dans la concurrence économique et technologique mondiale. Elle doit être en mesure d'accueillir les pays d'Europe centrale et orientale. Enfin, elle doit garantir à ses citoyens la paix et la sécurité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

Dans son point de vue, Laurent Fabius met en avant trois options pouvant permettre à la France, l'Allemagne et l'Union européenne d'utiliser cette « dernière chance ». La première option est *de ne rien faire* : tout à fait d'accord, ici, pour dire que nous ne pouvons pas continuer comme avant. La deuxième solution, explique-t-il, est de mettre en place une zone de libre-échange de l'Atlantique à l'Oural. Là aussi, Laurent Fabius a raison. Un tel développement signifierait un recul par rapport à ce que nous avons déjà atteint. Une telle Europe ne serait pas en mesure de dominer les défis que nous avons mentionnés plus haut.

La troisième option proposée par Laurent Fabius serait que la France, en accord avec l'Allemagne, fasse adopter au niveau de l'Union européenne une série de corrections concernant la politique monétaire, économique et sociale. Et, là, Laurent Fabius se trompe à de multiples égards. Son souhait d'utiliser la politique monétaire comme instrument de relance conjoncturelle et de relâcher la lutte contre l'inflation ne signifie rien d'autre qu'abandonner l'Union économique et monétaire (UEM) avant même d'y être entré.

Lire la suite page 13

Werner Hoyer *est le ministre allemand délégué aux affaires étrangères (chargé des affaires européennes).*
(Traduit de l'allemand par Lucas Delattre.)

Le roi des Belges sort de sa réserve pour demander que justice soit faite

SORTANT de la réserve à laquelle le cantonne la Constitution, le souverain belge Albert II a publié, mardi 10 septembre, un communiqué demandant que « *toute la clarté soit faite* » sur les drames qui traumatisent la Belgique aujourd'hui : l'arrestation de pédophiles meurtriers dans l'affaire Marc Dutroux et la mise en cause d'un ancien ministre belge, Alain van der Biest, accusé d'avoir commandité, en 1991, l'assassinat d'André Cools, figure emblématique du socialisme wallon. A propos du premier dossier, le roi des Belges, qui a reçu les parents des victimes, a précisé que le parquet venait de transmettre « *une liste d'observations et de questions* » au ministre de la justice. Le souverain affirme suivre également de très près l'enquête sur l'assassinat d'André Cools.

Lire page 32

Renault dans le rouge



LOUIS SCHWEITZER

DANS un entretien accordé au *Monde*, Louis Schweitzer analyse les mauvais résultats de Renault au cours du premier semestre 1996. Trop chères, ses voitures ont fait perdre à l'entreprise près de 1 milliard de francs. Des pertes que l'activité poids lourds ne compensera pas cette année. Le constructeur devrait donc redevenir déficitaire. Le PDG de Renault veut provoquer une « rupture » en baissant de 8 % le coût de fabrication de chaque véhicule d'ici à fin 1997.

Lire page 15

Deux comédies grand écran

DANS nos pages cinéma, un film succulent, triste et drôle à la fois : *Bienvenue dans l'âge ingrat*, de l'Américain Todd Solondz. C'est l'histoire d'une fillette de douze ans, pas très belle, qui lutte désespérément pour s'intégrer dans la société du New Jersey. Un tableau cruel et drôle. Une autre comédie, loufoque celle-ci, *Mes doubles, ma femme et moi*, marque les sorties de la semaine, sans oublier le dernier film du Suisse Alain Tanner, qui donne, avec *Fourbi*, une suite à *La Salamandre*.

Lire pages 24 à 26

RUSSIE Boris Eltsine a annoncé, lundi 10 septembre, qu'il ne transférerait aucun de ses pouvoirs au premier ministre durant sa prochaine hospitalisation, comme le suggère pourtant la Constitution. Cette décision renforce encore le sentiment d'incertitude politique qui prévaut à Moscou depuis l'annonce de la nécessaire et dangereuse opération cardiaque que le président russe doit subir à la fin du mois de septembre. ● UN DES PRÉTENDANTS les plus sérieux à la succession présidentielle, le général Alexandre Lebed, gagne tous les jours en popularité. Ainsi, 75 % des Russes approuvent sa politique de paix en Tchétchénie. ● A GROZNY, la capitale de la République tchétchène, les indépendantistes installent leur pouvoir dans le calme alors que les troupes russes poursuivent leur mouvement de retrait.

M. Eltsine gardera le contrôle du feu nucléaire durant son hospitalisation

Le président russe, qui subira une opération du cœur à la fin du mois de septembre, a annoncé qu'il ne transférera pas ses pouvoirs à son premier ministre comme le suggère la Constitution

MOSCOU
de notre correspondant

A-t-il soif ? Faim ? Ou une envie plus pressante encore ? Boris Eltsine est à l'hôpital. Il a deux boutons à côté de son lit. L'un pour appeler l'infirmière. L'autre pour déclencher le feu nucléaire. Et sa main hésite, tâtonne, se dirige vers le second... Cette caricature, publiée dans la presse russe lors d'une des deux hospitalisations du président russe en 1995 pour crise cardiaque, est de nouveau d'actualité. Sergueï Iastrjembski, porte-parole du président russe, a, en effet, annoncé, mardi 10 septembre, que Boris Eltsine reste *« le chef suprême des armées »* et gardera *« le contrôle du bouton nucléaire »* pendant *« son congé »*, c'est-à-dire avant et après son opération du cœur qui doit avoir lieu fin septembre. La question du transfert de la mallette nucléaire *« durant les heures mêmes de l'opération chirurgicale n'a pas encore été évoquée »*, a précisé un autre porte-parole du Kremlin.

Lors de ses deux précédentes hospitalisations (officiellement reconnues), Boris Eltsine avait conservé tous ses pouvoirs et la maîtrise du feu nucléaire. Même si, selon des indiscrétions, une altercation pour le contrôle de la « valise noire » aurait alors opposé, au pied du lit d'hôpital, le premier ministre et le fidèle et puissant chef de la sécurité présidentielle d'alors, Alexandre Korjakov.

Les Russes et le reste du monde ignorent donc toujours qui, à Moscou, détiendra le pouvoir d'anéantir la planète quand le président russe sera sur la table d'opération, sous anesthésie générale, le coeur arrêté, pendant que les chirurgiens remplaceront ses artères obstruées... Car Iouri Petrov, médecin de l'administration présidentielle, a confirmé mardi que le président subirait fin septembre un pontage coronarien (ce que le Kremlin avait auparavant démenti) *(Le Monde* daté 8-9 septembre). Il a indiqué que les médecins allaient se réunir *« dans les prochains jours »* pour décider *« de la date »*. Lundi, le responsable du centre de cardiologie de Moscou choisi pour l'intervention avait pourtant annoncé qu'un conseil de médecins déciderait à la fin du mois si cette opération était possible, étant donné l'état général du président.



L'ARTICLE 92 3

Quel que soit son état actuel et les risques de l'opération, il est clair que le chef de l'Etat russe s'est, pour l'instant, une nouvelle fois refusé à transférer ses pouvoirs à son premier ministre, comme l'avait exigé son conseiller à la sécurité, l'ex-général Alexandre Lebed. Et comme le suggère la Constitution : *« Dans tous les cas, quand le président de la Fédération de Russie n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions, celles-ci sont temporairement exercées par le chef du gouvernement »* (article 92 3). Le premier ministre, Viktor Tcherriomyrdine obtient cependant le droit d'être *« consulté durant* (le) *congé »* présidentiel par les ministères de « forces » (défense, intérieur, garde-frontière, ex-KGB) qui dépendent d'ordinaire directement du Kremlin, *« sur toutes les questions exigeant* (habituellement) *l'accord du chef de l'Etat »*, a annoncé le porte-parole de Boris Eltsine. *« Les ministères de forces seront juste obligés d'informer le premier ministre »*, a expliqué M. Iastrjembksi. Le mémorandum signé dans ce sens la veille par le président russe ne fait qu'officialiser une situation de fait. En l'absence du président, c'était M. Tchernomyrdine qui présidait les réunions, notamment celles consacrées à la Tchétchénie.

Jusqu'à son opération, Boris Eltsine reste donc le président en exercice. Mais il n'est pas totalement exclu que, durant l'intervention chirurgicale, *« pour quelques heures »*, voire *« un ou deux jours »* après, le président transfère finalement ses pouvoirs (et la mallette nucléaire) au premier ministre, avait indiqué la veille le chef de l'administration présidentielle, Anatoli Tchoubaïs, qui voit son pouvoir occulte renforcé pendant la vacance du chef de l'Etat. Mais, jugeant cette question *« artificielle et déplacée »*, le premier ministre a estimé mardi que ce ne serait peut-être pas le cas. *« Le président restera le président pendant l'opération et pendant sa convalescence. C'est pourquoi je ne vois l'utilité ni de discuter du transfert des pouvoirs, ni de construire toutes sortes de mécanismes dans ce but »*, a dit le premier ministre dans une interview accordée à Interfax après l'annonce présidentielle.

Cependant Guennadi Seleznev, président de la Douma, la chambre basse du Parlement, avait indiqué quelques heures auparavant que M. Tchernomyrdine et lui-même venaient de tomber d'accord *« pour que la Constitution soit appliquée, que le pouvoir soit officiellement transféré pour cette période au chef du gouvernement »*. *« Il ne faut pas laisser place à l'improvisation »*, avait précisé, non sans humour involontaire, M. Seleznev.

FIDÈLE ET SOUMIS

Publiquement, le chef du gouvernement a donc tenu un tout autre discours : celui de l'adjoint fidèle et soumis de Boris Eltsine. Il a estimé que *« le gouvernement dispose du point vue légal de tout ce dont il a besoin pour assurer la stabilité politique et mettre en œuvre le programme de réformes du président »*. Sans évoquer le problème du feu nucléaire, M. Tchernomyrdine a cependant dit qu'il *« comprenait l'anxiété et les préoccupations des citoyens au sujet de la santé du président et les vœux sincères de plein rétablissement qu'ils envoient au président »*...

La décision de Boris Eltsine est donc un camouflet pour le « rebelle » Alexandre Lebed, qui, estimant que *« tout peut arriver en quelques heures »*, avait publiquement exigé, vendredi, que Boris Eltsine désigne officiellement et immédiatement son premier ministre pour le remplacer. Elle est une « récompense » pour le docile chef du gouvernement, qui n'a pas soulevé cette question publiquement. Et elle devrait satisfaire le fidèle chef de l'administration présidentielle, Anatoli Tchoubaïs, qui, selon certains observateurs, fait déjà office de régent. En l'absence d'intérim du président, c'est lui qui détiendrait le pouvoir réel. Le porte-parole du Kremlin a ainsi été obligé de préciser que le sceau portant la signature de Boris Eltsine n'était pas détenu par le chef de l'administration présidentielle Anatoli Tchoubaïs mais par le responsable de la chancellerie. Et que ce sceau n'était utilisé ni sans accord du président, ni pour signer des décrets, ordres et lois. En août, Alexandre Lebed avait publiquement contesté la validité d'une signature du président sur un texte lui enjoignant de *« rétablir l'ordre »* en Tchétchénie.

Contrairement au souhait du général Lebed, il n'y aura vraisemblablement pas une personne *« clairement désignée et nommée qui dirigera le pays et sera responsable de tout ce qui se passe »* pendant le « congé-maladie » de Boris Eltsine. Il reste donc à espérer que le président russe sera en état de prendre des décisions cruciales, qu'aucun incident ne surviendra. La dernière (et la première) fois que Boris Eltsine s'était, selon ses propres mots, *« servi de la valise noire avec le bouton qu'ils portent tout le temps avec moi »*, ce fut le 25 janvier 1995. Par erreur. Les défenses russes avaient confondu une fusée météorologique norvégienne, dont le lancement avait dûment été annoncé, avec un missile nucléaire stratégique...

Jean-Baptiste Naudet

Un jeu de valises pour la chaîne de commandement

Depuis le coup d'Etat raté d'août 1991, on sait qu'il existe en Russie un jeu de valises qui contiennent les codes – composés de chiffres et de lettres – d'engagement du « feu » nucléaire et qui sont attribuées à des responsables politiques et militaires formant la chaîne de commandement.

A chaque stade de la hiérarchie, dans l'ordre protocolaire des participations aux décisions, correspond un élément du codage. Le code de la valise présidentielle est le verrou ultime et indispensable qui fonctionne en quelque sorte comme un frein – ou un veto – conçu, en donnant l'ordre de tir éventuel, pour activer, puis libérer les armes sous tension permanente. En 1996, la Russie aligne quelque 150 000 hommes au sein de ses forces nucléaires stratégiques, qui servent plus de 1 600 missiles (sol-sol et mer-sol) et une centaine de bombardiers.

La popularité d'Alexandre Lebed ne cesse de grandir

MOSCOU
de notre correspondant

Qui peut arrêter Alexandre Ivanovitch Lebed ? A Moscou, c'est sans doute la question que se pose en permanence la nouvelle élite dirigeante qui a été mise dans l'obligation de coopter ce général parachutiste entre les deux tours de l'élection pour assurer la victoire de Boris Eltsine. Un sondage indique que pas moins de 75 % des Russes approuvent les actions du nouveau chef du Conseil de sécurité russe en Tchétchénie. Il a reçu très peu de publicité en Russie. Sous contrôle des groupes financiers ou des autorités menacés par ce général, qui dénonce leur « corruption », les médias ont souvent préféré diffuser les critiques (sournoises) du premier ministre ou (virulentes) du maire de Moscou, les deux autres candidats potentiels à une éventuelle présidentielle.

Pourtant, il ne fait guère de doute qu'après ses succès en Tchétchénie, et l'annonce de la maladie et de l'opération de Boris Eltsine, Alexandre Lebed fait, plus que jamais, figure d'homme providentiel. En cas d'élection présidentielle anticipée, il aurait sans doute toutes les chances de l'emporter. Car les partisans de l'opposition, les laissés-pour-compte de la « nouvelle Russie », ceux qui avaient voté pour le communiste velléitaire Guennadi Ziouganov (40 %) lors de la présidentielle de juillet, semblent séduits par le style du général.

« LA VÉRITÉ, LA LOI ET L'ORDRE »

Les violentes attaques lancées par la coalition « communisto-nationaliste » contre le conseiller à la sécurité du président russe témoignent du danger. Sur tous les sujets, le général Lebed, partisan de *« la vérité, la loi et l'ordre »*, dit tout haut ce que les Russes pensent tout bas et, aussi, ce que tout le monde sait. Sur la Tchétchénie : *« Les forces russes sont dans un état lamentable »*, *« On ne restaure pas l'ordre constitutionnel à coups de canon »*, cette guerre a fait *« près de 80 000 morts »*, le gouvernement pro-russe de Grozny n'a *« pas de légitimité »*, etc.

Sur Boris Eltsine, le général ne mâche pas ses mots non plus, alors que l'opposition et le premier ministre se contorsionnent. Tant qu'il n'est pas rétabli, dit-il, le président doit transférer le pouvoir au chef du gouvernement. Sur l'Irak, Alexandre Lebed fait mouche : Saddam Hussein *« méritait »* peut-être les frappes américaines *« mais il y a des normes* [internationales] *à respecter »*, tonne celui qui s'est lui-même baptisé « d'Artagnan » et qui profite de son nouvel ascendant pour tenter de grignoter du pouvoir.

Fin août, il avait envoyé une lettre à Boris Eltsine demandant que le Conseil de sécurité qu'il dirige puisse examiner toutes les questions économiques et financières. Alexandre Lebed a notamment vivement critiqué *« l'orientation de plus en plus nette de l'industrie* [russe] *vers les secteurs de l'énergie et des matières premières »*, qui constituent le socle du pouvoir de la nouvelle élite dirigeante. Ce candidat déclaré à la future présidentielle s'est même engagé dans la bataille contre la construction coûteuse et désastreuse pour l'environnement d'un train à grande vitesse entre Moscou et Saint-Pétersbourg, un projet soutenu par un vice-premier ministre allié de M. Tchernomyrdine.

Se plaisant à s'emparer des dossiers les plus difficiles, M. Lebed s'intéresse maintenant à la question de la flotte de la mer Noire basée à Sébastopol, en Crimée (Ukraine), qui empoisonne les relations entre Moscou et Kiev depuis la dissolution de l'URSS. Alexandre Lebed prend la responsabilité de ce conflit sous son *« contrôle spécial »*, car Kiev a une *« tendance à revenir »* sur les accords déjà conclus, a annoncé le Conseil de sécurité au début de la semaine. *« Nationaliste éclairé »*, le général tente sans doute ainsi de couper l'herbe sous le pied de l'un des plus dangereux adversaires à une future présidentielle, le maire de Moscou, Iouri Loujkov, qui a récemment qualifié de *« capitulation »* les accords signés en Tchétchénie par Alexandre Lebed et qui fait de Sébastopol l'un de ses chevaux de bataille.

J.-B. N.

Les indépendantistes installent leur pouvoir en Tchétchénie

GROZNY
de notre envoyée spéciale

« Pour l'instant, nos soldats n'ont pas le droit de retourner à la vie civile. On ne sait pas qui sera président bientôt en Russie et la paix en Tchétchénie n'est qu'une carte entre les mains des candidats au pouvoir au Kremlin » : le chef d'état-major tchétchène, Aslam Maskhadov, n'a pas caché au *Monde*, mardi 10 septembre, qu'il n'est pas dupe des mobiles réels qui ont poussé Alexandre Lebed à signer avec lui un cessez-le-feu, le 22 août. Même si, en public, le général Maskhadov ne cesse de louer *« la sincérité »* du général russe et de ses assistants qui poursuivent en Tchétchénie les négociations entamées ce jour-là.

Il s'agissait alors pour Moscou de sauver la vie de milliers de soldats russes encerclés dans Grozny par une audacieuse contre-offensive tchétchène sur leur capitale que les Russes n'imaginaient pas possible. Désormais, ces soldats russes, de même que ceux qui se trouvaient ailleurs dans le pays, ont été regroupés sur quelques bases surveillées par les Tchétchènes. Leur évacuation, que les accords prévoient totale, même si c'est de façon floue et non déterminée dans le temps, a commencé le 8 septembre.

CALME ET AMNISTIES

Depuis deux ans, « experts » et politiciens russes, y compris Boris Eltsine, affirmaient que tout repli des troupes russes devait entraîner des massacres sanglants, selon un scénario « afghan » ou « tadjik ». Or, non seulement ceux-ci n'ont pas lieu, mais l'arrivée au pouvoir des indépendantistes se déroule dans un calme que le pays n'a pas connu depuis des années. Des « meetings de réconciliation » sont organisés dans les localités qui furent fidèles aux anciens dirigeants pro-russes. Des amnisties en tout genre sont proclamées, des fonctionnaires et techniciens de l'ancien régime passent au service du nouveau et un gouvernement de coalition a même été formé : deux ministres pour l'instant ont été repêchés dans le dernier gouvernement installé par les Russes.

A l'entrée nord-ouest de Grozny, sept soldats posent, bras dessus, bras dessous, devant un huitième armé d'un Polaroïd. Uniformes propres et sourires éclatants, ils ont l'air de sortir du même moule et, pourtant, cinq d'entre eux sont russes et les autres tchétchènes. Ils forment un de ces « postes mixtes temporaires » créés en application de l'accord de cessez-le-feu. On les croise depuis deux semaines aux frontières de la petite République et dans la capitale, démilitarisée d'un commun accord. Quelque deux cents hommes, de chaque côté, ont été chargés de patrouiller dans Grozny par petits groupes, rendant compte chaque soir à la « Kommandatura » centrale, dirigée conjointement par le général russe Kostenko (qui a servi deux ans dans les forces de l'ONU en Bosnie et en Croatie) et par un jeune commandant tchétchène, Aslambek Ismaïlov. Ce dernier n'hésite pas, devant ses hommes, à maudire son alter ego, *« cet agent du FSB* [ex-KGB] *qui veut faire croire à l'existence d'une soi-disant troisième force à Grozny alors que ce sont les dernières unités russes stationnées ici qui provoquent les incidents »*. Des incidents qui sont d'ailleurs fort rares et résolus ensemble par le général et le jeune commandant, dont les rapports, extérieurement du moins, sont *« francs et chaleureux »*.

En règle générale, ces postes ne contrôlent pas les véhicules qui sillonnent en tous sens la Tchétchénie depuis que les barrages russes ont été levés. Quant aux Tchétchènes qui les ont remplacés, ils laissent passer les voitures avec un grand sourire. S'ils les arrêtent, c'est pour s'enquérir, non pas de la présence d'armes (tolérée hors de Grozny), mais d'alcool (désormais interdit).

La vie qui reprend met des foules en mouvement à bord de bus, Jeeps, Lada ou tracteurs ornés de drapeaux tchétchènes et salués par les gamins le long des routes. Les marchés s'allongent aux carrefours et dans les villages, ne craignant plus les bombardements. *« Les vaches aussi sont au courant du cessez-le-feu »*, peste un conducteur bloqué par un troupeau qui ne veut pas céder le passage. Dans tous les villages, les familles dont les maisons ont subi des destructions ont commencé à reconstruire et les jardins privés assurant l'autosuffisance ressemblent à des ruches.

Hors de la capitale, ces images idylliques parviennent, le soleil aidant, à masquer la destruction des écoles, hôpitaux, ponts et usines dont les amas de ruines et de ferrailles noircies sont présents partout dans le paysage. Mais, à Grozny, où se concentraient avant la guerre 400 000 habitants, rien ne pourra cacher avant longtemps les nombreux kilomètres d'immeubles éventrés, brûlés ou rasés qui s'étendent à partir du centre de la ville.

Sophie Shihab

Les alliés préparent la nouvelle force de paix en Bosnie

Les effectifs français réduits des deux tiers

LES MINISTRES de la défense des seize pays membres de l'OTAN, dont Charles Millon pour la France, doivent discuter, les 25 et 26 septembre, à Bergen (Norvège), de la mise sur pied de la nouvelle force de paix en Bosnie après le retrait, fin décembre, de l'actuelle IFOR. Ils débattront aussi des projets de réorganisation des commandements de l'OTAN, dont les grands principes devraient être connus à la fin de l'année.

Leur travail aura été préparé par des réunions, les 10 et 13 septembre, au Portugal, puis en Espagne, du comité militaire de l'OTAN, composé des chefs d'état-major des armées, dont le général Jean-Philippe Douin pour la France. Le « format » final de l'IFOR-2 dépendra de l'attitude de Washington après l'élection présidentielle de novembre, les Européens conditionnant leur présence à celle de soldats américains à terre.

Alors que l'IFOR totalise aujourd'hui quelque 60 000 hommes, répartis en trois divisions multinationales sous contrôle américain, britannique et français, la nouvelle force alliée post-IFOR compterait entre 15 000 et 20 000 hommes divisés en trois brigades. Son stationnement se calque, dans le projet à l'étude, sur le déploiement actuel en Bosnie, à savoir trois secteurs au sud-est (pour la France), au nord (pour le Royaume-Uni) et au sud-ouest (pour les Etats-Unis).

Si le dispositif conserve son découpage, il n'en sera pas moins allégé et il devrait être rendu plus mobile, avec, le cas échéant, des unités de réaction rapide tenues en réserve dans les pays participant à l'IFOR-2.

La participation de la France passerait à 2 500 hommes, au lieu des 7 500 hommes actuels. L'intention du gouvernement est de rapatrier, au fil des relèves, tous les soldats français de l'IFOR, avec armes et bagages. Les 2 500 hommes qui leur succéderont viendront de France, avec d'autres équipements, comme pour signifier, sur le terrain, que la mission devrait changer radicalement de nature entre IFOR-1 et IFOR-2.

L'une des questions principales en suspens est de savoir dans quelle mesure – et avec quels moyens, si c'est le cas – l'armée américaine participera à la nouvelle force. C'est à la mi-octobre que le plan définitif sera arrêté par l'OTAN, compte tenu des résultats des élections législatives de septembre en Bosnie. A ce moment-là, les Etats-Unis seront en pleine campagne présidentielle, ce qui compliquera la décision à Washington.

La position des Européens a été affirmée à plusieurs reprises : des forces américaines doivent rester au sol pour éviter le « découplage » préjudiciable à la mission et pratiqué du temps des « casques bleus » de la Forpronu, quand les Européens – seuls à terre – devaient se satisfaire d'un soutien aérien des Américains. S'il en allait autrement, les unités européennes quitteraient la Bosnie en même temps que les GI.

Pour le moment, les états-majors alliés se concertent comme si les Etats-Unis restaient sur place, en diminuant eux aussi leurs effectifs dans le cadre de relèves qui sont programmées dès l'automne prochain. Le commandement de l'IFOR-2 devrait ainsi revenir au quartier général des forces terrestres alliées du Centre-Europe (Landcent), installé à Heidelberg (Allemagne). Il sera sous les ordres du général américain William Crouch, qui dispose d'un état-major multinational avec, entre autres, des officiers américains, britanniques, allemands et français.

BONN PLUS PRÉSENT

Dans le cadre du nouveau mandat pour l'IFOR-2, la participation allemande devrait, de ce fait, être plus importante et ne pas se limiter au soutien logistique (génie, santé) que des éléments de la Bundeswher apportent à l'IFOR depuis la Croatie. Les Allemands pourraient se voir attribuer le poste de chef d'état-major auprès du général Crouch et ils déploieraient, pour la première fois, des combattants en Bosnie même. Ce qui constitue une évolution dans l'attitude observée jusqu'ici à Bonn.

On prête aux Français l'intention de réclamer ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui au sein de l'IFOR, à savoir la direction des opérations. La France a proposé de conserver le poste de numéro deux, c'est-à-dire le commandement adjoint auprès du général Crouch.

Dans cette éventualité, c'est le général de corps d'armée Marc Waymel qui devrait remplacer le général Jean Heinrich. Agé de cinquante-neuf ans, le général Waymel, qui parle couramment l'anglais et l'allemand, est ancien polytechnicien. Il est, à Metz, l'actuel commandant de la doctrine et de l'entraînement, et, à ce titre, il est habitué à travailler avec les états-majors de l'OTAN.

Jacques Isnard

(Lire aussi notre enquête page 11)

Des structures françaises proches de l'OTAN

Remplacé par le général Marc Waymel au poste de numéro deux en Bosnie, le général Jean Heinrich pourrait prendre à terme un poste, dont la création est à l'étude, de commandement opérationnel des forces terrestres (COFT) à Lille. Le COFT devrait avoir sous son autorité quatre corps (comparables à des divisions de l'OTAN) de 15 000 hommes chacun – un corps blindé, un corps mécanisé, un corps d'intervention blindée rapide et un corps d'infanterie d'assaut, soit 85 régiments – qui constitueront le fer de lance de l'armée de terre française. Chargé des relations permanentes avec les structures de commandement de l'OTAN, le COFT sera conduit, selon une décision gouvernementale, à participer à des actions nationales ou à des missions en coordination avec les alliés.

Jacques Chirac en Pologne, le pays des lendemains calmes

Le plus grand Etat d'Europe centrale est devenu un pays « normal »

Le président de la République, Jacques Chirac, était attendu mercredi 11 septembre à Varsovie, où il devait, en début de soirée, rencontrer pour la première fois le président polonais Aleksander Kwasniewski. M. Chirac doit s'adresser jeudi au Parlement polonais et se rendre vendredi à Cracovie.

VARSOVIE
de notre correspondant

Après tant d'années passées aux avant-postes, la Pologne fait moins parler d'elle. Privée de son héros fatigué et fatigant – Lech Walesa –, dotée désormais d'un président sans relief, le plus grand pays de l'Europe centrale ex-socialiste est rentré dans la catégorie des pays normaux. Que la quasi-totalité des pouvoirs y soient aux mains d'hommes de l'ancien régime convertis à la démocratie ou aux affaires ne suscite pas d'inquiétude à l'étranger : le pays est jugé calme, et c'est à peine si l'on se souvient à quel point ce calme, cette stabilité sont récents.

Si la Pologne pose problème à certains, c'est tout au plus par son insistante impatience à entrer dans la famille occidentale où on l'admettra, c'est entendu, mais en son temps. Que Jacques Chirac, dans l'« *important* » discours qu'il doit prononcer jeudi 12 septembre devant la Diète, soit un peu plus précis, qu'il indique simplement une date, et il est assuré de faire un tabac.

L'année 1995 s'était pourtant terminée par un coup de cymbales qui aurait pu réveiller de bien mauvais souvenirs : le premier ministre Jozef Oleksy était publiquement accusé, par le ministre de l'intérieur, d'espionnage et de trahison au profit de l'URSS puis de la Russie. Dans un pays encore secoué par la défaite historique de Lech Walesa, le choc fut considérable. Neuf mois plus tard, l'affaire, gérée avec une très grande efficacité par l'équipe au pouvoir, est classée. Si les preuves manquent, des obscurités demeurent, et les avis sont partagés sur le rôle qu'a pu jouer M. Oleksy dans ses relations avérées avec au moins un agent de Moscou : simple naïf, opportuniste complaisant, ou pire.

Mais, servis par la lassitude d'une opinion noyée de « fuites » invérifiables, les « post-communistes » ont remarquablement limité les dégâts, et même tiré des bénéfices de l'affaire : M. Oleksy n'est plus premier ministre, mais reste au premier plan en tant que chef du Parti social-démocrate. Et les services secrets ont été épurés et repris en main de manière à éviter toute nouvelle mauvaise surprise. Les problèmes sont venus d'ailleurs : du partenaire des post-communistes au sein de la majorité parlementaire. En effet, les « paysans » ont profité de l'affaire Oleksy pour ruer dans les brancards et exiger des concessions, et surtout une répartition plus avantageuse des postes.

Depuis, les escarmouches n'ont pas cessé, mais là encore le danger n'est pas bien grand. Le Parti paysan, lui-même très divisé, a trop à perdre d'une rupture de la coalition et de nouvelles élections. Tout en dénonçant « *l'arrogance* » de son allié, il paraît contraint d'accepter ses conditions – y compris, ces derniers jours, le limogeage, dans des circonstances humiliantes, d'un ministre « paysan » accusé de puiser trop largement dans les fonds publics pour promouvoir des intérêts privés.

MÉFIANCE À L'ÉGARD DE WALESA

Reste l'opposition proprement dite, de la droite et du centre, qui accuse la majorité de s'intéresser exclusivement au partage du gâteau (notamment en s'appuyant sur un réseau de vieilles connaissances placées aux postes clefs de l'économie publique ou récemment privatisée) ; de s'approprier la télévision – où la reprise en main est sans doute moins efficace et moins complète que dans les services secrets, mais beaucoup plus voyante –, de nommer à des postes importants des ambassadeurs tirés des oubliettes de l'ancien régime, etc.

Ces reproches trouvent un écho dans l'opinion, mais un écho trop faible pour inquiéter vraiment l'équipe au pouvoir. D'autant que la croissance économique reste forte, le chômage en baisse, et que le creusement du déficit du commerce extérieur n'inquiète que les spécialistes. Le Parti social-démocrate reste (de peu) en tête des sondages d'opinion, et les tentatives d'union de l'opposition se heurtent toujours à des problèmes insolubles : les dirigeants du Rassemblement pour la défense de la Pologne, un parti de droite radical et démagogue qui rassemble de nombreux mécontents, vouent une véritable haine aux responsables de l'Union de la liberté – formation libérale où se retrouvent nombre des grandes figures de Solidarité. Ces derniers, hésitant entre la droite pour les uns, la gauche pour les autres, glissent insensiblement et avant l'âge vers le rôle d'anciens combattants, et le spectaculaire échec de Jacek Kuron lors de la dernière élection présidentielle n'a pu qu'accélérer le mouvement.

Entre les deux se situe le principal mouvement de l'opposition, le syndicat Solidarité. Ses actuels dirigeants penchent plutôt à droite, voire du côté du cléricalisme, ignorant les appels de Lech Walesa. L'ancien président (que Jacques Chirac rencontrera à Varsovie) s'efforce en effet de réparer les pots cassés au sein de l'opposition, après en avoir lui-même, naguère, beaucoup brisé. Il se heurte pourtant à une méfiance quasi générale : le personnage Walesa remue encore trop d'air et de souvenirs pour ne pas être encombrant.

Solidarité a gardé une forte capacité de mobilisation, dont il fait, à l'occasion, la démonstration dans la rue. Mais sans que le pouvoir en soit autrement impressionné : le syndicat a été incapable de s'opposer à la liquidation de l'illustre chantier naval de Gdansk, au nom d'une rationalité économique agrémentée d'un parfum de revanche.

Bien noté dans les sondages, doté d'un métier politique, d'une souplesse d'échine et d'une facilité de contact qui font songer à Bill Clinton, le président Kwasniewski peut donc envisager l'avenir avec confiance. Et exposer, comme il l'a fait à la veille de l'arrivée de Jacques Chirac, un programme ambitieux : faire adopter une nouvelle Constitution, assurer la poursuite de la croissance économique et, bien entendu, faire accepter la Pologne dans l'Union européenne et dans l'OTAN. Lech Walesa, lorsqu'il était président, ne disait guère autre chose tant ce répertoire est conforme à la raison d'Etat de la Pologne. Ce qui change, c'est l'interprétation, les accents, le style. Tout et rien.

Jan Krauze

Maastricht : France Télécom et la gymnastique du gouvernement français

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les pouvoirs publics en France tentent-ils de manipuler les comptes budgétaires pour satisfaire aux critères de Maastricht ? La question peut se poser depuis qu'est connue l'intention de Paris d'utiliser les deniers de France Télécom pour réduire le déficit public.

Jusqu'à maintenant l'Etat français payait leurs retraites aux personnels fonctionnaires de France-Télécom et l'établissement public le remboursait au fur et à mesure. Au terme de la loi de juillet dernier, établissant le nouveau statut de l'entreprise, en l'alignant sur le régime de droit commun, cette obligation de remboursement est remplacée par le versement d'une contribution forfaitaire exceptionnelle, étant entendu cependant que l'Etat continuera à payer les pensions des fonctionnaires. La soulte ainsi réclamée à France Télécom représente la différence entre la cotisation-employeur, payée désormais par France-Telecom, comme n'importe quelle entreprise, et les retraites versées par l'Etat.

HEUREUX HASARD

Or c'est un vrai pactole dont France-Télécom va ainsi se dessaisir au profit d'un compte spécial du Trésor : 37,5 milliards de francs, soit entre 0,4 et 0,5 % du PIB, qui viendrait en déduction du déficit budgétaire et cela, par le hasard heureux de la nouvelle loi et justement en 1997. Sans avoir formellement notifié le projet à la Commission de Bruxelles, Paris a engagé des consultations afin d'obtenir son aval. La Commission va regarder de très près l'opération, qu'elle semble considérer à première vue comme compatible avec le système européen de comptabilité (SEC).

Au terme des règles actuellement en vigueur, les recettes de privatisations ne peuvent pas être prises en compte dans le calcul des déficits publics. En revanche un simple transfert financier au profit d'une administration échappe à cette interdiction.

Philippe Lemaître

Londres publie ses archives sur l'or volé par les nazis pendant la deuxième guerre mondiale

LONDRES
de notre correspondant

Le Foreign Office vient de se livrer à un exercice de transparence en rendant publics, mardi 10 septembre, des documents des archives britanniques sur l'or volé par les nazis pendant la dernière guerre. Malcolm Rifkind, secrétaire au Foreign Office, a donné suite à la requête du député travailliste Greville Janner, président de l'Holocaust Educational Trust et vice-président du Congrès juif mondial.

Ce document, vingt-trois pages bourrées de chiffres et de références, lève une partie du voile sur les méthodes utilisées par le III[e] Reich pour recycler l'or pillé dans les banques des pays conquis et dans les coffres des particuliers – surtout juifs –, sur son transfert dans des pays neutres, nommément la Suisse, et sur la politique menée par les Alliés pour le récupérer.

La valeur de l'or volé a été estimée en avril 1945 par le ministère britannique de la guerre économique à environ 550 millions de dollars, dont 223 représentant les réserves belges transférées en France pendant la débâcle, 193 pillés aux Pays-Bas et 19 à 24 en Hongrie. Le métal jaune a été refondu et poinçonné avec une date antérieure au déclenchement de la guerre pour en dissimuler l'origine ; celui qui avait été saisi par les SS – par exemple les dents en or extraites des victimes des chambres à gaz – a été transféré dans les comptes « Melmer » puis « Max Heiliger » de la Reichsbank. La plupart de cet or a pris le chemin des pays neutres, Espagne, Portugal, Suède, Turquie, mais surtout Suisse pour servir à des transactions commerciales ou pour y être déposé dans des banques.

Combien d'or a franchi la frontière helvétique ? 200 millions de dollars, estimaient à l'époque les Etats-Unis. Se cachant derrière le secret bancaire, les Suisses ont fini, à la suite d'intenses pressions américaines et britanniques, par accepter le 25 mai 1946 de restituer 250 millions de francs suisses (soit 60 millions de dollars), tout en refusant de reconnaître que cet or avait été frauduleusement acquis par les nazis. Leur représentant, M. Hirst, avait pourtant laissé glisser au cours des négociations le chiffre de 500 millions de dollars.

Londres et Washington se sont satisfaits de la somme proposée, bien que très inférieure à la réalité. En valeur d'aujourd'hui, le reliquat représenterait 4,6 milliards de dollars. Les Américains, à l'origine prêts à menacer Berne de sanctions économiques, avaient assoupli leur position à la demande des Britanniques. Selon le quotidien *Daily Telegraph*, Londres avait négocié après la guerre un emprunt auprès de la Suisse.

NON RESTITUÉ AUX VICTIMES

Les lingots restitués ont été partagés entre Américains, Britanniques et Français, qui les ont utilisés pour la reconstruction. Il n'a pas été question à l'époque de restituer aux victimes l'or volé – sauf pour les réclamations « *dont l'origine était incontestable* » – de peur d'être inondés « *de milliers de réclamations* ». On a évoqué la difficulté à la Libération d'apporter des preuves, en particulier pour les survivants de l'Holocauste ou pour les ayants droit des victimes de l'Occupation. Selon la Banque d'Angleterre, l'or recouvré en 1945 ne représentait que 58 % des revendications.

Fort de ces informations, M. Janner voudrait savoir « *combien d'or est parvenu en Grande-Bretagne et combien y en a-t-il encore aujourd'hui dans les coffres britanniques ? La Suisse,* a-t-il ajouté, *a une obligation morale de réfléchir à ce problème. Je pense qu'elle devrait avoir honte et que de nombreux Suisses en ont honte eux-mêmes* », car il s'agit de « *biens volés, d'or pillé* ». Il souhaite que ces lingots soient restitués aux survivants et aux familles des victimes à titre de réparations. Il a aussi demandé à M. Rifkind, qui est attendu à Berne prochainement, de demander des explications à son homologue. Les Suisses ont déjà promis d'ouvrir une enquête.

Selon l'historien David Cesarani, les chiffres cités par le Foreign Office concernent essentiellement l'or saisi dans les banques centrales et ne tient pas compte de celui volé aux particuliers, dont il ne devrait pas rester grand-chose. Il critique l'attitude du gouvernement britannique, qui a fait si peu durant cinquante ans pour aider à recouvrer l'or nazi et qui ne s'en est même pas excusé.

Pour le romancier Frederick Forsyth, auteur du *Dossier Odessa*, qui portait sur le trésor de guerre nazi, « *la piste est froide, les participants morts. Il y a une énorme différence entre le montant qui a été déposé selon les Alliés et les sommes que les Suisses ont recraché. Je suspecte que le reliquat se trouve sous les rues de Zurich et que les banquiers garderont le silence* ».

Ned Temko, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Jewish Chronicle*, voit dans l'initiative du Foreign Office la volonté du gouvernement britannique, et pas seulement de M. Rifkind, qui appartient à la communauté juive d'Ecosse, de faire la lumière sur un des derniers scandales de la guerre non encore élucidé. La découverte de nombreux documents aux Etats-Unis explique, selon lui, ces révélations qui confortent ce que l'on savait déjà, en particulier sur l'énormité des sommes transférées par les nazis. L'accord conclu au début de l'année entre le Congrès juif mondial et Berne devrait également y contribuer.

Patrice de Beer

Le traité d'interdiction des essais nucléaires est adopté par l'Assemblée générale de l'ONU

Isolée, l'Inde dispose toutefois d'un droit de veto

L'Assemblée générale des Nations unies a très largement approuvé, mardi 10 septembre, une résolution « adoptant » le traité d'interdiction globale des essais nucléaires. Hostile à ce traité, l'Inde s'est trouvée isolée. La procédure d'adoption du traité n'est toutefois pas close, car le document ne pourra être validé tant que New Delhi persistera dans son refus. Les capitales occidentales vont tenter d'apaiser ses inquiétudes.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Nations unies a adopté à une écrasante majorité, mardi 10 septembre, le traité d'interdiction globale des essais nucléaires (CTBT) afin de l'ouvrir à la signature des Etats et contourner ainsi l'opposition de l'Inde. Présenté par l'Australie, qui a pris une position en flèche sur le sujet, le projet de résolution adoptant le CTBT a recueilli 158 voix favorables, dont celles des cinq puissances nucléaires déclarées (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Chine, France, Russie). Trois Etats ont voté contre le texte (l'Inde, la Libye et le Bhoutan), tandis que cinq se sont abstenus (Cuba, Syrie, Liban, Tanzanie, île Maurice).

Selon l'ambassadeur d'Australie à l'ONU, Richard Butler, une cérémonie de signature du traité pourrait être organisée, le 24 septembre, au siège des Nations unies à New York. Le président américain, Bill Clinton, qui a applaudi à ce *« pas de géant pour rendre notre monde plus sûr »*, a annoncé qu'il signerait lui-même le traité. Outre les réactions de satisfaction enregistrées dans les capitales occidentales, à Séoul et à Tokyo, les commentaires positifs entendus à Pékin sont d'autant plus remarqués que les Chinois avaient un moment paru soutenir implicitement la position indienne lors des laborieuses négociations au sein de la conférence du désarmement de Genève. *« Nous espérons que le traité puisse être promulgué et signé le plus tôt possible et qu'il soit respecté par tous les pays du monde »*, a déclaré à Pékin un porte-parole du ministère des affaires étrangères.

« DISCRIMINATOIRE »

Le processus d'adoption du traité est pourtant loin d'être clos, car l'Inde dispose d'un droit de veto. L'article 14 du CTBT stipule, en effet, que le traité n'entrera en vigueur que lorsque quarante-quatre Etats identifiés (ceux disposant d'une capacité nucléaire) auront ratifié le texte. Or l'Inde, qui figure sur cette liste aux côtés du Pakistan et d'Israël, n'a pas renoncé à faire échec à un document qu'elle juge *« discriminatoire »* et *« dangereux »*. Alors qu'elle s'était fait le champion d'un tel traité depuis près de quarante ans, New Delhi avait commencé à changer de ton, en 1995, après que les puissances occidentales eurent manifesté leur volonté d'aboutir au plus vite à un accord.

A Genève, les Indiens avaient vainement tenté de rendre le traité plus contraignant afin d'éviter, selon leurs propres termes, qu'il ne consacre une *« discrimination »* entre les puissances nucléaires et les autres. New Delhi exigeait, d'une part, que l'interdiction des essais s'inscrive plus globalement dans un plan de désarmement nucléaire et, d'autre part, que les expériences en laboratoire soient prohibées. Quelques minutes avant le vote de New York, l'ambassadeur indien aux Nations unies, Arundhati Ghose, a répété l'hostilité de son pays : *« J'aimerais déclarer devant cette auguste assemblée que l'Inde ne signera pas ce traité inégal, ni aujourd'hui ni jamais. »* L'opposition irréductible de New Delhi entraînerait alors inévitablement la défection d'Islamabad. Car si les Pakistanais ont voté la résolution australienne, ils continuent d'affirmer qu'ils ne signeront pas un traité dont l'Inde ne serait pas partie prenante.

Le seul espoir des Occidentaux est maintenant que l'Inde assouplisse sa position après avoir pu constater son relatif isolement. Selon le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, la communauté internationale devra maintenant s'employer à rassurer New Delhi, dont la situation géopolitique particulière – elle est bordée par une puissance nucléaire (la Chine) et par un *« pays du seuil »* (Pakistan) – est une source d'anxiété au sein d'une population travaillée par les thèses maximalistes des nationalistes hindous. *« La démarche à venir*, a déclaré, mercredi, M. de Charette sur Europe 1, *sera désormais de discuter avec les Indiens pour comprendre leurs problèmes de sécurité et leur apporter les garanties nécessaires »*. – *(AFP, Reuter.)*

Le vice-président colombien démissionne sur fond de guerre civile

« La situation que traverse le pays est inhabituellement grave. La raison principale en est le manque de crédibilité affectant le président pour des raisons qui sont connues de tous », écrit Humberto de la Calle dans sa lettre de démission de son poste de vice-président de la République colombienne, remise mardi 10 septembre au président du Sénat. La décision de M. de la Calle est la suite logique de l'offensive qu'il avait lancée, jeudi dernier, en demandant au président Ernesto Samper de démissionner en même temps que lui pour résoudre la crise politique qui empoisonne la Colombie depuis maintenant deux années.

Accusé d'avoir financé sa campagne électorale de 1994, à concurrence de 6 millions de dollars (30 millions de francs), avec l'argent des narcotrafiquants, Ernesto Samper a connu depuis l'été 1995 une série d'avanies. Mis en cause par l'ancien trésorier de sa campagne, Santiago Medina, et par son ancien directeur de campagne, Fernando Botero, il se maintient au pouvoir malgré la pression des Etats-Unis, qui font de son départ une condition à la normalisation de leurs relations avec Bogota.

Même si le président a été innocenté par le Parlement colombien en juillet dernier, l'ensemble de la classe politique l'a exhorté à démissionner, ainsi que les chefs d'entreprise et les responsables de l'épiscopat. Les plus hautes autorités de son parti, jusqu'au très influent quotidien libéral de Bogota, *El Tiempo*, lui ont demandé d'envisager de quitter le pouvoir dans l'intérêt supérieur de la nation. A chaque épreuve, Ernesto Samper a déclaré qu'il irait jusqu'au terme de son mandat. Humberto de la Calle n'ignorait évidemment pas que sa proposition de démission conjointe n'aurait aucune chance d'aboutir, mais il se place sur la rampe de départ pour l'élection présidentielle de juin 1998, où il affrontera à l'intérieur de son propre parti un autre libéral, Horacio Serpa, l'actuel ministre de l'intérieur.

« CONTACTS OFFICIEUX »

Pour se démarquer définitivement d'Ernesto Samper – alors qu'il a été élu sur le même « ticket » que lui en 1994 –, M. de la Calle a déclaré que, sa proposition de démission conjointe rejetée, il s'apprêtait, lui, à devenir chômeur *« comme tant d'autres dans ce pays »*. L'argument a peu de chance d'émouvoir une population qui tient la classe politique dans un discrédit total et s'abstient aux élections à environ 70 % (taux du scrutin présidentiel de 1994).

Pendant que les politiques s'affrontent, la Colombie s'enfonce dans une guerre civile dont le nombre de victimes depuis dix jours serait d'au moins cent cinquante. Depuis le 30 août, les deux principaux mouvements de la guérilla, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, communiste) et l'Armée de libération nationale (ELN, castriste), ont lancé une série d'offensives militaires dans quinze des trente trois départements de la Colombie.

Mardi, une douzaine de villes dans le sud et le nord du pays étaient encore bloquées par l'armée, alors que la guérilla procédait toujours à des attaques. Lundi, le président Samper annonçait un plan d'urgence pour lutter contre la guérilla. Dans le même temps, selon un membre de la présidence, *« il a pris des contacts officieux avec les dirigeants de la guérilla pour leur proposer une cessation des hostilités »*. Les FARC et l'ELN, après leur démonstration de force, n'y seraient pas hostiles à condition que le gouvernement accepte une médiation internationale. Le commandant en chef des armées, le général Harold Bedoya, est, cependant, farouchement opposé à toute négociation avec ceux qu'il considère comme des « narco-terroristes ».

Alain Abellard

Un ex-ministre condamné à 63 mois de prison

Fernando Botero, ancien ministre de la défense et ancien directeur de campagne du président colombien, Ernesto Samper, a été condamné à 63 mois de prison et à deux millions de dollars d'amende pour son rôle dans le scandale du financement de la campagne électorale du chef de l'Etat. Fils du peintre et sculpteur du même nom, Fernando Botero a été arrêté en août 1995 pour enrichissement illicite ; détenu dans une base militaire, il a rompu le silence en février dernier et accusé Ernesto Samper d'être au courant et d'avoir approuvé l'utilisation de narcodollars pour financer sa campagne. – *(Reuter.)*

L'armée et la rébellion burundaise s'accusent de l'assassinat de l'archevêque de Gitega

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

Comme à chaque fois qu'au Burundi il peut y avoir le moindre doute sur l'identité des auteurs d'une tuerie, l'armée et la rébellion se rejettent la responsabilité de l'assassinat de l'archevêque de Gitega, Mgr Joachim Ruhuna, lundi 10 septembre, dans le centre du pays.

Selon l'armée, le primat de l'Eglise catholique du Burundi – un Tutsi – est tombé dans une embuscade tendue par les maquisards hutus. Son véhicule a été retrouvé incendié près de Gitongo, à 50 kilomètres au nord de Gitega. Alors qu'il circulait généralement sans escorte, dans cette région pourtant très troublée, il était accompagné, ce jour-là, par six autres personnes. Annonçant la nouvelle, mardi, un porte-parole de l'armée a précisé, qu'*« un diacre est arrivé sur les lieux de l'attaque [...] et a trouvé les corps de l'archevêque et d'une sœur en train de brûler [...]. Il est alors parti chercher de l'aide et, à son retour, le corps du prélat avait disparu. »* Seuls trois corps ont été retrouvés.

La radio nationale a paru désigner les coupables, en affirmant que *« les criminels »*, terme qui désigne, dans le langage officiel, les rebelles hutus, *« continuent d'aiguiser leurs instincts bestiaux dans le pays »*. En revanche, le porte-parole du Conseil pour la défense de la démocratie (CNDD), principal mouvement rebelle hutu, a accusé les militaires burundais, en majorité tutsis, de cet assassinat. *« Il faut voir à qui le crime profite*, a-t-il dit. *Nous n'avons aucun intérêt à la disparition d'une personnalité aussi constructive qui, contrairement à la hiérarchie catholique burundaise, était un homme de la réconciliation. »*

L'embuscade a eu lieu dans une *« zone rouge »*, où rebelles et forces régulières s'affrontent très fréquemment, et non loin du village de Bugendana, où la rébellion avaient massacré, en juillet, plus de trois cents réfugiés tutsis. Au moment des obsèques des victimes, Mgr Ruhuna avait été hué par la foule, qui ainsi semblait dénoncer sa modération.

EMBARGO ASSOUPLI

Quelques jours après cette tuerie, l'armée, lors du putsch de 25 juillet, portait au pouvoir le major Pierre Buyoya – un Tutsi –, après avoir obligé son prédécesseur – un Hutu – à se réfugier à l'ambassade de Etats-Unis.

Des représailles menées ensuite par les militaires, dans le secteur de Bugendana, auraient fait quatre mille morts, selon un notable hutu qui tient à garder l'anonymat. La radio nationale a souligné, mardi, que Mgr Ruhuna avait récemment appelé *« les criminels à revenir à Dieu et à demander pardon »*, ce qui laisserait entendre qu'il visait les rebelles hutus. Un responsable du Front pour la démocratie au Burundi (Frodebu), principal parti politique de la majorité hutue, a déclaré que *« l'archevêque, qui recommandait le dialogue entre les belligérants, a été tué par l'armée, qui a déjà éliminé des officiers qui se prononçaient pour des pourparlers »*.

De nouveaux députés du Frodebu, réfugiés au Zaïre, ont annoncé, mardi, leur ralliement à la rébellion. A Bujumbura, le gouvernement de M. Buyoya a *« salué »* un assouplissement de l'embargo imposé par les pays voisins, après le putsch, il y a cinq semaines, mais il a jugé que c'était *« insuffisant »*. *« Il faut une levée totale de l'embargo pour un retour à la paix »*, a déclaré son porte-parole.

Les Etats de l'Afrique orientale ont, en effet, décidé de laisser passer du matériel destiné aux hôpitaux et aux organisations caritatives, mais aussi d'autoriser, au cas par cas, quelques vols sur Bujumbura réservés aux personnels humanitaire et diplomatique.

Jean Hélène

Le lourd tribut de l'Eglise catholique

Selon des sources religieuses, l'assassinat de Mgr Joachim Ruhuna serait plutôt dû à des extrémistes tutsis, qui reprochaient à l'archevêque de Gitega, ancienne capitale du royaume et donc siège primatial du Burundi, sa modération. En 1995, il avait déjà été victime d'une embuscade sur la route entre Bujumbura et Gitega. Au total, depuis le coup d'Etat d'octobre 1993, ont été tués treize prêtres burundais (onze Hutus et deux Tutsis, dont l'archevêque de Kitega), deux prêtres rwandais, deux missionnaires italiens et quatre religieuses burundaises. L'Eglise catholique représente 60 % de la population du Burundi.

Au Rwanda, cent huit prêtres, quarante religieux, quatre-vingts religieuses et trente-huit séminaristes ont trouvé la mort depuis le début du génocide en avril 1994. Pour complicité avec l'ancien régime hutu du président Juvénal Habyarimana, trois évêques ont été assassinés, le 6 juin 1994, à Kabgayi : Mgr Vincent Nsengiyumva, archevêque de Kigali, Mgr Thaddée Nsengiyumva, évêque de Kabgayi et président de la conférence des évêques, et Mgr Joseph Ruzindana, évêque de Byumba.

Nouveaux massacres en Algérie

ALGER. Pris dans un faux barrage, dix-sept jeunes hommes et une femme auraient été tués, mercredi 4 septembre, à Aïn Touta, près de Batna (nord-est), a indiqué, lundi, le quotidien saoudien *El Hayat*, citant un *« vieil homme »* témoin du massacre. Avant de s'enfuir, les membres du commando, des hommes vêtus de gandouras et portant de *« longues barbes »*, auraient enlevé cinq femmes. Toujours selon le journal, un drame analogue s'est produit la semaine dernière dans la région de Ghardaïa (sud), se soldant par le massacre de douze personnes. A la mi-août, dix-sept jeunes hommes auraient été égorgés près d'Aïn Oussera, à 200 kilomètres au sud d'Alger, dans des conditions similaires. Les violences qui ensanglantent l'Algérie ont fait entre 50 000 et 80 000 morts depuis 1992, selon des sources officieuses. – *(AFP.)*

M. Clinton confirme qu'il signera la loi interdisant les mariages homosexuels

KANSAS CITY. Le président Bill Clinton a confirmé, mardi 10 septembre, qu'il signerait le texte de loi interdisant la reconnaissance des mariages homosexuels sur le territoire des Etats-Unis – texte adopté dans la journée par le Sénat, à une majorité écrasante (85 voix contre 14). Intitulé *« loi de défense du mariage »*, ce texte d'inspiration républicaine définit pour la première fois, sur le plan fédéral, le mariage comme une union entre un homme et une femme. *« Ce texte dit simplement qu'aucun Etat n'est tenu de reconnaître une loi d'un autre Etat à cet égard »*, a déclaré M. Clinton à la presse avant de quitter Kansas City (Missouri). *« Il est conforme à la position que j'avais prise en 1992, et je le signerai donc »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : les talibans, miliciens intégristes musulmans,** ont pris plusieurs villes de la province de Ningarhar (est) et en menacent désormais la capitale, Jalalabad, a affirmé, mardi 10 septembre, l'agence de presse islamique afghane. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE : l'écrivain Naguib Mahfouz** a pris la défense, mardi 10 septembre, dans le quotidien gouvernemental *Al Ahram*, de l'universitaire Nasr Hamed Abou Zeid, condamné à divorcer pour apostasie, à la suite d'une action en justice intentée par les islamistes. C'est la première fois qu'une personnalité aussi connue s'exprime à ce sujet. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : Ehud Barak s'est porté candidat,** lundi 9 septembre, à l'investiture du congrès du Parti travailliste, qui doit se réunir en juin. L'ancien chef d'état-major a pris tout le monde de vitesse, y compris l'ancien premier ministre Shimon Pérès, qui n'a pas renoncé à briguer sa propre sucession. Trois autres candidats se sont fait connaître. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **GABON : le début de la campagne pour les élections locales a** été reporté au 6 octobre par la Commission nationale électorale (CNE), en raison de *« l'état d'impréparation »* dénoncé par plusieurs partis. Le scrutin, initialement prévu pour le 22 septembre, est reporté au 20 octobre. – *(AFP.)*

■ **ZAÏRE : l'armée a réaffirmé,** mardi 10 septembre, sa fidélité au chef de l'Etat, le maréchal Mobutu. Cette mise au point intervient à la suite de rumeurs sur la santé du président, opéré d'un cancer de la prostate le 22 août. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **POLOGNE : l'évêque de Lowicz, Mgr Alojzy Orszulik,** a annoncé l'excommunication automatique dans son diocèse de toutes les personnes *« coupables du crime de l'avortement »*, dans une lettre pastorale reproduite, mardi 10 septembre, par la presse. La Diète a adopté, le 30 août, un amendement autorisant l'IVG jusqu'à la douzième semaine de grossesse. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le milliardaire Ross Perot,** investi le 18 août candidat à la présidence des Etats-Unis par son Parti de la réforme, a présenté, mardi 10 septembre, son candidat à la vice-présidence, Pat Choate. Economiste inconnu du public, Pat Choate ne manque pas une occasion de critiquer le Japon et condamne l'Accord nord-américain de libre échange (Alena). – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **MONNAIE UNIQUE : le comité monétaire européen** a examiné, mardi 10 septembre, la mise en place d'un *« pacte de stabilité budgétaire »* entre les pays qui auront accédé en 1999 à la monnaie unique. Pour les pays dont le déficit budgétaire serait excessif, la Commission européenne propose des sanctions un an après l'apparition de la dérive. Les Allemands préféreraient six mois. Bonn suggère que l'Etat « coupable » verse un dépôt non rémunéré, l'« amende » devenant définitive si l'excédent de déficit persiste au-delà de un ou deux ans. – *(Corresp.)*

■ **UNION EUROPÉENNE : la Commission pourrait demander** l'inclusion d'une référence aux *« services d'intérêt général »* dans le traité de Maastricht, révisé par la Conférence intergouvernementale (CIG). Le texte, qui sera présenté par le président de la Commission, Jacques Santer, souligne que *« les services d'intérêt général constituent un élément clé du modèle européen de société »*.

■ **ÉTATS-UNIS : le déficit des comptes courants** s'est creusé au deuxième trimestre 1996, atteignant 38,8 milliards de dollars, après 34,9 milliards (chiffre révisé) au premier trimestre, a annoncé, mardi 10 septembre, le département du commerce. Un déficit sur les revenus d'investissements à l'étranger est apparu, alors que celui des échanges de biens et services augmentait de 3,7 milliards. – *(AFP.)*

Le chômage fait déraper les dépenses budgétaires de l'Allemagne

BONN. *« Les grandes lignes du budget de 1997 seront maintenues, malgré de moindres rentrées fiscales et des transferts toujours élevés en faveur des nouveaux Länder »*, a déclaré, mardi 10 septembre, à Bonn, le ministre des finances, Theo Waigel, à l'occasion du débat en première lecture du budget de l'Etat fédéral pour 1997. Celui-ci, tel qu'il a été adopté à la mi-juillet en conseil des ministres, prévoit 440 milliards de deutschemarks de dépenses (- 2,5 % par rapport à 1996) et un déficit de 56,5 milliards. Le budget de l'Etat devrait permettre à l'Allemagne de remplir les critères du traité de Maastricht. Le maintien d'un chômage élevé risque cependant de peser sur les dépenses de l'Etat. Le déficit initialement prévu pour 1996 (59 milliards de deutschemarks) a ainsi été dépassé de 10 milliards de deutschemarks à cause des rallonges demandées par l'agence fédérale pour l'emploi. – *(Corresp.)*

La population kurde craint que Saddam Hussein régente le nord de l'Irak

Au lendemain de son offensive victorieuse contre son rival de l'UPK, Massoud Barzani, le chef du PDK, déclare que le régime de Bagdad, qui l'a soutenu dans sa lutte pour le pouvoir, n'est plus un « ennemi »

Le chef du PDK, Massoud Barzani, a multiplié, *mardi 10 septembre*, les gestes d'ouverture en direction du camp des vaincus, au lendemain de l'offensive victorieuse des troupes du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), soutenues par Bagdad contre leurs adversaires de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK). A Souleimaniyé, la plus grande ville du Kurdistan irakien, conquise, lundi, sans effusion de sang, la population redoute cependant que le régime de Bagdad profite du succès de ses alliés kurdes pour reprendre pied dans la région. Elle se demande aussi ce qu'il va advenir de la zone de sécurité décrétée par les pays occidentaux en 1991. M. Barzani, qui a reconnu, mardi, que Saddam Hussein n'est plus un « ennemi » à ses yeux, a cependant assuré qu'il n'avait pas de contacts pour le moment avec le président irakien. Ce dernier a profité de l'occasion pour annoncer une amnistie générale en faveur des Kurdes et pour lever l'embargo qui pesait sur la région depuis la fin de la guerre du Golfe.

SOULEIMANIYÉ
de notre envoyée spéciale

Maître du nord du Kurdistan irakien, Massoud Barzani, le chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), veut désormais prouver qu'il peut gérer dans la concorde une région qui n'a pas connu la paix depuis longtemps. A peine rentré victorieux à Souleimaniyé, la plus grande ville du Kurdistan, qui lui était interdite depuis la fin de 1994, il a multiplié les gestes rassurants pour tenter de faire oublier qu'il doit sa victoire au président Saddam Hussein.

La tâche sera rude car pour une bonne partie de la population, c'est le gouvernement central de Bagdad qui se profile derrière le PDK. *« Toute notre expérience des cinq dernières années d'autonomie est finie »*, confie ainsi un ingénieur. *Nous attendons maintenant de voir revenir, petit à petit, l'administration centrale. »* Même les élections générales promises pour bientôt par M. Barzani ne réussissent pas à le convaincre. *« Des élections, avec qui ?*, s'interroge-t-il. *Il n'y a plus qu'une seule force ici. »* Cette crainte de Bagdad hante tous les esprits et contrastait, mardi 10 septembre, avec la joie manifestée par les combattants du PDK, qui ont sillonné Souleimaniyé toute la journée sous les applaudissements des enfants rassemblés pour l'occasion.

Ce ne sont pas les déclarations de M. Barzani qui pourront apaiser les inquiétudes. *« Avant, Saddam Hussein était notre ennemi, mais je ne peux plus l'appeler ainsi »*, a-t-il affirmé devant quelques journalistes en quittant, mardi, Souleimaniyé. *« Maintenant, tout va dépendre du fait qu'il nous aide ou non à trouver une solution au problème kurde »*, a-t-il ajouté en précisant : *« Pour le moment, nous n'avons pas entamé de négociations avec lui. »*

REMISE DES ARMES

Le président irakien n'a toutefois pas trop attendu pour se manifester. Mardi, il a déclaré une amnistie générale en faveur des Kurdes et, surtout, il a annoncé la levée de l'embargo économique en vigueur à l'encontre du Kurdistan, ainsi que la libre circulation, sous son contrôle, des personnes et des biens entre le Kurdistan et l'Irak. Comment, dans ces conditions, M. Barzani pourra-t-il maintenir un semblant d'autonomie ? C'est la réponse à cette question qu'attendent tous les Kurdes, et c'est là-dessus qu'il sera jugé. De même, que va devenir la zone d'exclusion aérienne décrétée en 1991 par les alliés occidentaux pour protéger les Kurdes ? Nul, à ce stade, ne le sait, mais l'éventuel départ d'organisations humanitaires non gouvernementales, très nombreuses sur place, serait un rude coup pour la population que leur présence rassure.

En attendant, M. Barzani tente d'asseoir au plus vite son contrôle sur Souleimaniyé. Dès mardi, il a nommé un nouveau gouverneur et des responsables de la police et de la sécurité. Un comité de sécurité qui rassemble les principales personnalités de la ville, a aussi été mis en place. Il a averti que tout vol ou destruction de biens publics ou privés serait sévèrement sanctionné.

Dans son bureau, les yeux rougis par une nuit de veille, le nouveau gouverneur, Rast Nourri Shawais, originaire d'une grande famille de Souleimaniyé, affirme : *« Nous avons appelé, par des communiqués à la radio et à la télévision, tous les fonctionnaires à reprendre leur travail au plus vite. Aucun ne sera sanctionné pour son appartenance à l'Union patriotique du Kurdistan* (UPK) [de Jalal Talabani], *qui tenait la ville depuis près de deux ans. Chacun gardera son poste. »* Les *peshmergas* (combattants) de l'UPK ont, par ailleurs, été appelés à déposer leurs armes dans le bureau du PDK, contre une garantie écrite relative à leur sécurité.

« Outre le retour rapide des déplacés, appelés aussi par radio au retour, notre principal problème, affirme M. Shawais, *est d'alimenter la ville en électricité. En partant*, dit-il, *l'UPK a emporté des cartes informatisées de la centrale de Dokan, et pour le moment, nous n'avons pas assez de puissance disponible. »* Ce problème pourrait être résolu avec l'aide de l'ONU, qui a pris rapidement contact avec les nouveaux responsables et qui entretient traditionnellement de bons rapports sur le terrain avec le PDK.

Pour cette première journée sous la bannière du PDK, la population de Souleimaniyé, encore traumatisée par la rapide victoire des combattants de M. Barzani, a préféré se montrer discrète. La plupart des magasins sont restés fermés et ce n'est qu'en fin d'après-midi que les passants ont commencé à déambuler dans les rues comme si rien ne s'était passé.

Françoise Chipaux

Quelques milliers de déplacés campent à la frontière iranienne

PENJWEN
de notre envoyée spéciale

Installée devant un ruisseau, *une arche de bois aux couleurs de* la République islamique d'Iran marque à peine Penjwen, à 75 kilomètres de Souleimaniyé, à la frontière irako-iranienne. Une longue file de voitures, camions, mini-bus s'entremêlent devant ce qui représente l'espoir pour les deux mille à trois mille hommes, femmes et enfants rassemblés ici. Mais la frontière est fermée et, seul, passe un blessé allongé sur un brancard de fortune.

Entassées sur des couvertures hâtivement déployées sur le sol, des familles, munies des seuls biens qu'elles ont pu emporter, attendent dans la crainte devant cette porte fermée. Venus de Souleimaniyé, ces réfugiés ont avant tout peur de voir, comme à Erbil, l'armée irakienne envahir la ville. *« Derrière le PDK, Saddam* [Hussein] *va venir »*, affirme Mohamed, cinquante ans. *« Barzani et Saddam sont les deux faces d'une même médaille*, renchérit son voisin. *Si ce n'est pas l'armée, ce seront les agents secrets politiques ou militaires, et ils sont pires. »* Les récits d'arrestations et d'exactions qui ont eu lieu à Erbil hantent ces réfugiés. *« Je veux partir, n'importe où, mais partir »*, supplie un professeur de l'université de Souleimaniyé.

RETOUR DANS LES FOYERS

Engoncée dans son tchador noir, une jeune femme chiite, originaire de Bagdad, qui affirme que son mari est dans l'opposition, implore que l'on s'occupe d'elle. Un groupe de déserteurs de l'armée irakienne, membres du Congrès national irakien (CNI) – coalition de l'opposition – et échappés d'Erbil avec un groupe de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani, tournent de tous côtés à la recherche d'assistance.

Le nombre de déplacés de Souleimaniyé et des régions prises à l'UPK par le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) de Massoud Barzani est difficile à établir, ceux-ci étant dispersés tout le long de la frontière avec l'Iran. Dans la seule région de Penjwen, onze points de passage, pour la plupart non officiels, sont ouverts entre le Kurdistan irakien et l'Iran, et c'est vers eux que se dirigent les combattants de l'UPK et leurs familles. Dès mardi, un coordinateur du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), Pierre Vinet, s'est rendu à Penjwen pour étudier la situation et voir comment y faire face. Cet exode pourrait toutefois ne pas prendre trop d'ampleur : l'absence d'affrontements lors de la prise de Souleimaniyé, lundi, a d'autant plus rassuré la population que, pour le moment du moins, les seuls combattants visibles dans la ville sont les *peshmergas* (combattants) du PDK.

Dès mardi, beaucoup de voitures rentraient vers la ville, et un certain nombre de familles regagnaient leur maison. *« La situation pourrait se retourner très vite dans le bon sens »*, affirmait, ce même jour, à Souleimaniyé, un responsable des Nations unies. Sur la route du retour, ces déplacés ont pu voir des centaines de *peshmergas* du PDK lourdement armés qui s'apprêtaient, dans la joie de la victoire, à étendre leur contrôle vers l'est. A Penjwen, où flottait toujours le drapeau vert de l'UPK, les combattants déambulaient dans la rue, armés mais sans visible intention de faire front à leurs frères ennemis.

F. C.

Les illusions perdues des Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondante

Bill Clinton aurait-il crié victoire trop tôt ? Une semaine à peine après avoir tiré quarante-quatre missiles de croisière sur le sud de l'Irak, les Etats-Unis en ont été réduits, mardi 10 septembre, à réitérer leurs menaces à l'égard de Saddam Hussein dont les forces, selon le Pentagone, sont en train de reconstituer les batteries de défense aérienne, et notamment celles des sites détruits lors des raids américains des 3 et 4 septembre.

« Nous avons averti Saddam Hussein que nous conservons le droit d'agir pour protéger nos pilotes, et nous l'exercerons », a réagi, mardi, le Pentagone, tandis que le département d'Etat rappelait que les Etats-Unis ont *« une vision parfaite »* de ce qui se passe au sud de l'Irak. *« Nous avons frappé la semaine dernière et nous frapperons de nouveau s'il faut protéger les intérêts américains »*, a assuré un porte-parole du département d'Etat tandis que la chaîne CNN affirmait, mardi, dans la soirée, que des bombardiers B-52 étaient en cours de transfert vers une base de l'océan Indien.

Mais ce nouveau problème, ajouté à celui de la prise de contrôle du nord de l'Irak par Saddam Hussein, à l'échec de la politique américaine envers les factions kurdes et de l'opération de la CIA visant à encourager une opposition à Bagdad *(lire ci-contre)*, et à la tiédeur du soutien des pays alliés, place l'administration américaine dans une situation plus complexe qu'elle ne l'avait probablement imaginé il y a dix jours.

AMERTUME

Le département d'Etat a beau souligner que l'événement *« le plus important de ces dix derniers jours a été l'extension de la zone d'exclusion aérienne »* du sud de l'Irak jusqu'aux faubourgs de Bagdad, l'ensemble des experts n'en reconnaissent pas moins que le maître de Bagdad vient de remporter au nord une victoire stratégique. *« Saddam Hussein contrôle le nord de l'Irak, il a marqué un très gros point*, admettait, mardi, sur ABC, l'ancien directeur de la CIA, James Woolsey. *Mais on n'y pouvait pas grand-chose. »*

Cinq ans après la fin de la guerre du Golfe, Saddam Hussein revient donc hanter les Etats-Unis et M. Clinton se trouve à son tour face au même dilemme, condamné aux mêmes demi-mesures que son prédecesseur. Si l'opposition républicaine s'abstient de malmener le président sur l'Irak, c'est parce que la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui lui a été léguée par George Bush. Cette situation, d'anciens hauts responsables comme James Baker ou le général Colin Powell s'efforcent de nouveau de l'expliquer en justifiant leur refus d'aller, en 1991, jusqu'à Bagdad pour en finir avec Saddam Hussein. *« Nous y serions encore »*, a assuré M. Baker à la télévision.

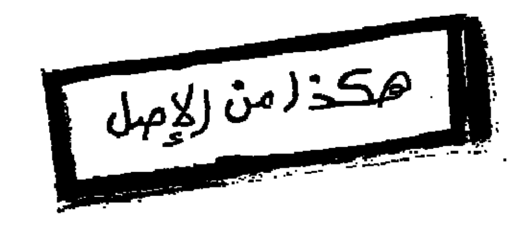
Pourtant, pour Paul Wolfowitz, l'un des responsables de la défense dans l'administration Bush et aujourd'hui conseiller du candidat républicain Bob Dole en politique étrangère, la politique irakienne de M. Clinton est l'exemple *même d'une diplomatie fondée* sur des *« illusions »*, qui se contente *« d'ajourner les problèmes »* : *« En Irak, l'illusion qui vient d'être brisée était celle d'une zone de sécurité dans le nord où les gens pouvaient se réfugier et travailler avec nous contre Saddam Hussein. »* L'administration Clinton a, à ses yeux, manqué de fermeté en autorisant trop tôt la reprise des exportations de pétrole irakien, en sous-estimant les mouvements de troupes irakiennes ces dernières semaines, et en ne réussissant pas à unir les factions irakiennes.

Les réserves de nombreux alliés des Etats-Unis dans cette affaire ne paraissent cependant pas alarmer l'administration Clinton, décidée à agir seule s'il le faut. Quant aux Kurdes, le porte-parole du département d'Etat a laissé percer, mardi, l'amertume américaine à leur égard. *« Ils n'ont pas su saisir l'opportunité historique »* un moment offerte à leur peuple, a-t-il indiqué. *Ce sont eux les responsables. »*

Sylvie Kauffmann

Le fiasco de la CIA

Selon un article du *Washington Post* publié par l'*International Herald Tribune* dans son édition du 11 septembre, la sécurité irakienne aurait réussi à démanteler, en juin, une organisation qui visait à renverser Saddam Hussein, *l'Entente national irakienne*, soutenue par les services secrets américains. Plus de cent opposants, parmi lesquels des officiers, auraient été exécutés au cours de l'été. Ces informations ont été dévoilées après l'annonce de la liquidation, au nord de l'Irak, d'un autre groupe d'opposants soutenus par la CIA, le Congrès national irakien, pris au piège dans la région d'Erbil après l'offensive des Kurdes soutenus par Bagdad.



RENTRÉE SOCIALE Les fédérations de fonctionnaires, réunies mardi 10 septembre, ont décidé d'organiser une *« journée nationale d'action, de grève et de manifestations »* à la mi-octobre, malgré l'annonce, par Alain Juppé, que le « gel » des traitements en 1996 ne sera pas reconduit en 1997. La date du mouvement sera fixée le 23 septembre. ● LES CHEMINOTS continuent à chercher un terrain d'action commun après la rencontre de leurs syndicats, mardi, avec Bernard Pons et Anne-Marie Idrac, respectivement ministre et secrétaire d'Etat chargés des transports. ● À EDF-GDF, la journée d'action organisée par la CGT s'est simplement traduite par des assemblées générales. ● DANS LES ARSENAUX, la forte mobilisation des salariés et des élus locaux pour l'emploi a permis d'obtenir quelques concessions, notamment à Cherbourg et Lorient.

Les syndicats de fonctionnaires affichent une attitude unitaire

Malgré l'annonce du « dégel » en 1997 des traitements des agents de l'Etat, une journée nationale de grève et de manifestations sera organisée à la mi-octobre pour la défense du service public, les emplois et les salaires

LE GOUVERNEMENT espérait désamorcer le mécontentement des fédérations de fonctionnaires, en annonçant, deux jours avant leur réunion, que le gel des salaires de 1996 ne serait pas reconduit en 1997 (*Le Monde* du 10 septembre). Il escomptait qu'en l'absence d'informations plus précises, certaines fédérations considéreraient ce geste comme le présage à des négociations fructueuses, et hésiteraient à appeler à la grève.

Or, les sept fédérations, réunies mardi 10 septembre à la Bourse du travail, ont décidé d'appeler à une *« journée nationale d'action, de grève et de manifestations »* pour la mi-octobre. En l'absence de précisions, elles ont donc considéré que le gouvernement restait sur ses positions. Leur mot d'ordre concerne la défense du service public, les emplois et les salaires. Dans un communiqué commun lu par Guy Le Néouannic, secrétaire général de l'UFF-UNSA, qui présidait la réunion, elles appellent notamment à *« l'ouverture immédiate de négociations salariales incluant l'année 1996 »*.



Les sept fédérations ont décidé d'attendre le 23 septembre pour fixer une date : il s'agit là d'une concession faite à FO qui, deux jours plus tôt, annonçait qu'elle n'appellerait pas à une grève générale. Sous la pression de sa base (finances et équipement, notamment), Roland Gaillard, secrétaire général de la fédératio FO des fonctionnaires, a finalement choisi de participer à une action unitaire. Mais, soucieux de garantir le succès du rassemblement que sa confédération organise le samedi 21 septembre à Paris, il a obtenu que les sept fédérations attendent le lundi qui suivra pour annoncer la date précise de la grève.

PORTE OUVERTE

La journée d'action devrait avoir lieu mi-octobre, pour laisser aux enseignants, qui représentent la moitié des effectifs de la fonction publique, le temps de reconstituer leurs forces, dans la mesure où ils auront déjà cessé le travail le 30 septembre. Deux jours pourraient être choisis : le mardi 15 – mais à cette date est prévue une commémoration de la naissance du statut de la fonction publique –, et le jeudi 17.

En appelant à une « journée d'action », les sept fédérations ont aussi laissé la porte ouverte à celles d'entre elles qui décideraient de décliner l'invitation à faire grève. Bien qu'elles aient signé le communiqué, pour ne pas mettre en péril l'unité syndicale – notamment au sein du groupe des quatre organisations « réformistes » qu'elles constituent avec l'UNSA et la CFDT –, la CFTC et la CGC aimeraient connaître les propositions du gouvernement avant de se lancer dans une grève. Certains jugent déjà positif que le gouvernement ne supprime « que » 7 000 emplois, au lieu des 20 000 évoqués par le ministère du budget. Ils attendent que le gouvernement fasse un autre geste. Il pourrait descendre à 5 000. A la CGC, certains redoutent que des manifestations mettent en évidence le poids d'organisations comme SUD ou le Groupe des dix.

Le ministre de la fonction publique pourrait proposer aux fédérations de les recevoir de façon bilatérale. Il cherchera à vérifier qu'elles jugent toutes opportun d'ouvrir tout de suite une négociation salariale, alors qu'elles sont engagées dans une vive concurrence, des élections devant avoir lieu en décembre dans l'enseignement. Pour l'instant, le gouvernement affiche l'intention de trouver un accord qui couvre 1997 et 1998, ce qui lui permettrait de garantir une certaine paix sociale pendant la période des législatives. Mais il se peut aussi qu'il souhaite venir en aide au groupe « réformiste », qui pourrait être ébranlé par les élections de décembre, le syndicat SUD, qui présentera une liste, souhaitant prendre des voix à la CFDT, et la FSU cherchant à augmenter son audience au détriment de l'UNSA. Acceptera-t-il d'aller plus loin, en matière de salaires ?

Le contentieux porte sur l'année 1996, pour laquelle le gouvernement a décidé de ne pas accorder d'augmentation générale. Il fait valoir que, malgré cette restriction, les dépenses de la fonction publique ont progressé de 3,1 %. Elles devraient s'élever à 650 milliards de francs, au lieu de 630 milliards en 1995. Les fonctionnaires répliquent que l'augmentation de la masse salariale ne s'est pas traduite par une augmentation de traitement équivalente. Seuls ont bénéficié d'augmentations les fonctionnaires ayant changé d'échelon, ayant eu une promotion, ou ayant bénéficié de revalorisations catégorielles.

Le ministre du budget, Alain Lamassoure, a annoncé, dimanche 8 septembre sur RTL, qu'*« il serait logique »* que les économies tirées de la baisse des effectifs de la fonction publique l'an prochain *« se traduisent par une amélioration de la rémunération des fonctionnaires qui restent en poste »*. Or, un emploi coûte en moyenne 200 000 francs. La suppression de 5 000 emplois rapporterait un milliard de francs.

Cette somme équivaut au dixième de ce que l'Etat devrait dépenser en 1996, s'il acceptait de rattraper intégralement le pouvoir d'achat des fonctionnaires, l'inflation prévisible en 1996 devant être d'environ 1,6 %. Le gouvernement peut choisir de ne rien donner en 1996, ou de n'accorder une augmentation qu'en fin d'année, ce qui limiterait sa dépense budgétaire.

S'il ouvre une négociation, comme c'est vraisemblable, il aura toujours la ressource de menacer les syndicats de fonctionnaires d'une augmentation unilatérale, au cas où un accord ne serait pas trouvé.

Rafaële Rivais

Pas d'arrêts de travail mardi à EDF-GDF

La journée d'action organisée mardi 10 septembre par la fédération CGT de l'énergie à EDF-GDF s'est traduite par des assemblées générales des salariés sur certains sites, mais non par des arrêts de travail. Selon la CGT, ce *« temps fort, qui n'était pas une journée de grève »*, a donné lieu à *« des assemblées générales qui ont réuni un nombre impressionnant d'agents des deux entreprises »*, pour évoquer l'emploi. *« Les assemblées de personnel ont décidé d'examiner service par service, unité par unité, la situation de l'emploi et de recenser ainsi les besoins »*, ajoute la CGT. Dans certaines unités, les revendications ont été portées auprès des responsables. La direction estime que moins de 1 % des agents se sont mobilisés.

Les organisations de cheminots ressortent divisées de leur rencontre avec les ministres de tutelle de la SNCF

LES SYNDICATS DE CHEMINOTS devaient se retrouver, mercredi 11 septembre, au sein de la première réunion intersyndicale depuis le mois de juillet. La rencontre, destinée à *« croiser les analyses »* de chaque fédération et à *« envisager de nouvelles initiatives communes »*, permettra une intéressante confrontation des points de vue de chacun des sept syndicats au lendemain de leur rencontre, mardi 10 septembre, avec Bernard Pons, ministre des transports, et Anne-Marie Idrac, son secrétaire d'Etat.

Au terme d'une entrevue de 90 minutes, la CGT-cheminots (47 % des voix aux dernières élections professionnelles) s'est félicitée d'avoir participé *« à une vraie réunion de travail »*. *« Nous avons obtenu un certain nombre d'assurances sur le statut du nouvel établissement public chargé des infrastructures (le Réseau ferré national), son périmètre et les actifs qui lui seront transférés »*, explique Christiane Bedon, secrétaire général adjoint. Quant à la contractualisation des rapports entre l'Etat et l'entreprise ferroviaire, la CGT attend du *« pacte de modernisation »*, promis par Louis Gallois, le nouveau président de la SNCF, qu'il reprenne l'ensemble des engagements de l'Etat.

Trente minutes auront suffi à la CFDT-cheminots (20,6 % des voix) pour estimer au contraire qu'*« aucune réponse n'a été apportée* [à ses] *interrogations »*. *« Nous sommes insatisfaits et inquiets, et nous appellons à une remobilisation »*, a déclaré Bruno Dalberto, le secrétaire général. *« Le projet de loi présenté en octobre ne comprendra qu'une dizaine d'articles. Tout le reste, notamment les éléments financiers du plan de sauvetage, fera l'objet de simples décrets d'application et de lignes budgétaires. Le gouvernement prend le risque d'une manifestation des cheminots à l'occasion de l'examen, chaque année, du projet de loi de finances »*, a-t-il ajouté.

LA CFDT ISOLÉE

La CFDT apparaît isolée dans sa stratégie d'hostilité globale. La Fédération maîtrise et cadres (10,1 % des voix), dirigée par Paul Roche, souligne également son souci de voir clarifier *« le périmètre du Réseau ferré national »*, soulignant que le ministère de l'économie et des finances *« voudrait mettre la main sur les filiales génératrices de* cash-flow *de la SNCF comme Télécom développement ou la SHEM, société d'énergie hydraulique »*. Jean-Jacques Carmentran, secrétaire général de FO-cheminots (6,8 % des voix), s'est réjoui que *« Bernard Pons et Anne-Marie Idrac aient indiqué au premier ministre, dans le cadre du dernier séminaire gouvernemental, que la réforme de la SNCF constituait leur priorité et qu'ils aient exprimé leur franche opposition au Livre blanc de la Commission européenne, qui veut déréglementer les chemins de fer »*.

A défaut d'uniformiser leurs analyses sur le plan de sauvetage, les syndicats de la SNCF pourraient tenter de se retrouver, mercredi, sur le terrain social. Toutes les fédérations se disent en effet préoccupées par la situation de l'emploi (4 500 suppressions en 1996), les restructurations, les ventes de filiales et le déroulement des carrières. Fer de lance de la mobilisation sociale de l'hiver dernier, les syndicats cheminots préfèrent, cette fois, se raccrocher au train du mécontentement ambiant.

Christophe Jakubyszyn

La mobilisation a été forte pour protester contre les réductions d'effectifs dans les arsenaux

CEINTS de leur écharpe tricolore, ils ont débarqué, mardi 10 septembre, place de la Concorde, des autocars affrétés, avec l'appui des entreprises locales de transport, par la mairie de Cherbourg. Maires, conseillers régionaux et généraux, conseillers municipaux, en tout, ce sont 400 élus du Cotentin qui ont participé, derrière leurs parlementaires et les présidents du conseils régional et du conseil général, à la journée d'action des arsenaux de la marine.

Ils ont manifesté devant l'Elysée, pique-niqué sur l'esplanade des Invalides et achevé leur escapade parisienne sous les fenêtres du ministre de la défense. A 15 heures, Charles Millon a reçu une délégation d'élus de la Manche. Réclamée dès l'annonce d'un plan de restructuration des arsenaux en juin, il a fallu les réactions furieuses des parlementaires et des instances régionales pour parvenir à cette rencontre et abaisser à 500 le nombre de 2 200 suppressions de postes initialement annoncé.

Des milliers de Cherbourgeois sont descendus dans la rue cet été, 15 000 lettres ont été postées pour l'Elysée dont le standard téléphonique a été pris d'assaut pour obtenir une audience avec le président de la République. Drastique pour Cherbourg, le plan Millon était perçu comme un coup de massue pour tout le Nord-Cotentin. Il divisait par deux l'effectif (4 200 personnes) du plus gros employeur et contribuable d'un bassin de 150 000 habitants et fragilisait particulièrement une ville artificiellement créée par et pour la marine, puis choisie en 1958 pour doter cette armée de sous-marins nucléaires lanceurs de missiles.

Depuis les années 60, Cherbourg y a consacré la force de travail de 5 000 à 6 000 personnes en moyenne, en comptant la sous-traitance. Les élus font les comptes : des hectares gagnés sur la mer pour rénover l'outil industriel, plus de 3 milliards de francs investis pour construire un nouveau chantier avec d'immenses nefs d'assemblage. Aujourd'hui, DCN Cherbourg est tenu par le monde industriel maritime comme le chantier naval le plus performant d'Europe.

UNITÉ

A Brest aussi, la mobilisation était forte en cette journée d'action nationale : 3 000 salariés de l'arsenal y ont manifesté mardi et on comptait 75 % de grévistes au sein de l'établissement. Sept syndicats avaient appelé à cesser le travail dans la matinée : la CFDT, la CGT et les organisations indépendantes, qu'il n'est pas courant de voir revendiquer ensemble. Cette journée risque de n'être qu'une entrée en matière. Municipalité, syndicats, Chambres de commerce et d'industrie, élus du secteur, commerçants, représentants des grandes surfaces, etc. appellent à manifester le 19 septembre. Les organisateurs veulent réunir 20 000 personnes, à la fois pour l'emploi dans le bassin de Brest et pour la défense de l'arsenal (10 000 manifestants avaient déjà défilé le 11 juillet).

A Brest, l'arsenal devrait perdre 2 000 de ses 6 000 salariés d'ici 1999. Avec la sous-traitance, 1 000 autres emplois pourraient disparaître. L'arsenal de Lorient est moins touché, avec 400 départs sur 3 000 salariés. Trois mille personnes ont néanmoins défilé mardi. Les syndicats ont appris que 291 postes seraient ouverts par la marine nationale à la suite du départ des appelés du contingent. Mais cette proposition est jugée insuffisante car elle couvre toute la région Atlantique. A Brest et Lorient, les syndicats devaient être convoqués, mercredi, par les directions locales des DCN pour être informés des modalités de ces restructurations.

A Nantes, près de 600 personnes ont défilé contre la restructuration de la DCN d'Indret, qui doit entraîner la suppression de 530 des 1 560 emplois actuels d'ici 1999. Là aussi, se pose le problème de la sous-traitance. Dans le seul département de Loire-Atlantique, la DCN d'Indret compte 670 fournisseurs et l'établissement qui fabrique les appareils de propulsion des navires, en particulier les chaudières nucléaires des sous-marins et du porte-avions *Charles-de-Gaulle*, injecte chaque année 680 millions de francs dans l'économie locale. Les syndicats sont soutenus par les élus de gauche du département, le député et maire socialiste de Nantes, Jean-Marc Ayrault. Les élus locaux se montrent d'ailleurs solidaires des mouvements de protestation dans l'ensemble des sites touchés. Dans le Var, à Saint-Tropez, où quelques centaines d'employés de l'usine des torpilles ont manifesté contre la menace de réduction de moitié de l'effectif actuel de 500 personnes, la municipalité a voté une motion de soutien aux employés de l'unique structure industrielle de la ville. A Toulon, un millier d'employés de l'arsenal du Centre d'essais Méditerranée et des bases aéronavales ont participé à la journée de revendications nationale.

Dans les Hautes-Pyrénées, les ouvriers de Giat Industries de Tarbes rejettent avec colère le plan de restructuration des arsenaux. Une grève générale, suivie à 80 %, était observée dans la matinée, à l'appel de la CGT, de la CFDT et de FO, au moment où mille cinq cents personnes défilaient dans les rues de la ville. Si le maintien des deux régiments de parachutistes a été obtenu, les habitants craignent pour l'avenir économique de leur région. Une journée « ville morte » réunissant 10 000 personnes avait incité Charles Millon à organiser, le 25 juin, une table ronde avec les élus locaux et les syndicats. Puis les « arsenalistes » haut-pyrénéens avaient accepté d'étudier les retombées sociales du plan de restructuration. Le ministre de la défense s'était engagé, selon les syndicats, à ne procéder à aucun licenciement sur les 595 suppressions d'emplois avancés. Depuis, les syndicats n'ont reçu aucune nouvelle.

USURE DANS LA LOIRE

A Tulle, en Corrèze, le syndicat CGT de GIAT avait seulement appelé à une heure de grève. De son côté, la CFDT avait préféré demander au personnel *« de se mobiliser massivement le jour du prochain comité central d'entreprise afin que les mesures en cours de négociation aboutissent »*. Le site de Tulle, qui réunit 920 personnes, doit faire face à 45 suppressions d'emploi.

Dans la Loire, l'usure se fait sentir. Seuls 700 salariés de GIAT Industries ont manifesté dans les rues de Roanne, Saint-Chamond et Saint-Etienne pour protester contre la suppression de plus d'un millier d'emplois sur les 3 700 que compte le groupement d'armement dans le département. Le 30 août, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, avait assuré qu'*« il n'y aurait pas de licenciements secs »* dans les entreprises d'armement de la Loire. M. Gaudin a également annoncé le déblocage pour les trois prochaines années de 736 millions de francs de fonds européens pour la région Rhône-Alpes, dont 80 % pour la Loire.

De nos correspondants

Les élus de Cherbourg reçus par Charles Millon

Charles Millon a reçu, mardi 10 septembre, au ministère de la défense, des élus de la Manche et du Calvados, auxquels il a confirmé que l'arsenal de Cherbourg mettra en chantier en 2000 le quatrième sous-marin stratégique (*Le Monde* daté 1er-2 septembre) et que la réduction des effectifs portera sur 500 postes fin 1997. Les évolutions ultérieures (quelque 1 200 personnes en sureffectif) seront examinées en 1998 en fonction des résultats obtenus en matière de réorganisation industrielle (*Le Monde* du 11 septembre), d'aménagement du temps de travail et de contrats à l'exportation. Trois des élus, Yves Bonnet (député UDF de la Manche), Bernard Cauvin (président PS de la Communauté urbaine de Cherbourg) et Jean-Pierre Godefroy (maire PS de Cherbourg), se sont ensuite entretenus à l'Elysée avec un conseiller technique du président de la République.

هكذا من الأصل

La Sécurité sociale veut faire des économies sans diminuer la qualité des soins

La Caisse nationale d'assurance-maladie refuse les mesures pénalisant les assurés

Seule la CGT s'est opposée à un plan d'économies adopté, mardi 10 septembre, par le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. Il consiste à diminuer les tarifs de remboursement de certains examens médicaux et à inciter à l'utilisation de médicaments génériques. Les syndicats de médecins, y compris celui ayant soutenu le « plan Juppé », le contestent.

UN PLAN D'ÉCONOMIES de 4,2 milliards de francs a été adopté, mardi 10 septembre, par le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). C'est donc 600 millions de moins que l'objectif fixé (*Le Monde* daté 8-9 septembre). Les syndicats se sont, en effet, opposés à la mise sous conditions de ressources du capital-décès auxquels les assurés ont droit en cas de décès. En revanche, les représentants des salariés, du patronat et de l'Etat ont approuvé à une large majorité – seule la CGT a voté contre l'ensemble du plan – les mesures réduisant les tarifs de certains actes pratiqués par les professionnels de santé.

Ces décisions traduisent la volonté de *« mettre fin au rôle de payeur aveugle de l'assurance-maladie et de privilégier systématiquement la qualité des soins et la prise en compte du progrès technique »*, a souligné Jean-Marie Spaeth, le nouveau président (CFDT) de la caisse. Son prédécesseur, Jean-Claude Mallet (FO), a assuré que le *gouvernement avait refusé* un tel plan il y a quelques mois.

Les établissements de soins privés devront faire une économie de 923 millions (y compris la baisse de la nomenclature de certains actes). La réduction des tarifs de certaines prothèses rapportera 427 millions, tandis que les hôpitaux publics sont invités à prescrire les transports sanitaires *« les moins onéreux adaptés à l'état du malade »*. La baisse de la cotation d'examens de biologie rapportera 300 millions, et plus de 1,2 milliard proviendra d'une réduction des tarifs d'actes de cardiologie, de gastro-entérologie, de radiologie, de dialyse ou d'ophtalmologie.

La CNAMTS estime, par ailleurs, qu'elle peut économiser près de 1,2 milliard en favorisant une prescription systématique de médicaments à effets thérapeutiques identiques mais moins chers. Jean Marmot, président du comité économique du médicament, a estimé, mardi, lors d'un colloque, qu'environ 3 milliards d'économies étaient possibles d'ici à l'an 2000 grâce aux génériques. Il a prévenu que des choix s'imposeront tôt ou tard car *« on ne pourra, au siècle prochain, rembourser à tout le monde tous les médicaments »*.

« ENLISEMENT ADMINISTRATIF »

Ce plan intervient quelques jours avant la réunion de la commission des comptes de la Sécurité sociale, le 23 septembre, qui devrait annoncer un déficit d'environ 35 milliards pour la branche maladie en 1996.

Une note des services statistiques de la CNAMTS indique que les dépenses des praticiens libéraux ont progressé de 4,6 % au cours des sept premiers mois de l'année (par rapport à la même période de 1995). Or les pouvoirs publics leur ont demandé de ne pas dépasser 2,1 % en 1996. Si les experts de la caisse jugent que cet objectif n'est *« pas irréaliste »*, ils rappellent que les dépenses devront baisser de 1 % sur les cinq derniers mois de l'année pour pouvoir l'atteindre.

Le plan de la CNAMTS *« ne sera probablement pas suffisant »*, estime son vice-président, Georges Jollès (CNPF). Il souhaite, en particulier, que l'assuré soit obligé de présenter son carnet de santé (distribué à partir de l'automne) pour être remboursé. Ce plan ne va pas améliorer les relations du corps médical avec le gouvernement, qui a exercé de fortes pressions sur l'assurance-maladie pour qu'elle arrête ce plan d'économies.

Le syndicat de généralistes MG-France, pourtant favorable à la réforme de la Sécurité sociale, a estimé qu'elle était *« en train de sombrer peu à peu dans l'enlisement administratif et la lassitude des acteurs »*, les pouvoirs publics prêtant, selon lui, une oreille trop attentive aux *« forces les plus corporatistes du secteur de la santé »*. Au cours d'une conférence de presse, mercredi, le président de la Confédération des syndicats médicaux français, Claude Maffioli, devait s'en prendre à la politique du gouvernement et appeler à une riposte.

Jean-Michel Bezat

M. Juppé précise les objectifs du « rendez-vous citoyen »

Evaluation individuelle, formation, insertion, volontariat seront au centre de ce bref « stage » des jeunes dans le cadre des armées

LE **« RENDEZ-VOUS** *citoyen »* comprendra trois volets, a annoncé le premier ministre, mardi 10 septembre, devant l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Rappelant que le service militaire obligatoire allait bientôt être supprimé, Alain Juppé a expliqué que ce *« rendez-vous »* obligatoire sera une *« période de courte durée qui devra constituer un temps fort de la vie des jeunes Français »*.

« Le premier volet, a dit Alain Juppé, *serait consacré à l'évaluation individuelle de chaque Français sur le plan scolaire, professionnel ou médical. Ceci devrait faciliter sa démarche d'orientation, de formation ou d'insertion. Un second volet, consacré à la citoyenneté et à la défense, lui permettrait de prendre mieux conscience des grands enjeux du pays. Enfin, le troisième volet lui présenterait les nouvelles voies offertes par le volontariat au titre de la sécurité, de la solidarité ou de la coopération. » « Dans cette réforme*, a ajouté le premier ministre, *c'est le lien de l'armée et de la nation qui est en cause. »* Le chef du gouvernement a, d'autre part, explicité les rapports de la France avec ses alliés. *« Il n'y a nulle contradiction*, a-t-il affirmé, *à dire que notre vision de l'Alliance atlantique et du lien transatlantique est résolument européenne. Un de nos objectifs principaux est de parvenir à un meilleur partage des responsabilités entre l'Europe et les Etats-Unis (...). Bien entendu, cette réforme ne prendra tout son sens que si les Européens sont capables de donner une impulsion majeure à la politique étrangère et de sécurité commune. »*

« Il s'agit en particulier, a poursuivi le premier ministre, *de renforcer le rôle du Conseil européen dans la définition des orientations et des priorités de la défense commune, et de donner une plus grande flexibilité aux procédures de décision de l'Union. »* Citant l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, M. Juppé a qualifié d'*« encourageants »* les progrès de la coopération européenne dans le domaine de l'armement.

Le conseil des ministres examine le projet de loi sur la réforme de l'Etat

LANCÉ par le chef du gouvernement en juillet 1995, le projet de réforme de l'Etat devait prendre corps, mercredi 11 septembre, avec la présentation au conseil des ministres, par Dominique Perben, d'un *« projet de loi relatif à l'amélioration des relations entre l'administration et le public »*. Le texte prévoit que toutes les administrations, qu'elles relèvent de l'Etat, des collectivités territoriales ou de la Sécurité sociale, accuseront réception des demandes qui leur sont adressées. Des décrets étendront la liste des cas dans lesquels leur silence vaut acceptation, après un délai de deux mois.

Le texte élargit la saisine du médiateur de la République aux parlementaires européens, aux présidents de conseils généraux et régionaux, au maire du Conseil de Paris, ainsi qu'au président du conseil exécutif de l'Assemblée de Corse. Il prévoit la création de maisons de service public, réunissant, en un même lieu, des organismes différents.

DÉPÊCHES

■ **AGRICULTURE : Jacques Chirac a reçu, mardi 10 septembre, les dirigeants de la Fnsea et du CNJA**, dix jours après sa rencontre avec les éleveurs de Charroux (Vienne). Les responsables syndicaux souhaitaient, avant le conseil européen des ministres de l'agriculture, les 16 et 17 septembre, lui rappeler leur demande de nouvelles compensations pour les éleveurs de broutards. La Fnsea et le CNJA appellent les éleveurs à manifester le 13 septembre à Clermont-Ferrand.

■ **SONDAGE : une majorité de Français (59 %) reste hostile à l'action du gouvernement**, selon un sondage de la Sofres pour des journaux de province, réalisé du 28 au 30 août auprès de 1 000 personnes. En février, 63 % des personnes interrogées portaient ce même jugement. Elles sont 67 % (contre 63 % en février) à estimer qu'Alain Juppé *« agit au jour le jour sans bien savoir où il va »* ; 66 % (contre 71 %) sont *« déçus »* par son action, et si 40 % souhaitent qu'il reste *« le moins longtemps possible »* premier ministre, 33 % espèrent le voir occuper Matignon *« jusqu'aux législatives de 1998 »*.

■ **DÉMISSIONS : quatre secrétaires nationaux du CNI (Centre national des indépendants et paysans) ont remis, mardi 10 septembre, leur démission de la commission exécutive nationale du parti.** Serge Kouchnir, secrétaire général adjoint, Daniel Philippot, Marcel Morin et Jacques Gerbault (également président du CID-Unati) assurent, dans un communiqué, Pierre-Olivier Mahaux, qui lui-même a démissionné de son poste de secrétaire général (*Le Monde* du 11 septembre), de leur soutien.

■ **TEMPS DE TRAVAIL : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT**, qui rencontrait, mardi 10 septembre, les adhérents CFDT du centre hospitalier universitaire de Nice, a jugé que *« 1996 doit être l'année de la réduction du temps de travail pour développer l'emploi »*. A six semaines des élections dans la fonction publique hospitalière, Mme Notat a constaté que *« beaucoup d'infirmières venaient au temps partiel à 80 % pour pouvoir s'oxygéner »*.

■ **FONCTION PUBLIQUE : Marc Blondel, secrétaire général de Force Ouvrière**, a expliqué, mercredi 11 septembre, sur France 2, que la fédération de fonctionnaires FO a *« décidé de laisser le temps au gouvernement de préciser les choses »* sur les salaires, en prévoyant une grève en octobre, mais sans encore en fixer la date. *« Si le ministre de la fonction publique, Dominique Perben, convoque pour négocier, nous irons négocier »*, a-t-il déclaré, avant d'ajouter qu'*« on ne va pas faire la grève des fonctionnaires sur les salaires à partir du moment où on obtient satisfaction »*.

■ **GARDANNE : le président du Parti national républicain (PNR)**, Jean-François Touzé, s'est élevé, mardi 10 septembre, à Gardanne (Bouches-du-Rhône), contre *« la stratégie ni droite ni gauche du Front national »* et *« le véritable pacte germano-soviétique qui unit depuis plusieurs années le FN et la gauche »*. Le PNR, qui défend des thèmes proches de l'extrême droite, mais *« se situe résolument dans le camp de la droite »*, présentera un candidat, Henri Le Guillou, à l'élection législative partielle de la 10e circonscription des Bouches-du-Rhône (Gardanne), qui désignera le successeur de Bernard Tapie.

■ **FINANCES LOCALES : le ministre de la décentralisation, Dominique Perben**, a évalué, mardi 10 septembre, *« de 20 à 22 milliards »* de francs l'augmentation des impôts locaux en 1996 (*Le Monde* du 11 septembre), en rappelant qu'*« il faut cependant cesser de tout mélanger en comparant la hausse des impôts locaux en 1996 à une éventuelle baisse de l'impôt sur le revenu l'an prochain »*. Le président (RPR) de l'Association des maires de France (AMF), Jean-Paul Delevoye, a déclaré le même jour sur RTL que *« s'il y a stabilisation des charges des collectivités locales, il y aura stabilisation des impôt locaux »*.

Alain Juppé fait la leçon aux responsables de la majorité

Pour le premier ministre, le calendrier de Maastricht est intangible

Présent pour la première fois au déjeuner des responsables de la majorité, Alain Madelin a tenté, mardi 10 septembre, de démontrer la pertinence des contre-propositions qu'il s'apprête à exposer en compagnie de Charles Pasqua le 15 septembre. Alain Juppé a fait valoir que le calendrier de la monnaie unique ne peut être modifié.

LASSÉ des *« petites piques du dimanche »*, Alain Juppé a entrepris, mardi 10 septembre, de croiser le fer avec quelques-uns des principaux responsables de la majorité. Le premier ministre entend, ici ou là, qu'il faudrait infléchir, voire changer la politique suivie. Lors du premier déjeuner de la majorité depuis la rentrée, il a invité ses hôtes à lui préciser les contours des changements à entreprendre.

RÉCIT

En l'absence de Philippe Séguin, retenu au même moment à la table du président de la République, et dont le discours-programme, prononcé devant les jeunes du RPR, a été occulté par l'effervescence causée par l'annonce d'une éventuelle réforme du mode de scrutin, l'intérêt s'est porté vers l'ancien ministre de l'économie et des finances, Alain Madelin, invité pour la première fois à ce type de déjeuner. Le « nouveau » a redit à voix haute son analyse de la déflation qui se profile, telle qu'il l'avait développée dans ces colonnes (*Le Monde* du 30 août). Placé à l'autre bout de la table, Charles Pasqua a rebondi en mettant en cause le strict respect des critères de convergences, du traité de Maastricht. Reçu la veille, un quart d'heure seulement, par le premier ministre, M. Pasqua a jugé que, cette fois, la *« réceptivité »* de M. Juppé avait été *« excellente »*.

Certains, tel Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, se sont émerveillés de la *« liberté de pensée »* de MM. Madelin et Pasqua. De source proche de l'hôtel Matignon, on demeure, toutefois, persuadé qu'il n'y a *« pas de désaccord de fond avec la ligne suivie par le gouvernement »*. De la même façon, après s'être entretenu pendant une heure, dans la matinée, avec Edouard Balladur, M. Juppé avait *« constaté une très bonne convergence de vues dans [leurs] analyses »*. L'ancien premier ministre, qui n'avait fait aucune déclaration après cette entrevue, a, alors, fait savoir qu'il avait eu des *« points de convergence »*, mais aussi des *« points de divergence »*.

Soutenu par François Bayrou, lequel a affirmé qu'il est *« hors de question de dévier »* par rapport aux impératifs de l'intégration européenne, et par François Léotard, qui estime qu'après tant d'efforts pour réduire les déficits, on ne peut faire machine arrière à moins d'un an et demi de l'échéance prévue par le traité de Maastricht, le premier ministre a expliqué que, non seulement il n'est pas possible de modifier le calendrier, mais qu'il n'est même pas possible d'en parler : la sanction des marchés financiers serait immédiate. Il a recommandé à ses hôtes d'éviter toute expression publique à ce propos.

Très rapidement, le premier ministre a évoqué d'autres sujets : la réforme fiscale et la Corse, dont il devait recevoir les élus, mercredi après-midi. M. Juppé a confirmé une prochaine actualisation des « lois Pasqua », sur les plans tant réglementaire que législatif : un projet de loi sur le travail clandestin sera soumis à l'automne au Parlement. Enfin, M. Juppé souhaite que le débat continue sur une éventuelle réforme du mode de scrutin aux élections législatives.

Selon l'un des participants au déjeuner, proche du premier ministre, l'ensemble des consultations de ces derniers jours a permis de vérifier la fiabilité de l'axe majoritaire. En revanche, aussi bien sur l'Europe que sur le mode de scrutin, le même observateur a relevé des divergences d'appréciation entre MM. Madelin et Pasqua. CQFD : leur rapprochement, qui sera officialisé le 15 septembre, ne saurait déboucher sur une politique de rechange.

Olivier Biffaud et Jean-Louis Saux

Le PS pourrait demander une action en justice contre M. Le Pen

Robert Hue et François Bayrou se démarquent d'Henri Emmanuelli, favorable à l'interdiction du Front national qu'il considère « hors du système » démocratique

LES PROPOS de Jean-Marie Le Pen sur *« l'inégalité des races »* ont relancé le débat au sein du Parti socialiste sur sa stratégie contre le Front national. Mercredi 11 septembre au matin, le bureau national du PS devait en débattre, en l'absence de Lionel Jospin qui assiste, à New York, au congrès de l'Internationale socialiste. La semaine prochaine, une commission, émanant du bureau national, doit être constituée pour discuter du pré-rapport de Gérard Le Gall, délégué aux études politiques, présenté le 31 août à La Rochelle (*Le Monde* du 3 septembre).

Mardi, plusieurs dirigeants du PS ont déjà pris position. Le plus véhément a été Henri Emmanuelli. L'ancien premier secrétaire du PS a demandé, dans un communiqué, *« l'interdiction du Front national »*. Pour le député des Landes, *« ce racisme affiché et revendiqué est incompatible avec les principes fondamentaux de notre Constitution et de notre législation. C'est une injure et une menace contre les droits de l'homme »*.

Soulignant que le racisme est *« un délit »* et *« doit être combattu comme tel »*, M. Emmanuelli estime que, *« face à un mouvement qui l'utilise mais n'aura de cesse tant qu'il ne l'aura pas éliminée, la démocratie a le devoir de lancer une déclaration de guerre officielle »*, l'interdiction du FN devenant alors *« un impératif moral et juridique »* Dans *Le Monde* du 26 juin 1991, M. Emmanuelli considérait le FN *« hors du système »* démocratique et appelait à *« un combat sans merci non contre Le Pen mais contre les idées fascisantes qu'il incarne »*.

« MAUVAISE RÉPONSE »

Sous réserve d'un débat qui s'annonçait animé, le PS s'orientait, mercredi, vers une déclaration, préparée par M. Le Gall, pour lequel les propos de M. Le Pen démontrent, *« si cela était encore nécessaire, qu'il est bien d'extrême droite »*, demandant au garde des sceaux d'ouvrir une procédure pénale contre le président du FN, sur la base de la loi Gayssot contre le racisme. Une position qu'a défendue, mardi sur Europe 1, Dominique Strauss-Kahn, non favorable à une interdiction. *« Je ne vois pas pourquoi on ne mettrait pas la loi en œuvre rapidement lorsqu'il s'agit d'atteintes aux droits de l'homme de cette manière-là »*, a noté l'ancien ministre.

L'idée d'une interdiction du FN n'est pas nouvelle. En avril, *Charlie Hebdo* avait lancé une pétition en ce sens qui a recueilli environ 180 000 signatures. A la suite de violentes déclarations de M. Le Pen, le 13 avril, Patrick Braouzec, député communiste de Seine-Saint-Denis, avait interrogé le ministre de l'intérieur sur les mesures qu'il comptait prendre *« si le Front national continue de défier ouvertement la Constitution »*. Jacques Toubon s'était chargé de répondre que *« chaque fois qu'il y a des délits correspondant aux lois qui répriment la propagande raciste (...) nous exerçons des poursuites »*.

Mercredi, François Bayrou, président de Force démocrate, a qualifié, sur RMC, la proposition de M. Emmanuelli de *« mauvaise réponse »*, tandis que, sur RTL, Robert Hue, secrétaire national du PCF, estimait qu'*« il ne faut rien faire qui puisse être repris par Le Pen sous forme de provocation lui permettant une fois de plus de faire passer ses idées »*.

Le FN n'a pas manqué de réagir. Pour son délégué général, Bruno Mégret, la demande de M. Emmanuelli *« trahit le profond désarroi du PS, qui n'a plus rien à proposer aux Français »*. M. Le Pen a choisi de reprendre ostensiblement son propos sur *« l'inégalité des races »* lors de la fête annuelle du FN, les 28 et 29 septembre. Le MRAP devait engager le 11 septembre une action en justice contre M. Le Pen.

Christiane Chombeau et Michel Noblecourt

M. Toubon annonce une réforme du droit des sociétés

LE RAPPORT du sénateur (RPR) Philippe Marini sur le droit des sociétés, qui a été rendu public mardi 10 septembre (*Le Monde* du 11 septembre), a reçu un accueil favorable du ministre de la justice, Jacques Toubon. En déplacement à Agen, mardi, il a annoncé que le gouvernement présenterait *« d'ici à la fin de l'année »* un projet de révision de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales, s'inspirant de ce texte, dont il a estimé qu'il permettrait de *« considérablement moderniser le droit des affaires dans notre pays »*.

Le garde des sceaux a précisé qu'il fallait *« donner aux entreprises françaises plus de chances d'être compétitives et plus de chances d'être bien dirigées, dans la transparence et avec le sens de la responsabilité »*. Il s'est toutefois abstenu de s'engager davantage sur la réforme de l'abus de biens sociaux : *« Sur cette question serpent de mer, le gouvernement n'a pour l'instant pas de position. Nous allons examiner les propositions du sénateur. »*

Au sein de la majorité, on se montre encore prudent sur l'appréciation de cette réforme qui donne une définition restrictive de l'abus de biens sociaux et limite le champ d'application de ce délit. Seul François Léotard, président de l'UDF, a publiquement jugé *« bonne »* l'orientation du rapport Marini. *« Quand vous dites abus de bien social, comme d'autres notions juridiques d'ailleurs, vous vous rendez compte que cela peut couvrir toutes sortes de choses différentes* (...). *Toute situation de flou juridique est malsaine dans une démocratie »*, a-t-il observé, mardi soir sur la chaîne de télévision LCI. Le président de l'UDF s'est toutefois empressé d'ajouter qu'*« il ne faut surtout pas que par ce biais-là, on aboutisse à une sorte d'amnistie de faits qui auraient été délictueux »*.

C'est bien d'une *« amnistie déguisée »* dont il s'agit, selon Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, qui a estimé, mardi dans un communiqué, qu'une telle réforme *« revient purement et simplement à dessaisir les juges des affaires en cours »*.

Le juge Van Ruymbeke a achevé ses investigations sur le PR

MIS EN CAUSE, une nouvelle fois, par Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, le Parti républicain (PR) a *« démenti catégoriquement »*, mardi 10 septembre, *« être ou avoir été titulaire d'un compte en Suisse »*.

Cette mise au point fait suite à la transmission au procureur général de Rennes, le 21 août, d'une note dans laquelle M. Van Ruymbeke récapitule ses investigations sur le financement du PR. Après le retour de Suisse de ses dernières commissions rogatoires, le magistrat rennais met un point final à ses investigations dans un dossier par ailleurs instruit, depuis 1994, par un juge parisien, Mireille Filippini.

Dans sa note, révélée mardi par l'Agence France-Presse, le conseiller rennais rappelle que des proches de la direction du PR ont reçu d'importantes sommes d'argent du réseau mis sur pied par Alain Cellier, un banquier proche de Gérard Longuet, par le biais d'une société panaméenne et d'un compte anonyme au Crédit suisse de Genève. Pour le magistrat, il est clair que ce réseau, implanté en Suisse et au Luxembourg, est une « caisse noire » servant au financement occulte du PR ou de ses dirigeants.

TROIS SOURCES

A l'appui de sa démonstration, M. Van Ruymbeke rappelle que *« 14,6 millions de francs sont sortis du réseau Cellier en 1989 au profit de la panaméenne Spalding Invest SA, alors gérée par Marc de Scitivaux, conseiller du cabinet de M. Madelin* [ancien ministre de l'économie] *». « Un document bancaire daté du 21 octobre 1994 révèle que l'ayant-droit économique de Spalding Invest SA, titulaire d'un compte anonyme au Crédit suisse de Genève, n'est autre que le Parti républicain. »*

Faisant état de différents mouvements opérés sur le compte bancaire, le conseiller indique que *« 500 000* francs *et un million de francs ont été retirés en liquide les 12 octobre et 8 novembre 1990 ». « Or, le 9 novembre 1990, 1,33 millions de francs furent déposés en liquide sur le compte du PR au Crédit lyonnais à Paris. (...) De nombreuses autres opérations apparaissent régulièrement jusqu'à la fin de l'année 1994. »*

D'après M. Van Ruymbeke, le *« réseau Cellier »* a reçu des fonds d'au moins trois origines. D'abord de la société Alcatel pour *« un total identifié de 13,1 millions de francs »* entre 1988 et 1991. Ensuite, *« des fonds détournés par M. Constantinof, proche collaborateur de M. Longuet, au vu d'instructions écrites de Gérard Longuet, lequel en avait informé Alain Madelin, au préjudice de la société la Signalisation, filiale d'une société nationale en liquidation qui avait une créance sur le Koweït (le réseau Cellier a récupéré le 8 juin 1988 l'équivalent de 12 millions de francs sur un total de 16 millions prélevés par M. Constantinof). »*

Troisième source : *« Les commissions perçues le 2 février 1987, soit 500 000 dollars, lors d'une négociation menée avec l'Algérie pour la vente de 400 wagons par la société Francorail ». « Cette opération peut être rapprochée de la lettre qui m'a été adressée le 7 mai 1994 par un cadre d'entreprise "sollicité" en 1987 par M. Longuet à l'occasion de la visite en Algérie de M. Madelin en contrepartie d'une intervention auprès des autorités algériennes. »*

Selon M. Van Ruymbeke, fin 1994, il restait encore 54 millions de francs identifiés dans le *« réseau Cellier. »* Ils auraient, depuis, été transférés dans d'autres paradis fiscaux. Depuis la découverte de ce réseau, M. Cellier n'a jamais été inquiété par la justice.

R.-P. P.

Demande d'enquête préliminaire sur Mme Tiberi

Sept élus socialistes de l'Essonne ont écrit, mardi 10 septembre, au procureur de la République à Evry, Laurent Davenas, afin de lui demander l'ouverture d'une *« enquête préalable »* sur les conditions dans lesquelles Xavière Tiberi, l'épouse du maire de Paris, avait été employée par le conseil général de l'Essonne. Dans un entretien accordé, le 31 août, à l'hebdomadaire *Le Point*, Xavier Dugoin, le président (RPR) du conseil général, avait affirmé avoir établi un contrat à Mme Tiberi au mois de mars 1994, afin de l'attacher à son cabinet, avant de lui commander, au mois d'octobre 1994, un rapport sur *« la coopération décentralisée »*. Mme Tiberi avait, quant à elle, affirmé au juge Halphen, le 18 juillet, n'avoir effectué aucun autre travail pour le conseil général que ce rapport, et ne s'être *« jamais rendue sur place »*. Les élus signataires de la lettre, qui évoquent un soupçon de *« détournements »*, demandent au procureur de faire la part entre ces versions contradictoires en ouvrant une enquête.

François Mitterrand face aux défis de l'Histoire

« SI JE NE L'AVAIS PAS NOMMÉ, on m'aurait reproché de l'avoir écarté. » François Mitterrand, interrogé, six ans après, par ses chroniqueurs, Pierre Favier et Michel Martin-Roland, résume ainsi le choix de Michel Rocard comme premier ministre après la victoire de 1988. Les auteurs de *La Décennie Mitterrand*, qui publient leur troisième tome intitulé *Les Défis*, estiment que l'ancien chef de l'Etat avait tendance – comme aussi l'ancien premier ministre – à juger les trois années de gouvernement Rocard à la lumière de la rupture de 1991, alors qu'en fait *« ils étaient d'accord sur l'essentiel en s'associant (...) pour conduire les affaires de la France »*.



BIBLIOGRAPHIE

Qu'ils aient été d'accord sur l'essentiel, c'était bien le moins. Il reste que François Mitterrand s'est résigné à cette association avec une mauvaise grâce qui en a été, en quelque sorte, le vice constitutionnel. Si, comme le dit Michel Rocard, d'accord là aussi avec l'ancien chef de l'Etat, *« le premier premier ministre d'un septennat n'est jamais choisi par le président, il est le produit d'une situation »*, la rupture est peut-être inscrite dès le départ dans cette contrainte, dont le président n'a de cesse de se libérer (Jacques Chirac s'est épargné cet inconvénient en ne désignant pas Philippe Séguin comme chef du gouvernement). Le récit des deux journalistes, scrupuleusement appuyé sur les comptes rendus et notes internes auxquels ils ont eu accès, montre dans le détail, comment, pendant trois ans, les deux rivaux socialistes des années 70 ont cohabité plutôt que coopéré au sommet de l'Etat.

Ce n'est pas là, cependant, que l'Histoire s'est faite, et les péripéties de la relation Mitterrand-Rocard paraissent bien secondaires par rapport aux bouleversements internationaux qui dominent la période. On ne se lasse pas de relire, enrichis d'informations inédites, les épisodes de l'effondrement du système soviétique et de la relance européenne, puis ceux de la guerre du Golfe.

En décembre 1990, un an après la chute du mur de Berlin et deux mois après la réunification de l'Allemagne, François Mitterrand confie aux auteurs qu'il a sans doute *« raté sa communication ». « J'aurais mieux fait de saisir l'opinion publique de façon plus constante, j'ai peut-être manqué de présence d'esprit, mais cela n'a rien à voir avec le fond d'une politique »*, plaide-t-il au sujet, notamment, de sa visite, en décembre 1989, dans une République démocratique allemande fantomatique.

A Helmut Kohl, qu'il reçoit en tête à tête à Latche le 4 janvier 1990, le président français lance : *« Si j'étais allemand, je serais pour la réunification, c'est du patriotisme. Etant français, je n'y mets pas la même passion. »* Les deux hommes dînent ensemble à l'Elysée, le 15 février, après que le chancelier fédéral a obtenu, à Moscou, l'accord de Mikhaïl Gorbatchev pour la réunifiation de son pays. François Mitterrand réclame une fois encore à son hôte la reconnaissance préalable de la frontière germano-polonaise, héritée de la seconde guerre mondiale, comme intangible. L'Allemand souffre : *« C'est une grosse blessure,* dit-il. *Normalement, on traite les blessures avec un baume et pas avec de l'huile bouillante. Cela n'aide pas. »*

Moins de six mois plus tard, l'urgence est autre. L'Irak vient d'envahir le Koweït, et le chef de l'Etat français est vite convaincu que la marche à la guerre est inéluctable. Le débat qu'il ouvre le 9 août avec ses principaux ministres, dont le premier, est étonnant. Tour à tour, Pierre Joxe, Lionel Jospin, Jean-Pierre Chevènement, Pierre Bérégovoy, Michel Rocard expriment des réserves devant l'hypothèse d'une action militaire à laquelle la France s'associerait.

M. Jospin ne l'envisage que sous l'égide de l'ONU, mais François Mitterrand ne pense pas, à ce moment-là, que l'organisation internationale puisse jouer ce rôle. *« En rester à cette position, c'est s'enfermer dans le non-être, regarder les trains passer »*, dit-il, désignant ainsi la boussole à laquelle il ne cessera de se fier dans les mois qui suivront. Pour qu'on le comprenne bien, il conclut : *« S'il faut choisir, j'estime qu'il faut lutter contre Saddam Hussein quelles qu'en soient les conséquences. »*

La dimension des événements sert François Mitterrand, dont la stature est rehaussée par les défis historiques auxquels il a dû faire face. Au regard de son bilan en matière de politique intérieure, ce n'est pas inutile.

Patrick Jarreau

★ *La Décennie Mitterrand*, tome 3 : *Les Défis*, de Pierre Favier et Michel Martin-Roland ; éd. du Seuil, 590 pages, 160 francs.

EXCLUSION Le gouvernement envisage de modifier les conditions d'attribution du RMI. Une nouvelle disposition – dite de l'*« obligation alimentaire »* – permettrait aux pouvoirs publics de demander aux familles de prendre en charge tout ou partie du montant de l'allocation versée. ● CETTE DISPOSITION figure dans la lettre de cadrage budgétaire adressée au ministère du travail et des affaires sociales. L'économie attendue de cette mesure est faible : 500 millions de francs maximum. Mais elle pourrait à terme dissuader certaines personnes de demander l'allocation. ● CETTE REMISE EN CAUSE du RMI intervient au moment où la délégation interministérielle voit partir ses deux dirigeants, dans un contexte défavorable aux politiques de lutte contre la pauvreté, comme en témoignent les retards de la loi-cadre sur l'exclusion. (*Lire aussi notre éditorial page 13.*)

Le gouvernement veut faire supporter aux familles une partie du RMI

A l'occasion de la loi de finances 1997, une mesure modifierait les conditions d'attribution du revenu minimum d'insertion. Les parents seraient appelés, selon certaines conditions de ressources, à financer tout ou partie de l'allocation versée

LE PROJET DE LOI de finances pour 1997 devrait apporter quelques surprises aux allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI), dont le nombre approche désormais le million. La lettre de cadrage budgétaire adressée, le 7 août, par le premier ministre, Alain Juppé, au ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, ne consacre que quatre lignes à l'allocation de RMI, créée en 1988. Mais elles sont de nature à ébranler un dispositif déjà soumis à rude épreuve.

La réforme envisagée, en apparence technique et pour l'instant sans grandes incidences budgétaires, devrait néanmoins ouvrir un vif débat politique. Car elle traduit un véritable changement de logique en modifiant la nature même de ce dispositif.

Le gouvernement souhaite, en effet, introduire dans les procédures d'attribution du RMI des limites importantes. Il propose une nouvelle disposition – dite de l'*« obligation alimentaire »* –, qui consiste à demander aux familles de payer, dans certaines conditions, tout ou partie des sommes versées au titre du revenu minimum d'insertion. La solidarité familiale viendrait pour partie se substituer à la solidarité nationale. Depuis sa création, en 1988, le RMI est un droit, auquel peut prétendre toute personne sans ressources justifiant de certaines conditions d'âge (avoir au moins vingt-cinq ans) et de résidence (vivre depuis trois ans en France). En contrepartie d'une démarche d'insertion, l'allocation maximale versée est de 2 374 francs par mois pour une personne seule.

Les candidats potentiels risqueraient de s'exclure d'eux-mêmes du circuit

La lettre de cadrage budgétaire du ministère des affaires sociales établit à 24,2 milliards de francs la dotation allouée au RMI au titre de la loi de finances pour 1997, soit 1,2 milliard de plus qu'en 1996. Mais elle précise que ce calcul *« intègre une économie de 500 millions de francs par rapport au budget de reconduction, liée à la mise en place de l'obligation alimentaire et de la récupération sur succession »*. Avec cette *« obligation alimentaire »*, les fonctionnaires de Bercy ont, en fait, exhumé un article du code civil (article 205 et suivant) régissant les obligations réciproques entre époux, enfants, parents et alliés. L'*« obligation alimentaire »* dispose qu'un membre de la famille peut se substituer financièrement à une personne défaillante.

Dans le cas du RMI, l'Etat récupérerait sur le revenu des familles, sur la base d'un barème de ressources, tout ou partie des sommes allouées. Le RMI cesserait donc d'être un droit pour devenir une simple prestation sociale, accordée sous conditions de ressources de la famille. Le parent serait redevable pour son enfant (de plus de vingt-cinq ans) mais également l'enfant pour le père ou la mère, et éventuellement les collatéraux, grands-parents ou petits-enfants, comme cela existe encore pour certaines aides sociales. Contrairement aux autres prestations sociales, le RMI bénéficie, pour l'instant, au regard du principe de l'*« obligation alimentaire »*, d'un statut dérogatoire. Il s'agit donc d'un changement de cap radical qui pourrait ouvrir la voie à d'autres formes d'appel à la solidarité... familiale.

Par rapport à la portée réelle et symbolique d'une telle mesure et à ses risques politiques, les retombées financières qu'en attend le gouvernement paraissent pourtant faibles, tout au moins au titre du budget 1997. Les 500 millions de francs d'économies qui seraient ainsi réalisées l'an prochain correspondent, en effet, à environ 20 000 à 25 000 bénéficiaires en moins sur les 950 000 allocataires actuels et les 350 000 nouveaux bénéficiaires par an.

Sauf à penser, comme certains spécialistes le croient, que cette économie de 500 millions de francs a été volontairement minorée, cette réforme ne changerait qu'à la marge l'équation financière du RMI. En outre, sa mise en œuvre, qui suppose un dispositif très lourd d'enquêtes sociales, entraînerait des coûts de gestion très élevés – de l'ordre de 300 francs par dossier, soit 100 millions environ par an, selon certains experts. Or, les services des caisses d'allocations familiales, qui gèrent aujourd'hui les dossiers des allocataires, sont déjà surchargés.

Pour ces raisons, l'intérêt de cette réforme de fond du mode d'attribution du RMI est sans doute à plus long terme. Le gouvernement semble miser sur l'effet dissuasif qu'entraînerait l'*« obligation alimentaire »*. Car certaines catégories de bénéficiaires sont visées, en particulier les « jeunes adultes ». Les débats des mois passés ont montré que des responsables de la majorité estimaient que ces jeunes, qui perçoivent le RMI parce qu'ils ne peuvent prétendre à des allocations chômage, devaient être pris en charge par leur famille.

Certes, la suppression de l'allocation insertion jeunes, l'allongement de la durée des études et, surtout, la croissance du chômage des diplômés ont fait que de plus en plus de jeunes adultes sont entrés dans le dispositif du RMI. Mais, outre qu'il peut paraître discutable de parler de « jeunes » adultes au-delà de vingt-cinq ans, on sait que les nouveaux entrants dans le dispositif du RMI sont, pour une très large part, issus de milieux modestes.

Selon une enquête récente, les parents des deux tiers des nouveaux allocataires disposent, en effet, de revenus inférieurs à 10 000 francs mensuels. Selon cette enquête, 10 % des RMistes se font aider par leur famille, mais cette contribution est des plus modestes. Plus d'un tiers des RMistes doivent emprunter pour tenter de s'en sortir.

Pour les spécialistes du RMI, que la mesure gouvernementale inquiète fort, cette réforme aurait surtout un effet dissuasif et permettrait de limiter le flux des nouveaux entrants (actuellement de 350 000 par an). Par renoncement volontaire, font-ils remarquer, de peur que leurs familles soit mises à contribution ou soient, simplement, alertées sur leurs difficultés, les candidats potentiels au RMI risqueraient de s'exclure d'eux-mêmes du circuit. Ils viendraient ainsi grossir les rangs des plus marginalisés et perdraient, définitivement, toute chance d'insertion ou de réinsertion.

Christine Garin

Près d'un million d'allocataires

● **Création** : le revenu minimum d'insertion a été institué par la loi du 1er décembre 1988, afin d'assurer un revenu provisoire et les moyens de retrouver des ressources durables à ceux qui en sont dépourvus. Il a été réformé par la loi du 29 juillet 1992, instaurant la gratuité des soins pour les allocataires, le renforcement du dispositif d'insertion et une clarification du partage des responsabilités entre l'Etat et les départements.

● ***Bénéficiaires*** : le RMI est attribué de droit à toute personne résidant en France, âgée de plus de vingt-cinq ans ou ayant au *moins un enfant en charge et dont* les ressources sont inférieures au revenu minimum. Son montant maximal est de 2 374 francs pour *une personne seule et de* 3 561 francs pour un couple, complété pour chaque enfant à charge. A la fin 1995, on comptait 949 000 bénéficiaires. Cette allocation concerne, avec les conjoints et les enfants, un peu plus de 1,8 million de personnes. En 1995, la progression du nombre d'allocataires a été de 5 % contre presque 18 % par an entre 1989 et 1994.

● **Financement** : le budget alloué par l'Etat pour le RMI était de 23 milliards en 1996, contre 21,4 milliards en 1995. En 1997, il *devrait s'élever à 24,2 milliards*. A sa création en 1989, le budjet du RMI était de 5 milliards. L'Etat prend en charge l'intégralité de *l'allocation et certaines dépenses* liées à l'insertion. Les conseils généraux financent les autres dépenses d'insertion et la *couverture* d'assurance-maladie des allocataires.

Une « obligation » tombée en désuétude

Historiquement, l'*« obligation alimentaire »*, telle que définie par le code civil, *s'est* appliquée à la quasi-totalité des prestations sociales avant que le législateur, à partir du milieu des années 70, en limite singulièrement la portée. Ce fut le cas pour l'allocation vieillesse et les aides aux handicapés, notamment. Il reste deux cas où elle est, à l'heure actuelle, effectivement mise en œuvre dans le cadre de prestations sociales : l'aide médicale et l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées.

Dans ce second cas, un conseil général peut ainsi assumer le paiement d'un placement en maison de retraite d'une personne âgée puis, après enquête sociale, se retourner contre ses enfants ou ses petits-enfants pour recouvrer tout ou partie des frais engagés.

La délégation interministérielle perd ses deux dirigeants

EN UN MOIS, la délégation interministérielle au RMI (Dirmi) vient de perdre les *deux têtes qui* la dirigeaient depuis la mise en place de l'allocation, en 1988. Michel Raymond, le délégué adjoint, vient *de démissionner et a officiellement* quitté ses fonctions le 31 août, pour réintégrer l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Par ailleurs maire (PS) de Trévoux (Ain), M. Raymond explique, dans un communiqué rendu public mercredi 11 septembre, que *« les circonstances actuelles ne* [lui] *permettaient plus, dans le cadre de* [ses] *fonctions, d'agir efficacement pour la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion »*.

Le 31 juillet, Bertrand Fragonard avait quitté le poste de numéro un de la délégation, à sa demande, pour regagner la Cour des comptes, le corps d'origine de cet énarque. Ce départ de l'homme qui avait suivi l'allocation depuis le début *et qui avait* rédigé un rapport servant de cadre au projet de loi contre l'exclusion est passé pratiquement inaperçu, au creux de l'*été*. Ce qui n'était pas pour déplaire à ce haut fonctionnaire, très à cheval sur son devoir de réserve, et très soucieux que l'on ne donne pas à cette démission une autre raison que celle de l'*« usure »* après huit années passées aux mêmes fonctions.

Michel Raymond, en revanche, n'est pas retenu par les mêmes scrupules. *« Je ne ressens plus de volonté politique d'avancer dans la lutte contre l'exclusion,* explique l'ancien numéro deux de la Dirmi. *Dans le domaine du RMI, le dernier discours positif a été celui de Simone Veil, en 1993, lorsqu'elle est arrivée au ministère des affaires sociales. Depuis, la pression a diminué sur les services des préfectures et des conseils généraux, qui se démobilisent. Le virage politique de novembre 1995 a laissé sur le bas-côté la lutte contre l'exclusion. »* Il est d'ailleurs envisagé de redéployer les crédits consacrés au volet insertion *du RMI, et qui dépendent des* conseils généraux, à l'ensemble des secteurs de lutte contre l'exclusion, ce qui réduirait relativement la *part consacrée aux bénéficiaires* de l'allocation.

CHANGEMENT DE NATURE

D'autres questions se posent sur l'avenir de la délégation elle-même. Le successeur de Bertrand Fragonard à la tête de la Dirmi a *été nommé en conseil des* ministres, le 31 juillet. Il s'agit de Pierre Gauthier, directeur de l'action sociale, qui cumule depuis les *deux fonctions*. Le porte-parole du gouvernement, Alain Lamassoure, avait alors indiqué que ce choix constituait un premier pas vers une fusion des deux organismes, relevant tous deux du ministères des affaires sociales, qui devait intervenir *« d'ici quelques semaines »*. Depuis, le rapprochement de la Dirmi avec la direction de l'action sociale n'a pas encore *été* officialisé.

Ce problème de structure n'aurait guère d'importance en soi s'il ne risquait de modifier la nature spécifique de la Dirmi. Jusqu'à présent, la délégation, composée d'une quinzaine de personnes, fonctionnait comme une cellule réduite de mission. Dotée d'un réseau de représentants dans chaque département, la délégation profitait de sa transversalité pour exercer une fonction *« d'évaluation, d'analyse, de réflexion et de suivi sur le terrain »*, selon les termes de Michel Raymond. Une fusion avec la direction sociale pourrait transformer cet observatoire en un simple outil de gestion et en faire un service social de plus, quand l'ambition initiale du RMI était aussi économique, le volet insertion devant permettre aux allocataires de réintégrer un emploi.

J. F

Deux ans de remise en cause et de tentatives de réforme

DEPUIS plusieurs années, les gouvernements *s'inquiètent d'une progression continue* du nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion. Après une faible hausse en 1995 (5 %), les experts estiment que l'année 1996 sera à *nouveau mauvaise et que le cap du million* d'allocataires devrait être franchi ce trimestre. Aussi, des projets de réforme ou de modification du dispositif ont, à plusieurs reprises, été évoqués ces *derniers mois* pour en limiter le coût budgétaire. Outre les 23 milliards de francs d'allocations qui seront versés en 1996, les conseils généraux estiment à une bonne dizaine de milliards les crédits *du volet insertion, dont* ils *ont* la charge. En l'état du dispositif, rien ne laisse espérer un allègement de cette charge financière.

A l'automne 1994, aiguillonné par le ministère du budget, inquiet, déjà, de la montée en régime du nombre d'allocataires, Edouard Balladur, alors premier ministre, avait tenté de transférer aux conseils généraux une partie – le quart – du montant des allocations versées par l'Etat. Devant la protestation des élus locaux, dont les budgets d'aide sociale explosent, ce projet avait dû être abandonné. Dans le même temps, une mission d'inspection avait été diligentée. Elle avait conclu à l'*« impact financier global limité »* des fraudes.

« CHASSE AUX FRAUDEURS »

Moins d'un an plus tard, le gouvernement *d'Alain Juppé était revenu* à la charge. Durant l'été 1995, Eric Raoult, alors ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, avait fustigé *« la culture RMI, culture de l'inactivité »*. M. Raoult prenait alors pour cible *« certains jeunes qui attendent d'avoir vingt-cinq ans pour faire des démarches en vue d'obtenir le RMI, sans jamais essayer de chercher un emploi »*. Le renforcement des contrôles, la *« chasse aux fraudeurs »* et une nouvelle évaluation du dispositif étaient annoncés. Au même moment, des bilans montraient que les allocataires du RMI percevaient en moyenne 1 870 francs par mois. Plusieurs associations demandaient que les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans frappés par la précarité puissent prétendre à cette allocation.

En octobre 1995, prenant acte du doublement, en cinq ans, du nombre de bénéficiaires, la Cour des comptes soulignait dans un rapport établi à partir d'enquêtes effectuées dans vingt départements, que *« le RMI semble servir, de plus en plus, de dispositif d'accueil de jeunes adultes en attente du premier emploi »*. Quelques semaines plus tard, Alain Juppé installait une *« commission anti-triche »*, demandant à quelques parlementaires d'évaluer les fraudes. Et le gouvernement envisageait de confier l'instruction des dossiers des demandeurs à des *« commissions cantonales d'attribution »*.

Les nombreuses mises en garde des associations de solidarité devaient inciter le gouvernement à mettre entre parenthèses ce débat. Une éventuelle mise en place de l'*« obligation alimentaire »* à l'occasion de la loi de finances 1997 ne manquera pas de le relancer. Une étude du Centre de recherches et de documentation sur les conditions de vie (Credoc), rendue publique au printemps, montrait que près des trois quarts des Français estiment que les *« pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis »*. 61 % d'entre eux, selon cette enquête, considèrent que le montant du revenu minimum d'insertion *« n'est pas assez élevé »*.

François Bonnet

La loi-cadre contre l'exclusion ne cesse d'accumuler les retards

PROMISE pour le printemps 1996, la loi-cadre contre l'exclusion ne sera sans doute débattue par le Parlement qu'au début de l'année 1997. Attendue comme un grand engagement de *« cohésion »* et de réduction de la *« fracture sociale »*, argument de la campagne de Jacques Chirac à l'élection présidentielle, elle risque fort de ne ressembler qu'à un cache-misère. Au fil des mois et des réunions interministérielles, ce texte a été vidé de sa substance et ne sera soumis au vote des parlementaires que pour tenir, tant bien que mal, une promesse que le gouvernement, obnubilé par d'autres priorités, n'est plus réellement en mesure d'honorer. Tant et si bien que les associations humanitaires, qui réclamèrent cette loi à cor et à cri, la guettent aujourd'hui avec autant d'inquiétude que d'impatience.

Depuis le 20 octobre 1995, date de la remise au premier ministre du rapport Fragonard, qui estimait *« impérative »* la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre la pauvreté et devait servir de cadre de réflexion à la future loi, les retards n'ont cessé de s'additionner. Dès le mois de novembre, le projet se heurta au remaniement ministériel. Dans la forme, Jacques Barrot, ministre des affaires sociales et du travail, succédait à Eric Raoult comme copilote du texte, au côté de Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Ce changement eut pour effet de freiner le dossier pendant plusieurs mois, M. Barrot donnant la priorité à la réforme de la Sécurité sociale. Sur le fond, le tournant de la rigueur, pris par le deuxième gouvernement d'Alain Juppé, n'allait plus cesser de confronter douloureusement le projet de loi à la question de son financement.

« Le gouvernement va soumettre au Parlement une loi qui s'attaquera aux racines de l'exclusion », assurait encore Jacques Chirac lors de son message de voeux, au début de la nouvelle année, comme pour rappeler sa promesse de campagne électorale à son premier ministre. Malgré les effets d'annonce, le projet de loi ne fut pas soumis au Parlement au cours de la session qui s'est achevée en juillet. Il n'est arrivé sur le bureau d'Alain Juppé, entre les débuts des mois de mai et de juin, que sous une forme inédite : dissociée.

Ses copilotes, Xavier Emmanuelli et Jacques Barrot, ont choisi de rendre deux textes, divergents sur le contenu et le financement, dont la teneur a été révélée par *Le Monde* du 23 juillet. Cette séparation, démentie par l'Hôtel Matignon et le ministère des affaires sociales, en dit long sur les difficultés rencontrées pour concilier la nécessité d'une loi *« indissociable du pacte républicain »*, *« au cœur de la politique du gouvernement »*, préconisée par le texte de M. Emmanuelli, et le respect des consignes d'économies budgétaires auxquelles tente de s'astreindre le projet de M. Barrot.

Depuis, il semble que le dispositif du ministère des affaires sociales ait pris le dessus sur celui du secrétariat d'Etat. Début août, une réunion interministérielle a retenu les grandes lignes du projet de M. Barrot. Une autre devrait avoir lieu, le 17 septembre, pour régler les derniers détails d'une loi qui, selon plusieurs responsables, ne ressemblerait plus que de très loin aux intentions d'origine. Le projet doit ensuite être soumis au Conseil économique et social, à la fin du mois. Son passage en conseil des ministres interviendrait au mois de décembre. Il ne serait donc soumis au Parlement, au mieux, qu'au début de l'année 1997.

Jérôme Fénoglio

La direction des douanes revient sur ses estimations des quantités de farines animales importées

L'origine des produits achetés par la France reste incertaine

Par la voix d'Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, le gouvernement a contesté, mardi 10 septembre, les informations du *Monde* concernant les quantités de farines animales d'origine britannique importées en France. Etant donné l'impossibilité de faire la part entre les importations directes de farines britanniques et celles de même origine mais qui ont transité dans des pays comme la Belgique, l'imbroglio demeure.

A LA SUITE de la publication de nos informations sur la poursuite des importations en France des farines animales et produits dérivés bovins en provenance de Grande-Bretagne (*Le Monde* du 11 septembre), Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du gouvernement, a, dans un *« communiqué de presse »*, précisé que *« du 1er janvier 1993 au 31 décembre 1996, la France a importé 153 900 tonnes de farines animales des pays de la Communauté européenne ». « Au cours de la même période, seules 3 630 tonnes de la même marchandise ont été importées de Grande-Bretagne, dont 1 263 tonnes demeurent toujours en cours de vérification car des doutes subsistent sur leur utilisation et les autorisations accordées »*, ajoute-t-il.

Ces chiffres ne coïncident nullement avec celui – 153 900 tonnes – qu'avait communiqué au *Monde*, mardi 10 septembre, Michel Danet, sous-directeur des douanes chargé des problèmes communautaires et des relations internationales, chiffre que nous avons repris dans notre édition du même jour. M. Danet nous avait d'autre part déclaré que les données chiffrées dont il disposait dans ce domaine ne lui semblaient pas contradictoires avec celles publiées par le quotidien *Ouest France*. Dans son édition du 6 mai, sur la base de données administratives confidentielles, *Ouest France* avait indiqué – sans avoir été démenti – que les ports bretons de Lorient, Roscoff, Tréguier et Saint-Brieuc avaient importé d'Irlande du Nord, de 1994 à 1996, plus de 55 000 tonnes de farines animales.

Il est difficile de saisir, dans le détail, la réalité des flux internationaux de ces produits. En France, le ministère de l'agriculture s'est toujours refusé à décréter un embargo clair sur les farines animales d'origine britannique, ces dernières faisant l'objet, depuis 1989, d'une prohibition sanitaire mais non douanière. En pratique, les mesures d'interdiction prises en 1989 ont été suivies de dérogations à répétition, y compris pour la période allant du 1er janvier 1993 (date de l'instauration du marché unique) à la fin du mois de mars 1996.

A l'origine, les statistiques douanières françaises faisaient officiellement état, au chapitre des *« farines, poudres, agglomérés sous forme de palets, de viandes ou d'abats impropres à l'alimentation humaine »*, de l'importation de 14 171 tonnes en provenance du Royaume-Uni. On explique désormais, à la direction des douanes, que ces chiffres ont fait récemment l'objet de nombreuses *« corrections »*, qui conduisent en définitive à un total de 3 630 tonnes.

La différence, explique-t-on encore, tient au fait que les contrôles mis en œuvre ces derniers temps auprès des firmes françaises concernées auraient conclu à de nombreuses erreurs dans les déclarations des firmes déclarant des importations comme étant d'origine britannique (au motif que la société exportatrice était basée en Grande-Bretagne) ou encore parce que ces farines avaient été fabriquées à partir de carcasses bovines.

> La Belgique est connue pour avoir transformé et reconditionné des farines d'origine étrangère, notamment britanniques

La lecture des mêmes statistiques douanières montre d'autre part que certains pays ont exporté des volumes importants vers la France. C'est notamment le cas de la Belgique et du Luxembourg (12 670 tonnes en 1993, 16 337 tonnes en 1994 et 18 275 tonnes en 1995). Or la Belgique est, dans ce milieu professionnel, connue pour avoir transformé et reconditionné des farines d'origine étrangère, notamment britanniques. Pour M. Danet, l'hypothèse d'exportations vers la France de farines d'origine belge mais qui, en réalité, seraient d'origine britannique *« reste à démontrer, mais peut raisonnablement être avancée »*.

Par ailleurs, certains pays, qui déclarent officiellement des cas de la maladie de la « vache folle », continuent d'exporter leurs farines vers la France, situation qui inquiète actuellement plusieurs scientifiques chargés de ce dossier. C'est le cas de la République d'Irlande (2 406 tonnes en 1993, 10 517 tonnes en 1994 et 13 515 tonnes en 1995) ou, encore, de la Suisse (2 485 tonnes en 1993, 2 818 tonnes en 1994 et 2 794 en 1995).

Rien, au total, ne permet de partager les assurances gouvernementales, ni de déterminer avec précision quelle est la véritable origine des 153 900 tonnes de farines animales provenant des pays de la Communauté européenne importées en France depuis le début de 1993. Il faudra parvenir à reconstituer l'ensemble des transactions effectuées dans ce secteur depuis le début de l'épidémie britannique, un objectif d'autant plus difficile à atteindre que l'espace européen s'est, durant cette période, ouvert au marché unique et que la traçabilité biologique de ces farines n'existe pas.

Jean-Yves Nau

La Convention européenne permet la relaxe de six organes de presse

Au centre des débats, la liberté d'information

LE DÉCRET du 29 juillet 1939 qui interdit la publication de photographies ou de dessins représentant les circonstances d'un crime ou d'un délit est incompatible avec la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ratifiée par la France. Sur la base de cette constatation, la 17e chambre correctionnelle de Paris a relaxé, mardi 10 septembre, les directeurs de publication de deux journaux et ceux de quatre agences de presse poursuivis pour avoir publié des images de l'attentat commis dans le RER, à la station Saint-Michel, le 25 juillet 1995.

Cette poursuite était la conséquence d'une plainte déposée le 2 septembre 1995 par une victime de l'attentat qui estimait avoir été choquée par la publication dans *France-Soir*, puis dans *Paris-Match*, d'une photo la représentant, de dos, la robe déchirée, soutenue par deux membres des équipes de secours. Au lieu de la diriger exclusivement vers les juridictions civiles, où toute personne peut, très normalement, obtenir une réparation du préjudice causé, le parquet de Paris décidait d'ouvrir une enquête préliminaire sur une infraction pénale en exhumant un vieux décret (*Le Monde* du 21 octobre 1995). Selon le parquet, les images publiées *« portaient atteinte à la dignité humaine »* et à *« la moralité publique »* et *« risquaient d'entraîner un avilissement du lecteur »*.

Les dirigeants de *France-Soir* et de *Paris-Match* ainsi que ceux des agences photographiques Gamma, Orop, Sygma et Sipa étaient cités directement devant le tribunal pour infraction à l'alinéa 3 de l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881. Ce texte interdit *« la publication, par tout moyen, de photographies, gravures, dessins, portraits ayant pour objet la reproduction de tout ou partie des circonstances d'un crime ou d'un délit »*. Issu d'un décret du 29 juillet 1939 *« relatif à la famille et à la nativité française »* et placé dans un chapitre intitulé *« protection de la race »*, ce décret s'inscrivait, selon la loi d'habilitation de 1939, dans *« les mesures nécessaires à la défense du pays »*. Il n'a été utilisé que quatre fois, la dernière remontant à 1953. L'évolution des libertés, depuis, n'a pas empêché Edith Dubreuil, le représentant du parquet, d'invoquer la *« moralité publique »* à l'audience du 18 juin, pour demander la condamnation de chacun des six prévenus à 20 000 francs d'amende.

Le délit, compte tenu de la portée extrêmement large du texte, paraissait constitué. Mais c'est justement cette caractéristique qui donne à l'article 38 son caractère illégal au regard des textes européens. Le tribunal, présidé par Martine Ract-Madoux, observe dans son jugement que les articles 6-3a et 7 de la Convention européenne des droits de l'homme – qui a une valeur supérieure à la loi française – exige que *« toute infraction doit être définie en termes clairs et précis pour exclure l'arbitraire »*. En outre, l'article 10 de la Convention souligne que la liberté d'expression constitue *« l'un des fondements essentiels d'une société démocratique »* et ne peut être restreinte que par des normes *« énoncées avec suffisamment de précisions pour permettre au citoyen de régler sa conduite »*.

INCOMPATIBILITÉ

Or les juges relèvent que *« la généralité des termes employés devrait conduire le tribunal, dans une interprétation rigoureuse de la loi, à considérer comme prohibée toute publication de photographies ou d'images représentant un quelconque fait-divers ou événement ayant occasionné des blessures à des victimes. Tout reportage photographique, toute image se rapportant à un accident, à un attentat ou à un conflit national ou international seraient dès lors interdits (...) »*.

Aussi les magistrats déclarent qu'*« une telle prohibition est, à l'évidence, incompatible avec la liberté d'expression et d'information, garantie par l'article 10 de la Convention européenne »*. Certes, la loi autorise les juges à faire une lecture des textes en l'adaptant à la jurisprudence ou à la volonté du législateur. Mais le jugement constate que les arguments du parquets sont *« trop vagues »* ou *« trop liés à des appréciations subjectives ou personnelles »*. Quant aux intentions du législateur, le tribunal constate aussi qu'il lui est impossible d'interpréter la portée d'un texte qui n'a pas été discuté par les parlementaires. En effet, non seulement il est la conséquence d'un décret, mais, lors du vote du nouveau code pénal, le 16 décembre 1992, l'article 38 n'a fait l'objet d'aucun débat.

Maurice Peyrot

Prison ferme requise contre les constructeurs du téléphérique de Vaujany

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Le constructeur français de remontées mécaniques Pomagalski, leader mondial dans le domaine du transport touristique par câble, a-t-il surestimé ses compétences professionnelles lors de la réalisation du téléphérique de Vaujany (Isère), qui fut accidenté le 13 janvier 1989, tuant les huit passagers qu'il transportait, tous employés à sa construction ? La longue et parfois très vive confrontation entre les experts judiciaires et les ingénieurs de la société grenobloise, ainsi que les explications données par son PDG, Jean-Pierre Cathiard, ont permis, lundi 9 septembre, devant le tribunal correctionnel de Grenoble présidé par Pascal Leclerc, de mieux comprendre l'étonnante aventure industrielle qui fut conduite, pendant l'année 1988, dans le massif des Grandes Rousses, qui domine le village de Vaujany (*Le Monde* du 10 septembre).



PROCÈS

Le téléphérique, d'une capacité de 160 personnes, long de 4,3 kilomètres, fut réalisé dans l'urgence. Vaujany (400 habitants), l'une des communes les plus riches de France grâce aux redevances versées par EDF pour l'exploitation du barrage de Grand-Maison, avait décidé de s'offrir cet appareil pour la saison de ski 1988-1989. En moins d'une année, tout devait être mis en œuvre pour faire aboutir *« un chantier unique en son genre »*, selon le maître d'œuvre du téléphérique, Denis Creissels. Tout fut donc précipité, voire anticipé. Les délais inhérents aux procédures administratives ne furent pas respectés, comme souvent dans les chantiers alpins en raison des conditions climatiques.

Ainsi, l'autorisation d'exécution des travaux ne fut délivrée que le 5 décembre 1988, alors que ceux-ci avaient débuté dix mois auparavant et que le téléphérique était presque totalement achevé. Par ailleurs, le jour même des premiers essais de roulement sur le câble, le 29 décembre 1988, la société Véritas, chargée de contrôler en amont la bonne conception du chariot du téléphérique, recevait enfin la note de calcul et les plans de cet élément majeur. Lorsque les essais s'achevèrent, le 7 janvier, peu de jours avant l'ouverture officielle au public de l'installation, la société de contrôle ne disposait d'aucun élément technique pour vérifier la qualité de l'assemblage de l'amortisseur d'oscillations dont la rupture allait être à l'origine du drame du 13 janvier.

DÉRÈGLEMENT DES CONTRÔLES

Ce projet ne fut vérifié qu'à de très rares occasions par les organismes de contrôle indépendants qui avaient été missionnés à cet effet. L'administration ne s'en est pas véritablement inquiétée et n'a, à aucun moment, tenté de ralentir ou de bloquer les opérations. *« Tout au long de ce chantier, il y a eu un dérèglement complet des contrôles de sécurité*, a déclaré au cours de son réquisitoire le procureur, Véronique Escolano. *Le délai était l'épée de Damoclès sur la tête de chacun, des sous-traitants comme des services de l'administration. Elle est finalement tombée sur huit salariés pour leur trancher la tête. »* Selon l'avocat des parties civiles, Michel Prud'homme, *« d'un côté, Vaujany voulait son téléphérique tout de suite. De l'autre, Pomagalski tenait un bon client. On en revient toujours à la même chose, le temps et l'argent, l'argent et le temps. »*

Les experts ont estimé que l'amortisseur de balancement des cabines utilisé à Vaujany, copié par les ingénieurs de Pomagalski sur un modèle de téléphérique suisse – lui-même techniquement vicié – était un assemblage *« intrinsèquement dangereux »*. *« L'introduction d'un dispositif de confort pour les passagers a eu pour conséquence de ruiner les dispositifs de sécurité »*, ont affirmé à l'audience les experts.

A l'issue de son réquisitoire, le procureur a réclamé quinze à dix-huit mois de prison, dont six mois ferme, et 30 000 francs d'amende à l'encontre du PDG de Pomagalski, du directeur technique de l'entreprise, Serge Tarassoff, et de Michel Reylans, ingénieur. Il a également demandé au tribunal de condamner Jacques Lombard, ingénieur en chef du service technique des remontées mécaniques (STRM), qui dépend du ministère des transports, à dix mois de prison avec sursis et à une amende de 20 000 francs. Mais il a laissé aux magistrats du siège le choix de la peine à infliger au maître d'œuvre du téléphérique, Denis Creissels.

Claude Francillon

Michel Hannoun dément la perquisition à son domicile

LE DÉPUTÉ-MAIRE RPR de Voreppe (Isère), Michel Hannoun, a démenti mardi 10 septembre avoir fait l'objet d'une perquisition à son domicile dans le cadre de l'affaire Maillard et Duclos *Le Monde* du 11 septembre). Il a toutefois admis que le juge de Nanterre, Patrick Desmure, s'est présenté à la mairie de Voreppe mardi *« sans avoir pris rendez-vous »* avec lui. *« J'ai répondu à toutes les questions qu'il a bien voulu me poser »*, a indiqué l'élu.

M. Hannoun refuse de confirmer que des perquisitions ont été effectuées dans sa mairie et au syndicat intercommunal qu'il préside, le SMAV. Toutefois, France 2 a diffusé des images montrant les fonctionnaires de la direction centrale de la police judiciaire sortant de la mairie et transportant des sacs en plastique contenant des documents. Michel Hannoun souhaite remplacer, le 20 septembre prochain, Alain Carignon à la tête du conseil général de l'Isère. – (*Corresp.*)

DÉPÊCHES

■ **CORRUPTION : le maire de Cannes, Michel Mouillot, a été** confronté, mardi 10 septembre, à son directeur de cabinet, Jean de Mendiguren. Mis en examen pour *« corruption »* et incarcérés depuis le 20 juillet, les deux hommes ont réaffirmé que la somme soutirée aux dirigeants du casino Carlton était destinée au Parti républicain. – (*Corresp.*)

■ **JUSTICE : après Michel Charasse, Gilles Ménage**, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, a annoncé, mardi 10 septembre, son intention d'engager une procédure pour diffamation à l'encontre de Paul Barril à la suite de la publication de son livre *Guerres secrètes à l'Elysée Le Monde* du 11 septembre). Il demande 5 millions de francs de dommages et intérêts.

■ **HUMANITAIRE : Jacques Toubon, maire du 13e arrondissement de Paris**, a refusé, lundi 9 septembre, à l'Association de défense du centre Charcot le prêt de nouveaux bâtiments. Des praticiens bénévoles avaient été expulsés, le 30 août, de locaux appartenant à la Croix-Rouge dans lesquels ils continuaient, depuis six ans, à recevoir 8 000 patients par an (*Le Monde* daté 1er et 2 septembre).

■ **ISLAM : le tribunal d'Evry a jugé irrecevable** la demande d'expulsion des occupants de la mosquée d'Evry (Essonne), déposée par le recteur Khalil Merroun. Celui-ci n'a pas pu fournir l'*« acte juridique »* certifiant qu'il avait bien été chargé de la gestion du lieu par le propriétaire, la Ligue islamique. Le tribunal ne s'est toutefois pas prononcé sur la validité de l'élection du nouveau recteur, Laredj Nizar.

Le meurtre d'un adolescent à Marseille suscite une vive émotion

MARSEILLE
de notre correspondant

Décrit par les témoins comme un acte purement gratuit, le meurtre de Nicolas, un adolescent de quatorze ans, commis lundi 9 septembre en milieu de journée à quelques pas de la Canebière, provoque l'émotion d'un grand nombre de Marseillais. Au moment de l'agression, Nicolas, qui, le matin même, s'était rendu dans son collège privé pour les formalités de prérentrée, s'était installé sous le porche d'un immeuble pour déjeuner d'un sandwich en compagnie de Pierre, son meilleur ami. Celui-ci, principal témoin du drame, a rapporté que, sans raison apparente, un jeune garçon a donné une claque sur la nuque de Nicolas. Médusé, celui-ci aurait demandé des explications à ce geste brutal et, sans prononcer un mot, son agresseur se serait alors retourné, le frappant d'un coup de couteau. *« Pourquoi tu l'as poignardé ? »*, aurait demandé le compagnon de l'agresseur avant que tous deux prennent la fuite. Blessé au thorax, Nicolas est mort dans les bras d'un passant, un avocat marseillais auquel l'adolescent n'a pu dire que ces mots : *« Aidez-moi, monsieur, aidez-moi... »*

Malgré la multiplication des contrôles et une large diffusion du signalement de l'auteur du meurtre, présenté comme un adolescent d'une quinzaine d'années, les enquêteurs confient ne disposer d'aucune piste sérieuse. Ils ont fait paraître, mercredi 11 septembre, un appel à témoin dans la presse locale. *« Tous les policiers de la ville sont concernés par ce drame et rien ne sera négligé pour retrouver l'auteur des faits »*, a déclaré Francis Choukroun, commissaire divisionnaire. Michel Bourgat, le père de Nicolas, réfute l'idée d'une altercation entre jeunes gens : *« Je veux qu'on arrête et condamne la personne qui a fait cela, quelle qu'elle soit. »* Pratiquant le VTT et la boxe, Nicolas est dépeint comme un *« garçon sympathique, pas bagarreur du tout »* par ses amis du collège, où une minute de silence a été observée mercredi matin à la rentrée des cours.

Deux manifestations devraient se dérouler samedi à Marseille, dont l'une à l'appel du Front national, qui estime que la *« classe politico-médiatique veut taire le caractère raciste antifrançais »* de ce meurtre. Annonçant la manifestation du FN, Bruno Mégret, délégué général du parti d'extrême droite, a estimé que *« 70 % de la délinquance et de la violence dans les Bouches-du-Rhône sont dus à des étrangers ou à des individus jouissant de la double nationalité »*. Jean-Marie Le Pen pourrait prendre part au défilé, annoncé silencieux. La seconde manifestation est appelée par des responsables de comités d'intérêt du quartier, qui invitent *« les commerçants, riverains, habitants du quartier et parents d'élèves »* à manifester en silence avant de remettre au préfet de région une lettre *« exigeant plus de sécurité pour* [les] *enfants »*.

Malgré le caractère dramatique de ce fait-divers, Jean-Pierre Dechamps, président du tribunal pour enfants de Marseille, souligne que l'usage des armes par des adolescents demeure *« quelque chose de rare »*. *« La violence des mineurs dépasse exceptionnellement le stade de la bagarre à mains nues et des menaces »*, précise-t-il.

Luc Leroux

HORIZONS

ENQUÊTE

La Bosnie, jungle de l'aide internationale

La Bosnie-Herzégovine est devenue un champ clos où se multiplient les initiatives censées aider à la reconstruction du pays, sans que l'efficacité soit toujours à l'ordre du jour

D'UN CÔTÉ, il y a les prêts en millions de dollars que la Banque mondiale accorde à la Bosnie-Herzégovine. De l'autre côté, il y a ces soldats britanniques plantant un toboggan dans une cour d'école à Kljuc, en Bosnie centrale. Ils retroussent leurs manches, aménagent le bac à sable, sous les applaudissements des gamins. Entre la Banque mondiale et la Force multinationale de l'OTAN (IFOR), prennent place des milliers d'initiatives, gouvernementales ou non gouvernementales, collectives ou individuelles, officielles ou privées.

La Bosnie-Herzégovine, ravagée par quatre années de guerre, est un immense chantier. L'argent occidental ne coule pas encore à flots. Mais, si d'autres pays n'ont, au sortir de la guerre, jamais reçu le premier dollar des sommes promises par la communauté internationale, la Bosnie, elle, peut sans doute compter sur l'enjeu politique qu'elle représente.

La signature du plan de paix de Dayton, en décembre 1995, a ouvert la voie à l'intervention d'une multitude d'organisations étrangères. Les motivations sont souvent différentes. Outre les grosses institutions, comme la Banque mondiale, l'Union européenne, l'OSCE (l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) ou la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), des agences de développement s'implantent en Bosnie. Chaque pays en missionne une, qui, déguisée en ONG (organisation non gouvernementale), applique la politique recommandée par son commanditaire. D'autre part, les associations humanitaires d'urgence n'ont toujours pas quitté le pays et tentent de se reconvertir dans des projets à long terme. Sarajevo ne ressemble pourtant pas à cet immense chantier de reconstruction évoqué par les diplomates, et les autres villes de Bosnie-Herzégovine encore moins. Difficile d'apercevoir une grue, une bétonneuse en action, des ouvriers en train de réparer un bâtiment ou une maison... Le visage des villes bosniaques n'embellit que grâce à la débrouillardise de leurs habitants, occupés à ouvrir des cafés et des magasins, à réparer toits et fenêtres, à masquer les trous d'obus dans l'asphalte. *« L'aide économique est prometteuse,* commente Kemal Muftic, un conseiller du président bosniaque Izetbegovic. *Les projets de la Banque mondiale sont très intéressants, très pertinents, mais l'argent arrive trop lentement. »*

La communauté internationale a promis 2 milliards de dollars (plus de 10 milliards de francs) en 1996 pour entamer la reconstruction du pays et aider au redressement de l'économie bosniaque. Aujourd'hui, 644 millions de dollars (environ 3,3 milliards de francs) sont effectivement arrivés en Bosnie-Herzégovine (50 % sont versés par les Européens). Ils servent essentiellement à restaurer les infrastructures (routes, ponts, tunnels, aéroports, chemins de fer, réseaux d'approvisionnement en eau, alimentations électriques, gaz,...). La vie quotidienne des Bosniaques s'améliore ainsi peu à peu, sans, toutefois, que ces millions de dollars donnent de résultats spectaculaires. Pas un seul immeuble d'habitation n'est en cours de reconstruction, et les gens s'impatientent. Ils croient que l'Occident les a de nouveau abandonnés.

En fait, la Bosnie-Herzégovine ressemble à une ruche dont les abeilles chercheraient encore à donner un sens à leur travail. Partout, dans chaque ville du pays, des associations lancent des programmes d'aide économique, politique, culturelle, sportive,... Le pays est sillonné par les puissantes jeeps des organisations étrangères. Des milliers d'étrangers sont arrivés, et les prix des logements sarajéviens flambent. Des milliers de Bosniaques ont trouvé des emplois de chauffeurs, interprètes, secrétaires, gardes du corps... Si les édifices sont lents à être bâtis, le chantier bosniaque est indéniablement ouvert. Les experts de la Banque mondiale ont défini une série de priorités. Leur esprit d'initiative est cependant freiné par le peu d'ardeur des pays étrangers à verser l'argent promis ainsi que l'absence totale d'empressement des partis nationalistes à œuvrer en faveur d'une réunification de la Bosnie. Sans oublier la corruption galopante au sein des institutions locales.

L'exemple le plus catastrophique est, à cet égard, celui du système de télécommunications. La Banque mondiale et Carl Bildt, le représentant civil de la communauté internationale, estimaient prioritaire que les gens puissent communiquer, afin de retisser des liens entre les communautés. Les séparatistes serbes ont refusé le projet, officiellement parce qu'ils ne désiraient pas le même code téléphonique que les Bosniaques et les Croates, officieusement parce qu'ils sont fermement opposés à une reprise des conversations interethniques, éventuellement annonciatrices d'un embryon de vie commune. Désormais, les Serbes ont un peu évolué car ils sont coupés du monde. Le projet reste cependant dans les cartons, car, cette fois, les Bosniaques s'y opposent. *« Nous devons faire face à une intransigeance politique teintée de corruption de la part d'un haut fonctionnaire des télécommunications bosniaques. C'est un échec majeur,* commente un diplomate européen. *Nous sommes incapables de les forcer à accepter notre argent ! »*

LOIN des problèmes que rencontrent les organisations internationales majeures, vecteurs d'une initiative de niveau régional, Jean-Baptiste Dupont vit une expérience similaire. Il essaie de favoriser, par la création d'Agences de développement local (ADL), des échanges commerciaux de part et d'autre de la ligne de front. Des entrepreneurs musulmans, serbes et croates ont envie de travailler ensemble, et les ADL doivent leur servir d'intermédiaires, en attendant une hypothétique réunification du pays. *« Le pragmatisme l'emportera sur l'intransigeance politique »,* certifie M. Dupont, qui reconnaît toutefois être confronté chaque jour à la volonté de séparatisme des Serbes et aux tracasseries douanières imposées par tous les camps.

Jean-Baptiste Dupont, passionné par la Bosnie-Herzégovine, « *visionnaire* » pour les uns et « *illuminé* » pour les autres, n'a reçu qu'un faible soutien des institutions européennes, malgré l'originalité de son projet. *« L'Union européenne manque autant de cohésion sur les projets économiques que sur sa ligne politique. Il y a une absence totale de stratégie !,* dénonce un expert. *Quant aux diplomates envoyés en Bosnie, ce sont souvent des types sans aucune compétence. Pendant ce temps-là, ceux qui ont été présents durant la guerre sont systématiquement écartés. Trop aventuriers, paraît-il... »*

De nombreux observateurs critiquent ainsi le mode de fonctionnement des organisations internationales. John Fawcett et Maria Blacque-Bélair, le couple « humanitaire » le plus célèbre de Sarajevo, sont présents en Bosnie-Herzégovine depuis les premiers jours du conflit, au printemps 1992. L'Américain et la Française sont venus au sein d'associations spécialisées dans l'action d'urgence (respectivement International Rescue Comittee et Action internationale contre la faim) et se sont reconvertis dans des organisations politiques (International Crisis Group et Internews) après la signature des accords de paix. *« Les organisations internationales n'accomplissent franchement pas un travail remarquable,* remarque John Fawcett. *La meilleure aide provient sans doute de l'IFOR, qui restaure efficacement les infrastructures. A part ça, la Banque mondiale travaille bien, mais elle manque de moyens ; l'OSCE est une véritable catastrophe, qui est en train de rater une occasion unique d'associer son nom à des valeurs européennes de démocratie et de droits de l'homme. Ses prochaines opérations seront difficilement crédibles. »* M. Fawcett dénonce également les raisons qui incitent les ONG humanitaires à rester en Bosnie-Herzégovine. *« L'Occident, qui a développé une politique strictement humanitaire durant la guerre, a permis aux ONG de tripler leurs budgets de fonctionnement,* dit-il. *Aujourd'hui, ces organisations, au lieu de partir vers d'autres tragédies, essaient de justifier leur présence uniquement pour ne pas perdre ces crédits. Et cela arrange les capitales occidentales, qui continuent à les utiliser comme paravents. Il y a une politisation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. »*

John Fawcett a choisi de rejoindre l'International Crisis Group, qui assure un contrôle du processus politique et analyse l'action de l'OSCE. Maria Blacque-Bélair, elle, grâce à Internews, tente de soutenir le développement des médias indépendants. Elle dénonce cependant les contradictions de cette nouvelle forme d'aide étrangère : *« La présence internationale est désormais liée à des phénomènes de mode et de prestige. Des organisations débarquent soudainement afin de donner des leçons de démocratie. Ces gens m'énervent. Ils feraient souvent mieux d'aller travailler en Serbie ou en Croatie, où les médias sont nettement moins libres qu'à Sarajevo, et surtout d'arrêter de partir sans cesse en week-end sur la côte adriatique. »*

« Il est devenu très chic d'être à Sarajevo, et les actions internationales ne tiennent aucun compte de la situation réelle sur le terrain, poursuit Maria Blacque-Bélair. *Des sommes d'argent considérables sont englouties ici, notamment pour les salaires des étrangers, et les Bosniaques ne voient toujours rien venir... Il y a un manque évident de compétence et d'efficacité. »* L'efficacité, justement. A part les actions concrètes de l'IFOR en matière de travaux publics, les résultats les plus attrayants proviennent de minuscules organisations se préoccupant d'habitat. Des vitres pour les fenêtres, des tuiles pour les toits, des robinets, des tuyaux de gaz...

« Durant la guerre, la politique humanitaire fut un alibi pour ne pas intervenir militairement. Aujourd'hui, l'aide au développement remplit un rôle identique, en étant un prétexte pour ne pas s'attaquer aux criminels de guerre »

INTERNEWS s'est illustrée en retransmettant les procès du Tribunal pénal international de La Haye par satellite, mais peu de télévisions locales ont profité de ces programmes gratuits. L'ultranationalisme, toujours... L'aide internationale arrive en Bosnie, puis se perd à cause de considérations politiques. *« Durant la guerre, la politique humanitaire fut un alibi pour ne pas intervenir militairement,* commente John Fawcett. *Aujourd'hui, l'aide au développement remplit un rôle identique, en étant un prétexte pour ne pas s'attaquer aux criminels de guerre. Les Occidentaux disent que l'aide économique permettra aux gens de vivre ensemble. C'est un mensonge : seule l'arrestation des criminels de guerre permettrait d'envisager une recomposition de la Bosnie-Herzégovine. Et, ensuite, il coûterait nettement moins cher d'aider le pays à se sortir du marasme économique. »*

L'aide internationale est devenue une jungle épaisse, mal coordonnée avec les actions politiques ; elle offre souvent l'impression d'un immense gâchis. Les étrangers les plus dynamiques se découragent vite et sont remplacés par des bureaucrates, qui paraissent peu concernés par le bien-être de la population. A l'opposé, la Fondation Soros (financée par le milliardaire américain George Soros) a brillamment réussi sa transition de l'humanitaire vers le domaine social. A Sarajevo, la fondation finance aujourd'hui des activités artistiques, des radios et des journaux indépendants. Carl Bildt, manquant cruellement de ressources financières, a même dû frapper à la porte de Soros pour le financement d'un projet de télévision indépendante. La télévision de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine sponsorisée par un milliardaire...

« Il n'existe pas de volonté politique d'avoir une vision d'avenir, pense un diplomate français. *Par exemple, aucun programme de formation des cadres n'a été prévu. Certains pays fournissent une prétendue aide économique, qui est en fait une manière de placer des produits nationaux sur le marché ex-yougoslave. Personne ne songe à expliquer aux Bosniaques comment fonctionne ce matériel, le résultat est donc nul. Sans compter que ce manque de formation professionnelle favorise le contrôle de la vie économique et sociale par les partis nationalistes et les structures étatiques ».* Plusieurs pays européens, contactés il y a six mois pour accueillir des séminaires de cadres d'entreprises bosniaques, n'ont pas daigné répondre.

Dans cette jungle, des centaines d'initiatives mettent cependant du baume au cœur des Bosniaques. Des Français tentent, notamment, de s'activer, souvent en dehors des sentiers battus. Le Centre André-Malraux reste le lieu de référence des activités culturelles, l'association Intervenir essaie de lancer des programmes de développement agricole, France Libertés a ouvert un centre pour les enfants de Sarajevo, des régiments de l'IFOR soutiennent la restauration de certaines écoles, la Chambre de commerce franco-bosniaque favorise un rapprochement bilatéral entre des entreprises... L'Action internationale contre la faim, avec un crédit gouvernemental, est en train de rétablir l'approvisionnement en eau de Gorazde. Autant d'actions concrètes qui participent efficacement à la reconstruction du pays.

« Seul le temps guérira les plaies », dit un diplomate. Sauf que chaque jour qui passe renforce le pouvoir des ultranationalistes, ouvrant de nouvelles plaies... La reconstruction de la Bosnie-Herzégovine a certes commencé, mais un véritable élan lui fait encore cruellement défaut. Un véritable élan, disent les Bosniaques, qui ne peut être suscité que par une ferme volonté politique d'aider ce pays à sortir du cercle vicieux de la séparation ethnique.

Rémy Ourdan

Dessin : Peters Day

Une réforme en trompe-l'œil

par Martine Aubry

LA France a besoin d'une réforme fiscale pour financer ses besoins collectifs, pour rendre plus juste la distribution des revenus et pour favoriser l'emploi. Le contenu de la réforme dépend, bien sûr, de l'idée que l'on se fait de l'évolution des dépenses collectives.

La droite, qui réclame toujours moins d'Etat, moins de services publics, moins de solidarité, n'a naturellement pas la même perspective que nous. Mais ne nous leurrons pas : les économies liées à une meilleure efficacité de la dépense publique – même si elles doivent être recherchées, comme le demandent à juste raison les contribuables – n'apporteront pas de miracle, d'autant que les besoins à satisfaire sont immenses dans les domaines, par exemple, du logement social, de l'éducation, de la santé ou du financement de la retraite. Ne pas y répondre accroîtra encore la fracture sociale.

L'enjeu de la politique fiscale est d'abord celui de la répartition de l'effort des contribuables. Nous savons qu'en France, comme le rappelle le rapport Ducamin, réalisé à la demande de MM. Balladur et Sarkozy, *« l'augmentation des prélèvements sur les ménages a pris principalement la forme d'une taxation accrue du travail, tandis que la taxation des revenus du capital enregistrait une diminution notable »*... Et ce déséquilibre s'est produit alors que la part des salaires dans le revenu national a baissé plus qu'ailleurs et plus bas qu'ailleurs.

C'est vrai que les socialistes, comme la droite, ont leur part de responsabilité dans cette évolution, mais est-ce une raison pour ne pas reprendre le sujet ?

C'est au regard de cette situation – répartition des richesses défavorable aux salariés accentuée par la politique fiscale – qu'il faut analyser les projets du gouvernement et faire des propositions.

Il faut d'abord, sans doute, prendre la mesure de la réforme annoncée : alors qu'en un an 120 miliards de francs ont été prélevés sur l'ensemble des Français par une hausse record des prélèvements obligatoires (augmentation de la TVA et taxes diverses, création du RDS), M. Juppé nous propose aujourd'hui d'en redistribuer le sixième à la moitié des Français les moins défavorisés, ceux qui paient l'impôt sur le revenu. Voilà qui est juste en effet !

Si on y regarde de plus près, on se rend compte que l'équité annoncée de cette réforme est un trompe-l'oeil comme l'avait été sur ce point le RDS, qui taxait de 0,5 %, de la même façon, les 3 500 francs que peut recevoir mensuellement un chômeur, et les millions de francs de revenu d'assurance-vie exonérés de tout prélèvement.

Bien sûr, comme l'avait proposé Lionel Jospin, il faut simplifier l'impôt sur le revenu des personnes physiques et supprimer un certain nombre d'exonérations et d'avantages spécifiques. Dans ce domaine, attendons les propositions précises de M. Juppé pour en juger.

La substitution de la CSG à la cotisation assurance-maladie, envisagée par le gouvernement, serait une orientation positive si on préservait les revenus les plus faibles de l'augmentation de la CSG, et si la CSG n'était pas partiellement déductible de l'impôt, comme on vient de l'annoncer, car cela pénalise les Français les plus modestes.

Mais à qui fera-t-on croire que la réforme fiscale proposée par le gouvernement est juste ? L'impôt sur le revenu est le seul impôt progressif. Sa part dans le total des prélèvements est beaucoup plus faible en France qu'ailleurs : de l'ordre de 13 % contre le quart en Allemagne, au Japon et dans l'UE, et environ le tiers aux Etats-Unis.

Baisser l'impôt sur le revenu, c'est encore atténuer cette progressivité, surtout après avoir augmenté la TVA, la cotisation maladie des retraités... qui touchent naturellement beaucoup plus fortement les catégories modestes que celles qui disposent de revenus élevés.

Ainsi, au bout de cinq ans, un couple marié avec deux enfants qui déclare 10 millions de francs par an peut gagner jusqu'à 700 000 francs de réduction d'impôt. Celui qui déclare 160 000 francs annuels va gagner 5 500 francs. De même, un célibataire qui gagne 5 800 francs mensuels ne verra son revenu disponible augmenter que de 2 % au bout de cinq ans, alors que celui qui gagne 80 000 francs le verra augmenter de 10 % et celui qui gagne 1 million par mois, de 20 %. Où est l'équité ?

Ce sont les 120 000 ménages qui déclarent un revenu net imposable de 200 milliards de francs qui bénéficieront de cette réforme et non les quelques centaines de milliers qui économiseront quelques centaines de francs en ne payant plus d'impôt.

A quel prix se fera ce cadeau fiscal ? Au prix d'un chômage croissant, les premières conséquences sur le budget 1997 étant une réduction des effectifs dans les hôpitaux, les écoles... et une baisse des crédits pour l'emploi.

A qui fera-t-on croire, dès lors, que cette réforme va aussi redonner confiance aux Français et encourager la consommation ? Les Français attendent autre chose que des artifices de présentation ou des calculs d'apothicaire (par exemple, récupérer 37,5 milliards de francs de France Télécom, en échange d'en payer beaucoup plus dans le futur). Ils attendent des résultats sur la croissance, l'emploi, le déficit de la Sécurité sociale. Or, on n'en est pas là !

Alors, quelle réforme fiscale ? Il faut avoir le courage de le dire : il ne faut pas baisser l'impôt direct, il ne faut pas baisser l'impôt sur le revenu. En revanche, il faut majorer dans une certaine mesure les impôts sur les profits, bénéfices et plus-values. C'est la meilleure façon d'opérer un prélèvement équitable sur les entreprises, qui ne pénalise pas l'emploi.

Il faut aussi naturellement accroître la contribution des revenus financiers aux dépenses collectives. C'est possible sans bouleversement. Simplement en soumettant au droit commun de la fiscalité de l'épargne tous les revenus financiers, à l'exception de l'épargne populaire.

En contrepartie, les charges sociales doivent être diminuées significativement, à la fois pour améliorer les salaires des ménages et la consommation, et pour diminuer le poids des coûts salariaux pour les industries de main-d'œuvre et ainsi améliorer l'emploi.

Enfin, on ne peut éluder une réalité : les patrimoines sont de plus en plus concentrés : 5 % des ménages en possèdent près de 40 %, 10 % plus de la moitié ; 40 % des Français en ont, au total, moins de 4 %. Le phénomène s'amplifie, du fait de l'évolution démographique – les familles sont moins nombreuses – et du niveau élevé du taux d'intérêt réel. Peut-on accepter dans ce contexte de ne pas examiner la fiscalité du patrimoine et des successions, en particulier celle de l'assurance-vie, toujours exonérée quel que soit le niveau, et malgré les engagements pris ?

La fiscalité révèle bien les priorités d'une politique. Aujourd'hui, l'objectif du gouvernement, c'est de satisfaire sa clientèle, alors qu'une réelle réforme permettrait d'accroître la justice sociale et l'emploi. Nous le proposons. Les Français jugeront.

Il ne faut pas baisser l'impôt direct, il ne faut pas baisser l'impôt sur le revenu. En revanche, il faut majorer dans une certaine mesure les impôts sur les profits, bénéfices et plus-values

***Martine Aubry**, ancien ministre, est membre du bureau national du PS et présidente d'Agir.*

Les Etats-Unis et le droit impérialiste

par Brigitte Stern

COUP sur coup, les Etats-Unis ont adopté deux lois par lesquelles ils prétendent, au nom des impératifs de leur politique étrangère, imposer un certain comportement à l'ensemble des acteurs économiques dans le monde. Ils agissent ainsi comme si la mondialisation qu'ils prônent dans toutes les enceintes – encore récemment au forum de Davos – était irrémédiablement réalisée, balayant sur son passage les espaces économiques nationaux et les éventuelles velléités d'une politique différente de la leur que pourraient manifester d'autres Etats : France, Allemagne, Australie, Japon, Suisse, Russie...

Les deux lois ont soulevé des protestations unanimes qu'illustrent les propos d'un parlementaire allemand disant qu'*« il était vraiment inhabituel qu'une superpuissance adopte les lois et annonce que le monde entier doit s'y conformer »*. De nombreux pays ont fait savoir qu'ils préparaient des lois pour contrer les sanctions américaines. On enregistre aussi de nombreuses réactions d'organisations internationales, dans le cadre de l'UE (qui s'apprête à publier une *« watch list »* d'entreprises américaines contre lesquelles des représailles pourraient être menées), de l'OMC, de l'Alena, de l'OEA.

Ces deux lois posent la question de la légalité internationale des *« sanctions économiques »* de portée extraterritoriale, adoptées dans le cadre d'un *« boycottage secondaire »*. Leur essence est de frapper indirectement des Etats *« ennemis »*, en s'attaquant à des Etats *« amis »* qui entretiennent des relations économiques avec ces Etats mis à l'index par les Américains.

Le *« Cuban Liberty and Democratic Solidarity (LIBERTAD) Act »* – loi Helms-Burton – dirigé contre Cuba, a été signé par le président Clinton en mars. La loi d'Amato, ou *« Iran and Libya Sanctions Act of 1996 »*, dirigée contre Téhéran et Tripoli, en août.

La loi Helms-Burton, sans doute la plus excessive, a comme but la chute du régime, puisqu'il est indiqué noir sur blanc que les sanctions ne seraient pas levées, tant qu'il n'y aura pas à Cuba un gouvernement démocratiquement élu, ou de transition vers la démocratie, *« qui ne comportera ni Fidel Castro ni Raul Castro »*.

Pour atteindre cet objectif de renversement de Fidel Castro, les Etats-Unis adoptent deux mesures particulièrement contestées et contestables. En premier lieu, la possibilité est accordée aux Américains dont les biens ont été nationalisés, de poursuivre devant tribunaux américains, toute personne dans le monde se *« livrant à un trafic sur ces biens »* (*« trafficking »*). L'emploi de ces termes, jusqu'à présent réservés aux trafic de drogue, n'est évidemment pas anodin, et tend à faire passer un certain message moral. Cela pourrait inclure sans doute tous les achats de sucre cubain qui pousse sur des terres jadis nationalisées... En tout cas, la Commission européenne n'a pas obtenu de démenti sur ce point.

En second lieu, toutes les personnes, – y compris les directeurs et actionnaires de sociétés ainsi que leurs femmes et leurs enfants mineurs – se livrant à un tel *« trafic »*, pourront se voir refuser l'entrée aux Etats-Unis.

La loi d'Amato, qui touche plus directement les sociétés européennes, ne revient pas sur les nationalisations passées et *« se contente »* d'interdire tout investissement de plus de 40 millions de dollars par an pour le développement du secteur pétrolier et gazier en Iran et en Libye, à n'importe quelle entreprise dans le monde. Pas d'interdiction d'entrée aux Etats-Unis ici, comme prévu initialement, mais la loi décline toute une gamme de sanctions : refus de crédit par une banque américaine, interdiction de toute exportation de technologie, interdiction d'importer des biens produits par la personne sanctionnée, entre autres.

L'objectif déclaré de ces sanctions est d'ordre politique : isoler Cuba pour favoriser l'avènement de la démocratie, priver l'Iran et la Libye d'argent pour financer le terrorisme international et les industries d'armement. Mais il n'est pas certain que, derrière ces buts avoués, ne se dissimulent pas des préoccupations économiques, dans la guerre commerciale sans merci à l'échelle planétaire que se livrent les Etats-Unis et l'Europe.

Toute législation extraterritoriale n'est pas contraire au droit international. Tout Etat peut légiférer pour atteindre des biens ou des situations qui ont un rattachement territorial ou personnel raisonnable avec lui. Cependant, dès qu'une activité quelconque, où qu'elle se produise, a des *« effets substantiels »* sur leur territoire, les Etats-Unis considèrent pouvoir légiférer à l'égard d'une telle activité. Compte tenu de l'interpénétration de plus en plus étroite des économies dans le cadre de la globalisation en cours, il n'y a virtuellement plus de limites à l'extension de la réglementation américaine dans le monde entier. Cette interprétation est en général considérée comme *contraire* au droit international.

La loi Helms-Burton s'adresse à *« toute personne »* qui *« trafique »* avec des biens jadis nationalisés : elle peut être poursuivie aux Etats-Unis, elle peut être interdite de séjour sur le territoire américain, comme l'ont déjà été les dirigeants – et leurs familles – de la société canadienne Sherritt International, et de la société mexicaine Grupo Domos. Mais, à supposer même que soit adoptée l'interprétation extensive américaine, quel est l'effet sur le territoire américain résultant de l'exploitation par une entreprise canadienne ou mexicaine d'un bien nationalisé il y a près de quarante ans par Cuba ? Strictement aucun. Les seuls effets dont peuvent se plaindre les Américains résultent de la nationalisation par le gouvernement cubain. Autrement dit, le droit international n'autorisait pas les Etats-Unis à adopter les sanctions prévues.

La loi d'Amato encourt une partie des mêmes reproches. Là aussi, le Congrès légifère pour l'ensemble du monde : et, dans ce cas encore, il paraît difficile de soutenir qu'un investissement pétrolier fait par une société non américaine en Iran ou en Libye a un effet aux Etats-Unis.

Mais ces lois violent encore bien d'autres dispositions du droit international. Si les Etats-Unis considèrent que Cuba, en nationalisant des biens américains, a violé le droit international, ils doivent poursuivre le gouvernement cubain. En sanctionnant des personnes à qui ne peuvent être juridiquement imputés les agissements de Cuba, et qui plus est, en imposant ces sanctions rétroactivement, ils méconnaissent les règles les plus élémentaires de la responsabilité internationale.

Par ailleurs, un Etat a certes une compétence discrétionnaire pour déterminer les conditions d'entrée des étrangers sur leur territoire mais, ce faisant, il ne doit pas agir de façon arbitraire ou abusive et il doit respecter ses engagements internationaux.

La loi Helms-Burton est clairement abusive. L'Etat, pour interdire l'entrée sur son territoire, peut invoquer des raisons de sécurité publique ou de santé publique.

En outre, la loi Helms-Burton viole le principe de libre circulation des hommes d'affaires auquel les Etats-Unis ont souscrit dans le cadre de l'Alena, ainsi que toute une série de dispositions de l'OMC, relatives à la liberté des échanges.

Enfin, un examen de la loi d'Amato laisse penser que certaines des sanctions sont elles aussi illégales au regard du droit international : le refus de certains prêts semble bien contraire aux codes de libération de l'OCDE, qui rendent illégales certaines restrictions aux flux de capitaux. L'OCDE est engagée dans une réflexion approfondie sur ces questions.

Il apparaît éminemment souhaitable que la mondialisation ne débouche pas sur une structuration impériale de la société internationale dominée par une seule puissance, mais aboutisse à une véritable communauté internationale, où sera assurée la représentation des grandes formes de civilisation et des principaux systèmes juridiques dans le monde.

Il apparaît éminemment souhaitable que la mondialisation ne débouche pas sur une structuration impériale de la société internationale dominée par une seule puissance

***Brigitte Stern** est professeur de droit international à l'université Paris-I, Panthéon-Sorbonne.*

Laurent Fabius se trompe

Suite de la première page

L'UEM n'est pas un sujet de la conférence intergouvernementale, puisque les critères et le calendrier en ont été fixés à Maastricht en 1991. Ils valent toujours aujourd'hui sans restriction. Par ailleurs, il est nécessaire que les Etats qui entreront dans l'UEM s'obligent à respecter une politique de stabilité. Seul un « pacte de stabilité » fera de l'euro une monnaie forte et assurera ainsi la compétitivité de l'économie européenne.

Laurent Fabius se trompe aussi lorsqu'il propose de placer l'emploi parmi les objectifs de l'Union européenne. Le chômage, qui touche près de 20 millions de personnes en Europe, est assurément aujourd'hui le plus grand défi politique qui soit. Mais les gouvernements nationaux ne doivent pas avoir la possibilité de se défausser de leur responsabilité en matière de créations d'emplois sur l'Union européenne. Tel serait le cas, précisément, si l'emploi devenait un objectif du traité.

La tâche de l'Union européenne consiste bien plutôt à supprimer les frontières et à lever les obstacles de toutes sortes, à améliorer la compétitivité de l'Europe, à écarter les faiblesses structurelles de son économie, et à permettre ainsi la création d'emplois.

Quant aux programmes de lutte contre le chômage financés à crédit à l'échelle européenne, programmes qui sont envisagés par beaucoup de dirigeants politiques, ils ne sont rien d'autre que des instruments tout droit inspirés des recettes d'une politique conjoncturelle obsolète. Ils ne résolvent pas les problèmes de fond du chômage, mais au contraire les accentuent.

Une quatrième option se présente donc à la France et à l'Allemagne, et cet objectif, elles doivent l'atteindre ensemble lors de la CIG : nous devons assurer durablement la capacité de décision et d'action de l'Union européenne. Cela signifie tout d'abord que l'Union doit parvenir à résoudre ses problèmes rapidement, de manière démocratique et transparente, même à 25 ou 30 membres.

Pour y parvenir, il faut réviser le processus de vote au Conseil européen, la rotation de la présidence du Conseil, la participation du Parlement européen aux prises de décision, la taille et le rôle de la Commission.

D'autre part, la capacité d'action de l'Union européenne doit être améliorée, avant tout dans le domaine de la politique étrangère et de la sécurité commune (PESC) ainsi que dans la coopération concernant les affaires intérieures et la justice. Les citoyens ne comprennent pas quand l'Union européenne assiste sans agir à une guerre comme celle de l'ex-Yougoslavie ou ne parle pas d'une seule voix comme lors d'une crise comme celle de l'Irak, ces derniers jours.

Les citoyens veulent être protégés contre la criminalité internationale ; ils veulent qu'on lutte efficacement contre le trafic de drogue et attendent des dispositions raisonnables en matière d'immigration et d'asile.

C'est pour parvenir à mettre en place une telle capacité d'action que nous avons besoin de davantage de flexibilité dans notre coopération. Un tel principe de flexibilité a été proposé par le chancelier Kohl et le président Chirac, et signifie que des Etats comme la France, l'Allemagne et d'autres qui veulent agir ensemble doivent pouvoir le faire. De cette manière, on favorisera le processus d'intégration et la vitesse de la flotte ne sera pas définie par le navire le plus lent.

Parallèlement, nous devons prendre au sérieux le principe de subsidiarité. Il ne faut pas que tout soit régié au niveau européen uniquement parce que des bureaucrates ou des politiciens le veulent ainsi. Aujourd'hui comme demain, beaucoup de questions pourront être mieux réglées au niveau régional ou national.

Certes, nous avons besoin de renforcer notre action commune, mais l'Europe dont nous voulons pour le XXI[e] siècle sera une Europe de la diversité, une Europe des citoyennes et des citoyens qui se reconnaissent autant dans leurs racines régionales que dans leur patrie mais qui, dans le même temps, verront leur avenir commun dans une Europe de plus en plus étroitement liée dans son devenir.

Une quatrième option se présente à la France et à l'Allemagne : assurer durablement la capacité de décision et d'action de l'Union européenne

Werner Hoyer

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ». Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Les demi-soldes des armées françaises

PÉCULE de départ, congé de reconversion, transfert vers d'autres services de l'Etat : autant d'expressions qui, jusqu'ici, n'avaient pas cours en France dans une corporation militaire formée de fonctionnaires, et stable depuis trente ans malgré de multiples réformes internes.

Cependant, les choses viennent de changer brutalement. Douze articles d'un projet de loi, qui sera débattu au Parlement en octobre, fixent de nouvelles règles du jeu. Ils ont été rédigés par le ministère de la défense et approuvés en conseil des ministres, le 4 septembre, dans l'espoir d'inciter des officiers et des sous-officiers – volontaires – à quitter l'uniforme avant l'âge limite de leur grade (*Le Monde* du 6 septembre). La population concernée entre 1997 et 2002 avoisine les 14 000 à 15 000 cadres dans les trois armées, leurs services et la gendarmerie. C'est *grosso modo* l'équivalent d'une division de l'armée de terre. L'idéal poursuivi est d'arriver, au tout début du siècle prochain, à édifier une armée professionnelle de 38 200 officiers et 199 000 sous-officiers, sans compter les hommes du rang engagés qui remplaceront les recrues et dont le nombre devrait doubler en six ans pour atteindre quelque 92 590.

EN DOUCEUR

A la Libération, puis à la fin de la guerre d'Algérie, la IVe, puis la Ve République ont eu à réduire les effectifs militaires. Cela s'est pratiqué de manière autoritaire, sans que les intéressés aient trop eu leur mot à dire, par une loi dite de *« dégagement des cadres »* qui a longtemps laissé des cicatrices dans l'institution de défense.

Cette fois-ci, le gouvernement entend procéder davantage en douceur. Le projet de loi est donc un plan social qui ne veut pas dire son nom et en appelle au volontariat. Il vise à faire partir des cadres, parmi les plus anciens, que le marché difficile de l'emploi retient actuellement sous l'uniforme et qui, de la sorte, embouteillent le paysage en accaparant des postes hiérarchiques dont la libération rendrait le recrutement de jeunes plus attractif.

« Nul ne sera viré manu militari, observe un homme de l'art. *Mais chacun sera placé devant ses responsabilités, en état de se dire s'il a encore un avenir dans un corps qui, en réalité, veut se débarrasser de lui et qui fera tout, avec le sourire, pour le lui faire comprendre. »*

Pour obtenir ces départs dans les tranches d'âge et de grade voulues, le gouvernement n'a pas tellement lésiné. Les conditions offertes sont attrayantes en règle générale. Elles le seront d'autant plus que le cadre s'en ira tôt, dès ses cinquante-deux à cinquante-trois ans en moyenne, et qu'il acceptera de partir dans les deux à trois années à venir. Au-delà, par la volonté même du gouvernement qui souhaite maîtriser le processus, le « guichet » se fermera progressivement et *« la fenêtre d'opportunité, pour bénéficier totalement du plan, se fera de plus en plus étroite »*, selon le constat d'un officier.

La démarche observée est originale pour l'institution militaire : profitant de la nécessité de professionnaliser les armées, puisque tel est le désir de Jacques Chirac, on joue la persuasion et on accompagne le mouvement par toute une série de dispositions législatives (dès lors qu'elles touchent au statut des personnels) et réglementaires. Il sera toujours temps, si nécessaire, de rectifier le tir en cours de route afin d'éviter de créer un corps de « demi-soldes », c'est-à-dire, comme le passé l'a montré, un volant d'individus aigris, indisciplinés, revendicatifs, voire réfractaires.

Pour autant, rien n'est réglé par avance. Et les difficultés sont de taille. La première porte sur l'aptitude des armées à rajeunir ou à remodeler, par le haut, leur pyramide. D'entrée de jeu, on remarquera que la corporation des officiers généraux n'est pas concernée. Mais là n'est pas l'essentiel. Si, d'aventure, les armées parvenaient à convaincre les plus anciens de « raccrocher », est-on sûr pour autant que leur départ créerait un appel d'air frais qui permettrait, en contrepartie, de recruter, par le bas, des personnels motivés, en quantité et en qualité ? C'est un pari d'autant plus redoutable que la perspective d'un abandon prématuré – par rapport à la date fixée comme objectif – du service militaire laisserait probablement l'armée de terre dans d'inextricables difficultés de recrutement de ses jeunes engagés.

Un autre obstacle réside dans ce qui se passera une fois les cadres revenus à la vie civile. Pour beaucoup d'entre eux, ce seront de jeunes pères de famille qui ont encore leur progéniture à charge. Forts d'un pécule dégrevé d'impôt, qui contribuera à accroître leur patrimoine, et d'une pension assurée, ces officiers et ces sous-officiers seront en quête d'un travail d'appoint. Dans un marché de l'emploi déprimé, ne seront-ils pas tentés d'offrir leurs compétences à n'importe quel prix, au risque de concurrencer des débutants, voire des cadres confirmés ?

De plus, la crainte existe pour l'Etat – et elle n'est pas négligeable – que d'autres agents de la fonction publique, se croyant menacés par le vent de réforme qui souffle dans le secteur, exigent de leur employeur des avantages de départ inspirés de ceux des cadres militaires. A commencer, par exemple, par les personnels civils de la défense nationale qu'il est aussi question de « dégraisser ».

EFFET BOULE DE NEIGE

Par son antériorité et même s'il ne s'applique qu'à des volontaires, le plan social dans les armées aurait, dans ces conditions, un effet boule de neige dont il est malaisé, aujourd'hui, de mesurer les conséquences.

En donnant, le 22 février, le coup d'envoi à la professionnalisation, Jacques Chirac avait assuré qu'il n'y aurait pas de laissés-pour-compte, dans les armées comme dans l'industrie de défense, et il s'était engagé *« personnellement »* à obtenir que le « remodelage » du dispositif militaire passe par une attention particulière portée au sort des hommes et des femmes qui le servent. C'est un défi ambitieux. L'effort financier consenti est important. Mais, à l'exception du corps des sous-officiers spécialistes, pour qui les occasions de se recaser ne sont pas nulles, le risque existe – compte tenu de la conjoncture économique – que les officiers se montrent plus attachés qu'on ne l'imagine à demeurer sous l'uniforme par crainte d'affronter l'inconnu. Surtout si on leur donnait des raisons de douter de l'aptitude du ministère du budget à tenir ses promesses.

Auquel cas c'est tout le plan de restructuration radicale des armées, autour de cette notion de professionnalisation accrue d'ici à 2002, qui serait remis en question et, avec lui, le projet de bâtir une force dite de *« projection »* de 50 000 à 60 000 hommes, auquel M. Chirac tient tant.

Jacques Isnard

Le Monde

ÉDITORIAL

Régression sociale

EN apparence anodine, la décision d'introduire l'*« obligation alimentaire »* parmi les critères d'attribution du RMI (revenu minimum d'insertion) constitue une rupture grave dans les politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Mesure hautement symbolique de la « fracture sociale », le RMI devient la victime, également symbolique, d'un renoncement à une logique engagée depuis sa création, en 1988.

Techniquement, la mesure envisagée est aussi dérisoire que scandaleuse. Les jeunes de plus de vingt-cinq ans, comme les exclus plus âgés, dont les familles seraient considérées comme *« aisées »*, ne pourront plus bénéficier de l'intégralité du RMI. En faisant appel à cette vieille notion d'obligation alimentaire, elle conduit à rendre les familles responsables de *« leurs »* exclus. Ce faisant, si ce projet est adopté, l'économie réalisée serait faible : 500 millions de francs seulement au regard des 24,2 milliards qui devraient être dépensés pour le RMI en 1997. Elle n'affecterait que peu de personnes (entre 20 000 et 25 000), quand le nombre de bénéficiaires de RMI atteint le million. Elle obligerait à la mise en place d'un système coûteux de contrôle, estimé à une centaine de millions de francs.

Sur le plan des principes, l'affaire est autrement plus sérieuse. La référence à l'obligation alimentaire revient à modifier radicalement la nature du dispositif. Considéré comme un droit, le RMI se transformerait en une simple prestation sociale. Par extension, il serait ainsi mis fin à tout un processus, entamé depuis les années 70, qui conduisait à renoncer à l'obligation alimentaire pour nombre de catégories concernées par l'aide sociale, les handicapés ou les personnes âgées sans ressources par exemple. La solidarité familiale serait donc appelée à se substituer à la solidarité nationale. Ceux qui rêvaient d'un minimum vital ou d'un revenu d'existence comprendront l'importance du coup d'arrêt.

Cette régression est l'aboutissement des attaques répétées dont le RMI a été l'objet depuis ses débuts et, singulièrement, depuis le retour au pouvoir de la majorité actuelle. Des tentatives d'Edouard Balladur, en 1994, pour s'en décharger sur les conseils généraux, aux déclarations d'Eric Raoult, en 1995, fustigeant la *« culture RMI »* ou *« la culture de l'inactivité »*, les critiques préparaient ce dénouement. Sans revenir sur le RMI, on en réduirait hypocritement la portée.

Plus inquiétant : l'introduction de l'obligation alimentaire révèle une méconnaissance des mécanismes de l'exclusion et, pis, fait fi des parcours nécessaires à la réinsertion. La mesure sera dissuasive pour certains RMIstes qui renonceront volontairement à l'allocation. Elle aura, à n'en pas douter, des effets d'éviction. Elle contribuera à infantiliser certains adultes, mis en quelque sorte sous la tutelle familiale. Elle suscitera de nouvelles sources de conflits au sein des familles alors que la solidarité de fait servait jusqu'à présent d'amortisseur à la crise. Cela augure mal de la suite. La loi sur l'exclusion est peu à peu vidée de son contenu et l'insertion fait maintenant figure de parent pauvre.

Les gens *par Kerleroux*

OÙ PENSEZ VOUS QU'ÇA VA NOUS MENER TOUT ÇA ?

Kerleroux

DANS LA PRESSE

THE NEW YORK TIMES

■ L'Australie mérite la gratitude du monde pour son initiative diplomatique de dernière minute qui a permis de sauver le traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce traité peut empêcher le développement de nouvelles générations d'armes dangereuses, encourager de nouvelles réductions des stocks nucléaires et préserver l'environnement des nouvelles explosions nucléaires souterraines (...) Malheureusement, le système international de contrôle et d'inspection prévu par le traité ne pourra pas entrer en vigueur tant que l'Inde ne l'aura pas ratifié. Mais, même sans ce système, les Etats-Unis sont convaincus de pouvoir détecter et rendre publiques toutes les explosions nucléaires grâce à leurs propres services de renseignement (...) Cédant d'une manière surprenante à un sentiment anti-internationaliste répandu aux Etats-Unis, le programme récemment adopté par le Parti républicain affirme son opposition au traité. Mais de nombreux responsables républicains ignoreront probablement ce programme quand le traité sera soumis au vote du Sénat.

RTL

Philippe Alexandre

■ Le gouvernement possède un talent particulier qui laisse tout le monde ébahi : celui de torpiller systématiquement son action par des initiatives malencontreuses. Un mauvais esprit en conclurait qu'Alain Juppé met toute son intelligence à accumuler les fautes pour que Jacques Chirac lui rende sa liberté au plus tôt. L'autre jour, alors que le chef de cette majorité accomplissait de furieux efforts pour y instiller un semblant d'unité, il sortait de sa poche une idée de réforme électorale propre à déchirer ses troupes (...) Hier, rebelote... en pire. Publication d'un rapport de trois cents pages sur le droit des sociétés commandé par Alain Juppé au sénateur-maire de Compiègne, Philippe Marini : dans ce texte, vingt lignes proposant de restreindre ou d'effacer le délit d'abus de biens sociaux pour lequel chaque jour, ou presque, des chefs d'entreprise sont poursuivis par la justice et parfois même incarcérés. Le rapport Marini, qui répond aux voeux du patronat, tombe on ne peut plus mal alors que le pouvoir enrage de voir les Français sombrer dans le scepticisme et la défiance vis-à-vis de leurs dirigeants.

Europe : le coup de force de la Saxe

LES EUROCRATES en sont encore sidérés. *« Du jamais vu, une provocation frontale inacceptable... »*, tels sont les termes employés pour évoquer la récente tentative faite par Kurt Biedenkopf, ministre-président du Land de Saxe, dans l'est de l'Allemagne, de passer outre la décision de la Commission de Bruxelles d'amputer de 91 millions de deutschemarks, parce qu'illégales, les aides accordées au groupe Volkswagen (VW).

Les gouvernements de l'Union européenne, unanimes au niveau des principes sur la nécessité d'encadrer strictement les aides d'Etat afin de préserver la concurrence, renâclent et trichent, tous autant qu'ils sont, lorsqu'ils sont confrontés, chez eux, à un cas sensible. Ils négocient durement avec les services de Karel Van Miert, le commissaire chargé de la politique de concurrence – et donc de la « police des aides » –, dont traitent les articles 92 à 94 du traité de Rome. La Commission, de son côté, ne se montre pas insensible aux arguments développés pour tenter de justifier des abus, réputés exceptionnels et provisoires.

Comment, en effet, envisager de gaieté de coeur, même au nom du bon fonctionnement du marché unique, la suppression brutale de milliers d'emplois ou la mise en péril d'une entreprise emblématique, alors que les pouvoirs publics du pays concerné se montrent disposés à prendre en charge le coût des mesures nécessaires pour rétablir une rentabilité compromise ? L'indulgence quelquefois manifestée par la Commission est critiquée par les entreprises concurrentes ou par leurs autorités de tutelle : British Airways trouve que Bruxelles fait la part trop belle à Air France, la Société générale grogne au vu des largesses tolérées pour le renflouement du Crédit lyonnais.

RENTABLE ET SUBVENTIONNÉE

Mais la contrepartie de cette relative compréhension, c'est la mise en oeuvre loyale, sous le contrôle de l'Etat membre concerné, des décisions prises par la Commission. M. Biedenkopf vient de transgresser cette règle d'or en indiquant qu'il ne s'inclinerait pas devant le verdict bruxellois, autrement dit qu'il ne réclamerait pas à Volkswagen les 91 millions indûment versés. Une attitude jugée d'autant plus sévèrement à Bruxelles que le constructeur allemand affiche une excellente santé et que l'unité de production à laquelle sont destinées les aides, déjà largement subventionnée, est tout à fait rentable.

Les raisons d'une telle bravade ? *« Près de sept ans après la réunification, le rattrapage sur lequel tablaient les Allemands n'est toujours pas accompli, et la population des Länder de l'Est s'impatiente »*, explique-t-on dans l'entourage de M. Van Miert. La structure fédérale de l'Etat allemand a facilité le dérapage : alors que la Commission traite exclusivement avec Bonn, le pouvoir régional, sans responsabilité directe vis-à-vis de Bruxelles, a été tenté par un acte de rébellion forcément populaire. Il subissait en effet des pressions très vives de la part de Volkswagen, qui menaçait, si l'aide promise ne lui était pas accordée, de transférer ses usines en République tchèque. On évoque aussi, pour expliquer l'attitude des Saxons, l'inimitié que se vouent réciproquement le chancelier Helmut Kohl et le ministre-président Kurt Biedenkopf, deux fortes personnalités rivales au sein de la CDU.

Un compromis a finalement été trouvé avec les autorités de Bonn. Celles-ci se sont engagées à bloquer 92 millions de marks sur le montant des aides qu'elles avaient, de leur côté, promis de verser au constructeur allemand, neutralisant ainsi le versement illégal opéré par le Land de Saxe. Cet arrangement permet d'éviter un affrontement à chaud, mais la Commission demeure décidée à porter le cas devant la Cour européenne de justice de Luxembourg.

Ce conflit, sans précédent, est en effet jugé trop grave pour être laissé dans le flou. Ce fut l'avis unanime de la Commission, y compris des deux commissaires allemands. Le gouvernement de Bonn, en dépit de quelques tergiversations, a donc fait le nécessaire pour éviter l'irréparable.

ACCIDENT DE PARCOURS

A Bruxelles, on se dit rassuré. *« Il n'y a pas de dégradation*, explique-t-on, *personne ne songe à remettre en cause le système. Les Etats membres essaient bien sûr d'obtenir les solutions qui leur sont le plus propices, mais acceptent au bout du compte le jugement de la Commission. »* Les Français, en particulier, dont les entreprises publiques surendettées sont malheureusement des habituées des services de la Commission, jouent le jeu, comme le font l'Italie et l'Espagne, autres pays de l'Union où le secteur public occupe encore une place considérable.

Le coup de force de M. Biedenkopf est donc perçu comme un accident de parcours, et non comme un avertissement qui laisserait présager, en raison de l'aggravation du chômage au sein de l'Union, un refus plus fréquent et plus résolu des disciplines imposées par Bruxelles.

Philippe Lemaître

DISPARITIONS

Jacques Schmidt

Un costumier érudit et désinvolte

LE COSTUMIER de théâtre Jacques Schmidt est mort dimanche 8 septembre à Paris, des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante-trois ans.

Né le 16 mars 1933 à Briançon (Hautes-Alpes), Jacques Schmidt rêve de la mode. Il obtient d'ailleurs en 1951 un diplôme de modéliste haute couture, mais le théâtre l'attire. Il entre comme choreute dans la troupe universitaire de la Sorbonne, les Théophiliens, qui entendent faire revivre la tragédie grecque. Lâchant bientôt la scène pour s'occuper des costumes, il fonde un atelier, travaille avec les scénographes Jacques Noël et André Acquart, habille le théâtre pour enfants de Léon Chancerel, et surtout consacre une partie de son temps aux activités artistiques du lycée Louis-le-Grand. Là, en 1958, il rencontre Patrice Chéreau.

C'est le début d'une amitié, la formation d'une équipe qui déboule sur la scène professionnelle en 1966 avec *L'Affaire de la rue de Lourcine* de Labiche, obtient en 1967 le prix au concours des Jeunes compagnies avec *Les Soldats* de Lenz, et à laquelle, en 1969 vient se joindre Richard Peduzzi qui conçoit les décors du *Dom Juan* de Molière au Théâtre du 8e à Lyon. De Lyon à Villeurbanne en passant par Marseille (*Richard II* de Shakespeare), Spolete (*L'Italienne à Alger* de Rossini, *La Finta Serva* de Marivaux), le Piccolo Teatro de Milan (*Joaquim Murieta* de Neruda, *Toller* de Tankred Dorst, *Lulu* de Wedekind), le trio gagnant répand ses munificences.

DE CHÉREAU À SAVARY

En 1972, Patrice Chéreau est nommé codirecteur avec Roger Planchon et Robert Gilbert du Théâtre de Villeurbanne, auquel est attribué le sigle TNP. Pendant dix ans, Jacques Schmidt en dirige l'atelier. Patrice Chéreau, Richard Peduzzi et lui signent *Les Massacres à Paris* de Marlowe (1972), une nouvelle version de *Toller*, la légendaire *Dispute* (1973)... L'Opéra les appelle : il y a à Garnier *Les Contes d'Hoffmann* d'Offenbach en 1974, *Lulu* de Berg en 1979, *Le Ring* à Bayreuth de 1976 à 1978... En 1981, c'est le *Peer Gynt* d'Ibsen, et Jacques Schmidt suit Patrice Chéreau aux Amandiers de Nanterre. Il participe à la plupart des spectacles, de *Combat de nègre et de chiens* de Koltès en 1983 à *Hamlet* en 1988.

Jacques Schmidt va d'une époque à l'autre avec la même érudition désinvolte. Il tient à l'exactitude historique, la bouscule, l'accorde aux spectacles, aux comédiens. C'est en couturier qu'il travaille. En collectionneur qui sait où trouver *le* tissu, *la* dentelle, cette matière-là et pas une autre, *la* seule qui convienne. Il ne prépare pas de croquis, mais assiste aux répétitions, observe les comédiens dans leur approche du texte, leur bataille avec le personnage. *« Inutile de les surcharger de signes*, dit-il, *au contraire. On doit les laisser libres de leurs mouvements, et surtout apprendre à les connaître par des contacts fréquents, précis. Et plus on les connaît, plus on doit être attentif à ce qu'on leur propose. »*

Le génie de Jacques Schmidt est là : c'est simple, encore faut-il pouvoir, il peut. Plus étonnant encore, il peut s'adapter aux gens et aux genres les plus différents. Au cinéma – et même à la télévision – à Patrice Chéreau évidemment (*La Chair de l'orchidée* 1974), mais aussi à Robert Enrico (*La Rivière du hibou*, 1960), Roman Polanski (*Le Locataire*, 1976), Eric Rohmer (*Perceval le Gallois* 1978). La scène pourtant demeure son royaume, que ce soit au théâtre ou à l'Opéra. En dehors de Chéreau et de Roger Planchon, il est appelé par Jean-Pierre Vincent, Antoine Bourseillier, Peter Brook, le mime Marceau, Bob Wilson, Jérôme Savary – qui lui a même demandé les décors de *Fra Diavolo* à la Scala de Milan en 1992, et pour qui, avec Emmanuel Peduzzi, il travaillait sur les costumes de *Rigoletto* à l'Opéra-Bastille lorsqu'il est mort. Il fait les costumes des ballets de Félix Blaska ou Roland Petit, se plie aux demandes sans humilité, demeurant lui-même, esthète goguenard formidablement cultivé, faussement nonchalant, aimant réellement le plaisir.

Colette Godard

■ **CHARLES METZINGER**, sénateur socialiste de la Moselle, est décédé dans la nuit du lundi 9 septembre, à l'hôpital de Nancy (Meurthe-et-Moselle), d'une attaque cérébrale. Né le 13 août 1929 à Freyming-Merlebach (Moselle), fils de mineur, il devient professeur d'allemand à Forbach, après des études à l'Ecole normale d'Avignon et aux universités de Nancy et de Sarrebruck (Sarre). Elu conseiller municipal de Freyming-Merlebach en 1965, Charles Metzinger en est maire de 1971 à 1995. Il adhère au Parti socialiste en 1974 et préside le district de Freyming-Merlebach de 1975 à 1995. Conseiller général de Moselle de 1967 à 1985, il est élu député de la 5e circonscription de Moselle en 1981 et en 1986. Réélu en 1988 dans la 6e circonscription, Charles Metzinger quitte l'Assemblée nationale, en 1992, pour devenir sénateur. Vice-président de la commission des affaires sociales du Sénat, il était, depuis 1995, conseiller municipal de Freyming-Merlebach. De 1988 à 1994, il préside également Comregio, une association transfrontalière de quarante-six communes et groupements de communes de l'espace Lorraine-Luxembourg-Rhénanie-Sarre. *Charles Metzinger sera remplacé au Sénat par Giselle Printz, âgée de soixante-sept ans, conseillère générale du canton de Hayange et adjointe au maire de Sermange.*

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Le pharmacien-chimiste en chef
Bruno EDOUARD
et
Mme, née Anne RAMBAUT,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Louis-Axel,

né le 9 septembre 1996, à Marseille.

Dominique et Daniel BONTÉ
ont la joie d'annoncer la naissance de

Victor,

le 9 août 1996.

7, boulevard Victor,
75015 Paris.

Anniversaires de naissance

– Les aléas du jour ne sauraient ternir,

Béatrice-Else,

l'éclat de tes vingt-cinq ans.

Claudia

Depuis trente ans, le monde t'ouvre les bras,

Per molts anys
Herzliche Glückwünsche,
Joyeux anniversaire.

Roswitha, Jordi et les autres.

Mariages

– Leurs amis saluent les justes noces en lesquelles ont convolé

Catherine FLOURY
et
Antoine VAROUTSIKOS

le 2 septembre 1996.

Que le miel de la lune leur soit doux, et souriants les yeux d'Elsa.

Décès

– C'est avec beaucoup de peine que l'on nous prie d'annoncer le décès de

M. Christian BLAVET,
directeur national du secourisme
de la Croix-Rouge française de 1948 à 1976

décédé le 7 septembre 1996, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, muni des sacrements de l'Eglise.

De la part de

Marie-France et Joseph Bécot,
François et Ghislaine Blavet,
Marc Blavet,
Marie-Liesse Blavet,
Catherine et Didier Borderie,
Marie-Noël Blavet,
Loïc Blavet,
Emmanuel Blavet,
ses enfants
et tous ses petits-enfants.
Christiane et Eric Leroy,
Mado Le Monnier,
sa sœur.
Les familles Albert, Mauvais
et Le Monnier.

Selon la volonté du défunt, le corps a été remis à la faculté de médecine de Paris.

Un service religieux sera dit à son intention le vendredi 13 septembre, à 11 heures, en l'*église* Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, 35, rue Albert-Ier, à Asnières-sur-Seine (92).

19, avenue Pinel,
92600 Asnières-sur-Seine.

– Le président et le personnel de la Coface et du Centre de formation aux échanges internationaux (CFEI),
ont la tristesse de faire part du décès de

Erik BONNIER,

sous-directeur à la Coface
et
directeur général du CFEI,

survenu le 8 septembre 1996.

Ses obsèques seront célébrées en la cathédrale de Vienne (Isère), le jeudi 12 septembre, à 15 heures.

– Mme Roger Glachant,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger GLACHANT,
officier de la Légion d'honneur,
conservateur en chef honoraire
des archives du ministère
des affaires étrangères,

survenu le 9 septembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 septembre, à 14 heures, en l'église Saint-Nicolas, rue de la Muette, à Maisons-Laffitte.

85, av. de Saint-Germain,
78600 Maisons-Laffitte.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– La direction scientifique du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS,
Les membres du LACITO et de l'ancien CeDRASEMI,
Ses élèves, collègues et tous ses amis du CNRS,
de l'Ecole française d'Extrême-Orient,
de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
du Muséum national d'histoire naturelle,
de la Société asiatique,
de la Société botanique de France,
de la Société française d'histoire des sciences et des techniques,
de la Société de linguistique de Paris,
et de la Société des océanistes,
ainsi que l'Association des anciens élèves de l'Institut agronomique de Paris,
les Naturalistes parisiens
et l'Union rationaliste
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André-Georges HAUDRICOURT,
ingénieur agronome,
directeur de recherche honoraire
au CNRS,
membre correspondant de l'EFEO,
officier des Palmes académiques,
médaille d'argent du CNRS,
survenu à Paris le 20 août 1996, dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'inhumation des cendres aura lieu le samedi 28 septembre, à 10 heures, au cimetière du Montparnasse (avenue Thierry, 29e div., 1re section, 5e ligne Ouest, entrée rue Emile-Richard).

A l'issue de l'inhumation, sa famille et ses amis se rendront à l'amphithéâtre de l'EHESS, 105, bd Raspail, Paris 6e, où ils se réuniront à partir de 10 h 30, pour évoquer son souvenir.

– M. et Mme Charles Giron,
Mme Françoise Giron,
M. et Mme de Freudenreich
et leurs enfants,
M. et Mme Arnaud Chain
et leurs enfants,
M. Hubert Giron,
Mlle Olivia Badrutt,
Mlle Stéphanie Giron,
ont la tristesse de faire part du décès,
le 4 septembre 1996, de

Mme Béatrice HORNGACHER,

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité familiale à Prevessin.

2 *bis*, villa Amalia,
75019 Paris.

Château de Prevessin,
Prevessin-Moëns 01280.

400 East 57 Street,
New York 10022 (USA).

– La Confédération générale des Sociétés coopératives de production (CGSCOP)
a le regret de faire part du décès de

Yves RÉGIS,
Président d'honneur
de la Confédération générale des SCOP,
Président du Comité international
des coopératives de production et artisanales
(Cicopa),
ancien membre
du Conseil économique et social,
chevalier de l'ordre du Mérite,

survenu le 9 septembre 1996.

37, rue Jean-Leclaire,
75017 Paris.

– M. et Mme Antoine Mazoyer-Medioni,
M. et Mme Pierre Medioni,
M. et Mme Michel Medioni,
ses enfants,
Marie, Hélène, David et Bruno,
ses petits-enfants,
les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie MEDIONI,
née SERFATI,

survenu le 8 septembre 1996.

L'inhumation a eu lieu le 10 septembre *au cimetière Rabelais-I à Saint-Maur-des*-Fossés (Val-de-Marne).

– Mme May Moine,
son épouse,

Jean-Paul et Martine Moine,
et leurs enfants,
Lizbeth Moine
et ses enfants,
ses enfants et petits-enfants,

Yvette et Henri Lebas,
leurs enfants et petits-enfants, ses sœur, beau-frère, neveux et nièces,

Les familles Moine, Renaud et Boux,
ses tantes et cousins,

Les familles Albert, Pothin, Devoud, Green, Tiram,
leurs enfants et petits-enfants,
ses beaux-frères, belles-sœurs,
neveux et nièces,
ont la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu de

Jacques MOINE,
chevalier de l'Ordre national du Mérite,
Croix de chevalier
dans l'Ordre du Mérite militaire,
Médaille d'honneur de la Police,
chevalier de l'Ordre national
de Madagascar,
chevalier de l'Ordre du Mérite
du Sénégal,
chevalier de l'Ordre
de l'Etoile d'Anjouan,
officier de l'Etoile de la Grande Comore,

survenu dans sa maison des Issambres, le 9 septembre 1996, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 11 septembre à 15 h 15 en la chapelle du funérarium de Vidauban (Var).

« Arrivée en face de lui, elle souleva
[sa voilette
et ainsi... elle apparut plus belle encore
[qu'au temps
où il l'entrevoyait dans les espaces
[stellaires.
Le fracas de la mer se calma d'un seul
[coup. »
Giuseppe Tomasi Di Lampedusa.

Nous avons la profonde douleur de faire part du décès de

Hélène NUSSLI

Notre chère fille,
Notre chère compagne,
Notre chère sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente, amie,
enlevée à notre tendre affection, le 7 septembre 1996, à l'âge de quarante-quatre ans.

Le service religieux aura lieu le jeudi 12 septembre, à *14 h 30*, au temple *protestant* de Wasselonne (Bas-Rhin). L'inhumation se fera dans l'intimité familiale.

La famille remercie, par avance, toutes les personnes qui s'associent à son deuil.

2, rue de la Lampe,
67310 Wasselonne.

4, villa de Grenelle,
75015 Paris.

– Michèle Baratte et Christine Bardou ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur amie et collaboratrice,

Hélène NUSSLI,
traductrice diplômée de l'ESIT,

survenu le 7 septembre 1996.

Transcript,
222, bd Raspail,
75014 Paris.

– Sa famille,
ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Patrick PEILLON,

survenu le 17 août 1996, dans sa trente-sixième année.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité au cimetière du Père-Lachaise.

– Toute sa famille, ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bernard POWER,

survenu le 6 septembre 1996, à Laon, à l'âge de soixante-cinq ans.

L'inhumation a lieu au cimetière Montreuil, à 14 h 30, à Laon (02), le 11 septembre.

– Nice.
Sa famille et ses intimes ont la douleur de faire part de la perte de

Jean-Pierre ROSSETTI,
architecte-urbaniste,

né à Nice le 20 novembre 1936, décédé à Grabels (Hérault) le 1er septembre 1996.

– Vous êtes priés d'assister aux obsèques de

M. Jean SALOMON,
président de chambre honoraire
à la cour d'appel de Versailles,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Palmes académiques,

le jeudi 12 septembre 1996, à *10 h 45*, en l'église Sainte-Elisabeth de Versailles.

90, avenue de Paris,
78000 Versailles.

– On nous prie d'annoncer la mort de

M. Henri SAMUEL,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'Ordre
des arts et lettres,

dans sa quatre-vingt-treizième année.

Suivant ses volontés, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part :
De Mme Henri Lanzenberg,
ses enfants et petits-enfants,
De M. Edouard Samuel,
ses enfants et petits-enfants,
ses sœurs, frère, neveux et nièces.

118, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
Paris-8e.

– M. Jean Schmidt,
M. Emmanuel Peduzzi,
ont la douleur de faire part du décès de,

M. Jacques SCHMIDT,

survenu à Paris, le 8 septembre 1996, dans sa soixante-quatrième année.

Un service sera célébré le jeudi 12 septembre, à 12 h 15, au crématorium du Père-Lachaise.

(Lire ci-contre.)

– Le président Jean Leymarie et les membres de l'Association du peintre Maurice Estève et de son œuvre, ont appris avec douleur le décès de leur sociétaire,

Walther SCHARF,

grand collectionneur de l'art français moderne et ami fidèle de nombreux artistes contemporains,

survenu accidentellement le 19 août 1996, à Oberstdorf (Allemagne).

– Mme Janina Szuyska,
sa mère,
Alexandra,
sa fille,
Jacques Bellet,
son compagnon,
Anna Szuyska et Romek,
sa sœur et son neveu,
Et toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Elisabeth SZUYSKA,

survenu à Paris le 9 septembre 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée à Villers-Cotterêts (Aisne), le 13 septembre, à 15 heures.

– Les membres du Centre de recherche en gestion de l'Ecole polytechnique ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Elisabeth SZUYSKA,
historienne,
secrétaire générale du Centre,

survenu le 9 septembre 1996.

L'esprit et le cœur de celle qui était avant tout notre amie, mais tenait aussi une place éminente *dans l'activité du* Centre, nous manqueront cruellement.

Une cérémonie religieuse aura lieu le 13 septembre à 15 heures en l'église de Villers-Cotterêts (Aisne), avant l'inhumation dans le cimetière de Coyolles (Aisne).

– Les membres de l'Association des amis de l'Ecole de Paris du management ont la tristesse de faire part du décès de

Elisabeth SZUYSKA,

survenu le 9 septembre.

Son esprit libre et bienveillant, son exigence et sa merveilleuse plume, ont créé des références qui guideront durablement les travaux de l'Ecole de Paris.

Anniversaires de décès

Catherine BARRAULT
20 avril 1948-12 septembre 1995

Même on dit qu'elle est morte
Mais non, elle vit encore
J'entends son cœur qui bat.
D'après Jean Tardieu.

Sofica BERCOVY,

la sublime, la bien-aimée,
nous a quittés il y a un an.

Son mari,
Ses quatre enfants,
Ses cinq petits-enfants,
ne pensent qu'à elle.

Pour Sophie,

Loin du monde railleur, loin de la foule
[impure,
Loin des magistrats curieux,
Dors en paix, dors en paix sublime
[créature,
Dans ton tombeau mystérieux.

Ton époux regarde le monde, et ta forme
[immortelle
Veille près de lui quand il dort.
Autant que toi sans doute il te sera fidèle,
Et t'aimant jusques à la mort.
Charles Baudelaire
« Une martyre ».

– Pour le 20e anniversaire du rappel à Dieu de

André Verchaly,
chevalier de la Légion d'honneur,
musicologue.

Simone demande à la mémoire de son époux une pensée...
une prière.
Seigneur, donnez à tous
l'Espérance et la Paix.

Soutenances de thèse

– *M. Philippe Schmierka Blacher* a soutenu à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) son DEA intitulé *« Grammaire descriptive de turkmène à l'usage des francophones »*, le 10 septembre 1996, sous la direction de M. Rémy Dor, et a obtenu la mention bien.

Il est également diplômé de l'Institut national des langues du monde d'Achgabat au Turkménistan en langue et grammaire turkmène.

Communications diverses

– « Rentrée au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 12 septembre 1996, à 20 h 30, sous la présidence de H. Bulawko : Développements politiques récents. »

AUTOMOBILE Renault a annoncé, mardi 10 septembre, ses résultats semestriels. De janvier à juin 1996, le constructeur affiche un chiffre d'affaires de 94,1 milliards de francs, en recul de 2,9 % par rapport au premier semestre 1995, et un bénéfice de 158 millions de francs au lieu de 1,75 milliard. Sur la même période, sa part de marché est tombée de 31 % à 26,1 % en France et de 10,6 % à 9,7 % en Europe. ● LOUIS SCHWEITZER, PDG du groupe, espère inverser la tendance en réduisant de 3 000 francs le prix de revient moyen de chaque voiture. ● LES RÉSULTATS DU POIDS LOURD constituent la plus grande déception du semestre. En 1995, ils compensaient les pertes de la branche automobile. ● CETTE ANNÉE, ce ne sera plus le cas : le constructeur devrait replonger dans le rouge sur l'ensemble de l'exercice, après une décennie de profits.

Pour la première fois depuis dix ans, Renault prévoit des pertes en 1996

Dans un entretien au « Monde », Louis Schweitzer, PDG du constructeur, analyse les mauvais résultats semestriels de son groupe. Pour y remédier, il entend « accélérer » le plan de réduction des coûts lancé en début d'année

« En 1995, Renault a perdu des parts de marché, et la branche automobile a été largement déficitaire (1,7 milliard de francs). Ce sont les camions de Renault-Véhicules industriels (RVI) et les activités financières qui ont sauvé le résultat général. Cette année, ce ne sera pas le cas pour le véhicule industriel. Le groupe sera sans doute en perte en 1996. Comment l'expliquer ?

– L'an passé, il fallait distinguer un premier semestre satisfaisant, avec une bonne part de marché en Europe, et un second beaucoup plus difficile. Les pertes de la branche automobile sont intégralement imputables à la deuxième partie de l'année, qui a connu une terrible guerre des prix. Celle-ci n'a pas disparu durant les six premiers mois de 1996, au contraire. En France, nous sommes seulement parvenus à maintenir une part de marché de 26,1 %, médiocre et bien inférieure aux 31 % du premier semestre 1995 et aux 29 % qui sont notre référence. En Europe du Nord, je relève des progrès en Belgique, au Royaume-Uni ou en Allemagne, mais ils sont effacés par des reculs en Europe du Sud, en Italie et en Espagne. Au total, notre part en Europe, France comprise, est descendue à 9,7 % contre 10,6 % au premier semestre 1995 et 10 % au second.

– Quel est votre objectif pour l'année ?

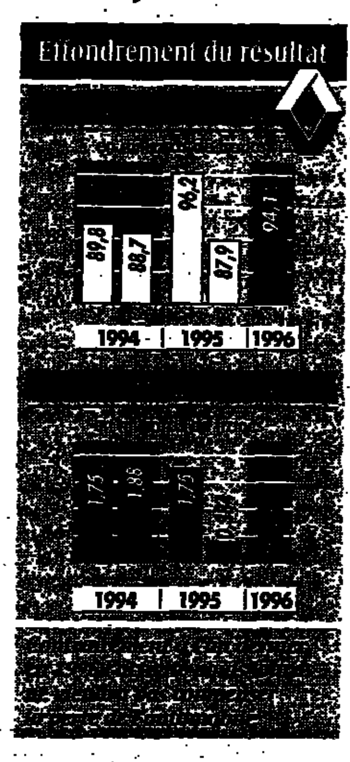
– Une part de 10 %. Elle devrait être atteinte grâce aux nouvelles voitures que nous annoncerons au Mondial de l'automobile, début octobre, et grâce à un effort commercial.

– C'est-à-dire une baisse des prix ?

– Vous avez remarqué que la nouvelle Clio est sortie ce printemps à un prix inférieur à la précédente et que, surtout, nous n'avons pas fait de hausse de prix millésime sur l'ensemble de la gamme. C'est un tournant. Au-delà, nous souhaitons réduire la différence qui existe entre le prix catalogue et le prix beaucoup plus bas réellement payé par le client.

– Et les résultats financiers ?

– Le premier semestre s'est achevé sur un bénéfice de 158 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 94,1 milliards de francs, en recul de 2,9 % sur la même période de 1995. La branche automobile accuse encore une perte, ce qui était attendu, de 911 millions de francs. Elle s'explique par l'évolution du marché et des marges que je viens de décrire. Les mesures que nous avons prises en mars pour abaisser nos coûts et pour reconquérir des parts de marché n'ont pas encore eu le temps de jouer à plein. En juillet-août, vous noterez pourtant que notre taux de pénétration européen est déjà remonté à 10,4 %. La branche financière apporte un bénéfice stable de 660 millions de francs, contre 638 millions en 1995.



» La déception du semestre passé est venue du camion : les ventes ont subi une chute aux Etats-Unis et la reprise attendue en Europe n'a pas été au rendez-vous. Le rythme des commandes s'est réduit à partir de fin 1995. On assiste à une rechute du marché tout à fait inattendue. Sans doute la mise en place de nouvelles normes européennes anti-pollution en octobre (sonorisation et émission de particules et de CO_2 crée-t-elle une incertitude qui gèle les achats, sans compter qu'elle renchérit le prix des véhicules.

– Pour l'ensemble de l'année, vous prévoyez donc une perte ?

> Nos études nous disent que la tendance du marché, hors prime, est désormais meilleure

– C'est l'hypothèse centrale en l'état de nos prévisions de marché. La situation du camion ne s'améliorera pas. La branche automobile se portera mieux. Mais de façon insuffisante, car les deux éléments positifs – poursuite de la réduction de nos coûts et nouvelle gamme rajeunie – ne compenseront pas la guerre des prix.

– Jacques Calvet, président du directoire de PSA Peugeot Citroën, souhaite que l'Etat continue de verser une prime pour les achats d'automobile au-delà de la « juppette », qui s'arrête fin septembre. Qu'en pensez-vous ?

– Nous avions été favorables à l'instauration d'une aide sous le gouvernement Balladur en 1994. Son effet a été très favorable et supérieur à ce qui était espéré. Après sa disparition, il y a un an, le marché a été atone trois mois. D'où la décision gouvernementale de créer une nouvelle prime, celle-ci différenciée, de 5 000 ou 7 000 francs suivant les modèles. Elle devait éviter le défaut de la précédente, qui était de favoriser un glissement vers le bas de gamme. Or c'est le contraire qui s'est produit. La raison en est qu'il est impossible d'inventer une prime qui n'avantage pas les petits modèles. De surcroît, les aides d'Etat sont des dopages provisoires dont l'effet s'estompe avec le temps. Enfin, il est sûr qu'il y aura un contrecoup « fin des soldes », si l'on supprime la prime. Mais nos études nous disent que la tendance du marché, hors prime, est désormais meilleure. En juin 1995, à la fin de la prime Balladur, le marché français se situait entre 1,7 et 1,8 million de véhicules. Aujourd'hui, si l'on enlève l'effet prime, il s'établirait entre 1,9 et 2 millions.

– La perte attendue pour cette année vous incite-t-elle à durcir le plan que vous avez mis en place en mars

– Le diagnostic que j'ai porté en mars était juste, même si certains ont pu être étonnés de m'entendre dire que les voitures sont trop chères. Je crois que cela a un peu secoué les gens, en externe comme en interne. L'entreprise avait le sentiment de faire des efforts continus sur les coûts, depuis longtemps, et d'être sur une pente correcte, alors que ce n'était pas la bonne. Il fallait une rupture forte dans l'entreprise. Par exemple, ne pas faire de hausse de millésime cette année, cela n'allait pas de soi. Nous n'allons donc pas modifier le plan de mesures adopté en mars, mais son rythme sera accéléré.

– Renault a annoncé 1 640 suppressions d'emplois en 1996. L'accélération que vous évoquez entraînera-t-elle de nouvelles disparitions de postes ?

– En 1996, nous avons également moins eu recours à l'intérim. En 1997, il est clair qu'il y aura d'autres suppressions d'emplois.

– Vous aviez décidé en mars d'accorder des augmentations salariales pour le premier semestre et de revoir les organisations syndicales en septembre. Allez-vous leur proposer des augmentations ?

– Nos coûts salariaux sont supérieurs à ceux de PSA. Il faut réduire cet écart. Il faudra intégrer cette contrainte dans les discussions salariales à venir.

– Vos difficultés ne forcent-elles pas à s'interroger à nouveau sur votre structure ? Depuis la rupture avec Volvo, ne souffrez-vous pas d'une taille insuffisante ?

– Nous n'avons pas de handicap structurel global. Mais nous ne pouvons pas tout faire tout seuls et, à l'évidence, nous n'avons pas encore tiré toutes les conséquences de ce constat. Nous avons conclu cette année un accord avec General Motors dans les véhicules utilitaires : les successeurs des Trafic et des Master seront développés en commun avec GM, constructeur très efficace en matière de coûts. D'autres accords de ce type sur les équipements ou les moteurs seront recherchés. Au-delà, nous devrons mieux utiliser les économies d'échelle chez nos fournisseurs. Parce qu'ils ont plusieurs clients, ils produisent des séries plus longues pour certains organes. Le problème est le même pour RVI, qui ne peut, ni ne doit développer tous ses organes tout seul. RVI et Mack, notre filiale américaine de poids lourds, vont vers une gamme commune de moteurs.

– Une solution française – la reprise par la holding CGIP d'Ernest-Antoine Seillière – semble se dessiner pour votre fournisseur Valeo, en vente depuis plusieurs mois. Est-il si vital pour vous que cet équipementier, convoité par des industriels américains, ne soit pas racheté par des capitaux étrangers ?

– Une américanisation de Valeo constituerait un éloignement par rapport aux constructeurs français. C'est physique. Or il y a entre Valeo et les constructeurs européens des relations de dépendance réciproque qui me paraissent équilibrées. La solution envisagée pour Valeo me ravit. C'est un schéma qui ne représente pas un affaiblissement. J'y vois les signes d'une continuité industrielle. Il n'y aurait d'ailleurs jamais eu de problème de recherche de partenaire pour Valeo si Carlo De Benedetti n'avait pas eu besoin d'argent.

– Plus généralement, les équipementiers européens vous semblent-ils structurés pour affronter la concurrence ?

– Il va y avoir une concurrence d'Américains et de Japonais venant en Europe. Cela n'a pas que des effets négatifs. Mais il y a un nombre important de petites et moyennes entreprises en France, mais surtout en Allemagne, qui vont avoir des problèmes. La délocalisation est plus facile pour les équipementiers que pour les constructeurs. D'une part, parce que les coûts de transport ne sont pas comparables – la logistique se gère beaucoup mieux –, d'autre part, parce que les coûts d'investissement sont plus faibles. La migration d'une câblerie ou d'une entreprise de plasturgie est relativement facile. Il y a donc, chez les équipementiers, un problème de délocalisation d'unités de fabrication que je distingue de celle du siège social et de la recherche.

> La solution envisagée pour Valeo me ravit. C'est un schéma qui ne représente pas un affaiblissement

– Vous avez cherché à vous implanter à l'étranger, mais on n'a jamais parlé de délocalisation de Renault.

– A juste titre. En 1996, nous avons été amenés à « définir en creux » l'avenir de deux sites : Creil et Setubal, au Portugal. En France, deux établissements, Creil (Oise) et Batilly (Meurthe-et-Moselle), n'avaient pas la taille critique, et nous avons regroupé les activités véhicules utilitaires à Batilly. Setubal sort du système Renault et est cédée à une entité publique portugaise. Alors que le Portugal avait des coûts de main-d'œuvre plus faibles que les coûts français, il n'est pas compétitif à cause des coûts de logistique dans le système Renault. Cela veut donc dire que nous ne nous délocalisons pas. L'automobile, pour l'essentiel, se fabrique sur le lieu de consommation. C'est un produit volumineux, léger et cher à transporter. Cela signifie que pour vendre en dehors de l'Europe occidentale, il faut fabriquer en dehors de l'Europe occidentale.

– Vos résultats financiers modifient-ils vos plans d'internationalisation ?

– Non. Produire à terme 25 % de nos véhicules hors d'Europe reste notre objectif.

– En aurez-vous les moyens ?

– Je le pense. Prenez l'exemple du Brésil. C'est un investissement important, mais la structure de financement retenue fait que la charge sur nos capacités d'autofinancement est réduite. Des partenaires locaux prennent en charge 40 % des dépenses d'investissement. Nous bénéficions d'aides locales.

» Par ailleurs, nous faisons en 1996 un effort important d'investissement en Europe à la fois pour le moyen de gamme, le renouvellement des moteurs, un certain nombre de modernisations industrielles... Tout permet de penser que le rythme d'investissement en Europe va fortement diminuer. Cela veut dire que nous avons encore des capacités. C'est d'autant plus vrai que la tendance est à la baisse du coût des équipements industriels. Celle-ci semble structurelle. Dans ce domaine, Renault peut encore progresser.

– C'est-à-dire ?

– Concrètement, on passe d'un système *made to order* à un système où l'on essaie davantage d'exploiter le savoir-faire de nos fournisseurs. Passer du sur-mesure intégral au prêt-à-porter génère des économies évidentes.

– Y aura-t-il d'autres fermetures de sites en 1997 ?

– Setubal et Creil étaient nos deux sites industriels clairement « hors des clous » et sous-dimensionnés. Aujourd'hui, toutes nos usines ont une taille correcte ou ont des marges de croissance, comme en Slovénie. Par ailleurs, nous n'avons pas de « monstres ». Ce qui est un avantage, à mes yeux.

– Peut-on envisager des réductions de coût d'investissement de 20 % ?

– Les chiffres sont en effet de cet ordre. Mais il est très difficile de faire une évaluation précise, car on passe de systèmes « dédiés » à des systèmes plus flexibles. Auparavant, quand vous remplaciez une voiture, vous jetiez pratiquement tous les équipements industriels qui lui étaient attachés. Désormais, les investissements permettent de produire plusieurs types de véhicules en simultané, voire plusieurs générations de véhicules. »

Propos recueillis par Eric Le Boucher, Frédéric Lemaître et Anne-Marie Rocco

Une performance boursière exécrable

Renault constitue, avec l'UAP, une des plus grandes déceptions des privatisations : vendue au public au prix de 165 francs, en novembre 1994, l'action en valait 110,70, mercredi 11 septembre à l'ouverture de la Bourse, en baisse de 7 %, après avoir affiché un plus-bas de 108,50 francs à fin juillet. Quinze jours auparavant, l'Etat avait cédé les 6 % du capital supplémentaires qui ont fait basculer Renault, jusque-là toujours contrôlé par des capitaux public, dans le secteur privé ; un *« non-événement »*, assure en souriant le PDG de Renault.

Mais avec un tel parcours boursier, l'Etat ne peut pas envisager de céder rapidement le reste de sa participation. M. Schweitzer a joué la transparence, en laissant clairement comprendre que l'ensemble de l'exercice 1996 sera dans le rouge. Si Renault a évité d'être déficitaire au premier semestre 1996, c'est uniquement grâce à ses bénéfices financiers. Ils ne devraient plus suffire, dans les prochains mois, à rééquilibrer des activités industrielles en perte.

La CGIP ne veut pas lancer d'OPA sur Cerus et Valeo

LA CGIP, holding dirigée par Ernest-Antoine Seillière, ne lancera pas d'OPA sur Cerus, holding française de Carlo De Benedetti, ni sur Valeo, l'équipementier automobile dont Cerus est actionnaire. Alors que les rumeurs se multipliaient en début de matinée mardi 10 septembre sur une opération imminente, la CGIP démentait *« les intentions qu'on lui prête concernant une offre publique sur Cerus et Valeo »*.

Dans l'après-midi, le groupe d'électronique Sagem, présenté comme partenaire dans cette opération, annonçait à son tour que, tout en ayant eu *« des contacts avec Valeo pour coopérer en électronique automobile, il démentait formellement avoir conclu un accord concernant une éventuelle participation dans cette société »*. Ces rebondissements chahutaient les titres Cerus et Valeo et entraînaient, mercredi, l'ouverture d'une enquête par la Commission des opérations de Bourse. La reprise de Valeo par des intérêts français et non américains, souhaitée par les constructeurs automobiles et par le gouvernement, est-elle enterrée ? La CGIP explique qu'elle est toujours intéressée. *« Mais cela passera par un montage simple. »* Les schémas de reprise évoqués ces derniers jours, passant par un rachat de Cerus, actionnaire à hauteur de 28 % de Valeo, impliquaient de lancer une OPA sur Cerus et Valeo. L'opération, estimée à 20 milliards de francs, était trop lourde pour la CGIP.

400 FRANCS L'ACTION

M. Seillière n'est donc intéressé que par l'équipementier automobile. Les discussions, entamées cet été entre M. Seillière et Carlo De Benedetti, vont désormais porter sur une seule question : le prix. A l'annonce de la mise en vente de Valeo en février, Michel Cicurel, PDG de Cerus, avait affirmé que les offres devraient au moins atteindre 350 à 400 francs l'action, valorisant ainsi sa participation dans Valeo entre 6,8 et 7,8 milliards de francs.

La CGIP, pour sa part, ne pourra pousser très loin les surenchères. Elle possède 2 milliards de francs de trésorerie et devra s'endetter ou vendre un des ses actifs pour racheter la participation de Cerus. A moins qu'elle ne trouve un ou plusieurs partenaires ? Les discussions pourraient peut-être aboutir à la fin du mois. A cette date, les différents protagonistes tiennent leurs conseils d'administration. Celui de la CGIP est prévu pour le 26 septembre. Si l'opération se conclut, la CGIP forcerait Valeo à verser plus de dividendes qu'il ne le fait jusqu'à présent : les héritiers Wendel, qui contrôlent la CGIP, ayant toujours décidé de recevoir des rémunérations conséquentes de leurs investissements.

Martine Orange

A Catane, SGS-Thomson recourt au chômage partiel

LE FABRICANT franco-italien de semi-conducteurs SGS-Thomson s'apprête à mettre au chômage partiel de 500 à 700 salariés sur son site italien de Catane, en Sicile. Cette mesure entrera en vigueur le 23 septembre pour une durée de treize semaines. Elle affectera la ligne de production, les équipes de recherche-développement installées sur le site – qui emploie au total 1 800 personnes – n'étant pas touchées. L'horaire hebdomadaire de travail va être réduit de 40 à 24 heures. *« Nous inciterons d'abord les salariés à prendre les congés qui leur restent,* précise Eric Asselin, directeur des ressources humaines. *Il s'agit d'anticiper une baisse de capacité de production à fin 1996, les commandes étant en baisse. »*

L'industrie des semi-conducteurs connaît depuis plusieurs mois un ralentissement de croissance. L'année 1996 devrait voir les ventes mondiales progresser de seulement 7 %, contre plus de 41 % en 1995. En août, les ventes des industriels américains ont, par exemple, reculé de 20 % par rapport à la même période de 1995, leurs prises de commandes restant inférieures de 38 % à celles d'août 1995. Seul petit signe positif : ces prises de commandes sont en hausse de 0,9 % par rapport à juillet 1996.

SGS-Thomson, pour le moment, s'en sort bien. Au premier semestre 1996, ses ventes ont progressé de 25 % à 2,1 milliards de dollars (10,5 milliards de francs) et son bénéfice net de 53 % à 351 millions de dollars (1,75 milliards de francs). Mais la société a prévenu que le troisième trimestre sera moins bon que le deuxième. Début juillet, elle a gelé les embauches, selon les syndicats. *« Nous ralentissons jusqu'à fin 1996, il n'y a pas d'arrêt »*, note M. Asselin, qui rappelle que *« les effectifs ont fortement augmenté ces deux dernières années. En France, nous avons embauché 200 personnes début 1996 »*.

Les mesures prévues à Catane ont ravivé l'inquiétude des syndicats du site du Polygone à Grenoble (Isère), qui redoutent une fermeture de l'unité de production. Cette dernière, qui emploie 350 personnes, devait être fermée il y deux ans. Compte tenu du boom du marché, l'opération a été repoussée, mais le site n'a pas bénéficié d'investissements de rénovation. Le Polygone, où sont aussi installées des équipes de développement, emploie au total 1 350 personnes. Si SGS-Thomson ne l'envisage pas *« dans l'immédiat »*, la fermeture de l'unité de production grenobloise est *« toujours prévue »*, confirme M. Asselin, tout en refusant d'évoquer un calendrier. *« Le jour où cela se fera, nous regarderons les solutions pour le personnel »*, assure-t-il.

Philippe Le Cœur

Les papetiers annoncent de nouvelles hausses de prix malgré l'augmentation de leurs stocks

La Bourse finlandaise lance un marché à terme pour le papier

Le prix de la pâte à papier devrait augmenter de 50 dollars, pour être porté à 630 dollars la tonne à partir du 1er octobre. Cette hausse intervient alors que les stocks s'alourdissent dangereusement. De nouvelles perturbations s'annoncent sur le marché papetier. La Bourse d'Helsinki va lancer, fin septembre, des produits à terme permettant aux acheteurs de se protéger contre les trop fortes fluctuations du papier.

PLUS DE VINGT ANS après l'aluminium, le papier pourrait entrer sur le marché financier. Lancés officiellement le 9 septembre, des produits à terme sur la pâte à papier devraient commencer à être cotés d'ici quelques semaines à la Bourse d'Helsinki. Prenant comme référence la pâte à papier NBSK, qui sert d'étalon au marché papetier, ces contrats d'une quotité de 50 tonnes ressembleront aux instruments de couverture pour les taux. Ils offriront des possibilités d'achat et vente à terme (à partir de trois mois) et des options. En revanche, à l'inverse des autres marchés de matière première, la Bourse d'Helsinki a choisi de n'avoir aucun entrepôt de stockage et de n'assurer aucune contrepartie physique.

Le papier est la dernière matière première importante à ne pas avoir de cotations. Tout se passe entre producteurs, acheteurs et courtiers. Plusieurs tentatives ont eu lieu ces dernières années pour instaurer un marché. Toutes, jusque-là, ont échoué, faute notamment d'informations suffisantes entre les acteurs. Les papetiers seront-ils décidés, cette fois-ci, à soutenir l'expérience ? *« Le marché papetier est un des plus volatils. Les producteurs et les acheteurs non intégrés ont besoin de stabilité. Plus personne n'ose se lier les mains au-delà de trois mois »*, note Timo Teräs, consultant finlandais, associé à ce projet boursier.

Réunis à Paris les 9 et 10 septembre pour la conférence annuelle Papercast, les grands papetiers mondiaux n'ont, une fois de plus, cessé de parler des prix. La grande crise du début de l'année est à peine estompée que de nouvelles hausses sont annoncées. Emmenés par l'américain Weyerhauser, les producteurs ont décidé d'augmenter de 40 à 50 dollars la tonne de pâte à papier, pour la porter à 620-630 dollars à partir du 1er octobre.

Cette initiative apparaît très risquée. Déjà les hausses de cet été ont eu beaucoup de mal à être acceptées en Europe. Pour soutenir la demande, les producteurs ont consenti des rabais à leurs principaux clients. Sur le marché spot, il était possible de trouver de la pâte autour de 500 dollars, bien que les producteurs indonésiens et russes, qui avaient tant perturbé les cours au début de l'année, aient cessé de faire des livraisons sauvages.

FAIBLE DEMANDE

Les perspectives, en ce début d'automne, ne sont guère plus brillantes. La demande en Asie et aux Etats-Unis ralentit, suite, semble-t-il, à un gonflement des stocks, reconstitués au moment où les prix étaient bas. En Europe, la demande est faible, en particulier dans le carton et l'emballage. Les stocks officiels des producteurs américains et scandinaves, qui avaient diminué à la fin du printemps, remontent. En juillet, ils s'établissaient à 1,7 million de tonnes, en hausse de 12 % par rapport au mois précédent. La réalité semble encore plus grave : les négociants ont désormais les plus grandes difficultés à trouver des entrepôts libres pour stocker leurs marchandises.

Les producteurs de pâte ont noté ces signaux alarmants mais ont choisi de les ignorer. Préoccupés par la dégradation spectaculaire de leurs résultats au premier semestre, ils entendent redresser leurs comptes rapidement. Parallèlement aux hausses de prix, ils ont relancé leurs capacités de production, qu'ils avaient arrêtées au printemps. Aujourd'hui, les usines américaines, canadiennes et scandinaves, affichent des taux d'utilisation dépassant les 90 %, voire 95 %.

Tout se met en place pour que le marché papetier connaisse à nouveau de très fortes perturbations. Les groupes, pourtant, avaient juré de ne plus céder à la spéculation, afin de regagner la confiance des milieux financiers effrayés par ces mouvements inconséquents. Selon une étude de la SNC Warburg sur sept papetiers européens, ceux-ci n'ont été capables de faire fructifier la valeur du capital de leurs actionnaires que trois années sur six. Ce résultat est l'un des plus mauvais dans le monde des matières premières.

Martine Orange

La SNCF veut des clients satisfaits ou remboursés

Les billets de train pourront être délivrés gratuitement à domicile. Ils seront remboursés de 25 % ou 50 % en cas de retard

A DÉFAUT d'être satisfaits, les clients de la SNCF pourront être remboursés. La SNCF a mis en place, mardi 10 septembre, *« l'horaire garanti »*, qui permet aux voyageurs, sur tous les trains de grandes lignes, d'obtenir le remboursement (en bons de voyage) de 25 % du prix du billet en cas de retard de plus de trente minutes et de 50 % en cas de retard supérieur à une heure. Autre geste en faveur de ses clients, la SNCF propose de leur livrer gratuitement, à partir du 16 septembre, leur billet à domicile (réservation au 36-35-35-35). Les tarifs vont baisser en moyenne de 18 % sur le réseau TGV Nord-Europe, des tarifs promotionnels seront offerts sur le Paris-Strasbourg, et le TGV reliera Paris à Turin et Milan (en respectivement 5 heures 15 et 6 heures 35). En décembre, la SNCF mettra en place les « trains verts », qui permettront de payer 15 % de moins et de voyager sans réservation sur le TGV.

Ces premières améliorations, qui font partie des six engagements que Loïk Le Floch-Prigent, l'ancien président de la SNCF, avait pris en juin dernier, suffiront-ils pour redonner envie de prendre le train ? Sur les sept premiers mois de l'année, le trafic voyageurs grandes lignes et trains régionaux a baissé de 0,2 %, le trafic Ile-de-France a reculé de 3,9 % et le trafic fret s'est effondré de 7,2 %. Seule lueur d'espoir, le TGV a réussi à regagner 9,5 % de voyageurs au mois d'août par rapport à la même période de l'an dernier.

« Les engagements commerciaux pris en juin seront tenus et, après un premier bilan en décembre, il faudra en prendre d'autres, probablement plus contraignants, comme par exemple la simplification de la tarification, car une partie de la clientèle ne la comprend pas », avait reconnu Louis Gallois, quelques jours après son arrivée à la tête de l'entreprise ferroviaire, en affirmant que *« le développement des parts de marché, voyageurs et fret, devait être l'obsession de l'entreprise »*.

Christophe Jakubyszyn

La Générale des eaux financera la réduction du temps de travail par l'intéressement

JEAN-MARIE MESSIER, PDG de la Compagnie générale des eaux, a souhaité mardi 10 septembre que l'intéressement permette de financer la réduction du temps de travail. Selon lui, la question de la compensation salariale des baisses de temps de travail doit faire l'objet notamment de la mise en oeuvre d'accords d'intéressement *« permettant d'associer les salariés à l'accroissement des performances de l'entreprise consécutif à la réorganisation du travail »*. Dans ce cadre, il suggère que les accords d'intéressement puissent être conclus pour une durée inférieure à trois ans et que les sommes versées à ce titre soient exonérées de l'impôt sur le revenu, *« sans avoir à être placées dans un PEE »*. Cette idée, déjà émise par le président de la République le 14 juillet, pourrait faire l'objet d'une disposition législative.

Toshiba s'attaque au marché américain des ordinateurs personnels

LE GROUPE JAPONAIS TOSHIBA, surtout connu par ses ordinateurs portables, a annoncé mardi 10 septembre le lancement aux Etats-Unis de ses premiers micro-ordinateurs de bureau. Baptisées Infinia, ces machines, dont l'esthétique a été conçue pour ne pas déparer dans les salons, avec des formes plus rondes que les machines classiques et une enveloppe noire, visent le marché grand public. Vendues entre 2 148 et 3 248 dollars (10 700 et 16 200 francs), elles peuvent également servir de récepteur télévision et radio, de téléphone ou de répondeur téléphonique.
L'entrée de Toshiba sur le marché américain des ordinateurs personnels intervient quelques semaines après celui d'un autre japonais, le spécialiste de l'électronique grand public Sony.

■ **CRÉDIT FONCIER : le Crédit immobilier de France a confirmé le 10 septembre son engagement** de reprendre une partie des activités du Crédit foncier de France (CFF) ainsi que 1 500 salariés de ce groupe. Dans le cadre du plan élaboré par le gouvernement cet été sur le Crédit foncier de France, le Crédit immobilier de France s'était proposé de reprendre la gestion des PAP (prêts d'accession à la propriété) individuels du CFF, soit un encours de 110 milliards de francs.
■ **CRÉDIT LYONNAIS : les personnels des services commerciaux de la banque à Bayonne** (Pyrénées atlantiques), qui occupaient leurs locaux depuis une semaine pour protester contre des suppressions de postes, ont évacué les lieux mardi 10 septembre au soir, peu après une décision d'expulsion du tribunal de grande instance de Bayonne.
■ **VIRGIN EXPRESS : la compagnie aérienne britannique** portera sa flotte de 14 Boeing 737 à au moins 20 appareils à la fin de 1997, a indiqué mardi 10 septembre son président, Richard Branson. Virgin a par ailleurs accusé la compagnie scandinave SAS de pratiquer un dumping sur ses prix sur la ligne Bruxelles-Copenhague, ce dont SAS se défend.
■ **TIME WARNER : le groupe américain** a lancé le 10 septembre dans la région d'Akron (Ohio) un service en ligne à grande vitesse par câble avec accès à Internet, dont la couverture devrait être nationale dès l'an prochain. La société At Home a elle aussi lancé un service câblé avec accès à Internet le 9 septembre à Fremont, en Californie.
■ **NINTENDO : le groupe japonais** a indiqué le 11 septembre qu'il négocie avec IBM pour mettre au point de nouvelles applications pour ordinateurs personnels. Selon le quotidien *Nihon Kogyo*, les deux sociétés veulent mettre sur le marché des ordinateurs spécialement conçus pour les développeurs de jeux vidéo.
■ **BMW : le constructeur automobile allemand** a annoncé mardi 10 septembre la création d'une société commune avec le groupe indien Hero Motors pour le montage en Inde de deux modèles de la nouvelle Série 5 (1 000 unités par an) à partir de 1998.
■ **AT&T : l'opérateur téléphonique américain** a annoncé le 10 septembre un contrat de 1,1 milliard de dollars (5,5 milliards de francs) sur dix ans pour moderniser, étendre et exploiter le réseau du conglomérat américain Textron
■ **VALEO : le site d'Evreux de l'équipementier automobile** va supprimer 120 emplois sur 400, dans le cadre d'un plan de restructuration, a annoncé l'entreprise mardi 10 septembre.
■ **ROYAL MAIL : les syndicats de postiers britanniques** ont annoncé le 10 septembre deux nouveaux jours de grève, les 20 et 22 septembre. Le gouvernement les a menacés d'une nouvelle suspension du monopole de Royal Mail (*Le Monde* du 6 août).

هكذا من الإعلام

Le dollar passe au-dessus du seuil des 5,15 francs et de 1,51 mark

La devise américaine, à ses plus hauts niveaux depuis deux mois, profite de l'éventualité d'une hausse prochaine des taux de la Réserve fédérale

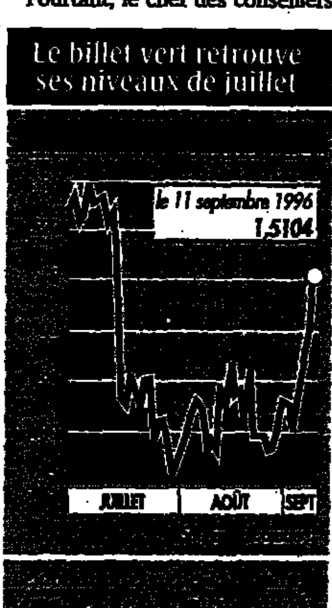
LA REPRISE du dollar, sensible depuis la fin de semaine dernière, s'est poursuivie et amplifiée mardi 10 et mercredi 11 septembre dans la matinée. Le billet vert a notamment franchi successivement les seuils de 1,50 et 1,51 mark et celui de 5,15 francs. Il s'inscrivait, mercredi, au cours des premiers échanges entre banques, à ses plus hauts niveaux depuis deux mois, autour de 1,5100 mark, 5,1560 francs et 109,84 yens contre 1,4993 mark, 109,36 yens et 5,1150 francs mardi matin. En l'espace d'une semaine, le billet vert a regagné plus de 2 % face au mark.

Ce mouvement est notamment la conséquence de la publication au cours des derniers jours, d'une série de statistiques sur l'économie américaine soulignant la vigueur de la croissance outre-Atlantique. Les investisseurs sont aujourd'hui persuadés que pour combattre le risque de surchauffe et d'inflation lié à une situation de plein emploi, la Réserve fédérale américaine (Fed) va relever ses taux à l'occasion de la prochaine réunion, le 24 septembre, de son comité de politique monétaire. Les analystes anticipent une hausse d'au moins 0,25 % du taux au jour le jour, qui se trouve actuellement à 5,25 %.

Pourtant, le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, Joseph Stiglitz, a estimé, mardi, qu'il n'y avait aucun signe d'accélération de l'inflation. Une opinion que ne partage pas la plupart des économistes. Allen Sinai, du cabinet de conjoncture Primark Decision Economics, juge par exemple que la Fed n'a pas été en mesure de détecter la montée des tensions inflationnistes.

Le franc français, qui bénéficie depuis quelques jours de la remontée du dollar et de l'affaiblissement en contrepartie du mark, a perdu quelques fractions, mardi, dans la journée à la suite d'interrogations sur certaines recettes budgétaires prévues par le gouvernement français pour se mettre en conformité avec les critères de Maastricht. Les interrogations portent sur les 37,5 milliards de francs que doit verser France Télécom à l'Etat. La monnaie française a pourtant fini par se stabiliser et s'inscrivait, mercredi matin, autour de 3,4150 pour un mark contre 3,4110 la veille.

E. L.



La concurrence des marchés financiers menace les réassureurs

Les investisseurs internationaux s'intéressent à cette activité

L'absence de catastrophe majeure au cours des deux dernières années a permis aux réassureurs d'engranger des bénéfices en progression constante. Malgré cela, leurs capacités paraissent insuffisantes pour faire face aux grands risques de catastrophes naturelles évaluées, pour les plus graves, à 100 milliards de dollars.

MONTE-CARLO
de notre envoyée spéciale

Le traditionnel Rendez-vous de septembre qui réunit immuablement à Monte-Carlo depuis quarante ans les professionnels de la réassurance avait cette année un goût particulier. Cette réunion où les professionnels tracent les contours de leur progression tarifaire et amorcent les discussions sur les traités de réassurance a été marqué par une succession d'événements majeurs au cours des dernières semaines pour cette profession.

D'une part, le grand marché de Londres, le Lloyd's, au bord de la faillite après des pertes colossales accumulées dans les années 80, est parvenu à boucler son plan de sauvetage (*Le Monde* du 29 août). Sa disparition aurait entraîné celle d'un maillon important de la chaîne de la réassurance. Assaini, le Lloyd's, qui va se banaliser, va tenter de retrouver sa place dans le concert des grands réassureurs.

D'autre part, une nouvelle salve de fusions est intervenue. Depuis le mois de juillet, pas moins de 7 milliards de dollars (35 milliards de francs) ont changé de mains à la faveur de trois opérations : l'acquisition par l'américain General Re de son voisin et concurrent National Re ; celle par l'allemand Munich Re de la majorité des actions de l'américain American Re ; celle, enfin, par Suisse de Re du britannique Mecantile and General. Les prix de ces transactions (2,3 fois la valeur nette comptable dans le cas de National Re) illustrent bien l'évolution du secteur.

L'absence de catastrophe majeure au cours des deux dernières années a permis aux réassureurs de se fabriquer un confortable matelas financier. En 1995, les primes ont atteint pour l'ensemble de la profession environ 120 milliards de dollars et les bénéfices sont en progression constante depuis 1993. Les réassureurs français ont, par exemple, dégagé un bénéfice net de 2,3 milliards de francs après 1,4 milliard en 1994 et 1,1 milliard en 1993. Cette opulence permet aux réassureurs de répondre aux exigences de leurs clients.

QUATRE MASTODONTES

Face à la montée des risques, ces derniers privilégient les compagnies qui offrent une surface financière de plus en plus importante. Désormais, quatre mastodontes – les Européens Munich Re et Suisse de Re et les Américains Employers Re (filiale de General Electric) et General Re – dominent le marché avec le risque de cartellisation que cela comporte. Les autres compagnies tentent de ne pas être trop distancées. En 1995, Axa Re s'offrait la filiale de Suez, Abeille Re. En 1996, la Scor se renforçait aux Etats-Unis grâce à l'acquisition du portefeuille d'Allstate Re.

Mais aussi bien dotées en fonds propres soient-elles, les compagnies de réassurance seraient-elles capables d'affronter les remboursements liés à une catastrophe naturelle majeure ? Les chiffres montrent que sur les 14,6 milliards de dollars de dommages en 1995, les catastrophes naturelles ont représenté à elles seules 12,4 milliards de dollars. Aujourd'hui, la capacité mise à la disposition des assureurs américains par les réassureurs pour couvrir les catastrophes naturelles aux Etats-Unis est évaluée à 20 milliards de dollars. Or, les études les plus récentes fixent à 100 milliards de dollars le coût possible pour les assureurs d'un ouragan frappant la côte est des Etats-Unis et de 80 à 100 milliards de dollars celui d'un tremblement de terre en Californie ou dans le Middle West.

La disproportion entre les capacité disponibles et les besoins du marché est patente. D'où la réflexion actuelle de la profession pour se tourner vers les marchés financiers. Certains professionnels, poussés par des banques d'affaires, étudient déjà la possibilité de réaliser des émissions obligataires dont le taux de rendement serait de l'ordre de 15 %, mais dont le remboursement serait conditionné à l'absence de survenance d'une catastrophe naturelle. La réassurance financière détrônera-t-elle un jour la réassurance traditionnelle ? Personne n'y croit vraiment mais il est sûr que si les investisseurs internationaux, fonds de pension américains en tête, venaient à trouver du charme à des obligations à haut rendement, les réassureurs trouveraient là une sérieuse concurrence. La menace n'est pas aussi lointaine. Le géant pétrolier BP envisage de faire appel au marché des capitaux pour assurer ses plates-formes pétrolières.

Babette Stern

Les dernières catastrophes naturelles

En 1995, quatre catastrophes ont dépassé le milliard de dollars (5 milliards de francs) de dommages :

– le tremblement de terre de Kobé a dévasté en janvier 1995 des quartiers entiers et les infrastructures de la ville. Les dommages sont estimés à 2,5 milliards de dollars ;

– une tempête de grêlons s'est abattue début mai 1995 sur le Texas, le Nouveau-Mexique et la Louisiane, provoquant l'effondrement de bâtiments. Montant des dommages : 1,1 milliard de dollars ;

– le cyclone Opal a balayé début octobre le sud des Etats-Unis. Après Andrew en 1992 et Hugo en 1989, c'est la troisième tempête de l'histoire des Etats-Unis en terme de dommages assurés : 2,1 milliards de dollars ;

– de violentes tempêtes ont soufflé entre janvier et février sur la France (143 millions de dollars), l'Allemagne (100 millions) la Belgique (60 millions), mais aussi les Pays-Bas et la Suisse.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Paul Bateman

A LA SUITE de l'article publié dans Le Monde *du 3 septembre sur le scandale qui touche la filiale à Hongkong de la banque britannique Fleming (Jardine Fleming), nous avons reçu de Paul Bateman, président de Robert Fleming Asset Management, la lettre suivante :*

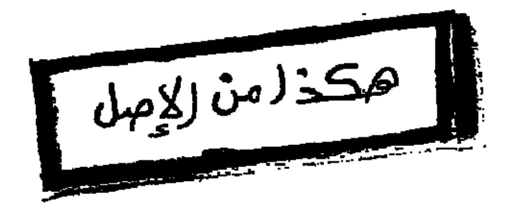
« Robert Fleming regrette sincèrement les manquements à la réglementation qui sont intervenus au sein de JFIM, l'une des sociétés de gestion des portefeuilles de Jardine Fleming, notre joint-venture en Extrême-Orient.

» L'article du *Monde* suggère l'existence des risques de contrôle insuffisants particulièrement dans le cadre d'investissement sur les marchés émergents. La réalité des faits est la suivante : il s'agit d'une situation historique, le problème a été réglé, et un ensemble de compensations a été délibérément mis en place ; les hauts niveaux de contrôle de la société ont bien fonctionné : JFIM a identifié un certain nombre de sujets et les a portés à l'attention des autorités de tutelle ; l'investigation qui s'en est suivie a concerné l'ensemble des trente-cinq gestionnaires de JFIM, et a identifié des problèmes au niveau de l'allocation et des transactions réalisées par un des gestionnaires. Ce gestionnaire a été sommé de quitter son emploi au sein de JFIM en février de cette année. Un plan d'actions très important, à la fois en termes de management du personnel et en termes de procédures, a été mis en place dans les deux dernières années pour corriger les problèmes de procédure chez JFIM.

» En conséquence, la Securities and Futures Commission, l'organisme de tutelle à Hongkong, a déclaré la semaine dernière dans son communiqué : « *JFIM a, pendant l'année passée, amélioré de façon considérable ses procédures de contrôle et ses capacités d'audit.* »

» Les marchés émergents représentent une opportunité d'investissement très attrayante pour les investisseurs. Loin de prouver qu'il existe plus de risques d'insuffisance de contrôle en investissant sur ce type de marchés, cet incident très regrettable démontre la détermination conjointe des organismes de tutelle et des sociétés à s'assurer que les standards de contrôle sur les marchés émergents sont au niveau des meilleures pratiques internationales. Et c'est certainement la position de JFIM maintenant. »

La SNCF veut des satisfaits ou rem…



■ LA BOURSE DE TOKYO affichait une très légère hausse, mercredi 11 septembre. L'indice Nikkei progressait à la clôture de 11,45 points, soit 0,06 %, à 20 571,04 points.

■ LE DOLLAR a regagné 2 % en une semaine face au deutschemark et s'inscrivait, mercredi 11 septembre, en matinée au-dessus des seuils de 1,51 DM et 5,15 francs.

■ LES COURS DU PÉTROLE ont grimpé, mardi, sur le marché de Londres, par crainte d'une nouvelle opération militaire irakienne. Le baril de brent a atteint 22,80 dollars.

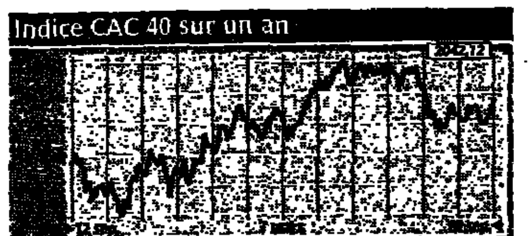
■ LA PARITÉ D'ÉQUILIBRE entre la lire et le deutschemark est de 1 050 lires pour 1 DM, a estimé mardi Carlo Callieri, le vice-président de la fédération des industriels italiens Confindustria.

■ LA LIVRE sterling a dépassé pour la première fois depuis deux mois le seuil des 8 francs français, mardi en toute fin de journée, propulsée par la forte hausse du dollar.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris en baisse



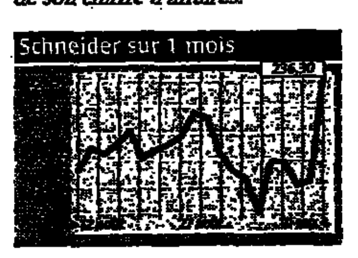
APRÈS CINQ SÉANCES de hausse, la Bourse de Paris subissait des prises de bénéfice mercredi 11 septembre – à la suite notamment d'un affaiblissement du franc. En baisse de 0,22 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 0,20 % à 2 038,11 points. Sur le Matif, le contrat notionnel est en hausse de 0,22 % à 124,12 et a atteint son plus haut niveau depuis le mois de mars 1994.

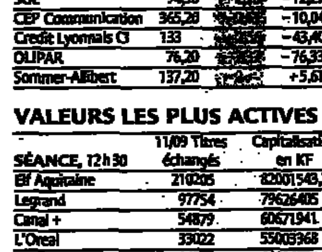
Aux Etats-Unis, les taux d'intérêt à long terme se sont tendus pour atteindre 7,12 % contre 7,06 % la veille. En France, l'annonce d'une grève à la mi-octobre de la fonction publique fait plutôt mauvais effet. Du coup, le franc faiblit un peu face au deutschemark à 3,4165 francs en dépit d'une nouvelle appréciation du dollar. Les investisseurs sont par ailleurs dans l'incertitude avant la présentation, le 18 septembre, de la loi de finances 1997.

Les résultats semestriels des sociétés ou les opérations de restructuration occupent encore le terrain à la Bourse. L'annonce d'une perte en 1996 de Renault après un bénéfice minime au premier semestre surprend désagréablement les investisseurs. Le titre recule de 7 % à 110,60 francs. Cerus perd 6,5 % après l'annonce d'une enquête de la COB sur les mouvements de titres ces derniers jours.

Schneider, valeur du jour

LA VALEUR SCHNEIDER (construction électrique) a fait partie mardi 10 septembre des plus fortes hausses à la Bourse de Paris, avec un gain en fin de séance de 5,3 % à 236,30 francs. Le titre a enregistré une progression de plus de 41 % depuis le début de l'année. L'action bénéficie en ce moment à la fois de la hausse du dollar et de la reprise de la croissance économique en Allemagne. La valeur est recommandée par de nombreuses sociétés de Bourse. Le groupe a annoncé fin juillet une progression de 3,1 % au premier semestre, à 30 milliards de francs, de son chiffre d'affaires.





PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 11/09	Var. % 10/09	Var. % 31/12
Legrand	833	[illegible]	+10,18
Ciments Fr.Priv.B	176	[illegible]	−9,74
BIS	517	[illegible]	+42,42
UIC	56	[illegible]	−4,92
Eiffage	379,20	[illegible]	−42,85
Legris indust.	212	[illegible]	+32,99
Legrand ADP	532	[illegible]	+8,57
Pathe	1370	[illegible]	—
UFB Locabail	455	[illegible]	+13,75
Rue Imperiale(Ly)	4345	[illegible]	+23,05
BAISSES, 12h30			
Cerus Europ.Reun	124	[illegible]	+104,95
Renault	111,20	[illegible]	−21,13
Gr.Zannier (Ly) #	86	[illegible]	+45,76
UGC DA (M)	265	[illegible]	+20,29
DMC (Dollfus Mi)	182,90	[illegible]	−8,70
SGE	94,30	[illegible]	−12,27
CEP Communication	365,20	[illegible]	−10,04
Credit Lyonnais CI	133	[illegible]	−43,40
OLIPAR	76,20	[illegible]	−76,33
Sommer-Allibert	137,20	[illegible]	+5,61

VALEURS LES PLUS ACTIVES

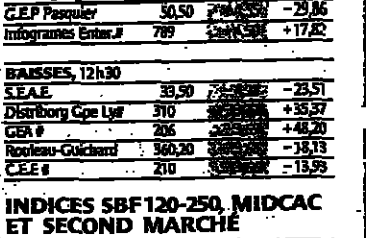
SÉANCE, 12h30	11/09 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	210205	82001543,70
Legrand	97754	79626405
Canal +	54879	60671941
L'Oreal	33022	55003368
Carrefour	16560	46586534
Promodes	31798	40993893
Axa	140076	39627463,40
Cerus Europ.Reun	306895	38311967
Peugeot	68256	38048059
Renault	319874	35897560,30

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

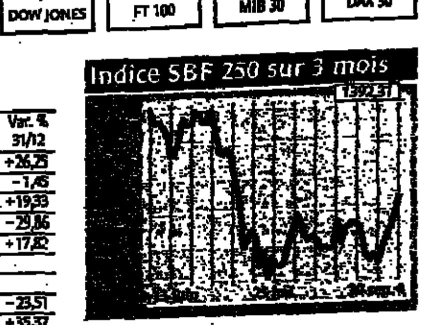
HAUSSES, 12h30	Cours au 11/09	Var. % 10/09	Var. % 31/12
Supra	50,50	[illegible]	+26,25
Tonna Electro.(Ny)	162,70	[illegible]	−1,45
Landanger Camusil	279	[illegible]	+19,33
G.E.P Pasquier	50,50	[illegible]	−29,86
Infogrames Enter.#	789	[illegible]	+17,82
BAISSES, 12h30			
S.E.A.E.	33,50	[illegible]	−23,51
Distriborg Gpe Ly#	310	[illegible]	+35,37
GEA #	206	[illegible]	+48,20
Rouleau-Guichard	360,20	[illegible]	−18,13
C.E.E #	210	[illegible]	−13,93

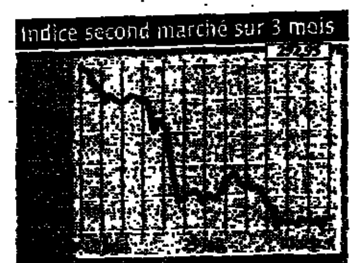
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	10/09	09/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1439,41	[illegible]	+0,85
Ind. gén. SBF 250	1392,31	[illegible]	+0,79
Ind. Second Marché	282,95	[illegible]	+0,01
Indice MidCac	1235,29	[illegible]	+0,63
Valeurs Indus.	1578,47	[illegible]	+1,21
1 - Energie	1592,29	[illegible]	+0,96
2 - Produits de base	1541,07	[illegible]	+0,63
3 - Construction	1449,35	[illegible]	+1,51
4 - Biens d'équip.	1051,58	[illegible]	+1,30
5 - Automobile	1687,30	[illegible]	+0,92
6 - Biens consom.	2674,49	[illegible]	+1,90
7 - Indus. agro-alim.	1412,98	[illegible]	+0,83
Services	1586,70	[illegible]	+0,09
8 - Distribution	2998,94	[illegible]	+0,25
9 - Autres services	1038,96	[illegible]	−0,06
Sociétés financières	1012,94	[illegible]	+0,57
10 - Immobilier	678,36	[illegible]	+0,27
11 - Services financ.	992,60	[illegible]	+0,47
12 - Sociétés invest.	1323,98	[illegible]	+0,97











Nouveau record à Londres

LA BOURSE de Tokyo est parvenue à terminer en très légère hausse mercredi 11 septembre. Après son envolée de 1,77 % mardi, le marché a subi des prises de bénéfice. L'indice Nikkei-225 a pourtant fini en hausse de 11,45 points, soit 0,06 %, à 20 571,04, après un creux de 20 425,44.

Wall Street avait terminé en très légère baisse mardi à l'issue d'une journée de consolidation, après deux séances de forte hausse. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait perdu 6,66 points (– 0,11 %), à 5 727,18 points.

La Bourse de Londres avait terminé en légère hausse, mardi, mais en retrait par rapport à ses niveaux de la matinée, lorsqu'elle avait inscrit un nouveau record absolu en séance. L'indice Footsie des cent principales valeurs de la Bourse de Londres a clôturé mardi en hausse de 5,3 points, soit 0,13 %, à 3 916,1 points. Le Footsie avait atteint 3 933,6 points dans la matinée, soit son plus haut niveau historique, dans le sillage de la performance de Wall Street lundi. Le précédent record absolu était de 3 922,1 points et remontait au 28 août.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 10/09	Cours au 09/09	Var. en %
Paris CAC 40	2042,12	[illegible]	+1,07
New-York/DJ indus.	5739,76	[illegible]	+0,10
Tokyo/Nikkei	22348	[illegible]	+9,60
Londres/FT100	3907,50	[illegible]	—
Francfort/Dax 30	2570,95	[illegible]	+0,86
Frankfort/Commer.	900,38	[illegible]	+0,68
Bruxelles/Bel 20	2091,69	[illegible]	+0,57
Bruxelles/Général	1755,62	[illegible]	+0,57
Milan/MIB 30	963	[illegible]	+0,10
Amsterdam/Gé. Cbs	381,30	[illegible]	+0,31
Madrid/Ibex 35	352,14	[illegible]	+0,35
Stockholm/Affarsal	1582,37	[illegible]	—
Londres FT30	2854,60	[illegible]	+1,05
Hong Kong/Hang S.	11223,60	[illegible]	+0,10
Singapour/Strait t	2111,68	[illegible]	+0,63

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

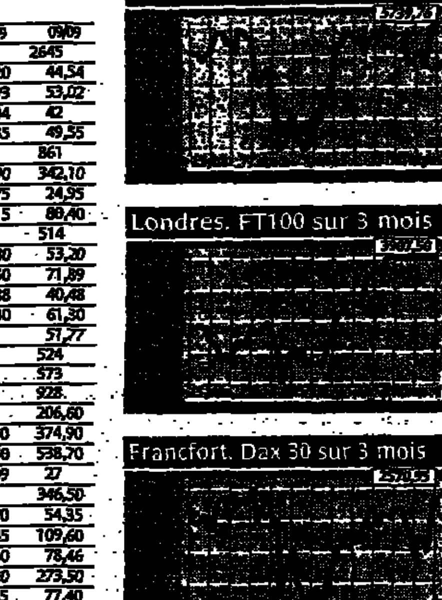
	10/09	09/09
Alcoa	61,87	62,75
American Express	43,12	43,75
Allied Signal	63,75	63,62
AT & T	53,62	53,37
Bethlehem	10,87	11
Boeing Co	89,87	90,12
Caterpillar Inc.	72,50	73,50
Chevron Corp.	60,37	60,37
Coca-Cola Co	52,37	51,75
Disney Corp.	57,87	58,25
Du Pont Nemours&Co	84,25	84,62
Eastman Kodak Co	72,50	71,75
Exxon Corp.	83,37	84,25
Gén. Motors Corp.H	47,87	48,25
Gén. Electric Co	86	85,75
Goodyear T & Rubbe	46,25	46,62
IBM	118,12	117,62
Intl Paper	41,50	40,87
J.P. Morgan Co	89,25	89
Mc Don Dougl	50,37	51,37
Merck & Co.Inc.	67	66,50
Minnesota Mng.&Mfg	68	68,37
Philip Moris	91,25	91,75
Procter & Gamble C	90,75	89,50
Sears Roebuck & Co	44,25	44,62
Texaco	92,75	93,50
Union Carb.	45,25	45,12
Utd Technol	115,50	115,75
Westingh. Electric	16,87	16,75
Woolworth	21,25	21,37

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	10/09	09/09
Allied Lyons	4,61	4,69
Barclays Bank	9,28	9,16
B.A.T. industries	4,35	4,33
British Aerospace	10,22	10,21
British Airways	5,17	5,19
British Gas	2,02	2,02
British Petroleum	6,37	6,31
British Telecom	3,70	3,72
B.T.R.	2,68	2,65
Cadbury Schweppes	5,15	5,14
Eurotunnel	1,02	1,02
Glaxo	9,48	9,44
Grand Metropolitan	4,91	4,86
Guinness	4,70	4,73
Hanson Plc	1,57	1,61
Great Ic	6,41	6,49
H.S.B.C.	11,24	11,07
Impérial Chemical	8,56	8,36
Legal	7,32	7,33
Marks and Spencer	5,08	5,04
National Westminst	6,64	6,68
Peninsular Orienta	5,82	5,43
Reuters	7,49	7,58
Saatchi and Saatch	1,07	1,06
Shell Transport	9,58	9,58
Tate and Lyle	4,77	4,68
Univeler Ltd	13,50	13,40
Zeneca	15,30	15,75

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	10/09	09/09
Allianz Holding N	2660	2645
Basf AG	45,20	44,54
Bayer AG	53,93	53,02
Bay hyp&Wechselbk	42,04	42
Bayer Vereinsbank	49,85	49,55
BMW	869	861
Commerzbank	343,90	342,10
Continental AG	25,75	24,95
Daimler-Benz AG	81,15	80,40
Degussa	524	514
Deutsche Babcock A	52,80	53,20
Deutsche Bank AG	71,50	71,89
Dresdner BK AG FR	40,88	40,48
Henkel VZ	61,30	61,30
Hoechst AG	53	51,77
Karstadt AG	526	524
Kaufhof Holding	573	573
Linde AG	948	928
DT. Lufthansa AG	210	206,60
Man AG	381,30	374,90
Mannesmann AG	547,50	538,70
Metallges AG	27,09	27
Preussag AG	358	346,50
Rwe	54,70	54,35
Schering AG	109,45	109,60
Siemens AG	77,60	78,46
Thyssen	275,20	273,50
Veba AG	78,45	77,40
Viag	553,50	555
Wellag AG	865,20	863



LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Petite hausse du Matif

SUR LE MATIF, le marché à terme des obligations françaises, le contrat notionnel a entamé la séance du mercredi 11 septembre sur une toute petite hausse de 2 centimes à 123,94. Le marché obligataire français est affecté par la remontée la veille des taux américains. Sur le marché obligataire américain, le taux d'intérêt moyen sur les émissions du Trésor à 30 ans a progressé mardi à 7,12 %, contre 7,06 % la veille au soir. Ce marché s'est tendu à la suite des commentaires d'une responsable de la Réserve fédérale indiquant que l'inflation est entrée dans la « zone de danger », ont indiqué des analystes. Les statistiques américaines font état ces dernières semaines d'une activité très soutenue aux Etats-Unis : la productivité au deuxième trimestre a été révisée à la hausse de 0,5 %. Les milieux financiers craignent donc une résurgence de l'inflation, que chercherait à combattre la Fed.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 10/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,45	6,48	7,28	2,30
Allemagne	3	6,38	7,15	[illegible]
Grande-Bretagne	5,81	7,86	8,20	2,70
Italie	8,59	9,57	9,86	4,30
Japon	0,50	2,99	—	0,20
Etats-Unis	5,25	6,86	7,05	3

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 10/09	Taux au 09/09	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	NC	5,32	NC
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	5,94	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	NC	6,30	NC
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	6,54	NC
Fonds d'État 20 à 30 ans	NC	7,21	NC
Obligations françaises	NC	6,50	NC
Fonds d'État à TME	NC	−1,99	NC
Fonds d'État à TRE	NC	−1,58	NC
Obligat. franç. à TME	NC	−1,77	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	+0,15	NC

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 10/09	Vente 10/09	Achat 09/09	Vente 09/09
Jour le jour	3,5000	—	3,5000	—
1 mois	3,75	3,87	3,75	3,87
3 mois	4	4,12	4	4,12
6 mois	4,13	4,25	4,13	4,25
1 an	4,19	4,31	4,19	4,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,6719	—	3,7285	—
Pibor Francs 3 mois	3,8125	—	3,9375	—
Pibor Francs 6 mois	3,9375	—	4,0625	—
Pibor Francs 9 mois	3,9980	—	4,1016	—
Pibor Francs 12 mois	4,0254	—	4,1563	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,3125	—	4,3885	—
Pibor Écu 6 mois	4,3385	—	4,3750	—
Pibor Écu 12 mois	4,4395	—	4,4896	—

MATIF

Échéances 10/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	121902	[illegible]	124,06	123,88	123,90
Déc. 96	46760	122,56	122,58	122,40	122,42
Mars 97	951	122,48	122,48	122,36	122,34
Juin 97	—	[illegible]	—	[illegible]	121,58
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	17264	96,15	96,16	96,10	96,13
Déc. 96	24857	96,02	96,03	95,95	95,99
Mars 97	6250	95,99	96,02	95,96	95,99
Juin 97	1749	95,90	95,91	95,86	95,88
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	2421	92,40	92,44	92,30	92,34
Déc. 96	1251	[illegible]	90,56	90,42	90,46

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 10/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 96	16552	2034	2052	2033	2047
Oct. 96	371	[illegible]	2053	2038	2052
Nov. 96	—	[illegible]	48,50	48,50	—
Déc. 96	487	[illegible]	2068	2050,50	2063,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1325 | US/DM ↗ 1,5108 | US/¥ ↗ 109,8800 | DM/F ↘ 3,4153 | £/F ↗ 7,9870

Consolidation du dollar

LE DOLLAR a consolidé ses gains face aux principales devises mardi après-midi et mercredi matin après avoir brisé une série de seuils psychologiques. Le dollar s'échangeait à 109,90 yens mercredi matin au même niveau que mardi soir à New York (109,90 yens) mais en hausse par rapport à mardi (109,35 yens). Face au deutschemark, le billet vert valait 1,5102 DM, sans changement par rapport à New York mardi soir. Si la valeur du billet vert est restée en dessous du seuil de 110 yens, les cambistes s'attendent à une nouvelle appréciation de la monnaie américaine face à la devise japonaise après une hausse des taux d'intérêt qui pourrait être décidée le 24 septembre, lors du prochain comité monétaire de la Fed. La livre sterling a dépassé le seuil des 8 francs français, mardi en fin de journée, pour la première fois depuis deux mois.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 10/09	% 09/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	341,5300	[illegible]	330	[illegible]
Ecu	6,4580	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1325	[illegible]	4,8000	[illegible]
Belgique (100 F)	16,5765	[illegible]	16,0500	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	304,7300	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3840	[illegible]	3,1000	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,5700	[illegible]	83	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2760	[illegible]	7,8500	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,9870	[illegible]	7,5000	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1445	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	76,6200	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	418,1300	[illegible]	405	[illegible]
Norvège (100 k)	79,5800	[illegible]	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,5340	[illegible]	47,0500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0505	[illegible]	3,7300	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3350	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7483	[illegible]	3,4000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,6915	[illegible]	4,4500	[illegible]
Finlande (mark)	112,8500	[illegible]	107	[illegible]

PARITES DU DOLLAR

PARITES DU DOLLAR	11/09	10/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5108	[illegible]	+0,73
TOKYO : USD/Yens	109,8800	[illegible]	+0,56

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0682	[illegible]	5,0670	[illegible]
Yen (100)	4,6750	[illegible]	4,6774	[illegible]
Deutschemark	3,4292	[illegible]	3,4244	[illegible]
Franc Suisse	4,2423	[illegible]	4,2391	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3439	[illegible]	3,3474	[illegible]
Livre sterling	7,8919	[illegible]	7,8792	[illegible]
Peseta (100)	4,0504	[illegible]	4,0530	[illegible]
Franc Belge	16,648	[illegible]	16,630	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,62	[illegible]	4,25
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,62
Eurolivre	5,62	[illegible]	5,75
Eurodeutschemark	3,09	[illegible]	3,16

L'OR

	cours 10/09	cours 09/09
Or fin (k. barre)	62800	63100
Or fin (en lingot)	63500	63450
Once d'Or Londres	384,60	383,10
Pièce française(20f)	360	363
Pièce suisse (20f)	364	363
Pièce Union lat(20f)	364	363
Pièce 20 dollars us	2405	2405
Pièce 10 dollars us	1312,50	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2355	2365

LE PÉTROLE

En dollars	cours 10/09	cours 09/09
Brent (Londres)	22,72	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	10/09	09/09
Dow-Jones comptant	215,55	[illegible]
Dow-Jones à terme	357,17	[illegible]
CRB	248,32	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1937	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1924	[illegible]
Aluminium comptant	1427	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1463	[illegible]
Plomb comptant	810,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	812	814,50
Etain comptant	6180	[illegible]
Etain à 3 mois	6228	[illegible]
Zinc comptant	997	[illegible]
Zinc à 3 mois	1023	[illegible]
Nickel comptant	7485	[illegible]
Nickel à 3 mois	7585	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,14	[illegible]
Platine à terme	396,20	[illegible]
Palladium	124,45	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,51	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,33	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	255,90	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	60	[illegible]
Orge (Londres)	98,65	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1361	[illegible]
Café (Londres)	1618	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1427,64	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,71	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,08	[illegible]

هكذا من الإمل

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 11 SEPTEMBRE
Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,21 %
CAC 40 : 2037,86

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	880	[redacted]	+ 0,56	[redacted]
Cr.Lyonnais(T.P.)	807	[redacted]	+ 0,86	[redacted]
Renault (T.P.)	1633	[redacted]	− 0,48	[redacted]
Rhone Poulenc(T.P)	1965	[redacted]	− 0,25	[redacted]
Saint Gobain(T.P.)	1180	[redacted]	− 0,67	[redacted]
Thomson S.A (T.P)	995	[redacted]	− 0,50	[redacted]
Accor	626	[redacted]	+ 1,59	[redacted]
AGF-Ass.Gen.France	137,80	[redacted]	− 0,50	[redacted]
Air Liquide	898	[redacted]	− 0,66	[redacted]
Alcatel Alsthom	392,80	[redacted]	− 0,94	[redacted]
Axa	285,50	[redacted]	− 1,22	[redacted]
Axime	590	[redacted]	− 1,86	[redacted]
Bail Investis	770	[redacted]	+ 0,51	[redacted]
Bancaire (Cie)	522	[redacted]	− 0,38	[redacted]
Bazar Hot. Ville	460	[redacted]	+ 1,08	[redacted]
Bertrand Faure	178,50	[redacted]	− 1,79	[redacted]
BIC	736	[redacted]	− 0,54	[redacted]
BIS	498	[redacted]	+ 3,81	[redacted]
B.N.P.	191,70	[redacted]	− 1,14	[redacted]
Bollore Techno.	535	[redacted]	+ 0,93	[redacted]
Bongrain	2315	[redacted]	− 0,43	[redacted]
Bouygues	492,40	[redacted]	− 0,75	[redacted]
Canal +	1120	[redacted]	− 1,78	[redacted]
Cap Gemini	215,20	[redacted]	+ 0,83	[redacted]
Carbone Lorraine	700	[redacted]	—	[redacted]
Carrefour	2828	[redacted]	− 0,67	[redacted]
Casino Guichard	213,50	[redacted]	+ 0,32	[redacted]
Casino Guich.ADP	139,70	[redacted]	− 0,50	[redacted]
Castorama Dl (Li)	952	[redacted]	+ 0,10	[redacted]
C.C.F.	299	[redacted]	+ 0,16	[redacted]
CCMX(ex.CCMC) Ly	43,60	[redacted]	− 0,45	[redacted]
Cegid (Ly)	456	[redacted]	+ 0,67	[redacted]
CEP Communication	375	[redacted]	− 2,61	[redacted]
Cerus Europ.Reun	133	[redacted]	− 6,76	[redacted]
Cetelem	1053	[redacted]	+ 1,42	[redacted]
CGIP	1189	[redacted]	− 1,17	[redacted]
Chargeurs Intl	182,50	[redacted]	+ 1,64	[redacted]
Christian Dior	645	[redacted]	+ 0,46	[redacted]
Ciments Fr.Priv.B	168,70	[redacted]	+ 4,32	[redacted]
Cipe France Ly #	458	[redacted]	+ 0,43	[redacted]
Clarins	725	[redacted]	− 0,68	[redacted]
Club Mediterranee	379	[redacted]	− 0,52	[redacted]
Coflexip	210	[redacted]	+ 0,95	[redacted]
Colas	775	[redacted]	+ 1,16	[redacted]
Comptoir Entrep.1	10,50	[redacted]	− 1,90	[redacted]
Comptoir Moder.	2238	[redacted]	− 0,35	[redacted]
CPR	416,50	[redacted]	− 1,44	[redacted]
Cred.Fon.France	69,65	[redacted]	− 0,07	[redacted]
Credit Local Fce	499	[redacted]	—	[redacted]
Credit Lyonnais CI	136,50	[redacted]	− 2,56	[redacted]
Credit National	300,50	[redacted]	− 0,16	[redacted]
CS Signaux(CSEE)	208	[redacted]	+ 1,92	[redacted]
Damart	3600	[redacted]	+ 0,55	[redacted]
Danone	734	[redacted]	− 0,81	[redacted]
Dassault-Aviation	885	[redacted]	+ 0,56	[redacted]
Dassault Electro	340,50	[redacted]	− 0,17	[redacted]
Dassault Systemes	199	[redacted]	+ 1	[redacted]
De Dietrich	184,90	[redacted]	+ 1,02	[redacted]
Degremont	442	[redacted]	− 0,45	[redacted]
Dev.R.N-P.Cal Li #	38,75	[redacted]	+ 0,25	[redacted]
DMC (Dollfus Mi)	188,50	[redacted]	− 3,18	[redacted]
Docks France	1200	[redacted]	+ 0,50	[redacted]
Dynaction	122,60	[redacted]	+ 0,57	[redacted]
Eaux (Gle des)	505	[redacted]	+ 0,99	[redacted]
Ecco	1255	[redacted]	− 0,39	[redacted]
Eiffage	366	[redacted]	+ 3,60	[redacted]
Elf Aquitaine	393	[redacted]	− 0,76	[redacted]
Eramet	336	[redacted]	− 1,19	[redacted]
Eridania Beghin	746	[redacted]	+ 0,40	[redacted]
Essilor Intl	1320	[redacted]	− 0,15	[redacted]
Essilor Intl ADP	976	[redacted]	− 1,63	[redacted]
Esso	568	[redacted]	− 0,88	[redacted]
Eurafrance	2098	[redacted]	− 0,38	[redacted]
Euro Disney	12	[redacted]	− 1,25	[redacted]
Europe 1	1092	[redacted]	+ 0,36	[redacted]
Eurotunnel	8,20	[redacted]	—	[redacted]
Filipacchi Medias	922	[redacted]	+ 0,43	[redacted]
Fimalac	405	[redacted]	− 0,69	[redacted]
Finextel	74	[redacted]	—	[redacted]
Fives-Lille	459	[redacted]	+ 0,43	[redacted]
Fromageries Bel	4540	[redacted]	+ 0,22	[redacted]
Galeries Lafayette	1350	[redacted]	—	[redacted]
GAN	114,60	[redacted]	− 1,57	[redacted]
Gascogne (B)	436	[redacted]	− 0,20	[redacted]
Gaumont #	353	[redacted]	+ 0,56	[redacted]
Gaz et Eaux	2136	[redacted]	+ 0,18	[redacted]
Geophysique	340	[redacted]	+ 0,73	[redacted]
G.F.C.	392	[redacted]	+ 2,04	[redacted]
Groupe Andre S.A.	384,80	[redacted]	− 1,74	[redacted]
Gr.Zannier (Ly) #	90,20	[redacted]	− 4,65	[redacted]
GTM-Entrepose	297,20	[redacted]	+ 1,44	[redacted]
Guilbert	716	[redacted]	− 0,13	[redacted]
Guyenne Gascogne	1800	[redacted]	+ 0,55	[redacted]
Havas	330,10	[redacted]	− 0,27	[redacted]
Havas Advertising	530	[redacted]	− 1,88	[redacted]
Imetal	715	[redacted]	+ 0,69	[redacted]
Immeubl.France	324,90	[redacted]	+ 0,03	[redacted]
Ingenico	66,95	[redacted]	− 1,26	[redacted]
Interbail	196	[redacted]	− 1,02	[redacted]
Intertechnique 1	600	[redacted]	+ 0,50	[redacted]
Jean Lefebvre	298	[redacted]	—	[redacted]
Klepierre	626	[redacted]	—	[redacted]
Labinal	700	[redacted]	+ 0,42	[redacted]
Lafarge	294	[redacted]	− 0,17	[redacted]
Lagardere	123,70	[redacted]	− 1,29	[redacted]
Lapeyre	272,50	[redacted]	− 1,65	[redacted]
Lebon	174	[redacted]	− 1,03	[redacted]
Legrand	785	[redacted]	+ 6,11	[redacted]
Legrand ADP	516	[redacted]	+ 3,10	[redacted]
Legris indust.	205	[redacted]	+ 3,41	[redacted]
Locindus	693	[redacted]	− 0,86	[redacted]
L'Oreal	1656	[redacted]	+ 0,96	[redacted]
LVMH Moet Vuitton	1100	[redacted]	+ 1,09	[redacted]
Lyonnaise Eaux	468,50	[redacted]	− 0,19	[redacted]
Marine Wendel	449	[redacted]	− 0,22	[redacted]
Metaleurop	49,20	[redacted]	+ 1,62	[redacted]
Metrologie Inter.	13,35	[redacted]	− 1,12	[redacted]
Michelin	246	[redacted]	+ 0,81	[redacted]
Moulinex	92	[redacted]	− 1,08	[redacted]
Nord-Est	132	[redacted]	—	[redacted]
Nordon (Ny)	348	[redacted]	—	[redacted]
NRJ #	635	[redacted]	− 1,10	[redacted]
OLIPAR	78,05	[redacted]	− 2,37	[redacted]
Paribas	323	[redacted]	− 0,86	[redacted]
Pathe	1329	[redacted]	+ 3,08	[redacted]
Pechiney	215	[redacted]	− 0,18	[redacted]
Pernod-Ricard	298	[redacted]	—	[redacted]
Peugeot	569	[redacted]	− 1,93	[redacted]
Pinault-Prin.Red.	1718	[redacted]	+ 0,69	[redacted]
Plastic-Omn.(Ly)	429	[redacted]	+ 1,16	[redacted]
Poliet	487,20	[redacted]	+ 0,67	[redacted]
Primagaz	573	[redacted]	+ 0,34	[redacted]
Promodes	1282	[redacted]	+ 0,62	[redacted]
Publicis	412,50	[redacted]	+ 0,60	[redacted]
Remy Cointreau	124,50	[redacted]	+ 2	[redacted]
Renault	119	[redacted]	− 6,55	[redacted]
Rexel	1279	[redacted]	+ 0,46	[redacted]
Rhone Poulenc A	135,10	[redacted]	− 0,22	[redacted]
Rochette (La)	27,75	[redacted]	+ 0,18	[redacted]
Roussel Uclaf	1176	[redacted]	+ 0,34	[redacted]
Rue Imperiale(Ly)	4250	[redacted]	+ 2,23	[redacted]
Sade (Ny)	180,20	[redacted]	− 0,11	[redacted]
Sagem SA	2978	[redacted]	− 0,94	[redacted]
Saint-Gobain	654	[redacted]	− 0,30	[redacted]
Saint-Louis	1182	[redacted]	− 0,84	[redacted]
Salomon (Ly)	4530	[redacted]	− 0,66	[redacted]
Salvepar (Ny)	428	[redacted]	− 1,75	[redacted]
Sanofi	407	[redacted]	− 0,24	[redacted]
Sat	1580	[redacted]	+ 0,31	[redacted]
Saupiquet (Ns)	778	[redacted]	− 0,38	[redacted]
Schneider SA	236,30	[redacted]	+ 0,55	[redacted]
SCOR	205,20	[redacted]	—	[redacted]
S.E.B.	878	[redacted]	− 0,91	[redacted]
Sefimeg	360,10	[redacted]	− 0,72	[redacted]
SEITA	196,90	[redacted]	− 0,60	[redacted]
Selectibanque	89,20	[redacted]	− 1,23	[redacted]
SFIM	1100	[redacted]	—	[redacted]
SGE	97	[redacted]	− 2,78	[redacted]
Sidel	325,80	[redacted]	− 1,13	[redacted]
Simco	404	[redacted]	− 0,27	[redacted]
S.I.T.A	1074	[redacted]	+ 0,55	[redacted]
Skis Rossignol	1833	[redacted]	—	[redacted]
Sligos	434	[redacted]	− 1,03	[redacted]
Societe Generale	572	[redacted]	+ 0,69	[redacted]
Sodexho	2496	[redacted]	− 1,44	[redacted]
Sommer-Allibert	140	[redacted]	− 2	[redacted]
Sophia	178,40	[redacted]	− 0,78	[redacted]
Spir Communication	460	[redacted]	—	[redacted]
Strafor Facom	389	[redacted]	− 1,92	[redacted]
Suez	189,50	[redacted]	− 0,73	[redacted]
Synthelabo	436,90	[redacted]	+ 1,28	[redacted]
Technip	460	[redacted]	− 0,32	[redacted]
Thomson-CSF	148	[redacted]	− 0,81	[redacted]
Total	386,80	[redacted]	− 0,33	[redacted]
UAP	100,20	[redacted]	+ 0,69	[redacted]
UFB Locabail	445	[redacted]	+ 2,24	[redacted]
UGC DA (M)	277	[redacted]	− 4,33	[redacted]
UIC	54	[redacted]	+ 3,70	[redacted]
UIF	400	[redacted]	—	[redacted]
UIS	150	[redacted]	—	[redacted]
Unibail	525	[redacted]	− 0,57	[redacted]
Union Assur.Fdal	614	[redacted]	+ 0,97	[redacted]
Usinor Sacilor	79,10	[redacted]	+ 0,50	[redacted]
Valeo	279,60	[redacted]	− 0,75	[redacted]
Vallourec	223,80	[redacted]	− 0,13	[redacted]
Via Banque	121,50	[redacted]	− 0,41	[redacted]
Worms & Cie	264	[redacted]	—	[redacted]
Zodiac ex.dt divid	1279	[redacted]	+ 0,62	[redacted]
Elf Gabon	1095	[redacted]	− 0,27	[redacted]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Paiement dernier coup. (1)
ABN Amro Hol.#	279,80	[redacted]	− 0,03	[redacted]
Adecco S.A.	1439	[redacted]	+ 1,18	[redacted]
Adidas AG #	440,30	[redacted]	+ 1,49	[redacted]
American Express	224	[redacted]	− 0,62	[redacted]
Anglo American #	314,10	[redacted]	− 0,98	[redacted]
Amgold #	462	[redacted]	− 3,22	[redacted]
Arjo Wiggins App.	14,60	[redacted]	− 1,36	[redacted]
A.T.T. #	275	[redacted]	+ 0,98	[redacted]
Banco Santander #	260	[redacted]	+ 1,11	[redacted]
Barrick Gold #	137,90	[redacted]	− 0,50	[redacted]
B.A.S.F. #	154,50	[redacted]	− 0,12	[redacted]
Bayer #	184,90	[redacted]	+ 0,37	[redacted]
Blenheim Group	29,30	[redacted]	− 2,73	[redacted]
Cordiant PLC	8,40	[redacted]	+ 1,19	[redacted]
Crown Cork ord.	244	[redacted]	− 2,45	[redacted]
Crown Cork PF CV	233,10	[redacted]	—	[redacted]
Daimler Benz #	278,20	[redacted]	− 0,43	[redacted]
De Beers #	157	[redacted]	− 0,31	[redacted]
Deutsche Bank #	243,60	[redacted]	− 0,04	[redacted]
Dresdner Bank #	139,90	[redacted]	+ 0,07	[redacted]
Driefontein #	63,50	[redacted]	—	[redacted]
Du Pont Nemours #	432,20	[redacted]	+ 0,04	[redacted]
Eastman Kodak #	366,20	[redacted]	+ 1,69	[redacted]
East Rand #	2,98	[redacted]	− 0,67	[redacted]
Echo Bay Mines #	48,90	[redacted]	—	[redacted]
Electrolux #	304	[redacted]	− 4,21	[redacted]
Ericsson #	121,90	[redacted]	− 0,08	[redacted]
Exxon Corp. #	425,30	[redacted]	+ 0,61	[redacted]
Ford Motor #	161	[redacted]	+ 0,93	[redacted]
Freegold #	54	[redacted]	+ 0,37	[redacted]
Gencor Limited #	18	[redacted]	+ 4,44	[redacted]
General Elect. #	438	[redacted]	+ 1,27	[redacted]
General Motors #	241	[redacted]	+ 1,78	[redacted]
Gle Belgique #	408,60	[redacted]	− 0,02	[redacted]
Grd Metropolitan	39,30	[redacted]	− 0,76	[redacted]
Guinness Plc #	37,40	[redacted]	—	[redacted]
Hanson Plc	13	[redacted]	− 3,46	[redacted]
Harmony Gold #	49	[illegible]	+ 1,12	[illegible]
Hitachi #	46,50	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Hoechst #	181	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
I.B.M #	604	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
I.C.I #	67,80	[illegible]	− 1,69	[illegible]
Ito Yokado #	267,70	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Matsushita #	85,40	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Mc Donald's #	242	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Merck and Co #	344,20	[illegible]	+ 0,14	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	99,20	[illegible]	—	[illegible]
Mobil Corporat.#	604	[illegible]	− 0,82	[illegible]
Morgan J.P. #	457,20	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Nestle SA Nom. #	5940	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	71,30	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	212	[illegible]	− 0,99	[illegible]
Norsk Hydro #	240	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Petrofina #	1632	[illegible]	− 0,18	[illegible]
Philip Morris #	471,90	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Philips N.V #	169,20	[illegible]	+ 2,71	[illegible]
Placer Dome Inc #	118,10	[illegible]	+ 2,11	[illegible]
Procter Gamble #	460,50	[illegible]	+ 1,06	[illegible]
Quilmes	268,90	[illegible]	+ 1,89	[illegible]
Randfontein #	32,40	[illegible]	+ 1,85	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	370,60	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Royal Dutch #	788	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
R T Z #	76,15	[illegible]	− 2,75	[illegible]
Sega Enterprises	220,50	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Saint-Helena #	33,10	[illegible]	+ 6,19	[illegible]
Schlumberger #	439,10	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
SGS Thomson Micro.	226	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Shell Transport #	76,05	[illegible]	—	[illegible]
Siemens #	263,10	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Sony Corp. #	325	[illegible]	− 0,06	[illegible]
Sumitomo Bank #	91,20	[illegible]	− 0,38	[illegible]
T.D.K #	311,80	[illegible]	+ 0,12	[illegible]
Telefonica #	95,75	[illegible]	− 1,04	[illegible]
Toshiba #	33,35	[illegible]	− 1,34	[illegible]
Unilever #	770	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
United Technol. #	590	[illegible]	+ 0,84	[illegible]
Vaal Reefs #	436	[illegible]	+ 0,45	[illegible]
Volkswagen A.G #	1910	[illegible]	+ 0,52	[illegible]
Volvo (act.B) #	110,20	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	185,90	[illegible]	—	[illegible]
Yamanouchi #	106,20	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Zambia Copper	4,16	[illegible]	+ 2,16	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 11 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	115,40	[redacted]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,31	[redacted]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,10	[redacted]
CEPME 9% 92-06 TSR	115,63	[redacted]
CFD 9,7% 90-03 CB	119,50	[redacted]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[redacted]
CFF 10% 88-98 CA#	110	[redacted]
CFF 9% 88-97 CA#	104,56	[redacted]
CFF 10,25%90-01CB#	116,62	[redacted]
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,98	[redacted]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,17	[redacted]
CNA 9% 4/92-07	117,70	[redacted]
CRH 8,6% 92/94-03	113,12	[redacted]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,80	[redacted]
EDF 8,6% 88-89 CA#	110,65	[redacted]
EDF 8,6% 92-04 #	114,28	[redacted]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,60	[redacted]
Finansder 9%91-06#	117,77	[redacted]
Finansd.8,6%92-02#	113,26	[redacted]
Floral9,75% 90-99#	112,65	[redacted]
OAT 8,5% 87-97CA#	103,32	[redacted]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,78	[redacted]
OAT 88-98 TME CA#	—	[redacted]
OAT 9/85-98 TRA	101,50	[redacted]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,75	[redacted]
OAT TMB 87/99 CA#	99,83	[redacted]
OAT 8,125% 89-99 #	108,54	[redacted]
OAT 8,50%90/00 CA#	111,11	[redacted]
OAT 85/00 TRA CA#	105,92	[redacted]
OAT 10%5/85-00 CA#	116,22	[redacted]
OAT 89-01 TME CA#	103,70	[redacted]
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,10	[redacted]
OAT 8,50% 89-19 #	116,28	[redacted]
OAT 8,50%92-23 CA#	116,40	[redacted]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,56	[redacted]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	931	[redacted]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	148	[redacted]
Bains C.Monaco	481	[redacted]
B.N.P.Intercont.	428	[redacted]
Bidermann Intl ◆	110	[redacted]
B T P (la cie) ◆	7,60	[redacted]
Centenaire Blanzy	356	[redacted]
Ceragen Holding	45	[redacted]
Champex (Ny) ◆	17,40	[redacted]
CIC Un.Euro.CIP	384	[redacted]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1922	[redacted]
Cpt Lyon Alem	317	[redacted]
Concorde-Ass Risq	850	[redacted]
Darblay ◆	475	[redacted]
Didot Bottin	851	[redacted]
Eaux Bassin Vichy ◆	3754	[redacted]
Ecia	672	[redacted]
Ent.Mag. Paris ◆	1200	[redacted]
Fidel	30	[redacted]
Finalens	360	[redacted]
F.I.P.P. ◆	110	[redacted]
Fonciere (Cie) ◆	501	[redacted]
Fonciere Euris	224,90	[redacted]
Foncina #	407,10	[redacted]
France I.A.R.D. ◆	1006	[redacted]
France S.A.	1390	[redacted]
From. Paul-Renard ◆	2050	[redacted]
Genefim ◆	137	[redacted]
Gevelot ◆	935	[redacted]
G.T.I (Transport)	305	[redacted]
Immobail ◆	98,50	[redacted]
Immobanque	560	[redacted]
Lucia	57,95	[redacted]
Monoprix	161	[redacted]
Metal Deploye	418	[redacted]
Mors #	10,20	[redacted]
Navigation (Nle)	66	[redacted]
Paluel-Marmont ◆	240	[redacted]
Exa.Clairefont(Ny) ◆	1340	[redacted]
Parfinance	197	[redacted]
Paris Orleans	255	[redacted]
Piper Heidsieck ◆	1720	[redacted]
Promodes (CI) ◆	845	[redacted]
PSB Industries Ly	325	[redacted]
Rougier #	380	[redacted]
Saga ◆	90	[redacted]
Salins du Midi	442	[redacted]
Silic	700	[redacted]
S.I.P.H. ◆	219,70	[redacted]
Sofal ◆	65	[redacted]
Sofragi ◆	3899	[redacted]
Soudure Autogene	1140	[redacted]
Sovabail ◆	346,90	[redacted]
Taittinger ◆	1630	[redacted]
Tour Eiffel	271	[redacted]
Vicat	428	[redacted]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	140,20	[illegible]
Commerzbank AG	1165	[illegible]
Fiat Ord.	18	[illegible]
Gevaert	302	[illegible]
Gold Fields South	145,10	[illegible]
Kubota Corp.	25	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	[illegible]
Olympus Optical	42,10	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	340	[illegible]
Robeco	379,30	[illegible]
Rodamco N.V.	143,50	[illegible]
Rolinco	407,20	[illegible]
Solvay SA	2980	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 11 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	55,30	[redacted]
AFE #	450	[redacted]
Aigle #	175	[redacted]
Albert S.A (Ns) ◆	135	[redacted]
Altran Techno. #	1518	[redacted]
Montaignes P.Gest.	730	[redacted]
Assystem #	453,50	[redacted]
Bque Picardie (Li) ◆	560	[redacted]
Bque Tarneaud(B)#	229	[redacted]
Bque Vernes ◆	330	[redacted]
Beneteau # ◆	558	[redacted]
B I M P	61	[redacted]
Boiron (Ly) #	607	[redacted]
Boisset (Ly)#	259,90	[redacted]
But S.A.	336	[redacted]
Cardif SA	749	[redacted]
C.E.E #	218	[redacted]
CEGEP # ◆	296	[redacted]
Cermex # (Ly)	335	[redacted]
CFPI #	203,70	[redacted]
Change Bourse (M)	254,90	[redacted]
Christ.Dalloz #	1408	[redacted]
CNIM CA#	164,90	[redacted]
Codetour	299	[redacted]
Comp.Euro.Tele-CET	367,90	[redacted]
Confandey S.A.	277	[redacted]
C.A.Haute Normand	350	[redacted]
C.A. Paris IDF	793	[redacted]
C.A.Ille & Vilaine	344,50	[redacted]
C.A. Oise CCI	263	[redacted]
Creeks ◆	41	[redacted]
Devanlay	465	[redacted]
Devernois (Ly)	445,10	[redacted]
Ducros Serv.Rapide ◆	74	[redacted]
Ecco Trav.Tempo Ly	460	[redacted]
Europ.Extinc.(Ly)	263	[redacted]
Europ Propulsion	487	[redacted]
Expand s.a	275	[redacted]
Factorem	749	[redacted]
Faiveley #	300	[redacted]
Finacor	93	[redacted]
FinInfo	538	[redacted]
Fructivie	620	[redacted]
Gautier France #	271,80	[redacted]
Gel 2000	75,55	[redacted]
GFI Industries #	589	[redacted]
Girodet (Ly) #	40,05	[redacted]
GLM S.A.	275	[redacted]
Grandoptic.Photo #	617	[redacted]
Gpe Guillin # Ly	145	[redacted]
Kindy #	149	[redacted]
Guerbet	292	[redacted]
Hermes internat.1#	1212	[redacted]
Hurel Dubois ◆	495	[redacted]
ICBT Groupe #	215	[redacted]
I.C.C.	145	[redacted]
Idianova ◆	68	[redacted]
Int. Computer # ◆	115	[redacted]
IPBM ◆	75	[redacted]
M6-Metropole TV	540	[redacted]
Manitou #	533	[redacted]
Manutan	420	[redacted]
Marie Brizard	1014	[redacted]
Maxi-Livres/Profr.	178	[redacted]
Mecelec (Ly) ◆	77	[redacted]
MGI Coutier	255,50	[redacted]
Monneret Jouet Ly#	73	[redacted]
Naf-Naf #	52	[redacted]
NSC Schlum. Ny	640	[redacted]
Onet #	882	[redacted]
Paul Predault #	170	[redacted]
P.C.W. ◆	19	[redacted]
Petit Boy #	94,45	[redacted]
Pochet ◆	900	[redacted]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	234,90	[redacted]
Radiall #	500	[redacted]
Rallye(Cathiard)Ly	183	[redacted]
Reydel Indust.Li ◆	992	[redacted]
Robertet #	1199	[redacted]
Rouleau-Guichard	374	[redacted]
Securidev #	75,50	[redacted]
Smoby (Ly)#	545	[redacted]
Sofco (Ly)	70	[redacted]
Sofibus ◆	356	[redacted]
Sogepag # ◆	132	[redacted]
Sogeparc (Fin)	680	[redacted]
Sopra	285	[redacted]
Steph.Kelian # ◆	60	[redacted]
Sylea	548	[redacted]
Teisseire-France	174	[redacted]
TF1-1	600	[redacted]
Thermador Hold(Ly)	260	[redacted]
Trouvay Cauvin #	70	[redacted]
Unilog	507	[redacted]
Union Fin.France	518	[redacted]
Viel et Cie #	122,20	[redacted]
Vilmorin et Cie #	470,50	[redacted]
Virbac	581	[redacted]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 11 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	126	[redacted]
Coil	240	[redacted]
Electronique D2	445	[redacted]
FDM Pharma n.	210	[redacted]
Genset	272	[redacted]
High Co. ◆	215	[redacted]
Infonie	200	[redacted]
Joliez-Regol	99,40	[redacted]
Mille Amis	105	[redacted]
Picogiga	151	[redacted]
Proxidis	55,20	[redacted]
Stelax	4,24	[redacted]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 11 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	691	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	29	[illegible]
Générale Occidentale ◆	56	[illegible]
Mumm ◆	1449	[illegible]
Nobel ◆	155	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	161,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

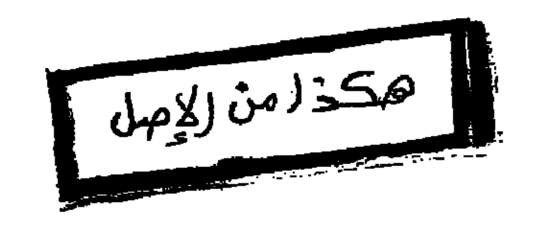
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 10 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	119,26	[redacted]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2437,47	[redacted]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9519,68	[redacted]
Arbitr. Première	9191,28	[redacted]
Arbitr. Sécurité	17456,85	[redacted]
BNP		
Antigone Trésorerie	862583	[redacted]
Natio Court Terme	13857	[redacted]
Natio Court Terme2	376344	[redacted]
Natio Epargne	2196,60	[redacted]
Natio Ep. Capital C/D	15852,35	[redacted]
Natio Ep. Croissance	2320,29	[redacted]
Natio Ep. Obligations	216,86	[redacted]
Natio Epargne Retraite	135,15	[redacted]
Natio Epargne Trésor	10737,58	[redacted]
Natio Epargne Valeur	550,99	[redacted]
Natio France Index	1099,12	[redacted]
Natio Immobilier	1186,34	[redacted]
Natio Inter	1873,78	[redacted]
Natio Monétaire C/D	5376,26	[redacted]
Natio Opportunités	155,49	[redacted]
Natio Patrimoine	1500,50	[redacted]
Natio Perspectives	1229,49	[redacted]
Natio Placements C/D	77055,72	[redacted]
Natio Revenus	1085,61	[redacted]
Natio Sécurité	11676,12	[redacted]
Natio Valeurs	1037,05	[redacted]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monedan	90110,33	[redacted]
Oblig. tres caté.	238,78	[redacted]
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Livret Bourse Inv. D	639,07	[redacted]
Le Livret Portefeuille D	860,88	[redacted]
Nord Sud Dévelop. C/D	2197,04	[redacted]
Patrimoine Retraite C	301,01	[redacted]
Sicav Associations C	2378,46	[redacted]
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19164,86	[redacted]
Mutual. dépôts Sicav C	18516,92	[redacted]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	209,14	[redacted]
Ecur. Capicourt C	223,12	[redacted]
Ecur. Capitalisation C	228,55	[redacted]
Ecur. Distrimonétaire D.	10858,57	[redacted]
Ecur. Expansion C	80789,19	[redacted]
Ecur. Géovaleurs C	2868,59	[redacted]
Ecur. Investis. D	171,42	[redacted]
Ecur. Monépremière	11053,17	[redacted]
Ecur. Monétaire C/D	12778,44	[redacted]
Ecur. Trésorerie C/D	314,31	[redacted]
Ecur. Trimestriel D	1960,07	[redacted]
Eparcourt-Sicav D	193,27	[redacted]
Géoptim C	11840,15	[redacted]
Géoptim D	11522,79	[redacted]
Horizon C	1702,85	[redacted]
Prévoyance Ecur. D	99,04	[redacted]
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11448,84	[redacted]
Ecur. Sécuripremière C	11627,83	[redacted]
Ecur. Sensipremière C	12143,69	[redacted]
CNCA (Crédit Agricole)		
Amplia ◇	116879,32	[redacted]
Atout Amérique	137,51	[redacted]
Atout Asie	97,69	[redacted]
Atout Futur C	591,80	[redacted]
Atout Futur D	564,53	[redacted]
Coexis	1846,28	[redacted]
Dieze	1877,09	[redacted]
Elicash ◇	927020,06	[redacted]
Epargne-Unie	166,64	[redacted]
Eurodyn	1846,35	[redacted]
Indicia ◆	1234	[redacted]
Moné.JC ◇	11689,47	[redacted]
Moné.JD ◇	11689,47	[redacted]
Oblifutur	503,34	[redacted]
Oraction	1736,71	[redacted]
Proficius	985,78	[redacted]
Revenu-Vert	1200,71	[redacted]
Sévéa ◆	105,91	[redacted]
Synthésis	16328,50	[redacted]
Uni Foncier	1212,15	[redacted]
Uni France	656,87	[redacted]
Uni Garantie C	1741,35	[redacted]
Uni Garantie D	1415,84	[redacted]
Uni-Régions	1571,52	[redacted]
Univar C ◇	302,97	[redacted]
Univar D ◇	297,21	[redacted]
Univers Actions	185,69	[redacted]
Univers-Obligations	219,75	[redacted]
CIC BANQUES		
Francic	553,05	[redacted]
Francic Pierre	115,66	[redacted]
Francic Régions	1617,57	[redacted]
CIC PARIS		
Cicamonde	1279,10	[redacted]
Converticic	350,38	[redacted]
Ecocic	1422,27	[redacted]
Oblicic Mondial	3364,36	[redacted]
Oblicic Régions	1141,42	[redacted]
Rentacic	165,07	[redacted]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1329,11	[redacted]
Lion 20000	16832,17	[redacted]
Lion Association	11316,85	[redacted]
Lion Plus	1434,99	[redacted]
Lion Trésor	2368,87	[redacted]
Oblilion	1844,13	[redacted]
Sicav 5000	568,29	[redacted]
Slivafrance	954,27	[redacted]
Slivam	476,60	[redacted]
Slivarente	228,06	[redacted]
Slivinter	588,90	[redacted]
Trilion	5283,16	[redacted]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2072,43	[redacted]
Créd.Mut.Act.France	124,75	[redacted]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	874,62	[redacted]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	102,71	[redacted]
Créd.Mut.Ep.J	22499,24	[redacted]
Créd.Mut.Ep.long.T	238,77	[redacted]
Créd.Mut.Ep.Monde	1210,23	[redacted]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1741,61	[redacted]
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1106,11	[redacted]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	686,77	[redacted]
Saint-Honoré Capital	18255,75	[redacted]
St-Honoré March. Emer.	621,52	[redacted]
St-Honoré Pacifique	744,55	[redacted]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1800,01	[redacted]
Stratégie Actions	943,33	[redacted]
Stratégie Rendement	1800,77	[redacted]
[redacted]		
Amplitude Monde C	788,76	[redacted]
Amplitude Monde D	768,38	[redacted]
Amplitude Europe C/D	112,88	[redacted]
Elanciel D	129,14	[redacted]
Emergence Poste D	110,27	[redacted]
Géobilys C	621,29	[redacted]
Géobilys D	592,97	[redacted]
Intensys C	114,81	[redacted]
Intensys D	109,93	[redacted]
Latitude C	145,49	[redacted]
Latitude D	136,87	[redacted]
Oblitys D	588,90	[redacted]
Plénitude D	155,44	[redacted]
Poste Gestion C	43528,95	[redacted]
Revenus Trimestr. D	5255,14	[redacted]
Solstice D	2360,83	[redacted]
Thésora C	927,34	[redacted]
Thésora D	844,10	[redacted]
SOCIETE GENERALE		
Actimonétaire C	37207,37	[illegible]
Actimonétaire D	31667,90	[illegible]
Cadence 1 D	1068,32	[illegible]
Cadence 2 D	1056	[illegible]
Cadence 3 D	1043,73	[illegible]
Capimonétaire C	2014,16	[illegible]
Capimonétaire D	1871,43	[illegible]
Capioblig C	8573,64	[illegible]
Interoblig C	6534,74	[illegible]
Intersélection France D	572,74	[illegible]
S.G. France opport. C	1655,53	[illegible]
S.G. France opport. D	1596,49	[illegible]
Sogenfrance C	1476,44	[illegible]
Sogenfrance D	1362,59	[illegible]
Sogépargne D	315,79	[illegible]
Soginter C	1768,83	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1149,11	[illegible]
Sogelance D	1626,54	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	142,50	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL Le premier tour aller de la Coupe de l'UEFA n'a pas été favorable aux clubs français, mardi 10 septembre. ● GUINGAMP a été sévèrement battu à domicile par l'Inter de Milan (0-3), après s'être procuré de nombreuses occasions de but. ● LENS a souffert aussi de l'imprécision de ses attaquants face à la Lazio Rome. Face à une équipe réduite à dix, les Nordistes se sont inclinés sur leur terrain (0-1). ● METZ a réussi la meilleure opération en obtenant le nul à l'extérieur face au FC Tirol (0-0), tandis que Montpellier a longtemps cru à sa chance avant de concéder le match nul à domicile (1-1). ● NÎMES recevra les Hongrois du Kispest-Honved Budapest, jeudi 12 septembre, pour le premier tour de la Coupe des coupes, dans l'espoir de faire renaître au stade des Costières l'enthousiasme provoqué par son épopée en Coupe de France au printemps dernier.

Guingamp ne sort pas meurtri de son difficile apprentissage européen

Les Bretons ont pris une leçon de réalisme en premier tour aller de la Coupe de l'UEFA, mardi 10 septembre, en s'inclinant (0-3) face à l'Inter de Milan, après avoir fait jeu égal avec les Italiens en début de rencontre et s'être procuré plusieurs occasions de but

GUINGAMP
de notre envoyé spécial

Les cinq préposés des Pompes funèbres patientent dans la petite *rue Jean-Le-Moal*, courte veine dérivée dans l'artère principale de Guingamp. Vêtus de costumes sombres et de chemises blanches, ils sont silencieux, un peu recueillis, et fument. Ils tournent le dos à la basilique Notre-Dame-de-Bon-Secours, dont la porte arrière grince doucement. L'un deux se dirige alors vers le corbillard, un autre murmure, en écrasant son mégot : « 0-0, ce serait déjà magnifique... »

COUPE D'EUROPE

A quelques heures du coup d'envoi, le match occupait les pensées, mais l'espoir restait mesuré. Tard dans la soirée, au retour du stade du Roudourou, l'homme n'était donc pas trop surpris par le cruel baptême européen de l'En Avant Guingamp, sévèrement battu (3-0) par l'Inter de Milan, lors du premier tour aller de la Coupe de l'UEFA. Il fallait mal connaître cette Bretagne intérieure pour imaginer les Guingampais attendre des miracles, un nouveau bond en avant.

Les 8 700 habitants de la sous-préfecture des Côtes-d'Armor savaient que le scénario à rebondissement écrit par les Rouge et Noir depuis l'accession en deuxième division, en 1994, connaîtrait un jour un coup d'arrêt. Les cinq victoires en Coupe Intertoto, le sésame pour côtoyer les grands d'Europe, n'avaient convaincu ni les supporteurs ni les dirigeants du club. Seules les victoires contre les Russes de Tchelny, après les prolongations, puis face à leurs compatriotes de Volgograd, au dernier tour, avaient apporté un avant-goût de frisson européen. Mais même l'image du pot de fer contre le pot de terre, trop galvaudée par les plus enthousiastes, ne pouvait suffire à déclencher un optimisme inconsidéré.

D'ailleurs, la seule annonce d'un match joué à guichets fermés avait suffi pour décourager certains supporteurs. Pour cause de réglementation de l'UEFA, le stade du Roudourou ne devait accepter que 7 810 spectateurs, au lieu des 14 800 attendus lors des affiches prestigieuses. Pourtant, à une heure du coup d'envoi, quelques retardataires ont pu acheter le précieux billet. Après une première distribution aux 4 600 abonnés, il restait encore 1 400 places en vente. *« J'ai voulu faire plaisir à tout le monde en limitant le nombre de billets à deux par personne. Finalement, la rumeur d'un stade comble a circulé, et il nous reste des places sur les bras. C'est une erreur impardonnable »*, s'excuse en riant Bernard Cartier, le responsable de la billetterie.

Ce léger manque à gagner ne devrait pas être sévèrement reproché au fautif. Avec 4,5 millions de francs de droits de télévision, ajoutés à la recette et à la somme versée par l'UEFA, le club s'est assuré une confortable soirée. Et puis cette imprécision ne fût pas la seule.

DUELS PERDUS

« Nous ne sommes pas habitués à recevoir deux cents journalistes, raconte un autre bénévole, *alors j'ai d'abord distribué aux photographes des chasubles rouges, de la même couleur que les maillots de nos gars. Les gens de Milan me l'ont fait remarquer, mais ce n'est pas très grave, hein ? »*

Oubliées ces traces d'apprentissage dans la cour des grands, les Guingampais ont surtout songé à profiter du nouveau cadeau offert par leurs footballeurs. Déjà, lors des deux dernières saisons, la venue de l'Olympique de Marseille et du Paris-Saint-Germain avait suscité l'intérêt de tout le département. *« Mais cette fois*, assure un supporteur, *le nom de Guingamp est connu partout en France, c'est certain. »* Dans le bar des habitués du stade, on abordait, bien avant le match, le voyage retour vers San Siro, tout en racontant l'histoire d'un infortuné Milanais dont la carte de crédit était inutilisable en France, et en plaisantant au sujet d'Indra, le cocker de la patronne, boudiné dans un short et un maillot du club.

Encore moins surpris par la défaite que leurs supporteurs, les joueurs d'En Avant affichaient pourtant une mine sombre au sortir des vestiaires. Même l'entraîneur Francis Smerecki, toujours soucieux de rappeler la priorité du championnat (*Le Monde* du 20 août) sur les agapes européennes, regrettait la lourdeur du score. Face à la ritournelle du réalisme « à l'italienne », les joueurs répliquaient, un brin agacés, par le simple argument de *« la malchance »*.

Effectivement, les trois banderilles de Maurizio Ganz (24e), Youri Djorkaeff (71e sur penalty) et Ciriaco Sforza (87e) pouvaient laisser bien des regrets aux Guingampais, et surtout à Jean-Marc Carnot, auteur d'un match que l'exigence d'efficacité peut amener à critiquer. En quatre occasions, le meneur de jeu breton a eu la possibilité de tromper Gianluca Pagliuca. Cette série de duels perdus entre le jeune attaquant et l'expérimenté gardien de but a néanmoins souligné la capacité des joueurs français à surprendre les doubles vainqueurs de la Coupe de l'UEFA.

La parenthèse milanaise est refermée. Guingamp devrait retrouver un calme finalement très peu perturbé. Mardi, le public n'a grondé qu'une fois, au coup de sifflet final, en observant les joueurs italiens jeter leur maillot aux vingt-deux supporteurs milanais en déplacement. A Guingamp, on ne se permet ces facéties de vedettes qu'après avoir disputé un grand match.

Fabrice Tassel

Mauvais départs

Deux défaites à domicile, deux matches nuls : les clubs français engagés, mardi 10 septembre, en Coupe de l'UEFA ont péniblement démarré la compétition. Sur leur terrain de La Mosson, les Montpelliérains, qui n'ont pas encore gagné le moindre match depuis le début de la saison, n'ont pas réussi à s'imposer face au Sporting du Portugal. Ils avaient pourtant ouvert le score dès la neuvième minute, grâce à un tir de 25 mètres de Kader Ferhaoui détourné par un défenseur portugais, mais l'ancien milieu de terrain de Nancy, le Marocain Mustapha Hadji, a remis les deux équipes à égalité d'un tir croisé (64e).

A Innsbruck, les joueurs du FC Metz ont réalisé la meilleure opération de la soirée : ils ont bien résisté à la pression des Autrichiens du FC Tirol et ont finalement obtenu un match nul (0-0).

Le Bayern de Munich, tenant du titre, a lui aussi complètement manqué son entrée en matière en s'inclinant 3-0 devant les Espagnols de Valence. En revanche, les quatre clubs italiens (Inter Milan, Lazio Rome, AS Roma et Parme) ont tous débuté par une victoire.

La faillite de ses attaquants met Lens en péril

LENS
de notre envoyé spécial

Qui dira la tristesse de l'attaquant les soirs sans but ? Au coup de sifflet final d'un match stérile, Tony Vairelles avouait sa frustration. Lui, d'humeur si égale, avait perdu le sourire. « Titi » Camara restait prostré, chuchotant de pauvres explications. Et Vladimir Smicer s'abritait derrière l'infranchissable barrière de la langue tchèque pour esquiver les critiques.

Vairelles, Camara, Smicer : le trio avait pourtant fière allure en ce pimpant début de saison lensois, et faisait rêver les supporteurs du stade Bollaert. Seulement voilà : en cette nuit de gala européen, ils avaient tous les trois perdu leur magie, ce petit quelque chose de plus qui transforme un coup de tête ou un coup de pied en but, en chiffre rasséréanant qui orne le tableau d'affichage.

Ce n'était pas dû à la force de l'adversaire romain ni aux quelques luxueuses parades réussies par le gardien de but italien, Luca Marchegiani. Ils n'en voulaient pas à la Lazio, à ces gars en bleu venus de Rome faire leur travail du mieux possible. Ils s'en prenaient à eux-mêmes. Vairelles avait sur la conscience cette tête un peu faible s'égarant dans les bras de Marchegiani. Camara pouvait se reprocher une reprise de volée acrobatique rasant la base des poteaux, et Smicer un grandiose déboulé sans issue dès le début du match. Leur malheur semblait écrit, comme si pour eux la ligne blanche du but se devait soudain d'être infranchissable. Pendant une heure, Lens n'a eu que dix adversaires, à cause de l'expulsion de Giuseppe Favalli (34e). Cette aubaine, très recherchée en Coupe d'Europe, n'a eu aucun effet.

DÉCEVANT ÉPILOGUE

A eux trois, ils ne savaient que s'empêtrer dans les minces filets tendus par les Romains. Sur leur propre pelouse, ils s'enracinaient dans un destin de défaite. Vairelles récuse toute mésentente. Il n'est brouillé ni avec Smicer ni avec Camara. Tout au plus concède-t-il que, en cette soirée de désastre, lui et ses collègues de la première ligne ne sont pas souvent trouvés. Sur leur talent individuel, il n'y a pas grand-chose à redire. Tony Vairelles est infatigable, il ne refuse jamais un ballon. Aboubacar Camara, « Titi », sait ce que foncer veut dire. Et Vladimir Smicer répond pour l'instant aux attentes suscitées par un habile transfert. L'an dernier, avec le Slavia de Prague, son ancien club, il avait éliminé Lens en huitièmes de finale de la Coupe d'Europe de l'UEFA, et tapé dans l'œil des dirigeants nordistes. Ils s'étaient empressés d'obtenir sa signature, avant même le championnat d'Europe des nations en Angleterre, où le jeune attaquant de vingt-trois ans s'est fait remarquer de tout le petit monde du football.

Mardi 10 septembre, tout cela n'a servi à rien. Ni le talent des uns ni la jeunesse des autres n'ont suffi à bâtir une victoire. Ni même l'écho insistant du vieux triomphe de 1977. Cette année-là, Lens avait giflé la Lazio d'un cinglant 6-0, dont trois buts de Didier Six. De quoi rendre songeurs Vairelles, Smicer et Camara. Et que dire du décevant épilogue de leur propre match ? Puisqu'il fallait qu'il y eût un but, il serait romain.

Comble de l'ironie : il fut l'œuvre d'un homme venu des fins fonds de l'arrière-garde italienne. Jose Antonio Chamot rôdait aux avant-postes. L'Argentin a offert à son équipe une bonne chance de qualification pour les seizièmes de finale de la Coupe de l'UEFA, d'un coup de tête simple et efficace. Une sorte de malicieux pied de nez aux attaquants lensois.

Pascal Ceaux

Coupe du monde de hockey sur glace : première manche au Canada

LE CANADA a gagné (4-3) la première manche de la finale de la Coupe du monde de hockey sur glace devant les Etats-Unis, mardi 10 septembre à Philadelphie (Etats-Unis). Les hockeyeurs canadiens se sont imposés après dix minutes de jeu dans les prolongations, grâce à un but inscrit par Steve Yzerman au terme d'une rencontre pleine de rebondissements. Le Canada avait ouvert la marque au cours du premier tiers-temps par Eric Lindros, avant de se faire rejoindre puis dépasser par deux buts de l'Américain Derian Hatcher. Après l'égalisation de Claude Lemieux, à 30 secondes de la fin de la deuxième période, les Canadiens se sont montrés plus dominateurs et plus pressants (sur l'ensemble de la partie, ils ont tiré au but à 35 reprises contre 26 pour les Etats-Unis).

Les Canadiens se sont ensuite détachés grâce à un but de Theoren Fleury et pensaient déjà à célébrer leur victoire inespérée chez les favoris de l'épreuve lorsque, à 6 secondes de la fin du match, une incroyable bévue du défenseur Eric Desjardins, auteur d'un but contre son camp, a permis aux Américains de revenir dans la partie. En prolongations, le Canada l'a finalement emporté sur un tir *« chanceux »* de Yzerman, relâché par le goal adverse. La prochaine rencontre de cette finale disputée au meilleur des trois matches aura lieu mardi 17 septembre à Montréal.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : Laurent Jalabert a conforté sa première place au classement général** du Tour d'Espagne après la quatrième étape remportée au sprint par le Belge Tom Steels (Mapei), mardi 10 septembre à Murcie. Le coureur français de la Once dispose désormais d'une avance de 1 min 6 s sur son principal adversaire, Miguel Indurain, retardé par une chute collective survenue à 1 700 mètres de l'arrivée. – (*AFP.*)

■ **NATATION : la plongeuse chinoise Fu Mingxia, qui a obtenu deux médailles d'or aux Jeux olympiques d'Atlanta,** a annoncé, mardi 10 septembre, dans un entretien au quotidien *China Youth Daily*, son intention de prendre sa retraite sportive. A dix-neuf ans, la championne s'estime « trop âgée » pour une discipline qu'elle aura marqué de son empreinte. *« Je plonge depuis plus de dix ans »*, explique-t-elle. Championne du monde en 1990 à l'âge de douze ans, Fu Mingxia avait obtenu un premier titre olympique à Barcelone en 1992 avant d'être à nouveau sacrée aux championnats du monde de 1994. – (*AP.*)

■ **TENNIS : Boris Becker s'est à nouveau blessé au poignet,** mardi 10 septembre, lors du premier tour du tournoi de Bucarest. C'était le retour de l'Allemand en compétition après une blessure à ce même poignet à Wimbledon. Depuis sa victoire aux Internationaux d'Australie en janvier, les ennuis physiques ont gâché la saison de Becker. Blessé à la jambe, il avait été contraint de renoncer à Roland-Garros. – (*AFP.*)

Nîmes veut retrouver l'enthousiasme de la Coupe de France

Le club gardois de National 1 reçoit, jeudi 12 septembre, les Hongrois du Kispest-Honved Budapest

NÎMES
de notre envoyé spécial

Le pays les a renvoyés à leur anonymat, un samedi soir de mai, après un dernier baroud sur la pelouse du Parc des Princes. Contre Auxerre, les Nîmois avaient perdu la finale de la Coupe de France au bout d'un match qu'ils avaient éclairé de l'audace des insouciants, déjà ravis d'être du banquet. En l'espace de quatre-vingt-dix minutes, ils avaient gagné la sympathie du public, et de neuf millions de téléspectateurs, toujours friands de fables improbables où le petit croque un plus gros. Leur histoire était belle et folle à la fois. Jamais auparavant, un club de National 1 (l'ancienne troisième division) n'était parvenu en finale de la compétition, après avoir écarté des pensionnaires de l'élite.

A Nîmes, ville de fête, les joueurs furent accueillis en héros. Cinq mille personnes étaient à l'aéroport pour recevoir Omar Belbey, le buteur du Parc, ou Philippe Sence, le gardien qui retarda longtemps l'échéance. Un dernier tour d'honneur fut organisé dans les arènes antiques. Pendant un mois encore, l'aventure alimenta les discussions dans les bodegas du centre-ville. Et puis, plus rien, ou presque. *« Notre parcours en Coupe de France a suscité beaucoup d'engouement*, rappelle Pierre Mosca, directeur sportif et, depuis cette saison, entraîneur du Nîmes Olympique. *Dans l'euphorie, des sponsors potentiels nous ont fait des promesses, mais tout s'est volatisé assez vite. »*

Pourtant, Nîmes la sans-grade est devenue le premier club français aussi modeste hiérarchiquement à jouer face aux grands d'Europe. L'AJ Auxerre qualifiée pour la Ligue des champions, les Gardois ont pris la place des Bourguignons en Coupe des coupes.

EUROPE DE SECONDE ZONE

Pour le match aller du premier tour, jeudi 12 septembre, ils reçoivent l'équipe hongroise du Kispest-Honved Budapest, au stade des Costières, un bel écrin de béton de 25 000 places, sorti des rêves flamboyants de Jean Bousquet, l'ancien maire-président du club de 1983 à 1995. Depuis deux saisons, le stade sonne creux : les rencontres de National 1 contre Aubervilliers ou Rodez n'attirent guère plus de 2 000 fidèles. Malgré le parfum inédit de l'Europe, il devrait rester des places, jeudi, aux Costières. *« On sera peut-être 12 000, moins qu'en Coupe de France »*, dit Yves Lacombe, président des supporteurs. Kispest, ce n'est pas Barcelone, ça ne dit rien aux gens, et le match est télévisé.

Les négociations au sein du *« pool télé »* (TF 1, Canal Plus, et les clubs) ont achevé de persuader les dirigeants nîmois qu'ils étaient considérés comme des Européens de seconde zone, sans valeur marchande. Ils ont dû se satisfaire de 3 millions de francs pour deux hypothétiques tours de Coupe des coupes, sans garantie de retransmission, là où le Paris-SG ou Montpellier obtenaient le double. Nîmes est sympathique, mais peu attractif, voire gênant. *« Nous avons conquis, sur le terrain, le droit d'être européens, mais nous ne sommes pas traités comme les autres, pour des contingences commerciales. C'est plutôt vexant »*, ironise Pierre Mosca. Au cœur de l'été, la fierté gardoise avait déjà été entamée par la malsaine proposition faite – selon la rumeur locale – par Christian Sadoul, le fils de l'ancien président de la Ligue nationale, aux petits « Crocodiles » nîmois d'abandonner leur billet européen à l'Olympique de Marseille, contre une coquette enveloppe de 20 millions de francs.

Privé d'une manne télévisuelle conséquente, le budget prévisionnel a été réduit de 18 à 15 millions de francs. *« De toute manière, nous n'avons jamais pensé casser la tirelire parce que nous jouons l'Europe*, assure Pierre Mosca. *Il ne faut pas se tromper d'objectif. Notre ambition est de remonter en deuxième division. »*

Grisés par leur aventure en Coupe de France, les Nîmois ont frisé la catastrophe en championnat en fin de saison dernière. Ils n'ont été sauvés de la relégation en National 2 que par la bonté d'un règlement prévoyant le repêchage du club « le plus ancien ».

Pour éviter une nouvelle mésaventure, Pierre Mosca a fait le ménage dans son effectif : huit départs compensés par l'arrivée d'autant de grognards trentenaires, censés ramener le groupe vers la D2. Rêve d'Europe sur le tard ? Antoine Di Fraya (Valence) et Mehmed Bazdarevic (Sochaux) répondent qu'ils ont choisi Nîmes *« pour l'ambition de la remontée, la Coupe d'Europe étant l'occasion de se faire plaisir, même si on sait que c'est forcément éphémère »*.

Pierre Mosca sait qu'une qualification pour le deuxième tour pourrait permettre à Nîmes de retrouver l'enthousiasme entrevu au printemps dernier, quand les Rouge et Blanc défiaient les lois cartésiennes du football. *« Si l'on reparle de nous, il y aura des répercussions médiatiques et financières. On remplira enfin les Costières face à Grenoble et Noisy-le-Sec. »* Et le pays s'intéressera de nouveau à son « Petit Poucet » gardois.

Stéphane Joby

RÉSULTATS

CYCLISME

Tour d'Espagne
4e étape : Albacete-Murcie (166,5 km)
1. T. Steels (Bel/Mapei) ; 2. M. Wust (All.) ; 3. G. Lombardi (Ita.) ; 4. A. Guenebrea (Esp.) ; 5. L. Jalabert (Fra.), m. t.
Classement général : 1. L. Jalabert (Fra/ONCE) ; 2. F. Baldato (Ita.), à 4 s ; 3. G. Lombardi (Ita.), à 8 s ; 4. J. Werner (All.), à 19 s ; 5. S. Wesemann (All.) et S. Faustini (Ita.), à 24 s.

FOOTBALL

Coupe de l'UEFA
Premier tour aller
Guingamp (Fra.)-Inter Milan (Ita.), 0-3 ; **Lens (Fra.)**-Lazio Rome (Ita.), 0-1 ; FC Tirol (Aut.)-**FC Metz (Fra.)**, 0-0 ; **Montpellier (Fra.)**-Sporting Portugal (Por.), 1-1 ; Bröndby (Dan.)-Aarau (Sui.), 5-0 ; Ferencvaros (Hon.)-Olympiakos (Grè.), 3-1 ; CSKA Moscou (Rus.)-Feyenoord Rotterdam (PB), 0-1 ; Odense (Dan.)-Boavista (Por.), 2-3 ; Apoël Nicosie (Chy.)-Espanyol Barcelone (Esp.), 2-2 ; Newcastle United (Ang.)-Halmstads (Suè), 4-0 ; Aberdeen (Eco)-Barry AFC (PdG), 3-1 ; Arsenal (Ang.)-Borussia Mönchengladbach (All.), 2-3 ; Celtic Glasgow (Eco)-Hambourg (All.), 0-2 ; AS Roma (Ita.)-Dinamo Moscou (Rus.), 3-0 ; Torpedo Moscou (Rus.)-Dinamo Tbilissi (Géor.), 0-1 ; Tenerife (Esp.)-Maccabi Tel Aviv (Isr.), 3-2 ; Chernomorets Odessa (Ukr.)-National Bucarest (Roum.), 0-0 ; Aston Villa (Ang.)-Helsingborg (Suè), 1-1 ; Malmö (Suè)-Slavia Prague (Rép. tch.), 1-2 ; Bodo Glimt (Nor.)-Trabzonspor (Tur.), 1-2 ; FC Bruges (Bel.)-Lyngby (Dan.), 1-1 ; Ekeren (Bel.)-Casino Graz (Aut.), 3-1 ; Parme (Ita.)-Vitoria Guimaraes (Port.), 2-1 ; Dinamo Kiev (Ukr.)-Neuchâtel Xamax (Sui.), 0-0 ; RWD Molenbeek (Bel.)-Besiktas (Tur.), 0-0 ; Vladikavkaz (Rus.)-Anderlecht (Bel.), 2-1 ; Schalke 04 (All)-Roda JC Kerkrade (PB), 3-0 ; Valence (Esp.)-Bayern Munich (All.), 3-0.
(En gras, les clubs français. Matches retour le 24 septembre)

HOCKEY SUR GLACE

Coupe du monde
Finale (première manche)
Canada-États-Unis 4-3

هكذا من الأصل

Le carbone 13 est utilisé par des laboratoires pour pister l'amidon des pâtes dans le corps

Une étude réalisée avec cet isotope non radioactif montre que cet aliment ne ferait pas grossir

Pour savoir comment un organisme humain utilise les glucides des pâtes alimentaires, le groupe agro-alimentaire Danone a lancé une étude de nutrition faisant appel au marquage de l'amidon du blé par le carbone 13, un isotope stable. Les résultats montrent que, huit heures après l'ingestion de pâtes par un jeune adulte, l'organisme transforme très peu le glucose issu de la digestion des glucides en graisses.

DES PÂTES enrichies non pas aux œufs, mais au carbone 13. C'est ce plat peu banal qu'ont absorbé *dix-huit volontaires* canadiens, pour une recherche en nutrition menée par le département d'éducation physique de l'université de Montréal, à la demande du groupe agroalimentaire français Danone. L'industriel souhaitait savoir si ses pâtes (Panzani), consommées en quantités normales, font grossir. Pour disposer de données suffisamment fines, les chercheurs *ont décidé de « marquer »* le carbone constitutif des glucides avec un isotope stable, non radioactif, du carbone.

Rien de dangereux dans cette opération. La proportion de carbone 13 dans le carbone « naturel » est, en moyenne, de 1,1 %. Il suffisait de porter ce taux à 1,138 %, pour que les instruments des nutritionnistes puissent détecter les produits marqués. Des études menées (notamment au Centre de recherche en nutrition humaine de Lyon) à partir du maïs, naturellement riche en carbone 13, ont permis de démontrer qu'il est possible, grâce à cette technique, de suivre le *devenir métabolique* de l'amidon chez l'homme.

GRAISSE INEXISTANTE

Pour les étendre au blé, il fallait marquer artificiellement cette céréale. Les biologistes du Laboratoire de phytotechnologie du Centre d'études nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Cadarache (Bouches-du-Rhône) s'en sont chargés. *Ils* ont « produit » un kilogramme de blé dur à 10 % de carbone 13. Mélangé à du blé dur ordinaire, ce « témoin » a permis de fabriquer plusieurs dizaines de kilos de pâtes marquées. Ces pâtes « enrichies » au carbone 13 ont été ensuite servies aux « cobayes » de Montréal, dix-huit jeunes gens priés d'en consommer chacun 400 grammes.

Six d'entre eux devaient effectuer un exercice violent avant leur repas, six autres un exercice modéré, le troisième groupe restant au repos. Les nutritionnistes canadiens ont ensuite observé l'évolution des glucides au moyen d'une technique dite de « calorimétrie indirecte respiratoire ».

Le glucose issu de la digestion de l'amidon dans l'organisme peut avoir trois destinées métaboliques différentes. Une partie est oxydée, consommée directement par les tissus du foie, du cœur, et des reins.

Une autre est stockée dans les tissus des muscles et du foie sous forme de glycogène. La dernière, enfin, peut être transformée en graisse. L'équipe canadienne a constaté que, huit heures après l'ingestion des pâtes marquées, la conversion du glucose en graisse – la « lipogenèse *de novo* » – était inexistante chez les sujets ayant fait de l'exercice avant de manger et très faible (équivalente à 2,5 grammes pour un poids moyen de 70 kilos) chez ceux qui étaient restés au repos.

Autre constat des chercheurs canadiens : en cas d'excès de glucose, l'organisme puise d'abord dans ses vieilles réserves de glycogène avant d'en fabriquer de nouvelles.

Il semble donc que *« les glucides ont du mal à être transformés en graisses, et que leur mise en réserve coûte un supplément d'énergie à l'organisme »*, explique François Péronnet, physiologiste et professeur au département d'éducation physique de l'université de Montréal. Les sucres seraient donc *« moins dommageables pour la prise de poids que les graisses »*.

Acquis après huit heures d'ingestion, ce résultat est, cependant, difficilement extrapolable à plus long terme. En matière de nutrition, la prudence doit toujours être de mise. *« On ne sait toujours pas aujourd'hui pourquoi certaines personnes deviennent grosses ou obèses »*, souligne François Péronnet. Et surtout quelle est la part respective des glucides (sucres), ou des lipides (graisses) dans ce processus.

Il est d'autant plus difficile d'y voir clair que les lobbies sont très actifs dans ce secteur. Ainsi, pendant les années 80, *« le lobby du gras a diabolisé le sucre »*, précise Gérard Pascal, directeur du Centre national d'études et de recommandations sur la nutrition et l'alimentation (CNERNA). *« Puis les sucriers ont réagi et la théorie officielle aujourd'hui veut que ce soit le gras, et non le sucre, qui fasse grossir. »*

Malgré cela, *« il est difficile d'aboutir à des conclusions tranchées au vu des articles scientifiques publiés*, estime Gérard Pascal. *Chez les sujets moyens, il semble que les graisses et les sucres soient équivalents en calories. »*

C'est sans doute moins vrai pour les obèses, à qui l'on conseille depuis quelques années de consommer plutôt des glucides que des lipides. Et pourtant, bien que les Américains aient diminué la part de calories lipidiques dans leur alimentation de 41 % à 34 % entre 1950 à 1990, le pourcentage des individus obèses dans la population américaine est passé en dix ans de 24% à 32 %.

Christiane Galus

Des plantes gavées en chambre

Une des méthodes utilisées pour connaître le devenir de certaines molécules consiste à les marquer par des atomes aisément repérables (isotopes). Dans les structures chimiques, on peut ainsi remplacer quelques-uns des atomes de carbone du complexe étudié par d'autres, plus typés, comme le carbone 13. Encore faut-il que cet isotope du carbone soit suffisamment abondant pour être détecté.

Cette opération d'« enrichissement » est difficile à réaliser sur l'amidon de blé. Les chercheurs du Laboratoire de phytotechnologie du Centre d'études nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Cadarache ont surmonté l'obstacle en ayant recours à la photosynthèse. Du blé a été semé dans des chambres de culture étanches où le gaz carbonique – composé de carbone et d'oxygène – absorbé par la plante pendant le jour était enrichi en carbone 13. Couronnée de succès, cette technique pourrait être étendue à d'autres plantes par le CEA de manière à produire certaines molécules *marquées impossibles à synthétiser autrement.*

Ariane-4 place en orbite son 13e satellite de l'année

L'échec récent d'Ariane-5 n'empêche pas Européens et Américains de s'affronter sur un marché concurrentiel

LA FUSÉE Ariane a lancé avec succès, dans la nuit de mardi 10 à mercredi 11 septembre, le satellite de télécommunications Echostar-II, pour le compte de la compagnie privée américaine Echostar Communications.

Le tir, effectué depuis le centre spatial guyanais de Kourou, était le 9e de l'année, avec 13 satellites *mis en orbite*, et le 91e du lanceur européen.

Construit par la firme Lockheed Martin Astro Space, Echostar-II assurera la diffusion en numérique de 200 chaînes de télévision, celle de programmes radio, ainsi que la transmission de données informatiques, sur l'ensemble des Etats-Unis, en combinaison avec son « jumeau » Echostar-I lancé l'an dernier. Il devait initialement être mis sur orbite par la fusée chinoise Longue-Marche-3. Mais, à la suite de l'explosion du premier exemplaire de ce nouveau lanceur, peu après son décollage, le 15 février, Echostar Communications a préféré en confier le lancement à Arianespace.

Ce client inattendu n'amène pas, pour autant, les Européens à *se réjouir outre mesure*. Après l'amère expérience de l'échec du tir inaugural de la fusée Ariane-5 le 4 juin, ils savent, eux aussi, combien la mise au point d'un lanceur est une expérience difficile.

Par ailleurs, en dépit de la défaillance chinoise, les nouveaux venus affirment de plus en plus nettement leur présence sur le marché des lancements de satellites. La nouvelle fusée japonaise H-2, qui a réussi son quatrième tir le mois dernier, pourrait, dans une version moins coûteuse, devenir un compétiteur redoutable (*Le Monde* du 31 août). À plus court terme, la menace principale vient de la Russie, où une fusée Proton a assuré, vendredi 6 septembre, la mise sur orbite d'Inmarsat-3 F1, le dernier des satellites de l'organisation internationale de communications Inmarsat.

Ce lancement, négocié en 1993 directement avec la société Krounitchev, qui fabrique le Proton depuis 1962, a coûté à Inmarsat 46 millions de dollars (36 pour le tir, 10 pour l'adaptation du satellite au lanceur). Soit environ les deux tiers des tarifs pratiqués par Arianespace et ses concurrents américains. Un argument qui, évidemment, ne laisse pas indifférents les clients potentiels. Le 3 avril, il avait déjà assuré le lancement d'Astra-1 F pour le compte de la Société européenne de satellites (SES), opérateur luxembourgeois de satellites de télévision directe.

Le Proton étant désormais commercialisé par le consortium américano-russe ILS (International launch service), la pression sur Arianespace ne peut que s'accroître dans les prochaines années. Face à cette menace, les dirigeants du spatial européen ont pu donner l'apparence de recourir surtout à la méthode Coué, ne perdant pas une occasion de rappeler qu'ils détiennent toujours plus de 50 % du marché mondial des lancements de satellites et que le futur lanceur lourd Ariane-5 ne fera que conforter cette situation.

« CHANGER DE CULTURE »

L'échec du premier tir a mis à mal cette stratégie, même si Ariane-4 ne cesse de confirmer son succès commercial. Impitoyable, l'hebdomadaire spécialisé américain *Aviation week and space technology* a dénoncé récemment, dans un éditorial virulent, *« le manque de sens des réalités »* des promoteurs d'Ariane. Accusant ces derniers d'être préoccupés avant tout de *« battage publicitaire »*, le journal leur conseille de *« changer de culture »*. Et de prendre le temps de résoudre leurs problèmes en évitant de se fixer un *« calendrier commercial »* contraignant...

Ces « conseils » cachent mal l'embarras de l'industrie spatiale américaine. Ses responsables ne doutent pas de la capacité des Européens à surmonter le désastre. *Aviation week* le reconnaît d'ailleurs dans son éditorial. Bien qu'aucune date n'ait encore été fixée pour le deuxième essai, ils savent aussi que ce nouveau lanceur aura largement le temps de s'installer sur le marché avant qu'ils puissent lui opposer un concurrent solide.

Les sociétés Aerospatiale et Arianespace ont fondé le consortium Starsem avec l'agence spatiale russe RKA et le centre Samara, fabricant du lanceur Soyouz, pour le commercialiser sur le marché mondial. A des tarifs tout aussi concurrentiels que ceux du Proton offerts par ILS, l'homologue américano-russe de Starsem. Arianespace s'offre ainsi à bon compte les moyens de contrer les petits lanceurs américains et de combler le « trou » laissé par Ariane-5 sur ce créneau. La guerre des fusées ne fait que commencer.

J.-P. D.

■ **ÉCOLOGIE : un crustacé originaire du nord-ouest du Pacifique**, le crabe à pinceaux, envahit actuellement les côtes françaises de l'Atlantique et tout particulièrement la partie du littoral qui va des Sables-d'Olonne (Vendée) à Arcachon (Gironde). Ce constat est le résultat d'études menées par Pierre Noël, du Laboratoire de biologie des invertébrés marins et de *malacologie du Muséum d'histoire* naturelle, qui précise que l'intrus a été signalé pour la première fois en 1994 dans la région de La Rochelle (Charente-Maritime). La présence d'*Hemigraspus penicillatus* inquiète un peu les scientifiques en raison de sa capacité à résister au froid et à la chaleur, et de son goût pour les parcs à huîtres.

■ **ARCHÉOLOGIE : l'épave d'un vaisseau ayant coulé en 85 avant Jésus-Christ au large de la ville tunisienne de Mahdia**, située à 160 kilomètres au sud de Tunis, vient de faire l'objet d'une nouvelle campagne de fouilles sous l'égide de l'Institut tunisien du pa*trimoine et de* la société de recherches archéologiques allemande Deguwa. Outre la remontée de nouveaux vestiges, l'un des buts de cette opération, dernière d'une longue série menée depuis 1993, est de tenter de mieux comprendre ces transports d'objets d'art en provenance d'Athènes que Rome effectuait à cette époque. – *(AFP.)*

■ **NUCLÉAIRE : un début d'incendie a été maîtrisé, lundi 9 septembre**, à la centrale nucléaire de Flamanville (Manche). Le feu, qui n'a pas fait de blessé et n'a pas touché la partie nucléaire de la tranche nº 1 de l'installation, s'est déclaré sur un moteur électrique utilisé pour la filtration de l'eau de mer. Une enquête est en cours pour déterminer les raisons de la défaillance de ce matériel.

■ **ZOOLOGIE : les bélougas, ces baleines blanches des mers polaires**, seraient capables, tels des perroquets, de reproduire presque tous les sons qu'ils entendent. C'est ce qu'affirme Greg Dye, un biologiste de l'aquarium John G. Shedd de Chicago (Illinois) qui précise que, selon certains spécialistes, il y aurait des cas répertoriés d'imitation par ces cétacés d'une alarme d'incendie, d'un cri d'oiseau et du bruit généré par les plongeurs. – *(AFP.)*

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA VIE QUOTIDIENNE

NeverLost, le cicérone électronique des loueurs de voitures américains

SAN FRANCISCO
correspondance

M. Smith arrive du Kansas dans *cette ville où il n'a jamais mis les* pieds. La voiture de location qu'il a fait réserver par son assistante l'attend à l'endroit prévu. Il regarde sa montre : quarante-cinq minutes avant son rendez-vous. Début d'inquiétude. Heureusement, en ouvrant la portière, il remarque le petit appareil gris muni d'un écran de 10 cm et de quelques boutons, monté sur un bras mobile entre les *deux sièges avant. C'est NeverLost, « Jamais perdu »*.

Contact. M. Smith qui a parcouru la brève notice d'explication appuie sur le bouton rouge à la base de NeverLost. Un écran couleur s'allume sur lequel il choisit tour à tour, la ville – San Francisco –, puis, en suivant les informations figurant sur le papier à lettres de son contact, la rue – Sutter –, le numéro – 1 388. *Il appuie sur « Enter »* et, au bout de trois secondes, voit apparaître sur l'écran un petit triangle turquoise bordé de mauve. C'est l'image de sa voiture. Le triangle est situé sur une carte en différents tons de gris sur laquelle une ligne mauve indique l'itinéraire à suivre.

M. Smith regarde sa montre : plus que quarante-deux minutes. Il sort du garage. La carte est remplacée par une grosse flèche jaune fortement courbée sur la droite. Il suit le guide et ses flèches. Droites ou courbées elles montrent clairement la direction à suivre. Un coup d'œil suffit. En plus petit, l'écran indique aussi à quelle distance il se trouve du prochain changement de direction – un demi mile –, le nom de la rue à prendre – l'autoroute 101, direction nord – et la distance qui le *sépare de son* rendez-vous – 16,3 miles. Une lettre en vert lui indique vers lequel des points cardinaux sa voiture est orientée.

Pour éviter à M. Smith de courir le moindre risque en détournant les yeux pour suivre ses indications, NeverLost les donne aussi avec une belle voix de basse métallique. Deux cents mètres environ avant chaque intersection, il prévient qu'il va falloir *« tourner légèrement à gauche »*, ou *« continuer tout droit »*.

M. Smith se rassure, jusqu'au moment où il réalise que ce genre d'appareil va sûrement avoir du mal à s'y retrouver dans les petites rues du centre. Trois minutes plus tard, il se retrouve sur Laguna Street. Sa voiture est orientée vers le nord ce qui correspond plus ou moins à ce qu'il a vu sur la carte et NeverLost lui dit d'aller tout droit puis, trois quarts de mile plus loin, *de tourner à droite – sur Bush* Street – précise l'écran.

PRÉCISION IMPRESSIONNANTE

Autre tournant à droite sur Van Ness, puis première à droite. Et tout à coup les flèches disparaissent. M. Smith regarde autour de lui : il est bien sur Sutter, en avance et impressionné. Un rapide tour d'horizon lui permet de *comprendre, en outre, que* la plupart de ces rues sont à sens unique et que NeverLost a su lui faire emprunter le chemin légal.

Cette petite aventure est le lot de tous les M. Smith, touristes et hommes d'affaires, qui ont la chance de louer un véhicule équipé d'un tel gadget. Avis et National en possèdent, Hertz, qui est propriétaire du label NeverLost, en a fait un de ses axes de développement. Après une première expérience menée avec 600 voitures, il est en train d'en installer 7 500 de plus dans *16 villes des Etats-Unis. Il en coûte* au client 6 dollars par jour en plus de la location. Il est proposé comme un accessoire pour 2 000 dollars environ sur certaines voitures de luxe. Les services de lutte contre l'incendie de la ville de Los Angeles en sont équipés. Une compagnie d'ambulances d'Albuquerque (Nouveau-Mexique) en a doté ses voitures, ce qui leur permet d'arriver, *dans 94 % des cas*, dans les dix minutes suivant un appel.

NeverLost fonctionne avec trois technologies fournies par Rockwell sous forme d'un système intégré baptisé PathMaster. Le GPS (Global Positioning System), développé à la demande du Pentagone, donne la position de la voiture grâce à la *triangulation d'informations* fournies par vingt-quatre satellites du type Navstar en orbite autour de la Terre. Dégradée, pour des raisons de sécurité militaire, la précision de la localisation du véhicule est de l'ordre de cent mètres. Mais le recours à un système de correction *(dead-reckoning)* tenant compte de la vitesse et des changements de direction de la voiture permet de ré*duire l'incertitude* à 10 mètres.

Ces informations sont comparées à une carte électronique (dont les données peuvent être enregistrées sur CD-ROM ou sur cartes à mémoire), ce qui permet de choisir l'itinéraire en fonction des grands axes et des sens interdits. En cas d'embouteillages, PathMaster peut fournir des itinéraires de secours. Un système de zoom permet de voir la carte de la zone à différentes échelles. Et si, par malheur, le chauffeur sort de l'itinéraire indiqué, il peut toujours le rejoindre en se servant de la carte sur laquelle il figure en mauve.

Cette technologie est impressionnante. Mais – science ou magie ? – quand on se retrouve exactement à l'endroit voulu après avoir suivi pendant une demi-heure les indications d'une voix éthérée on ne peut s'empêcher d'être émerveillé et, à la fois, légèrement inquiet.

Paul Virilio, philosophe de la vitesse et de l'espace, *considère que* le GPS est la « deuxième montre » inventée par l'homme. *« La première*, dit-il dans une entrevue donnée à la revue électronique *CTeory, vous dit l'heure qu'il est, et la seconde vous dit où vous êtes. »* Petit problème : la technologie spatiale de localisation des mobiles *« marche dans les deux sens »*. Elle trahit aussi votre position...

Francis Pisani

★ *Rockwell Automotive Electronics : <http ://www.rockwell.com : 80/rockwell/bus_nits/te/autos. html>

هكذا من الإصل

L'Amérique en perruque

Le musée vivant de Colonial Williamsburg permet de retrouver l'ambiance du XVIIIe siècle de l'ancienne capitale de la Virginie

WILLIAMSBURG
correspondance

Le ciel est bleu comme un œuf de rouge-gorge américain. La Virginie resplendit. Dégringolant des pins, des lianes de glycine se balancent aux grappes d'aiguilles. Au printemps, azalées, lilas et dogwoods saupoudrent la ville de pollen. En automne, les érables s'empourprent et enflamment les forêts de la péninsule située entre les fleuves James et York. D'un pas pressé un gentilhomme revient du palais de justice. Dans ses habits de soie, il ressemble au lapin d'*Alice au pays des merveilles*.

« En quelle année sommes-nous ? », lui demande-t-on. *« En 1996, bien sûr ! »*, répond-il en caressant le pommeau de sa canne chantournée. *« Mais ne le dites à personne... »*, ajoute-t-il avant de s'éloigner en lançant : *« Je vais déjeuner ! »* Ce qui ne l'empêchera pas, en chemin, de jouer son personnage et d'évoquer, avec un passant complice, la dernière nouvelle du jour. *« Le procès en sorcellerie de Grace Sherwood s'est achevé hier sur un verdict de culpabilité. Je viens de l'apprendre au palais d'une jeune dame de qualité dont je tairai le nom... »*

Il répond à la première personne, privilège de la dizaine de comédiens, les *« reenacters »*, qui jouissent ici, à Colonial Williamsburg, d'une véritable notoriété. Des personnages destinés à plonger les visiteurs dans le passé en leur faisant respirer l'air du temps. *« A propos,* lance le gentilhomme en perruque, *je vous rappelle que nous sommes en 1774... »*

Le musée vivant de Colonial Williamsburg, C. W. pour les initiés, est une institution prospère. Sa réputation pédagogique en fait une destination privilégiée des cars scolaires. La restauration de celle qui fut la première capitale de la Virginie date de 1926. L'idée en revient à un révérend de Williamsburg, qui réussit à persuader son ami John D. Rockefeller Jr de la viabilité économique d'un projet visant à restaurer 88 édifices et à en reconstruire plus de 50 sur leur site d'origine. Rockefeller acheta les terrains nécessaires, à des conditions d'autant plus favorables qu'en 1780 Richmond était devenue la capitale de la Virginie.

Au sortir de la guerre civile, Williamsburg somnolait entre son Lunatic Asylum, la première institution psychiatrique du pays, et l'université, où un certain Thomas Jefferson devait étudier avant d'occuper la Maison Blanche. Elle n'attendait qu'un prince charmant pour renouer avec sa splendeur passée. N'avait-elle pas été, de 1699 à 1780, capitale coloniale puis capitale de l'Etat de Virginie, l'égale de Boston, New York, Philadelphie, Charleston ou Annapolis ? Un pedigree digne des 68 millions de dollars que John D. Rockefeller devait investir.

UN BUT PÉDAGOGIQUE

Depuis, ces 87 hectares historiques sont, tout au long de l'année, envahis par des touristes qui les sillonnent le nez plongé dans leur guide des rendez-vous quotidiens : cours de harnachement des juments, danses populaires, prêche itinérant, salaison des cochons, visite de la briquetterie coloniale. En 1994, on alla même jusqu'à reconstituer une vente d'esclaves aux enchères. *« Notre rôle est également d'évoquer l'esclavage »*, insiste Christy Coleman, la directrice afro-américaine du programme.

Géré par une fondation éducative à but non lucratif, Colonial Williamsburg emploie plus de 3 400 personnes et engloutit annuellement près de 140 millions de dollars pour ses musées, ses programmes de recherche, etc. Un business qui évite de tomber dans un mercantilisme effréné. En 1948, Walt Disney avait proposé de fabriquer industriellement des chariots afin de proposer des navettes le long de Duke of Gloucester Street. Un Disneyland avec crottin, qui devait être diplomatiquement éconduit.

Si la ville reconstituée respire l'élégance et la distinction, des laissez-passer payants sont requis pour accéder aux échoppes. Ce qui n'empêche pas C W de se vouloir, jour et nuit, 365 jours par an, un théâtre permanent à but pédagogique. Un décor de rêve où la circulation automobile est interdite et où les employés habitent des maisons restaurées aux antennes de télévision enterrées. Dans cette copie d'époque, on a poussé très loin le souci du détail. Ainsi, une quarantaine d'artisans et de commerçants perpétuent, avec talent, le savoir-faire du XVIIIe siècle colonial tandis que les jardiniers locaux se sont spécialisés dans la culture des bulbes d'anciennes variétés de tulipes et de jonquilles. De même, certaines races de vaches de chevaux ou de poules disparues furent importées d'un centre spécialisé du Gloucestershire, en Angleterre, avant d'être « ressuscitées » par des éleveurs locaux.

Avec Yorktown (site de la bataille d'indépendance gagnée grâce aux renforts français) et Jamestown (l'île où les colons anglais plantèrent, en 1607, leur premier campement permanent), Williamsburg occupe l'un des coins de ce qu'on appelle « le Triangle historique ». Une histoire où les Indiens powhatans, premiers habitants des lieux, sont singulièrement discrets, voire absents. Des fantômes auxquels la notoriété récente de la princesse Pocahontas apportera peut-être une maigre consolation.

Patrick Erouart

DESSINS D'OLCE

Carnet de route

● **Y aller.** De Paris, Washington est desservi sans escale par United et Air France, dont les meilleurs tarifs sont dans « Le Kiosque » (autour de 2 200 F actuellement). Council Travel, Flâneries américaines, Forum Voyages, Jetset, Nouvelles Frontières, Pacific Holidays, Vacances fabuleuses et Voyageurs en Amérique du Nord proposent circuits et voyages à la carte. Williamsburg étant à 240 km au sud de Washington, la location d'une voiture s'impose.

● **Itinéraire.** En boucle, de Washington, via Mount Vernon (résidence de George Washington), Alexandria, Fredericksburg, Richmond et Williamsburg. Par le pont-tunnel qui traverse la Chesapeake Bay, gagner Ocean City, au Maryland. Retour à Washington via Easton, St Michaels, Chester et la très belle ville historique d'Annapolis.

● **Séjour.** Au *Williamsburg Inn*, élégante demeure Regency. Plus conviviaux, les B&B, par exemple *The Cedars* sur Jamestown Rd. Tél. : 800-899-9462. Côté tables, crabes et huîtres se dégustent dans une taverne (Trellis ou Berret's). Sur la route des plantations (visiter Evelynton, Belle Air et Shirley), l'Indian Fields Tavern et le restaurant de la plantation de Berkeley.

● **Visite.** Divers forfaits sont proposés, de 24 à 29 $ (adultes), de 14 à 17$ (enfants).

● **Renseignements.** Office du tourisme américain, tél. : 69-10-45-01, serveur vocal (tél. : 42-60-57-15) ou le Minitel (3615 USA). On peut écrire à : Découvrez votre Amérique, BP 1, 91167 Longjumeau Cedex 9. Sur place, tél. : 804-253-0192. Se procurer *The Insiders' Guide to Williamsburg* et l'*Official guide to Colonial Williamsburg.*



Fin d'été grec

Depuis deux ans, les touristes boudent le pays de Socrate. D'aucuns accusent la crise, certains la ruée vers l'Ouest, JO d'Atlanta et baisse du dollar obligent. Pour d'autres, ce sont les taxes d'aéroport excessives (154 F à l'entrée, plus 60 F sur chaque vol intérieur) qui sont en cause. D'autres encore évoquent la qualité de l'accueil et du service. La lassitude, voire l'exaspération des Grecs face à un tourisme de masse faisant fi des us et coutumes locales peuvent aussi expliquer ce repli.

Cet été, peu de monde en août, et plus personne en septembre. D'où les prix sages pratiqués en cette fin de saison, période la plus agréable : ciel marine, eau rafraîchissante à 24 degrés, soleil chaud mais non brûlant, vent enfin apaisé après les coups de chien du meltem soufflant en juillet-août. Sur place, avec un budget raisonnable, on compose un voyage à la carte, en associant vols intérieurs vers les îles (250-350 F par trajet) et liaisons en bateau du Pirée (de 85 F à 260 F, ferry ou hydroglisseur), avec logement chez l'habitant (à partir de 115 F par jour la chambre double avec salle de bains privée). On circule à moto (85 F par jour), en bateau-taxi (environ 45 F, du port à la plage) ou en voiture (1 200 F par semaine).

Les derniers charters de la saison accordent 20 à 40 % de réduction sur le prix des vols réguliers (liaisons quotidiennes pour Air France et Olympic, à partir de 2 100 F, de Paris). Vols soldés chez Dégriftours (Minitel 3615 DT) pour 1 150 F, à dates fixes. Certains charters demeurent programmés jusqu'à la fin octobre, notamment les vols Corsair-Nouvelles Frontières, à partir de 1 150 F de Paris (Minitel 3615 NF) et de la province. Mêmes liaisons pour les charters Air Grèce (Minitel 3615 Air Grèce, de 1 400 F à 1 650 F, ou agences) mis en place par Heliades. A ces vols s'ajoutent les réservations du vivre et du couvert. Nouvelles Frontières propose un forfait de 890 F pour réserver les étapes (catégorie C) jusqu'aux Météores, via Delphes et Olympie. Les hôtels-clubs proches d'Athènes se vendent chez Heliades ou Y-Tour.

Dans les îles, il existe pléthore de petits établissements (18-40 chambres), forts bien tenus, aux tarifs dérisoires. Nicolas Nahmias, auteur du récent guide Visa *Aux îles grecques* (Hachette) et patron d'Air Sud, en propose une excellente sélection, photos à l'appui (Minitel 3615 ASD) dans sa brochure. Notamment dans les Cyclades, à Sérifos, Sikinos, Folegandros ou Antiparos, îles quasi intactes (de 700 à 1 200 F par personne la semaine, avec chambre et petits déjeuners). A Paros, les maisons de pays se louent, en cette saison, pour un budget identique.

A Mykonos, dont la capitale, Chora, a su résister à un succès et à une invasion qui auraient pu lui être fatals, deux hôtels conjuguent luxe, charme et raffinement. A l'écart de l'agitation du port, le Belvédère (tél. : 289-25-122, 4 étoiles, 695 F la chambre double avec petits déjeuners) surplombe les maisons cubiques, les pigeonniers et les chapelles ; le Mykonos Blue (tél. : 289-27-780, de 665 F à 820 F) domine la plage de Psarou.

A Santorin, le Tsitouras Collection (tél. : 286-23-747, 2 100 F), accroché à la falaise, se compose de suites meublées d'antiquités. Ces deux îles, reliées en vols directs de la France, permettent la visite de sites archéologiques de premier plan : l'île sacrée de Delos et les ruines minoennes d'Akrotiri à Santorin, évoquant la légende de l'Atlantide.

Florence Evin

PARTIR

■ **MADAGASCAR DU SUD AU NORD.** Pour découvrir la Grande Île, Comptoir d'Afrique propose à des groupes de 8 à 10 personnes un voyage de 17 jours conjuguant l'exploration, en 4 x 4, du Sud-Ouest (vallées de baobabs, villages de pêcheurs et criques de sable blanc) et la remontée de Tulear à Antananarivo (avec une randonnée à pied dans le massif de l'Isalo), à travers les rizières et les hauts plateaux de latérite rouge, ainsi qu'une croisière en trimaran dans les îles Mitsio, un archipel au large de Nosy Be. Nuits en hôtel et bivouac sous tente. Départs les 5 et 26 octobre. Prix : 15 900 F par personne.
★ **Comptoir d'Afrique, 23, rue du Pont-Neuf, 75001 Paris, tél. : 42-21-46-89.**

■ **CROISIÈRES THÉMATIQUES.** Avec le *Club-Med-1*, cinq-mâts du Club Méditerranée (187 mètres, 187 cabines), cap sur la littérature et la culture espagnoles, puis sur la musique classique et l'œnologie, et enfin sur le jazz. Du 14 au 23 octobre, de Toulon à Las Palmas *via* Barcelone, Malaga (Grenade), Cadix et Tanger, « Lumière et couleurs d'Espagne », périple à travers les lettres, la musique, l'art et le cinéma de ce pays. A partir de 8 550 F par personne en cabine double, 700 F de frais d'escales et 2 960 F l'avion de Paris A/R. Du 23 octobre au 2 novembre, de Las Palmas à Fort-de-France *via* Venise, traversée de l'Atlantique en musique avec l'Orchestre Bernard Thomas, des solistes, une initiation à la lutherie et la présentation des grands crus de Bourgogne : à partir de 7 000 F et l'avion A/R pour 3 780 F. Enfin, du 16 au 23 novembre, croisière jazz aux Caraïbes avec Dee Dee Bridgewater et Jeffery Smith : à partir de 10 900 F, 700 F de frais d'escales et 3 000 F l'avion A/R.
★ **Business Communication, Sylvie Heullant, tél. : (1) 53-80-80-18.**

■ **LES CHEMINS DE COMPOSTELLE.** Le Guide européen des chemins de Compostelle, de Jean Bourdarias et Michel Wasielewski, offre une présentation exhaustive des routes des Pays-Bas, du Danemark, de Pologne, de Hongrie, du Brenner, de Croatie, d'Italie (Adriatique et Méditerranée) et du Portugal. Avec des cartes détaillées, l'affichage des distances pour prévoir les étapes, la durée des arrêts et les temps de repos ainsi que l'histoire religieuse des 660 lieux traversés et des trésors rencontrés, des dizaines de vies de saints, anciens ou contemporains, et une sélection de textes spirituels extraits de la Bible ou de la pensée des saints.
★ **Guide européen des chemins de Compostelle (Fayard), 560 p., 800 photos, 250 F.**

■ **LE MONDE A PIED.** Où aller ? Quand ? Comment s'équiper ? Autant de questions auxquelles un guide hors série du magazine *Alpinisme & Randonnée* consacré aux voyages (trekkings et découvertes) apporte des réponses précises et illustrées, par une sélection de 36 destinations, proches ou lointaines, classiques ou pionnières. Avec, pour chacune, un reportage, des informations sur le pays, les meilleures périodes pour y voyager, des adresses, des guides et un choix de voyages organisés. En complément, cinq panoplies pour s'équiper en fonction du trek et dormir à la belle étoile.
★ ***Voyages*, trekkings et découvertes, 132 p., 40 F.**

Quelques pluies au nord

JEUDI MATIN, il pleuvra faiblement de la Bretagne à la Normandie jusqu'au nord de la Seine et aux Ardennes. Des pays de Loire au Centre jusqu'au Nord-Est, les nuages deviendront de plus en plus nombreux au fil des heures. Du Poitou-Charentes à la Bourgogne jusqu'à la Franche-Comté, les nuages et les éclaircies alterneront. De l'Aquitaine au Massif Central jusqu'aux Alpes du Nord, après dissipation de quelques brouillards matinaux, le soleil sera prédominant. Des Pyrénées-Orientales au pourtour méditerranéen jusqu'aux Alpes du Sud, le ciel sera voilé par des nuages élevés. Sur la Côte d'Azur et en Corse, le temps sera couvert, avec quelques pluies faibles ou ondées. L'après-midi, quelques timides éclaircies reviendront de l'Ile-de-France aux régions situées au nord de la Seine. De la Bretagne au Centre jusqu'au Nord-Est, il pleuvra faiblement, et ces pluies s'atténueront sur l'Ouest en cours d'après-midi. De la Vendée au Poitou jusqu'à la Bourgogne et à la Franche-Comté, les nuages seront abondants. De l'Aquitaine aux Alpes du Nord, il fera beau. Sur le pourtour méditerranéen, le ciel sera voilé. En Corse, où des orages locaux éclateront, il pleuvra modérément. La tramontane dégagera peu a peu le Golfe du Lion.

Les températures minimales iront de 6 à 8 degrés au nord-est, et de 9 à 11 degrés ailleurs, jusqu'à 17 degrés sur le pourtour méditerranéen. L'après-midi, le thermomètre marquera 17 à 20 degrés au nord, et 21 à 24 degrés au sud.

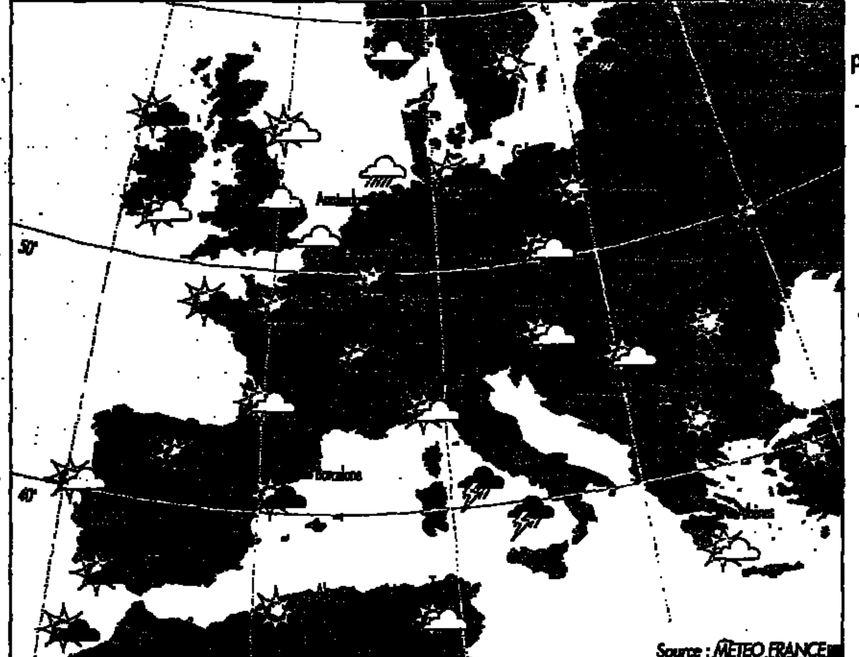
Vendredi, du Nord-Pas-de-Calais au Nord-Est jusqu'au lyonnais, les nuages et les éclaircies alterneront, avec un risque d'orage. De la Franche-Comté aux Alpes du Nord, le ciel sera couvert, avec un peu de pluie et de la neige au-dessus de 1 300 mètres. Dans le Massif Central, le ciel restera très nuageux. Des Alpes du Sud au pourtour méditerranéen et à la Corse, il fera beau, avec du vent, la tramontane soufflant à 90 km/h en rafales. Dans le reste du pays, les nuages et les éclaircies alterneront. Les températures maximales iront de 16 à 21 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 12 septembre vers 12h00

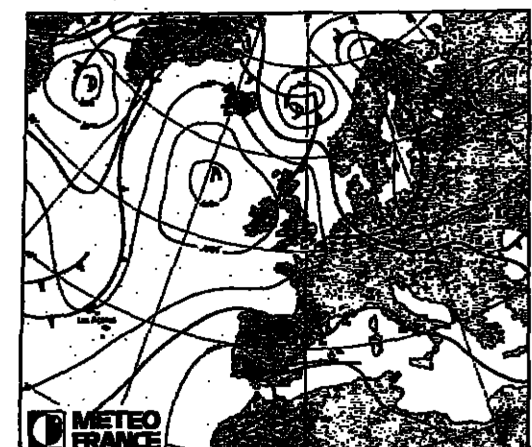




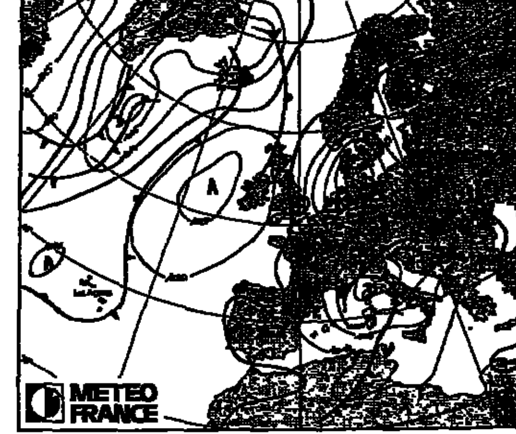


TEMPÉRATURES du 10 septembre maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	22/7	TOURS	22/13	CHICAGO	26/17	LISBONNE	26/17	PRETORIA	29/18
AJACCIO	25/13	LILLE	17/11	ÉTRANGER		COPENHAGUE	16/4	LONDRES	18/9	RABAT	25/16
BIARRITZ	20/12	LIMOGES	21/7	ALGER	25/19	DAKAR	30/25	LOS ANGELES	21/17	RIO DE JAN.	23/17
BORDEAUX	24/7	LYON	20/6	AMSTERDAM	16/10	DUBAI	38/30	LUXEMBOURG	16/10	ROME	25/12
BOURGES	21/8	MARSEILLE	25/14	ATHÈNES	28/19	DUBLIN	17/9	MADRID	22/14	SAN FRANC.	17/11
BREST	17/9	NANCY	19/12	BANGKOK	36/27	FRANCFORT	18/12	MARRAKECH	27/16	SANTIAGO	17/8
CAEN	16/11	NANTES	22/12	BARCELONE	24/15	GENÈVE	19/4	MEXICO	24/13	SÉVILLE	24/15
CHERBOURG	16/10	NICE	23/15	BELGRADE	18/8	HANOÏ	29/26	MILAN	22/8	ST-PÉTERS.	13/8
CLERMONT-F.	19/3	PARIS	20/13	BERLIN	16/8	HELSINKI	9/7	MONTRÉAL	21/17	STOCKHOLM	11/2
DIJON	20/8	PAU	23/9	BOMBAY	31/24	HONGKONG	32/27	MOSCOU	8/7	SYDNEY	19/8
FORT-DE-FR.	31/24	PERPIGNAN	24/11	BRASILIA	25/17	ISTANBUL	23/16	MUNICH	16/10	TENERIFE	27/22
		POINTE-À-PIT.	28/23	BRUXELLES	17/10	JAKARTA	31/23	NAIROBI	23/14	TOKYO	25/20
		RENNES	20/11	BUCAREST	14/6	JÉRUSALEM	27/22	NEW DELHI	33/26	TUNIS	27/23
		ST-DENIS-RÉUNION	28/19	BUDAPEST	16/10	KIEV	14/8	NEW YORK	30/23	VARSOVIE	14/8
		ST-ÉTIENNE	20/4	BUENOS AIRES	20/11	KINSHASA	27/23	PALMA DE M.	25/21	VENISE	21/12
		STRASBOURG	21/12	CARACAS	28/23	LE CAIRE	30/20	PÉKIN	30/21	VIENNE	17/12
		TOULOUSE	24/9			LIMA	17/15	PRAGUE	14/9		



Situation le 11 septembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 13 septembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*
Réception à Versailles

LE PRÉSIDENT du gouvernement provisoire de la République française recevait hier chez le Grand Roi. De 18 heures à 21 heures, tout ce que Paris compte de diplomates et de délégués à la conférence de la paix se pressa dans le château de Versailles richement paré. Les invités descendaient de voiture devant le degré de la Cour de marbre, ornée de caisses d'orangers et de spahis en burnous.

M. et Mme Georges Bidault les accueillaient en haut de l'escalier de la reine dans l'antichambre du roi. Puis, par le salon de l'Œil-de-Boeuf d'où les balustrades avaient été retirées et à la porte duquel les grands maîtres du Quai d'Orsay attendaient les « entrées », on pénétrait dans la Galerie des glaces.

Des laquais « bleus » à perruque portant la livrée des gardes françaises conservaient au bas de chaque pilastre un garde-à-vous marmoréen ; un immense tapis de la *Savonnerie recouvrait les parquets.* Deux vastes buffets avaient été disposés le long des glaces, où des corbeilles de glaïeuls et de dahlias mariaient leurs chaudes corolles aux ors et aux stucs. Et les regards étaient séduits, qui s'échappaient par-delà les croisées entrouvertes sur les parterres aux grandes eaux et les couchants lointains du canal.

Des violons jouaient en sourdine un menuet de Lully quand des trompettes martiales annoncèrent les « Grands » du nouveau monde. A peine introduit, M. Byrnes alla chercher la quiétude du Salon de la paix. On aperçut alors M. Molotov se dirigeant d'un pas décidé vers le Salon de la guerre : ce n'était, Dieu merci, que pour se rendre à la chapelle, par le *chemin somptueux qu'empruntait* jadis le roi pour aller faire oraison.

Olivier Merlin
(12 septembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6907

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III					■				
IV				■				■	
V									■
VI	■					■			
VII								■	
VIII			■				■		
IX		■							
X					■				
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Au début de leur carrière, elles doivent apprendre à boucler. – II. On y trouve des gens qui sont attachés. – III. Pas énergiques. Un des maîtres de l'expressionnisme flamand. – IV. Actionnés. Bien ouverte. – V. Très clairs. – VI. Endroit où l'on peut taper. Mauvaise habitude. – VII. Pas plaqué. – VIII. Dans le décor. Moi, pour le psychologue. Cri d'horreur. – IX. Où il y a des fils qui pendent. – X. Civil quand on déclare. Sonne quand on part. – XI. On y reste quand on n'est pas bien. Une grande perche.

VERTICALEMENT

1. Est meilleure dans le haut. S'il est borgne, ne doit pas rêver aux étoiles. – 2. Saisir en remuant. Un métal dur. – 3. Pièce à détruire. Très suffisant. – 4. Qui a besoin d'un arrêt. Qui dit bien ce qu'il veut dire. – 5. En France. Dauphin, en Bretagne. – 6. Sur la Rhur. Archipel. – 7. Peut être assimilée à une poignée de mains. Est très collante. – 8. Ville du Nigeria. Note. Sur qui on peut compter. – *9. Frère de Caïn. Se remplit avec du liquide.*

SOLUTION DU N° 6906

HORIZONTALEMENT

I. Arguments. – II. Tentation. – III. Tue. Ag. – IV. Intention. – V. Siens. – VI. Est. Lear. – VII. As. Roussi. – VIII. Vert. – IX. Prestance. – X. Toisées. – XI. Emule. OP.

VERTICALEMENT

1. Attis. Ample. – 2. Réunies. – 3. Gnètes. Vêtu. – 4. Ut. Entresol. – 5. Mains. Ortie. – 6. Et. Lutas. – 7. Niaises. Néo. – 8. Togo. As. Cep. – 9. Sn. Narines.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 13 septembre

■ **LA BUTTE-AUX-CAILLES** (50 F), 10 h 30, sortie du métro Corvisart (Odyssée).
■ **LA NOUVELLE ATHÈNES** (50 F), 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Notre-Dame-de-Lorette (Paris passé, présent).
■ **LE VILLAGE DE PASSY,** 10 h 30 *(50 F + prix d'entrée), sortie du mé*tro Passy (Pierre-Yves Jaslet) ; 15 heures (45 F), sortie du métro Passy (Monuments historiques).
■ **DE SUFFREN** à La Bourdonnais (60 F), 11 heures, sortie du métro Ecole militaire, côté escalier roulant (La Parisienne).
■ **MARAIS :** le quartier de la place des Vosges (50 F), 11 heures et 15 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Claude Marti).
■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture flamande du XVIIe siècle, 11 h 30 ; *Le Cycle de saint Bruno,* de Le Sueur, 12 h 30 ; les Aphrodites du Louvre, 14 h 30 (Musées nationaux).
■ **DE SAINT-MÉDARD** au quartier Mouffetard (50 F), 14 h 30, devant la façade de Saint-Médard (Paris pittoresque et insolite).
■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).
■ **LES MACHINERIES DE LA TOUR EIFFEL** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, pilier nord devant le *buste d'Eiffel* (Pierre-Yves Jaslet).
■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).
■ **LE QUARTIER DES AMBASSADES** dans le 16e arrondissement (45 F), 14 h 30, sortie du métro Kléber (Le Passé simple).
■ **DU BAS MARAIS** à Saint-Louis-en-l'Île (50 F), 14 h 45, sortie du métro Saint-Paul (La Parisienne).
■ **AUTOUR DE LA PLACE DES ÉTATS-UNIS** (45 F), 15 heures, angle de la place des Etats-Unis et *de la rue Galilée (Monuments his*toriques).
■ **DES THERMES DE CLUNY** aux arènes de Lutèce (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, place Paul-Painlevé (Monuments historiques).
■ **MARAIS :** hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul *(Résurrection* du passé).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **NOUVELLE-ZÉLANDE.** Une grève des contrôleurs aériens néo-zélandais programmée la semaine prochaine pourrait entraîner l'annulation de tous les vols internationaux. – *(Bloomberg.)*
■ **SUISSE.** D'après une enquête de l'Office fédéral suisse de la statistique, les hôtels de faible capacité disparaissent du pays au profit d'établissements plus grands, mais le taux d'occupation diminue. Il est passé de 44 % en 1990 à 38,5 % l'année dernière. – *(AFP.)*
■ **CHINE.** Le rail souffre de la concurrence en Chine. Lors de la fête du nouvel an lunaire, qui donne lieu chaque année au déplacement de dizaines de millions de Chinois, les réservations de billets de train ont enregistré une baisse de 4,7 % par rapport à l'année précédente. En revanche, les autoroutes et les liaisons aériennes ont vu leur fréquentation augmenter respectivement de 4,5 % et 21 %. – *(AFP.)*
■ **ALGÉRIE.** La compagnie Air Algérie, qui a suspendu ses liaisons avec Paris pour protester contre la décision d'Aéroports de Paris de transférer ses activités d'Orly à Roissy-Charles-de-Gaulle, a fait un retour sur le tarmac de l'aéroport du Bourget, *samedi 7 septembre. Du* fret et une dizaine de passagers ont embarqué à destination d'Hassi Messaoud à bord d'un Boeing 737 affrété par une société pétrolière. – *(AFP.)*
■ **RUSSIE.** La compagnie scandinave Scandinavian Airlines System a ouvert lundi 9 septembre une ligne Stockholm-Arkhangelsk, en Russie. Après Moscou, Saint-Pétersbourg et *Kaliningrad, Arkhangelsk est la qua*trième ville russe desservie par SAS qui effectue la liaison en deux heures et demie, trois fois par semaine. – *(Bloomberg.)*
■ **FRANCE.** L'aéroport de Bâle-Mulhouse a enregistré, en juillet, une baisse de 4 % de son trafic passagers, par rapport au même mois de l'année dernière, la chute du trafic charter (– 21 %) infléchissant la hausse du trafic sur les lignes régulières. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation *sur minitel*	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde *est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.*

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg. 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

CINÉMA Un jeune cinéaste indépendant américain a signé avec *Bienvenue dans l'âge ingrat* un portrait décapant de la société américaine, récompensé au Festival américain de Sundance et récemment à Deauville. ● AUTRE RÉVÉLATION, la réalisatrice polonaise Dorota Kedzierzawska, dont le film *Les Diables, les diables* a mis cinq ans avant de sortir en France. ● CLINT EASTWOOD vient de terminer le tournage de son nouveau film, dont il partage la vedette avec Gene Hackman, Scott Glenn et Ted Harris.







Chronique d'une « survie » dans la classe moyenne américaine

Bienvenue dans l'âge ingrat. Agée de douze ans, Dawn n'est pas belle et personne ne l'aime. Sur ce scénario simple, Todd Solondz, un rescapé de Hollywood, a bâti un tableau cruel et drôle sur l'enfance

EST-CE sa tête qui est minuscule, surmontée d'une mèche de cheveux en forme de point d'interrogation, ou bien ses lunettes à montures noires qui sont gigantesques ? Il y a quelque chose de disproportionné chez ce garçon de trente-six ans, qui a grandi dans le New Jersey et auquel Hollywood a ouvert les bras avant de le rejeter violemment et, du moins le croyait-il, définitivement. Trop doué, trop nul. La carrière de Todd Solondz commence ainsi.

En 1985, *Schatt's Last Shot*, le troisième des courts métrages qu'il a réalisés dans le cadre de New York University Film School attire sur lui l'attention de l'industrie hollywoodienne. Un premier contrat pour l'écriture de trois films avec la Fox, puis un second, identique, avec la Columbia. Puis, en 1989, la chance de pouvoir écrire et réaliser son propre film. Une chance qui tourne au cauchemar. « *Une expérience épouvantable*, affirme-t-il d'une voix douce. *Le scénario n'était pas prêt, moi non plus, mais je n'ai pas su refuser, en me disant que cette chance serait peut-être unique et qu'un miracle pouvait toujours se produire. Comment dire non lorsqu'on vous propose 1 million de dollars pour réaliser un film ? Ce fut une catastrophe et, en plus, je détestais le titre qu'ils lui avaient donné.* »

Il aurait voulu qu'il s'intitule *The Young and the Hopeless* (« le jeune et le désespéré »), le distributeur a préféré *Fear, Anxiety and Depression*. Peur, anxiété et dépression, tout un programme pour un comédie, dont Todd Solondz est, de surcroît, l'interprète principal. Echec sur toute la ligne, le scénariste-réalisateur-acteur pense en avoir terminé avec le cinéma.

Il songe à partir en Afrique ou en Asie au sein des Peace Corps et devient finalement professeur d'anglais pour étrangers, des Russes surtout. Mais le cinéma le rattrape, par l'intermédiaire d'une avocate et amie, qui affirme pouvoir réunir l'argent nécessaire à une nouvelle production.

« SEULEMENT S'ÉVADER »

Solondz sort alors de ses tiroirs un scénario écrit pour se remettre de la déception causée par son premier film. « *Jamais je n'aurais investi mon propre argent sur le projet, mais d'autres y croyaient suffisamment. Je me suis donc lancé, fort du sentiment qu'il n'existait aucun film américain traitant réellement de l'enfance. On se souvient de* Los Olvidados, *de* Jeux interdits, *des* 400 Coups *ou de* Pixote, *mais pas d'un seul film américain. Tous ces films ont de surcroît en commun de décrire une situation sociale difficile, voire épouvantable. Or je voulais parler de la classe moyenne, des enfants qui n'ont aucun problème de survie, qui veulent seulement s'évader. D'abord de chez eux, puis de l'école, puis du New Jersey. Leur vie est déterminée par la certitude que tout ira mieux lorsqu'ils seront ailleurs.* »

Pour trouver les acteurs de *Bienvenue dans l'âge ingrat*, il a hanté chaque week-end, pendant plusieurs semaines, les supermarchés du New Jersey. Heather Matarazzo lui a d'abord semblé trop belle pour le rôle de Dawn, avant qu'il ne comprenne que, pour que les spectateurs s'intéressent à elle, il ne fallait pas qu'elle paraisse repoussante. Ses costumes ont été choisis en conservant toujours à l'esprit que Dawn s'habille à la fois comme sa mère le souhaite (elle n'est encore qu'une petite fille) et comme elle croit devoir le faire pour devenir « populaire » (mais elle se trompe systématiquement).



DESSIN MARC TARASKOFF

Heather Matarazzo, la jeune interprète de Dawn, personnage principal du film de Todd Solondz

SUCCÈS COMMERCIAL

« *Je ne voulais pas que l'on rie d'elle*, justifie-t-il, *mais que l'on soit complice de ses propres efforts. Car, après tout, le film est l'histoire d'une survie.* » L'histoire, aussi, mais comme tous les films, d'une série de compromis : « *Le tournage ramène à davantage de modestie, il faut modifier, renoncer à certaines scènes, à certains décors. Pourtant, le scénario n'a pratiquement pas bougé, et il n'y a pour ainsi dire eu aucune improvisation, juste quelques répliques changées pour des raisons techniques. Il faut seulement savoir que la notion de contrôle absolu n'existe pas.* »

La suite s'est révélée surprenante. Le Grand Prix du Festival de Sundance en 1996, un accueil triomphal au Festival de Berlin, où le film était pourtant présenté dans une section parallèle, puis un beau succès commercial en Amérique : « *Le film est sorti le même jour que* Mission impossible *: une façon de dire aux gens qu'ils pouvaient voir les deux.* » Aujourd'hui, Todd Solondz ne sait pas encore ce que sera son prochain film. « *Toutes les portes sont ouvertes, mais il faut choisir la bonne. Comme je me suis déjà trompé une fois, je prends mon temps.* »

Pascal Mérigeau

Terrifiant portrait d'un vilain petit canard

Film américain de Todd Solondz. Avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Eric Mabius, Matthew Faber. (1 h 27.)

Tableau de famille, sur fond de valse de Chopin. La famille est moyenne, l'interprétation musicale plus encore. La caméra avance lentement pour cadrer le visage souriant de Dawn, douze ans. Le mouvement dure le temps du générique, puis Dawn se met en marche. Jupe à fleurs et corsage rose, encombrée d'un plateau-repas, elle cherche une place. Au réfectoire de son collège, mais pas seulement, puisque personne, jamais, nulle part, ne veut d'elle. Pourquoi ? Parce qu'elle est laide. Aussi bête que cela, mais pas autant que le reste.

Le reste ? Un frère sérieux à mourir, clarinettiste médiocre qui ressemble déjà plus à son père qu'aux gamins de son âge et ne caresse d'autre rêve que d'entrer dans une bonne université. Un petite sœur qui danse en tutu rose devant la maison familiale et a déjà parfaitement assimilé la règle du jeu, qu'il s'agisse d'occuper la meilleure place devant la télévision ou de s'assurer les bonnes grâces de papa et maman. Vingt-sept kilos d'hypocrisie et de conformisme.

Et Dawn dans tout cela ? Dawn, tout le monde la hait. C'est vrai qu'elle n'est pas terrible, avec ses lunettes et sa grosse bouche. Mal fagotée de surcroît et maladroite avec les uns et les autres. Humiliations, déceptions et injustices lui sont promises, dont Todd Solondz dresse le détail méthodiquement, avec une pugnacité et un entêtement qui, souvent, ressemblent à de la hargne.

TERRIBLEMENT DRÔLE

Relancé par quelques riffs de guitare bien appuyés, le rythme est soutenu et aucune cruauté n'est épargnée. Pas plus celles, nombreuses, dont Dawn est la victime que les quelques-unes dont elle se rend coupable. *Bienvenue dans l'âge ingrat* est l'histoire d'une gamine qui cherche sa place dans le monde. Une place qui n'existe pas, et qu'elle ne peut pas même inventer. Il lui faut accepter, se soumettre et, comme les autres, partir en chantant pour Disneyworld. Le voyage n'a rien d'excitant, mais l'aidera à composer un dossier scolaire présentable. Ça se passe comme ça dans le New Jersey.

Ça se passe comme ça et ce devrait être sinistre. Mais non, c'est drôle, terriblement drôle. Et on ne rit pas de Dawn, de ses malheurs et de ses erreurs, mais de situations qui ressemblent forcément, d'une façon ou d'une autre, à celles que chacun a pu connaître, riche ou pauvre, moche ou beau. On rit parce que l'enfance, même paisible, même sereine en surface, s'apparente toujours à un enfer.

Solondz compose ainsi, comme en filigrane, un terrifiant portrait d'une société américaine fondée sur la bêtise et l'inculture, au sein de laquelle Dawn fait figure de vilain petit canard. Non qu'elle soit forcément plus intelligente que la moyenne, ni plus lucide ni moins perméable aux préjugés stupides. Elle est seulement plus seule, et son désir d'intégration se heurte à cette solitude qui la rend pathétique par instants, bouleversante souvent, cruellement drôle toujours.

P. M.

Alain Tanner s'en va-t-en guerre

Fourbi. Le metteur en scène suisse reprend le flambeau allumé avec « La Salamandre »

Film suisse d'Alain Tanner. Avec Karin Viard, Jean-Quentin Chatelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier. (1 h 54.)

Drôle de titre pense-t-on d'abord. Drôle de film se dit-on ensuite. Le mot est en tout cas bien choisi, dont la double définition correspond parfaitement au propos de l'œuvre. *Fourbi*, c'est à la fois le barda du soldat Alain Tanner qui part en guerre contre l'ordre du marketing et de la « communication », et la défense d'un foutoir innommable qui a bien du charme : le monde. En 1971, ce dispositif avait donné *La Salamandre*, avec Bulle Ogier dans le rôle de Rosemonde. Un quart de siècle plus tard, Tanner revisite son propre film à l'orée du XXIe siècle sans changer pour autant de bannière : la résistance est à l'ordre du jour.

Motif : une chaîne de télévision privée parrainée par un nabab américain de l'alimentation canine achète à Rosemonde, une modeste serveuse, un pan tragique de son existence (le meurtre d'un homme qui voulait la violer) dans le but d'en faire une série. Kevin, le producteur, engage Paul, un écrivain désargenté, pour scénariser la chose. Mais Rosemonde, après avoir empoché l'avance, ne veut plus parler. Paul fait alors appel à Marie, une amie comédienne au chômage, pour lui tirer les vers du nez. Contre toute attente, les alliances finiront par se renverser, et Tanner fera triompher les affinités humaines (et sociales) sur les rapports contractuels et la logique du profit.

Entraîné par l'énergie débordante de Karin Viard, le film bondit comme un chien fou, fait concerter en scènes brèves actions et discours parallèles (jeu de rôles imbécile, répétition des *Femmes savantes*, analyse économique du prix d'une bouteille de Coca-Cola...), et confie à une caméra en mouvement la tâche proprement cinématographique de lier les personnages. On pourra reprocher au film un aspect un peu brouillon, un volontarisme excessif et la simplification des personnages et situations qui en découlent. Il n'en conserve pas moins un charme aigrelet et une réelle efficacité. Et à sa manière, il participe à une réhabilitation du politique auxquelles quelques autres fictions récentes (*Etat des lieux*, *Les lendemains qui chantent*, *La Croisade d'Anne Buridan*...) ont aussi apporté leur pierre.

Jacques Mandelbaum

Quand passent les gitans

Les Diables, les diables. Ce premier film, présenté à Cannes en 1991, révèle une cinéaste polonaise au style très affirmé

Film polonais de Dorota Kedziezarwska. Avec Justyna Chwedoruk, Grzegorz Karabin, Monika Niemczyck, Danuta Szaflarska. (1 h 26.)

La beauté des images frappe d'emblée. Une beauté très concertée, très construite, où les cadrages et les lumières sont explicitement choisis, et qui pourtant touche à quelque chose de concret, de matériel. Autant que l'histoire qu'il raconte, le film sera l'histoire de ce jeu entre naturel et apprêt, entre force et artifice. L'affrontement ne concerne pas uniquement l'aspect visuel, mais l'ensemble de la mise en scène : la bande-son, économe de dialogues et riche de suggestions auditives, le montage, la construction narrative, l'interprétation.

Dans un village polonais, au début des années 60, arrive une troupe de gitans. Le redoublement du titre suggère combien ils ne sont pas regardés de la même manière par tous. Pour les enfants et les adolescents, ils représentent une fascinante étrangeté, pour les adultes – les parents, le curé – un dangereux voisinage. Les voyageurs, à la fois amicaux et réservés, se tiennent à l'écart sans repousser qui s'approche, sans s'opposer vraiment à qui les rejette. La réalisatrice chorégraphie lentement ces mouvements de désir et d'esquive, d'hostilité frustrée et d'agression, les conflits de génération au sein du village en même temps que les trajets entre maisons et roulottes. Si le conflit central du film concerne les imaginaires opposés des habitants, *Les Diables, les diables* a l'élégance de ne pas faire des gitans un simple prétexte, mais de leur accorder leur place. Un sentiment de péril, aux franges du fantastique, s'exhale de l'écran, et marque la réussite de ce premier film à l'austérité revendiquée.

Les Diables, les diables date de 1991, année de sa présentation à Cannes par la Semaine de la critique. Il aura fallu cinq ans pour découvrir une jeune cinéaste de talent, venue d'un pays où ces spécimens ne pullulent pas. Entre-temps, Dorota Kedziezarwska a réalisé *Les Corneilles*, qui sortira en France la semaine prochaine, et qui confirme amplement les espoirs suscités par son premier long.

Ces films seront accompagnés des courts métrages, déjà fort intéressants, de cette réalisatrice née à Lodz il y a trente-neuf ans, issue de la pépinière qu'est l'école de cinéma de sa ville natale, et dont on n'est pas surpris d'apprendre qu'elle y a été l'élève de l'auteur du *Manuscrit trouvé à Saragosse* et de *La Clepsydre*, Wojciech Has. Il reste à souhaiter que, malgré la faiblesse des moyens promotionnels dont elle dispose, cette découverte d'un des trop rares talents dans le cinéma contemporain d'Europe de l'Est ne passe pas inaperçu.

Jean-Michel Frodon

Faux riches et vrais oisifs

L'Elève. Un film impeccable d'Olivier Schatzky. Trop impeccable ?

Film français d'Olivier Schatzky. Avec Vincent Cassel, Caroline Cellier, Jean-Pierre Marielle, Caspar Salmon. (1 h 32.)

L'Elève est un film ambitieux. Adaptation d'un texte complexe d'Henry James, il prétend exprimer des sentiments mêlés et contrastés, à travers un récit éclaté dans l'espace et dans le temps, donc peu propice à une dramatisation scénaristique. Située à la fin du XIXe siècle, dans une grande variété de décors, l'histoire exigeait un important effort de reconstitution. Ce travail de production, décoration, costumes, mais aussi photographie, premier outil de restitution d'une atmosphère, a été remarquablement exécuté : *L'Elève* est un film impeccable sur ce plan. Tellement impeccable que l'on en vient trop vite à ne plus voir que cela, assourdi et étouffé, de surcroît, par l'insupportable commentaire musical mis en place par Romano Musumara.

Une distance se crée ainsi avec les personnages, que la mise en scène se révèle incapable de réduire. C'est en spectateur lointain que l'on assiste à la lente dégradation d'une famille de faux riches, vrais oisifs, bientôt escrocs, avec en parallèle l'implication grandissante d'un jeune précepteur (Vincent Cassel, parfois un peu trop raide) auprès d'un élève trop doué, trop attachant (Caspar Salmon, dirigé de manière monocorde).

Quelques élipses intempestives, un certain manque de profondeur dans l'approche des personnages (le couple que forment Caroline Cellier et Jean-Pierre Marielle est en décalage avec la tonalité d'ensemble), le caractère trop souvent impersonnel de la réalisation, tout accrédite le sentiment qu'Olivier Schatzky est passé à côté de son sujet. D'autant que la logique du récit est trahie, en même temps que la lettre et l'esprit du roman, par une conclusion sottement « optimiste ». Subsistent pourtant çà et là, comme en creux, suffisamment de traces pour que le film inspire moins l'ennui que la déception.

P. M.

La quadrature du cercle familial

Mes doubles, ma femme et moi. Une performance d'acteur servie par les effets spéciaux

Film américain de Harold Ramis. Avec Michael Keaton, Andie MacDowell (1 h 50).

Parmi les sujets de rigolade des Américains à l'égard des Européens, en général, et des cinéphiles français, en particulier, figure, en bonne place, le goût que ces derniers professent pour Jerry Lewis. Le dévastateur (et subtil sous la grimace) génie comique célébré dans les revues et les ciné-clubs d'ici passe le plus souvent pour une aberration pure outre-Atlantique, où le Zinzin d'Hollywood est tenu pour un chansonnier de deuxième catégorie, au mieux un efficace animateur de Téléthon. Il est d'autant plus curieux de vérifier un retour plus ou moins avoué d'une inspiration lewissienne dans le cinéma américain. Les facéties de Jim Carey en Ace Ventura lui rendent un hommage direct, quoique tacite. Explicitement, Eddie Murphy reprend le scénario de *Dr Jerry et Mister Love* pour son *Professeur Foldingue*. Mais le plus sûr héritier est sans doute Harold Ramis, qui signait, en 1993, l'étonnant *Un jour sans fin*. Il revient avec un nouveau film s'inscrivant délibérément dans la même veine.

Sous son titre calamiteux (en français), il s'agit des tribulations d'un dénommé Doug, chef de chantier dans une petite entreprise californienne du bâtiment, trop surmené pour s'occuper convenablement de sa femme, bien que ce soit Andie MacDowell, et de ses enfants. Un savant fou lui propose la solution : se dédoubler. Par les vertus des effets spéciaux électroniques, un Doug *bis* va donc désormais travailler d'arrache-pied, tandis que le vrai s'occupe de la maison. Comme les tâches domestiques le lassent également, pourquoi pas un numéro trois ? Tandis que Doug s'en va mener une vie oisive, les clones de la première génération s'avisent à leur tour de se faire dupliquer : le dernier avatar est un débile débloquant à plein tube. Comme il se doit, tout tournera mal, puis finira bien.

GAGS INVENTIFS

L'un des mérites du film est, à la différence de ces productions qui exposent leurs tours de force informatiques comme principale qualité, de faire rapidement oublier la performance technologique qui permet à Michael Keaton de jouer – brillamment – quatre rôles. Les gags inspirés par la situation sont souvent inventifs, une pointe de folie se dessine parfois au détour des dialogues, la rivalité sexuelle qui s'instaure entre le modèle et ses duplicatas est traitée sans ce moralisme qui plombe d'ordinaire les productions américaines grand public. Dans le registre de la comédie tout-terrain, *Mes doubles, ma femme et moi* est donc une honnête réussite. Elle déçoit pourtant les espoirs suscités par son sujet, et par le précédent film du réalisateur.

Il y manque la dinguerie et peut-être aussi la tristesse fondamentale qui dynamitaient les réalisations de Lewis. Ramis réussit la plupart de ses scènes, mais elles restent disjointes, le film n'étend ses ailes que pour aussitôt les replier, sans parvenir à cette accumulation qui fait les déflagrations majeures. Et la morale du film dévie peu à peu : parti pour porter un regard joyeusement critique sur la parcellisation de l'individu, le scénario se replie sur un éloge de la famille, du bon sens et des valeurs les plus sûres de l'ordre établi. Au lieu de s'en prendre à l'aliénation, comme il l'annonçait, il devient la mise en cause de toute complexité, choisissant le camp du simplisme le plus confortable.

Jean-Michel Frodon

Harold Ramis, un burlesque contemporain nourri aux œuvres de Tati

***MES DOUBLES**, ma femme et moi* est sorti aux Etats-Unis à la même période que *Professeur Foldingue*, avec Eddie Murphy, et *The Cable Guy*, avec Jim Carrey. Son réalisateur, Harold Ramis, est issu des magazines humoristiques (le *National Lampoon*) et du cabaret. Ayant débuté dans la série télévisée (*Drôle de couple, Jours heureux*), deux de ses (co)scénaristes, Lowell Ganz et Babaloo Mandell, n'hésitent pas, en outre, à remettre au goût du jour certains classiques, du côté de la comédie « idiote ». *« Si, à mes débuts, j'avais le sentiment d'innover, je penserais plutôt, à présent, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil,* dit Harold Ramis, *que j'ai déjà tout vu. Jim Carrey ? Nous avons déjà eu les trois Stooges et Jerry Lewis. »*

L'anglais emploie plusieurs termes pour « idiot ». « *Dumb* » implique une imbécillité grasse et contente d'elle-même. Plus léger, « *silly* » se rapproche de « bébête », « tête en l'air ». « *Goofy* » ajoute une composante lunaire et gaffeuse, clownesque. *« Je n'emploie pas le mot* "dumb" *de façon péjorative,* poursuit Ramis, *mais plutôt pour définir un style. La comédie burlesque telle que la pratiquaient les frères Marx était astucieuse, intelligente, élégante. Celle des Stooges donnait délibérément dans le* "dumb", *"genre" ayant désormais pignon sur rue dans la comédie américaine. Quand on parle de "comédie française contemporaine", nous autres Américains pensons surtout à* La Cage aux folles *et aux films de Francis Veber, dont nous ne cessons de faire* des remakes. *J'ai cinquante-deux ans, je me suis nourri aux œuvres de Jacques Tati. J'adore son sens des personnages, j'admire sa patience dans la construction d'un univers, mais il ne fait plus référence. Nos comédies se plient, elles aussi, à la loi de la concurrence ; elles vont systématiquement à la pêche au public. Si celui-ci ne rit pas trois fois par minute, le film est considéré comme un échec. D'où un usage parfois exagéré de la "réplique qui fait mouche". »*

« TOUT S'ACCÉLÈRE »

Par opposition au cinéma européen, français en particulier, qui, selon lui, ne forcerait jamais la note, Ramis considère que le comique américain témoigne d'*« une rage de séduire, donc, ouvertement, de faire du fric, désormais trop âpre. On a envie de leur demander de se calmer un peu, d'accorder plus de crédit au public »*. Le réalisateur souligne également l'impact de la télévision : *« Tout s'accélère. Les gens comprennent plus vite, c'est le bon côté. Ils se désintéressent tout aussi vite, c'est le mauvais. Le rythme MTV joue même sur les conventions républicaine et démocrate... Ceux qui font des films aujourd'hui ont grandi avec la télé ; le changement neurologique de l'appréhension culturelle est irréversible. Je me demande souvent comment réagirait Galilée s'il regardait la télévision. Il serait probablement horrifié par la manière dont les images sont agencées... »*

Harold Ramis se veut désormais en marge de cette tendance dominante : *« Il m'est arrivé de faire des "films-foutoirs", dont le seul but consistait à faire rire, à tout prix, par tous les moyens. Alors que, comme* Un jour sans fin, Mes doubles, ma femme et moi *se rapproche des comédies classiques, où le dialogue filait très vite, et de manière apparemment spontanée. Soit un cinéma plus proche du théâtre, reposant sur le comique de situation et les dialogues plutôt que sur le visuel. Un récent sondage montrait que le nombre de gens qui rejoignent des associations diminue. On n'y adhère que s'il suffit d'envoyer de l'argent, la véritable participation est en chute libre. De même, le public se porte de plus en plus vers des formes de distractions individuelles. On joue seul, se réfugiant plus volontiers dans le fantasme et dans l'imaginaire. »*

Cette évolution menace-t-elle le cinéma comme expérience collective ? *« Non, elle est irremplaçable. Mais ce phénomène influe sur la manière d'écrire et de réaliser une comédie. »*

Propos recueillis par Henri Béhar

Clint Eastwood achève le tournage d'un thriller politique

Il interprète et réalise « Absolute Power », avec Gene Hackman en président scandaleux

LOS ANGELES
de notre envoyé spécial

Nichés Nichés Nichés au carrefour de Santa Monica Boulevard et de Las Palmas, à quelques pas du Formosa, vieux café au passé délicieusement douteux, les studios Warner d'Hollywood comptent parmi les plus vénérables de la capitale du cinéma américain. Les murs portent encore les empreintes de l'âge d'or, certains vieux machinos se souviennent y avoir croisé Bette Davis et évité Jack Warner. Interdits aux visiteurs, les plateaux 3 et 4 sont occupés par *Absolute Power* (« Pouvoir absolu »), le nouveau film de Clint Eastwood, produit par Castle Rock. Gene Hackman et Scott Glenn sont partis la semaine dernière, Judy Davis a fini hier. En ce cinquantième jour de tournage, Clint Eastwood, cinéaste efficace et économe, a onze jours d'avance sur son planning. Un record.

Il règne toujours sur un plateau en fin de tournage une atmosphère particulière. Les pur-sang flairent déjà l'écurie, on travaille très vite, sans geste inutile. Dans un coin, Ed Harris, assis sur un tabouret, change imperceptiblement de position pour les besoins d'une séance photo. Sur la gauche, une équipe de télévision se met en place pour les interviews qui constitueront le *press-kit* électronique. Trois décors sont encore dressés. Au centre, une maisonnette basse de plafond, un peu secrète : celle du gentleman-cambrioleur qu'incarne Eastwood. A gauche, dans la pénombre, une équipe démonte silencieusement une structure de bois qu'elle remplace par un mur de (faux) ciment.

A droite, bordant une aire fortement éclairée, une rangée de fauteuils vides indique que c'est ici que l'on tourne. Le *director's chair*, le siège réservé à Clint Eastwood, est un poème : les « vide-poches » sont de véritables sacoches de cavalier, la toile traditionnelle de la chaise pliante est une véritable selle de cuir, portant le nom de son occupant gravé en lettres mi-anglaises mi-western. Cette relique est un cadeau d'Eddie Aiola, son accessoiriste depuis plus de vingt ans. Dans l'appartement très « profession libérale » que constitue le troisième décor, Eastwood chorégraphie une scène où, suivi d'une caméra Steadicam (dotée d'un mécanisme qui évite les vibrations tandis que l'opérateur se déplace), il parcourt les pièces de sa démarche de grand fauve aux aguets.

ÉBATS INTERDITS

Tiré d'un thriller se déroulant dans les milieux de la politique, le scénario d'*Absolute Power* est signé William Goldman, auteur notamment de *Butch Cassidy et le Kid*. Avec lui *« nous constituons une société d'admiration mutuelle. Mais nous n'avions jamais travaillé ensemble »*, dit Eastwood, se posant à peine sur sa selle. Dévalisant l'appartement washingtonien d'un « faiseur de présidents », le cambrioleur qu'il interprète découvre au fond d'un coffre-fort une glace sans tain donnant sur une chambre à coucher. C'est de là que le vieux notable (E. G. Marshall) observe les ébats de sa jeune épouse. Un des amants de la dame n'est autre que le président des Etats-Unis (Gene Hackman), qui aime faire l'amour à la rude. Au cours d'une séance plus *hard* que prévu, il assassine la dame avec un coupe-papier.

Les services secrets (Scott Glenn, Dennis Haysbert) s'empressent d'étouffer l'affaire et d'effacer toute trace, mais, dans leur précipitation, ils oublient le coupe-papier, récupéré par le cambrioleur. Lorsque après la découverte du cadavre il voit à la télévision le président et le notable s'élever contre « le-caractère-odieux-de-ce-crime-abominable », l'hypocrisie de leur prestation lui fait monter la moutarde au nez : il envoie une photo du coupe-papier à la Maison-Blanche, celle-ci atterrit sur la table du chef du personnel, Judy Davis.

Gene Hackman président ? *« Pour incarner un président dans une telle situation, il fallait un acteur de poids et d'autorité, et il les a, peut-être plus que tout autre dans le cinéma américain*, affirme Eastwood. *Et puis je suis superstitieux, Gene m'a porté chance »* – il était son partenaire dans *Impitoyable*, qui valut à Eastwood son premier Oscar. Dans le livre, les personnages principaux appartiennent au plus haut cercle politique. *« Mais il leur arrivait de disparaître sans qu'on sache trop pourquoi, puis de réapparaître à la fin. Dans un film, c'est plus difficile, il faut suivre certains fils conducteurs ; c'est ce que Goldman a rectifié. »* De même a-t-il développé le rapport – tendu – entre le cambrioleur Eastwood et sa fille Laura Linney, jeune avocate liée à l'officier de police Ed Harris. Libéré de sa séance photo, celui-ci rejoint Eastwood et Linee dans l'« appartement » de cette dernière. Mise en place, répétition des gestes, des silences, des phrases courtes, souvent murmurées.

H. Bh.

LES ENTRÉES À PARIS

■ **Rien que des nouveautés américaines**, cette semaine, si on excepte le discret film portugais *Coupé court*. En écho au Festival de Deauville, sans doute. Trois films enregistrent des résultats satisfaisants : *Professeur Foldingue*, dans son immense circuit de 55 salles, prend aisément la tête du box-office dans la capitale, avec 154 000 entrées. A 57 000 dans 22 salles, *Fargo* est un succès, *Les Hommes de l'ombre* s'en tirent honorablement à 22 000 amateurs devant 16 écrans. Echec, en revanche, pour *Décroche les étoiles*, malgré Depardieu, Gena Rowlands et Cassavetes fils (16 000) et pour *Pluie de roses sur Manhattan* (4 000).

■ **La carrière des films en continuation** est tout aussi contrastée. Bien que passé de 39 à 50 salles, *Hommes, femmes : mode d'emploi* perd la moitié de son public en deuxième semaine, à 69 000 (total : 205 000). L'autre « grosse sortie » de la semaine dernière, *Dernière Danse*, déjà mal partie, s'effondre avec seulement 18 000 partenaires (total : 60 000). Beau succès, en revanche, pour *Les Voleurs*, toujours vaillant à 34 000 en troisième semaine, et qui franchit ainsi le cap des 200 000 entrées. Deux superproductions hollywoodiennes se maintiennent : *Rock*, qui passe la barre des 400 000 en sixième semaine, et *Twister*, à 367 000 en trois semaines.

■ **La fréquentation globale continue à bien se porter**, avec un solde positif cette semaine par rapport à la période correspondante de 1995 de quelque 60 000 entrées. Mais la proportion entre productions françaises (32 %) et américaines (56 %) est, depuis le début de l'été, moins favorable qu'au premier semestre.

J.-M. F.

★ *Chiffres : Le Film français.*

LES AUTRES NOUVEAUX FILMS

TIN CUP
Film américain de Ron Shelton. Avec Kevin Costner, Rene Russo, Don Johnson, Cheech Marin. (1 h 45.)

■ Bien qu'il ait été en fin de compte évité (du point de vue financier), le désastre présumé de *Waterworld*, surnommé « Kevin's Gate », avait quelque peu terni l'aura de Kevin Costner au box-office. Son film suivant ne pouvait que servir d'examen de passage. Pour se rétablir, la star revient à des valeurs sûres : le réalisateur Ron Shelton et le parfum d'un *Bull Durham*, sexe et base-ball, transposé (à peine) dans l'univers du golf. Triangle amoureux sur fond de links, Susan Sarandon remplacée par Rene Russo, naguère utilisée de façon décorative, mais révélant ici un potentiel comique, et Don Johnson en champion de golf. Ici comme là, l'entraîneur Costner est un joueur plus ou moins ivrogne et déchu, mais ne le restera pas longtemps.

Sexe et golf, le cocktail se consomme sans douleur, même si on ignore tout du monde des greens. Amorcé sur un ton country-blues (jolie bande-son), Costner réussit son rétablissement. Comme dans *Bull Durham*, il ne lésine pas sur le charme et le sous-entendu – et avoue à la psychothérapeute Rene Russo qu'il a « *une cargaison de démons intérieurs* ». Il n'est pas interdit de se laisser séduire par ce film-flirt. *H. Bh.*

LES VICTIMES
Film français de Patrick Grandperret. Avec Vincent Lindon, Jacques Dutronc, Karin Viard, Florence Thomassin. (1 h 34.)

■ D'abord une mécanique. Une de celles imaginées par Pierre Boileau et Thomas Narcejac, et sur lesquelles des maîtres comme Clouzot *(Les Diaboliques)* et Hitchcock *(Vertigo)* bâtirent des chefs-d'œuvre du genre. Dans *Les Victimes*, un jeune éditeur (Vincent Lindon), amoureux fou d'une jeune femme (Florence Thomassin) mariée à un brillant ingénieur (Jacques Dutronc), se trouve au cœur d'un jeu de dupes auquel il ne comprend rien. Sa jolie maîtresse le fait tourner en bourrique, il est fatigué, il a trop chaud (quelle idée, aussi, de se promener au Maroc en veste de velours côtelé), il a le vertige, il traîne la patte, il se tord la cheville, il accepte les propositions les plus idiotes, quand il ne les sollicite pas. Bref, ce garçon fait tout ce qu'il faut pour se mettre dans le pétrin et s'applique ensuite à ne pas en sortir.

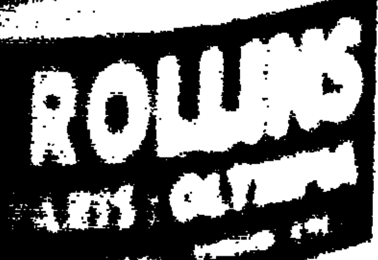
Que Vincent Lindon lui prête sa mine de chien battu accentue l'artificialité de l'intrigue : comme au tableau noir, le film expose la mécanique, qui devient sa seule raison d'être. Il y a bien quelques touches d'humanité, apportées surtout par Karin Viard (impossible de définir son rôle sans gâcher un suspense déjà vacillant), mais elles ne peuvent empêcher la machine de tourner en rond. *P. M.*

REVUE

CINÉMACTION
Numéro 80. 223 pages, 150 F.

■ Ce trimestriel dirigé par Guy Hennebelle et Monique Martineau propose depuis bientôt vingt ans des dossiers thématiques originaux sur le cinéma et la télévision, labourant souvent des champs laissés en friche (cinéma des régions, cinéma homosexuel, cinéma de l'émigration...). La dernière livraison, intitulée « Christianisme et cinéma », ne fait pas exception à la règle et s'inscrit dans la lignée de deux anciens numéros, « Cinéma et judéité » et « Le film religieux ». Sur le rôle pionnier de l'Eglise dans l'enseignement du cinéma, sur les diverses incarnations du Christ à l'écran, ou sur l'œuvre de quelques réalisateurs (Rossellini, Bresson, Buñuel, Cavalier, Rohmer...), on trouvera ainsi de solides articles, sous la plume de Marcel Béguin, Claude Beylie, Michel Estève ou Joël Magny.

Pour autant, ce numéro n'a pas su éviter tout à fait la tentation du plaquage conceptuel. Il ne tient pas non plus l'une des promesses contenues dans son éditorial : tenter de penser l'accord de nature subsumé (notamment par Régis Debray) entre le christianisme et le cinéma. Il contient, pour finir, cette scandaleuse insinuation de Paul Warren (universitaire québécois et ancien jésuite), stigmatisant la vision du Christ par Hollywood en ces termes : *« La vie et la passion de Jésus-Christ deviennent, dans la plupart des cas, l'occasion idéale pour les exploitants de l'industrie (souvent des producteurs juifs) de consolider et de tester à la fois le pouvoir des clichés cinématographiques. »* Vous avez dit cliché ? *J. M.*



Tumultes et troubles de croissance au 21e Festival international du film de Toronto

TORONTO
de notre envoyé spécial

L'art du Festival de Toronto a toujours consisté à panacher le *glamour* (galas avec cortège de stars) et la recherche (section « Découverte »), la fiction et le documentaire (section « Real to Reel »), les films plus fragiles qu'ils n'en ont l'air (« Présentations spéciales »), le sérieux et le délirant (« Midnight Madness »), le cinéma d'aujourd'hui et de partout ; outre « Perspectives Canada », consacrées à la production locale francophone aussi bien qu'anglophone, un coup de projecteur est donné à la cinématographie d'un pays particulier, cette année le Vietnam. Un « Gros plan » est enfin consacré à un cinéaste, en l'occurrence le Portugais Joao César Monteiro pour cette vingt et unième édition du festival.

Depuis 1995, deux nouvelles sections ont été créées : l'une est vouée au cinéma africain, « Planet Africa », et la seconde, « Dialogues », offre à une personnalité du cinéma de présenter le film de son choix. Ainsi, Jean-Luc Godard introduit *Talking to Strangers*, de Rob Tregenza (Etats-Unis, 1987) et *Blinkity Blank*, de Norman McLaren (Canada, 1955). Ainsi Mira Nair « défend » *La Bataille d'Alger*, de Gillo Pontecorvo, Olivier Assayas *L'Argent*, de Robert Bresson, Claire Denis *Sweet Sweetback's Baadasssss Song*, de Melvin van Peebles, Peter Greenaway *L'Année dernière à Marienbad*, d'Alain Resnais, Arthur Penn *Jules et Jim*, de François Truffaut.

PARADOXE

Marathon de trois cents films environ sur dix jours (du 5 au 14 septembre), le Festival a rempli son contrat. De Whoopi Goldberg à Gérard Depardieu en passant par Faye Dunaway, Al Pacino, Kevin Spacey, Anjelica Huston, Cher, Demi Moore, Gena Rowlands et Liv Tyler, les stars sont arrivées à l'heure : les studios californiens utilisent Toronto comme rampe de lancement de leurs produits. *« La langue étant commune*, dit un directeur de festival, *les Américains se sentent ici comme chez eux. »* (La formule ne fait pas toujours plaisir aux Canadiens.) Les sorties s'y font en même temps qu'à New York et Los Angeles. La population torontoise résoud une sorte de paradoxe : elle est représentative du public nord-américain tout en étant plus ouverte et plus cinéphile. Dès l'ouverture de la location, la plupart des séances affichent complet. Revers de la médaille : une certaine rigidité de fonctionnement. Malgré la multiplication des projections réservées à la presse et à l'industrie, la frustration a monté parmi les journalistes et, surtout, les acheteurs potentiels. Mais cette attention particulière portée au public se conçoit. Toronto-métropole est constituée d'un chapelet de communautés ethniques solidement implantées qui ont accès, pendant dix jours seulement, à des films présentés dans leurs langues respectives. Les films coréens ou tamouls n'étant presque jamais distribués au Canada, on croise dans les files d'attente des gens qui ne vont jamais au cinéma le reste de l'année.

Les retombées sont enrichissantes. Non seulement les minorités renouent avec leur propre cinéma, elles découvrent aussi celui d'autres minorités, dont les préoccupations socio-politiques sont parfois similaires. Le chemin n'est pas sans dangers. Le choix par le festival de consacrer son « Coup de projecteur » au cinéma du « Vietnam, hier et aujourd'hui » l'a entraîné dans une controverse divisant la communauté vietnamienne même. Les uns soutenant le festival (Société vietnamienne des pionniers du cinéma et de la télévision), les autres (Comité pour les droits de l'homme au Vietnam) qualifiant cette programmation *« d'image déformée* [à des fins de] *propagande »* et appelant au boycottage, tout en reconnaissant n'avoir pas vu l'ensemble des onze films présentés.

« CELUI QUI RACONTE »

Autre tendance mise en lumière par le festival, le nombre impressionnant de premiers films réalisés par des acteurs : près d'une vingtaine. Certains ont fait le circuit des festivals comme *Bastard out of Carolina*, d'Anjelica Huston, et *Looking for Richard*, d'Al Pacino, à Cannes, *Trees Lounge*, de Steve Buscemi, et *Albino Alligator*, de Kevin Spacey, à Deauville. D'autres affrontaient le public pour la première fois : Kevin Bacon *(Losing Chase)*, Matthew Broderick *(Infinity)*, Emilio Estevez a dirigé son père Martin Sheen *(The War at Home)*, Tom Hanks Liv Tyler *(The Thing You Do !)* et Cher a coréalisé *If These Walls Could Talk* avec Demi Moore et Sissy Spacek.

Al Pacino met son *Richard* un peu à part : *« Le projet s'est développé de manière organique, c'était entreprendre une aventure sans savoir – ni s'en soucier – si elle verrait jamais le jour. »* Il a financé le projet de sa poche. *« Ça me donnait plus de liberté. »* Kevin Spacey parle d'un syndrome commun à tous les acteurs, *« le désir de savoir si on est capable d'être, au moins une fois, celui qui raconte une histoire »*. D'ailleurs, ajoute-t-il, rappelant l'âge des acteurs passés à la réalisation, *« c'est un plongeon qu'on effectue après une carrière plus ou moins longue ; et ceux d'entre nous qui ont beaucoup pratiqué le théâtre ont l'habitude de mettre la main à toutes les pâtes »*. Il souligne aussi que tous ont choisi de faire des films personnels, à petit budget. Faye Dunaway confirme le propos, annonçant son intention de passer elle aussi à la réalisation : *« D'abord par le court-métrage ; c'est économiquement plus prudent ; mais surtout, la nouvelle est un genre littéraire dont je suis fervente. »* Gérard Depardieu aurait déjà donné son accord. Ce n'est pas le privilège de tout le monde, mais tout le monde n'est pas Faye Dunaway.

Henri Béhar

Un Festival pour rouvrir Sarajevo au cinéma

LA FONDATION Obala organise jusqu'au 18 septembre le premier festival de l'après-guerre dans la capitale bosniaque, où une « préfiguration » s'était déroulée, en 1995, malgré l'encerclement serbe.

Les organisateurs ont choisi trois axes. Une sélection de récents films d'auteur, tels Lars von Trier, Arnaud Desplechin, Sharunas Bartas, Wong Kar-wai, Olivier Assayas, Aki Kaurismaki ou Raoul Ruiz. Sous l'intitulé « Hits », un assortiment de grands succès américains auxquels le public bosniaque pourrait ne pas avoir accès dans un avenir proche – *Twister, L'Effaceur, Mission impossible, Le Bossu de Notre-Dame...* – entre lesquels s'est faufilé *Fargo*, des frères Coen. Un hommage à la Cinémathèque française, qui présente un florilège de titres, de *La Passion de Jeanne d'Arc*, de Dreyer, à *Liberté la nuit*, de Garrel, en passant par *L'Atalante, Espoir, A bout de souffle, Jules et Jim, Playtime* ou *Série noire*. Le 14 septembre se tiendra une table ronde consacrée au cinéma français, à l'organisation de laquelle *Le Monde* est associé.

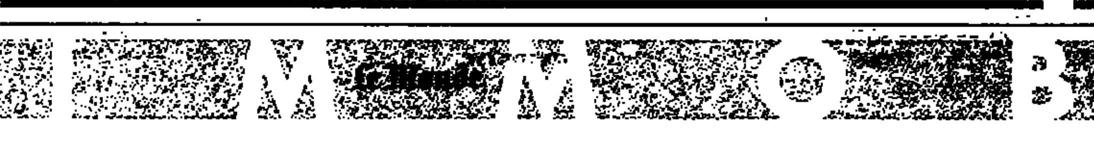
Lettre d'Amérique

La course aux Oscars a commencé à Hollywood, qui fait donner ses ténors. Place aux « grands » personnages, aux « grands » thèmes, aux « grandes » œuvres. Côté littéraire, sont convoqués Henry James (*Portrait de femme*, de Jane Campion), Michel Tournier (*Le Roi des aulnes*, de Volker Schlöndorff), Thomas Hardy (*Jude*, de Michael Winterbottom) et, bien entendu, Shakespeare (trois fois, dont le *Hamlet*, de Kenneth Brannagh). De l'Art ? Portrait, dit-on, peu flatteur du peintre, *Surviving Picasso*, de James Ivory, y pourvoira – et positionnera Anthony Hopkins comme candidat à l'Oscar du meilleur acteur. De l'Histoire ? Passant à la réalisation, l'acteur Matthew Broderick retrace, dans *Infinity*, la vie de Richard Feynman, physicien qui, se joignant à l'équipe de Robert Oppenheimer, mit au point la bombe atomique. Dans *Michael Collins*, de Neil Jordan, Liam Neeson incarne le dirigeant de l'IRA (Lion d'or à la Mostra de Venise). De l'Histoire encore ? Evita Peron mise en chair par Madonna, en images par Alan Parker et en musique par Andrew Lloyd Webber *(Don't Cry For Me, Argentina)*. De la petite histoire contemporaine ? Avec *The People vs. Larry Flynt*, Milos Forman détaille les démêlés entre le directeur de la revue *Hustler* (aujourd'hui défunte) et la censure (toujours bien vivante). Il n'est pas exclu qu'une petite controverse l'aide à tenir la route jusqu'aux nominations en février 1997. *H. Bh.*

Lettre des Pays-Bas

D.R.

La polémique autour des archives de l'un des rares cinéastes néerlandais à avoir accédé à la reconnaissance internationale remonte à 1990. Un an après la disparition du cinéaste, la veuve et collaboratrice d'Ivens, Marceline Loridan, créait une fondation au nom de son époux. Bien qu'installé en France depuis 1957, et malgré les ennuis avec son pays d'origine que lui ont valu ses films – notamment *Borinage* (1934), sur l'échec d'une grève des mineurs en Belgique, et *Indonesia Calling* (1946), qui confirme son engagement au côté des communistes contre la politique colonialiste de La Haye –, il avait déposé une partie de ses archives au Musée du film d'Amsterdam. En septembre 1990, sa veuve demande à la nouvelle directrice, Hoos Blotkamp, de les conserver en vue d'un transfert ultérieur à la Fondation. Le moment venu, Marceline Loridan constate que *« des documents ont disparu »*, raconte Eugène Geldof, directeur de la Fondation. Réponse du musée : *« Nous n'avons fait que reprendre les pièces qui nous appartenaient. »* Ces documents sont stockés dans un entrepôt de Lelystad, près d'Amsterdam... Les « embûches » ont empêché la Fondation de réaliser ses objectifs : favoriser la circulation du travail de Joris Ivens, créer un point de rencontre pour les cinéastes, et stimuler le tournage de films documentaires. Du coup, le conseil pour la culture refuse le versement sur quatre ans de 280 000 florins de subventions (environ 850 000 francs), condition de sa survie. *Alain Franco*




IMMOBILIER

VENTES

APPARTEMENTS

1er arrondt

PONT-NEUF réc. stand. s/rue et jard., rare 3/4 p. à rafr., 91 m², park. 43-35-18-36

4e arrondt

QUAI BETHUNE
s/Seine, parfait état 145 m², 2 chambres d'une rare élégance exclusivité. J. Caris 43-29-45-07 ou 07-32-66-59

MARAIS, SAINT-PAUL
116 m² en duplex + balcon. Soleil, rue et jardin dernier étage. 47-00-77-27

5e arrondt

PANTHÉON pdt ét. élevé 6 p., 155 m², balc., chf. indiv. charges min. 43-35-18-36

PARIS 5e, duplex, ancien, de caractère, dernier étage, 90 m² env., 2 000 000 F. IP - 48-85-13-33

6e arrondt

VAVIN très beau P.-de-T. 5e, asc., vue dégagée 3/4 p. gd balc., soleil, 2 700 000 MEL : 43-25-32-56

ND-des-Champs p. de t. 4 p. 5e, asc., balc. sud, à voir 2 600 000. MEL : 42-84-28-28

7e arrondt

Boulevard Latour-Maubourg. **STUDETTE** 3e ét., calme, soleil, asc. 320 000 F. 40-47-67-82

CHAMPS-DE-MARS
140 m², dble réception, 3 ch., ét. élevé, asc., vue. 230 m², duplex, dernier ét., terrasse, vue, park. Tél. : 43-59-14-05

ROUSSELET 4 P. 100 m², ét. élevé, asc., sur jardin. 43-59-14-05

9e arrondt

Mº CADET, 860 000 F
110 m² à rénover (RC + 1er Immo Marcadet. 42-51-51-51

Ste-Cécile, à sais., bel anc. magn. 2 p., 43 m² (séj. 21), balc., soleil, calme, ch. min. 43-35-18-36

10e arrondt

République (près de) Imm. pdt parfait état 120 m², 5 p. + serv., 4e ét. cuis. équip., balc. 2,2 MF. 07-48-02-79 ou 42-39-20-39 (ap. 20 h.)

11e arrondt

Près hôpital Saint-Antoine
MAISON LOFT
GD SÉJ. 3 CHAMBRES calme sur verdure, beaucoup de charme, 2 900 000 F. Serge Kayser - 43-26-43-43

Proche **RÉPUBLIQUE** loft 120 m² amén., gd stand., haut. s/plafond 4 m, très calme, s/valeur, cause mutation, 1 950 000 F. 07-56-20-44

PROCHE NATION
surface brute de béton, 65 m², poss. 3 p., dernier ét., vue imprenable, asc., park. sous imm., poss. terrasse, Digicode, gardien, 780 000 F. 07-56-20-44

14e arrondt

Pr. Denfert stdg stud., 33 m², 590 000 F
Denfert, bel, anc., 2 p., 40 m², 680 000 F
Vavin, 2 p., 30 m², 660 000 F
Montparnasse, studio, 29 m², park, 698 000 F. 43-35-18-36

DENFERT-ROCHEREAU. 3 p. à saisir 3e ét., calme, bon état. 875 000 F. Syndic. 40-47-67-82

Près rue d'Alésia, 3 p., 3e ét., calme, 850 000 F. Immo Marcadet - 42-51-51-51

15e arrondt

R. DE VAUGIRARD, 3 P. bel imm. haussmannien, 6e ét. asc., 800 000 F. A saisir FEAU LA BOURDONNAIS. 47-05-50-36

Rue Viala. Studio agréable, verdure bel imm. anc. calme, soleil. 350 000 F. Syndic. 40-47-67-82

16e arrondt

AUTEUIL. CHAMBRE DS QUARTIER
calme. Idéal étudiant ou investisseur. 4e ét., tt confort 225 000 F déduction fiscale poss. 2 500 F/f'an. 97-46-37-16

MAISON DE LA RADIO. Avenue de Versailles. Studio 23 m² ds imm. bourgeois, 7e ét., asc. calme. Prix : 380 000 F 4 200 F/f'an. 97-46-37-16

ARGENTINE
Pdt. Standing. Tple réception 3 chbres service, 186 m² 1er ét. mixte. 3 650 000 F STIL : 53-34-00-88

17e arrondt

LEMERCIER. Tr. cl. 86 m². Dble récept., 2 ch., 1,3 MF CPD. 46-22-29-74

PROCHE CITÉ DES FLEURS
2/3 p., 53 m² env., calme, clair, imm. ravalé, ét. élevé, 750 000 F. Tél. : 07-56-20-44

18e arrondt

2 p., 54 m², 690 000 F Mº J.-Joffrin, imm. récent Immo Marcadet. 42-51-51-51

3 p. 60 m², 840 000 F, refait neuf, Mº J.-Joffrin. Immo Marcadet - 42-51-51-51

Mº Château-Rouge, 2 p., 40 m², confort, 440 000 F. Immo Marcadet - 42-51-51-51

Proche Mº LAMARCK-CAULAINCOURT, r.-d.-c., 50 m² env., clair, calme, park. en loc. 750 000 F. 07-56-20-44

BON 18e ATEL. ART. 90 m² + mezz. + 50 m² s/sol, hauteur s/plafond 5 m., park. en loc. 400 F/mois. Prix : 1 350 000 F. Tél. : 07-56-20-44

19e arrondt

2 P., 45 m², 620 000 F Cité des Sciences imm. 1990 Immo Marcadet. 42-51-51-51

20e arrondt

GAMBETTA 60 m² jolie maison en duplex + atelier, verdure, charme, 1 070 000 F. 47-00-77-27

HAUTS-DE-SEINE 92

F3 standing, 68 m² à Antony ds résidence calme. Ttes commodités. Séjour, 2 ch. cave. Pkg, balcon. Etat refait neuf. 719 000 F (expert. 750 000 F) 08-22-46-27 ou 44-87-89-86

COURBEVOIE
A saisir bel appt. dble living + 3 ch. soleil. Pkg, 1 300 000 F CPD : 46-22-29-74

Boulogne. Mº Jean-Jaurès. 2e et 3e, calme et clair, duplex, 50 m², cuis. amér., séj./ch., s.d.b., W.C. 706 000 F. 47-45-55-53

Ile de la Jatte. 3 p., 78 m², 2e, balcon, 2 ch., cuis. éq., s.d.b., W.C. Cave, 2 boxes. 2 150 000 F. 47-45-55-53

Ile de la Jatte. 2 p., de 50 m², 5e ét., asc., séjour, cuis., s.d.b., W.C., ch. Cave, parking. 1 050 000 F. 47-45-55-53.

Part. vend appart. 630 000 F Clichy-sous-Bois, 4e etdern. ét., 91 m², dont loggia, 8 m² couverte, entrée, séj. dble, 3 ch., cuis. équipée, s.d.b., w.c., cellier, porte blindée, park. fermé, interph., raval. 96, parc au pied de l'imm. M. TORAL - 60-28-05-75

PROVINCE

A VENDRE Dans exc. **SENIORIE A TROYES** appt. de + de 100 m². Salle à manger-salon, 2 chambres, 2 s. de b., 1 W.C., grd balcon. Contacter M. Ph. JONQUET, 13, rue P.-Dubois, 1000 a TROYES. Tél. : 25-82-65-65

LOCATIONS

OFFRES

PARIS

PARIS 20e arrdt, 2 P. contiguës + balcons, 7e étg asc., clair, calme, douche kitchenette, 3 100 F HC Tél. : (16) 21-33-74-44

PARIS 20
Métro Ségur Chambre ensoleillée, équipée et meublée 7e étage, ascenseur kitchenette, douche, wc Branchement téléph., câble 2 800 F TCC. Part. à part. 45-07-92-61

XVe PROCHE MONTPARNASSE,
100 m² au dixième et dernier ét., 2 grds balc., grande luminosité, pas de vis-à-vis, un double living, deux chambres au calme sur jardin privatif, une s. de b., une salle d'eau, toilettes séparées, nomb. placards, une cave, un box fermé. 11 000 F, charges comprises. 45-66-56-65. Part. à part.

17e PORTE MAILLOT
Imm. moderne. Gd studio. Cuisine, bain, cave, pkg. 4 500 F CC. PAP. 48-25-49-46

PARIS 20e. Studette
9 m² + balcon ascenseur, clair, calme 1 600 F. – (16) 21-33-74-44

Exceptionnel vue s/parc Montsouris, 3e, asc., 80 m2 env. atelier avec mezzanine chbre, cuis., bains, 9 800 F + ch. DVI - 44-18-07-07

17e PORTE MAILLOT
Imm. moderne. Gd studio. Cuisine, bains, cave, pkg. 4 500 F CC. PAP. 48-25-49-46

GAMBETTA. Studio, 38 m². Gd balc. stand. Bon état. 3 280 + ch., 43-61-88-36.

NON MEUBLÉES

Propriétaire loue face à la Sorbonne, Studio 18 m2, 5e étage, asc. porte blindée, poutres appar., balcon, double vitrage, kitchenette équipée, salle de bain, chauffage et eau chaude par immeuble, repeint à neuf, 3 300 F c.c. Tél. : 43-47-57-91 pour R.-V.

LOCATION

DEMANDES

DE CIRCOURT ASSOCIÉES
Recherchons appartements meublés de qualité, pour clientèle internationale
47-53-86-38

EMBASSY SERVICE
43, avenue Marceau – 75008
Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST Paris VIDES et MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

VIDES

DEMANDES

INTER PROJETS rech. sur Paris et Est parisien volumes atypiques, à louer ou à vendre. IP 42-83-46-46

APPARTEMENTS

ACHATS

CABINET KESSLER 78 Champs-Elysées, 8e recherche de toute urgence, beaux appts de standing, petites et grandes surfaces, évaluation grat. sur dem. 46-22-03-80/53-77-67-09

Rech. Urgent 100 à 120 m² PARIS paiement comptant chez notaire. 48-73-48-07

MAISON

A 2 mn Deauville, maison 120 m² habitable face mer, cuis. équipée, jardin 300 m². Sous valeur 660 000 F. Tél. : 07-56-20-44

ENTREPRISES

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50

DOMAINES

A vendre Côte-d'Or, VIGNE 6 HA Bourgogne htes côtes-de nuits avec récolte. BRISAC-DIJON : 80-30-21-62

VIAGERS

Libre St-Mandé près Mº, Imm. gd stand., 5 P., 5e ét., soleil, hme 68 ans, 1 350 000 F + 7 000/mois Viagers Cruz 42-66-19-00

BRUXELLES (Belgique)

Investissement AAA

Vente publique en une seule séance le 22 octobre 1996 d'un magnifique terrain de 31a 05ca idéalement situé au coeur du quartier des Communautés Européennes *(Ilôt Comines-Froissart : rue Belliard et chaussée d'Etterbeek).*

Possibilité de construire un hôtel de ± 14 000 m².

Renseignements : 1er Comité d'Acquisition
avenue Louise 245 B 1050 Bruxelles - Fax : 19 32 2 6410557.

PROPRIÉTÉS

Rech. gd manoir ou maison bourgeoise, 20 ha mini. Si possible ruisseau Nord Lisieux, direction Deauville. Tél. : 31-61-17-00

(72) SARTHE proche **LE MANS**
ferme à rénover sur 4 500 m² de terrain en lisière de forêt 1,7 MF cause mutation Sud. Urgent : 07-56-20-44

HOTELS PARTICULIERS

NEUILLY SAUSSAYE hôtel part. 1930 – 320 m² ascenseur, jardin, terrasse LARGIER – 42-65-18-83

TROCADÉRO
Rare, hôtel part. pierre de t. 400 m², jardin 80 m². LARGIER – 42-65-18-83

VILLA MONTMORENCY rare sans vis-à-vis, maison de maître 500 m2 + parc, garages - 45-62-04-99

RÉGIONS

92. Issy-les-Moulineaux mairie, 3/4 pièces, 5e étage, asc., clair, 6 700 F, libre octobre. Tél. : 43-54-38-47

LES ANNONCES CLASSÉES DU « MONDE »

IMMOBILIER
Tarifs : Professionnels
130 F/HT la ligne

Particuliers
LOCATION
603 F/TTC 5 lignes 2 parutions

VENTE
904 F/TTC 5 lignes 3 parutions

La ligne comprend 25 caractères, signes et espaces compris.

Tél. : 44-43-77-40
de 9 heures à 19 heures du lundi au vendredi

EMPLOI
Tarifs : offre
210 F/HT la ligne

demande
55 F/HT la ligne

PROPOSITIONS COMMERCIALES
400 F/HT la ligne

AGENDA
130 F/HT la ligne

Tél. : 44-43-76-03 ou 44-43-77-34



Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Étoile 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix.

TRAV. DOM.

Trait. texte sur Micro Rapports/Thèses/Mémoires Bilingue anglais. Travail soigné et rapide. Tél. : 34-28-73-38 (7 j/7).

ASSOCIATIONS

Atelier d'écriture Elisabeth BING 10, rue Boutebrie 75005 Paris WE, sensibilisation septembre Nouveau programme sur simple appel : 40-51-79-10

COURS D'ARABE
Ts niv. jour, soir. Sam. extensif, semi-intensif Insc. AFAC 42-72-20-88

EMPLOI

OFFRES

BANQUE PARIS FILIALE GROUPE EUROPÉEN, RECHERCHE
ADJOINT AU DIRECTEUR DEPT INTERNAT.
pour l'assister dans mark. conception nouveaux produits/analyse et présentation opérations financières (entreprises-entités publiques-risques pays), montage juridique et administratif des opérations. Profil : jeunes diplômés école sup. de commerce ou équivalent (maîtrise ou 3e cycle/gestion option finance) avec ou sans expérience. Anglais/grec courants.
Env. C.V. au Monde Publicité sous nº 9032 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

CLIO RECHERCHE
DES COLLABORATEURS
de formation historique ou artistique pour guider ponctuellement des voyages culturels
Env. C.V. avant le 31 oct. au 34, rue du Hameau 75015 Paris

Pour renforcer son équipe d'étude Agence d'urbanisme de la région angevine recherche un Urbaniste expérimenté (H/F) : Il intégrera un atelier chargé de gérer les évolutions de POS de 35 communes, dont 28 du district de l'agglom. angevine. Expér. réelle permettant une opérationnalité imméd. exigée. Poste de chargé d'études à pourvoir à compter du 1er novembre 1996. Adresser ou faxer vos candidatures à M. le Président, Aura, 83, rue du Mail, 49100 Angers ou 41-86-72-05, avant le 30 septembre 1996

ORGANISME DE FORMATION recherche pour Bordeaux
UN FORMATEUR
en droit public et synthèse déplacements à prévoir. Envoyer CV + photo sous nº 9037 Au Monde Publicité 133, av. des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08

Coll. Lycée privé rech. immédiatement PROF FRANÇAIS Exp. et qual. Env. CV à : Cheare Thora, 1, rue Henri-Turot, 75019 Paris 42-39-01-68 ou 42-06-53-71

URGENT Lycée technique Montplaisir cherche pour fin sept. 96
PROFESSIONNEL DIPLOME BTS
avec années ancienneté pour enseigner ds section prothèse-orthèse. Tél. : (16) 75-82-18-18 Fax : 75-55-27-86

IMPORTANT COMITE D'ENTREPRISE RECHERCHE
RESPONSABLE SECTEUR ENFANCE JEUNESSE
Poste maîtrise, à pourvoir rapid. Sal. de base 11 100 F. Descr. comp. du poste au (16) 91-10-73-67

DEMANDES

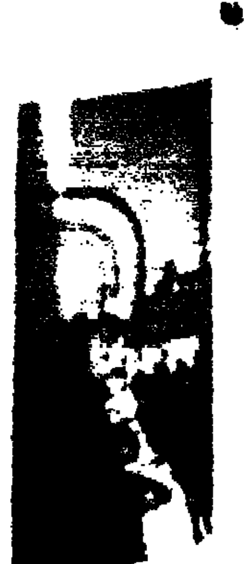
ARCHITECTE D'INTÉRIEUR
Célibat. 31 ans, PARIS 12e, 2/3 ans exp. Bac D, BTS assist. tech. ing. Diplôme ENSAD, 1 an école ROUEN. DPLG, maîtrise PC (windows) Mac (cl. works), initiation TOPAEC (2D/3D)/PC, Début. possédant clé log. ARC + (3D)/PC Anglais : lu, parlé, écrit, permis VL. Accepte dessin tradition. ou PC/MAC pour ARCH. DPLG propose entretien/CV sur R.d.v. cherche situation stable mi ou plein temps, dispon. de suite, lieu travail Paris/périph. Tél. à Mme Jung 43-40-76-26. FAX : 43-45-17-51.

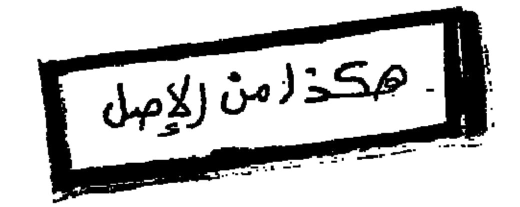
INGÉNIEUR 50 ans Arts et Métiers, Sup'Aéro, exp. direction générale rech. poste consultant ou direction en Chine ou autres pays Asie. Parle chinois, anglais, allemand. Durée 1 à 5 ans Tél. (16) 97-32-82-01 Fax 97-05-90-66

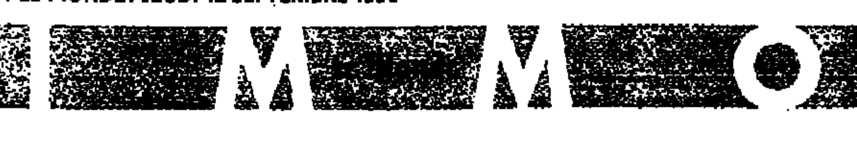
Directeur Qualité dans SSII, expert en méthodologie, auditeur ICA, consultant ISO 9000, étudie toutes propositions Tél. (01) 30-60-03-00 Fax 01-30-60-99-59

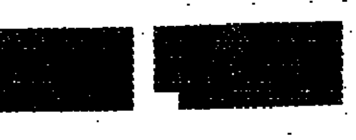
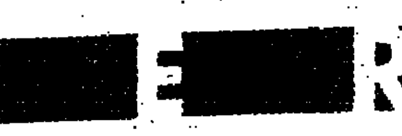
H. 43 a. bonne culture génér., exp. diverses,ch. emploi désespérément. Etud. ttes propos. Tél. : 46-74-53-94

Ing. conseil en organisation réf. associations et institutions disponible, mobile. Tél. : (1) 42-28-85-29





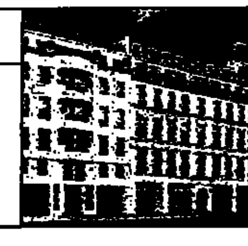


IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

LE MARCHÉ - LES CONSEILS DE LA FNPC



VOTRE ACQUISITION DANS LE NEUF :
PROFITEZ DE DEUX MESURES ENCORE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1996

SI, AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1996 :

- vous vendez des parts de Sicav de capitalisation pour acheter ou faire construire votre résidence principale ou secondaire, vos plus-values seront exonérées, quel que soit le montant des parts de Sicav, à condition qu'elles soient totalement réinvesties dans l'immobilier avant le 28 février 1997 ;
- vous effectuez une demande de prêt au titre du PEL (Plan d'Epargne Logement) vous pouvez bénéficier d'une majoration de 20 % des droits à prêt qui peut s'appliquer soit sur le montant du droit à prêt, plafonné à 600.000 francs, soit sur l'allongement de la durée de remboursement.

ET N'OUBLIEZ PAS LA NOUVELLE MESURE D'AMORTISSEMENT FISCAL D'UN BIEN IMMOBILIER LOCATIF NEUF AUJOURD'HUI EN VIGUEUR.

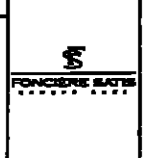
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS ADHÉRANTS A LA FNPC, FÉDÉRATION NATIONALE DES PROMOTEURS-CONSTRUCTEURS.

PARIS RIVE DROITE

2e arrondissement

Vivienne Opéra
49/51, rue Vivienne.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 4 pièces.
Prix : 25.200 F le m² moyen.

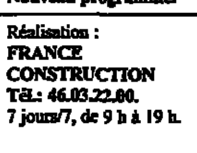
Au cœur du quartier de la Bourse et de l'Opéra, à quelques pas de Drouot, là où le prestige des arts s'associe au dynamisme des affaires, se dresse l'élégante façade de Vivienne Opéra. 31 appartements, confortables et lumineux, du studio pied-à-terre à l'appartement familial de 5 pièces. Ils sont accessibles par un hall particulièrement raffiné.
Bureau de vente sur place 49 rue Vivienne, Paris 2e.
Tél. : 45.49.52.52

FONCIÈRE SATIS

10e arrondissement

Résidence Saint-Martin
61, rue Bichat.
Nouveau programme.

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.80.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.




Téléphonez tout de suite au 46.03.22.80 pour faire partie des privilégiés !
Profitez des nouvelles mesures Périssol.
18.900 F le m² moyen, hors parking.

Une superbe résidence de 28 appartements seulement, du studio au 5 pièces, à proximité du Canal Saint-Martin et de l'Hôtel du Nord. Une architecture raffinée pour une belle façade au cachet parisien, avec de nombreux balcons ou terrasses orientés plein sud. Prestations particulièrement soignées. Label Promotelec Confort-Plus.
Bureau de vente : angle rue Bichat et Quai de Jemmapes ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.



19e arrondissement

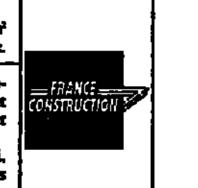
L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier.
A toute proximité des Buttes-Chaumont à découvrir absolument !

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél.: 46.03.22.80.
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Profitez des nouvelles mesures Périssol.
Du studio au 5 pièces avec parking en sous-sol. 18.800 F le m² moyen hors parking et dans la limite du stock disponible.

Le calme d'une petite résidence de charme de 24 appartements seulement à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : nombreux balcons et terrasses, vue sur un beau jardin intérieur.
Bureau de vente : 3, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h.



20e arrondissement

Villa Gambetta
Appartement témoin

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 4 pièces.
20.000 F le m² moyen.

Située à 200 mètres de la place Gambetta et de son métro et à quelques pas seulement de la rue des Pyrénées, la Villa Gambetta vous propose une grande diversité d'appartements de caractère, souvent prolongés de terrasse, balcon ou jardin.
Bureau de vente et appartement témoin ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et le mercredi.
Tél.: 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

PARIS RIVE GAUCHE

14e arrondissement

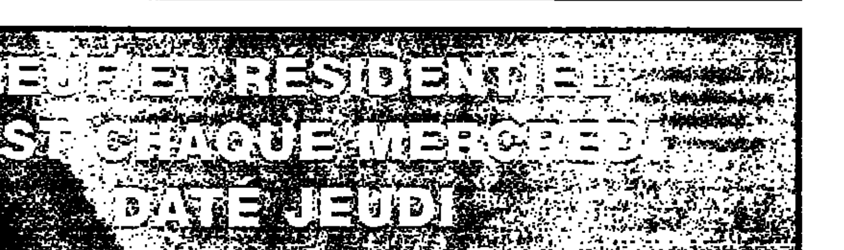
Proche Alésia
Avenue du Général Leclerc.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.

Du 2 pièces au 4 pièces duplex.
21.000 F le m² moyen.

Dans le quartier animé et agréable d'Alésia, 4 appartements neufs en étages élevés bénéficiant d'une vue dégagée.
Livraison : immédiate.
Renseignements et vente : tél. 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS



PARIS RIVE GAUCHE (suite)

14e arrondissement (suite)

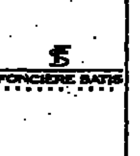
Closerie-Montparnasse
Rue Froidevaux.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 3 pièces.
25.800 F le m² moyen.

Entre Montparnasse et Denfert-Rochereau dans l'une des rues les plus cotées de Montparnasse.
Quelques appartements ont une vue dégagée sur tout Paris.
Livraison : 1er trimestre 1997.
Renseignements et vente : tél. 45.49.52.52.



15e arrondissement

Résidence Villa des Arts
19, rue Fizeau

Réalisation :
Groupe GET
65, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél.: 01.47.66.70.70.



Du studio au 5 pièces.
21.000 F le m² moyen.

A proximité immédiate du square Georges Brassens.
Les 36 appartements de la Résidence Villa des Arts bénéficient d'un environnement calme, d'une orientation sud-ouest, de larges balcons et terrasses.
Plans intelligents et prestations haut de gamme.
Bureau de vente sur place au 20, rue Fizeau, ouvert tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h (jeudi de 14 h à 19 h).
Tél.: 42.50.45.00.



16e arrondissement

62, rue Saint-Didier

Réalisation :
SEFIMA
40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
N° Vert : 05.33.59.00.



33 appartements. Du studio au 5 pièces. 29.500 F le m² moyen.
Ex.: 5 pièces 138,80 m², 2e étage 3.990.000 F hors parking.

Entre Victor-Hugo et Trocadéro, au cœur de l'un des meilleurs quartiers du 16e arrondissement, à deux pas de la rue de la Pompe et du lycée Janson-de-Sailly, 2 petites résidences neuves. De belles prestations pour de très beaux appartements. Parking en sous-sols. Renseignements et vente : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h, sauf dimanche. 40, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris - N° Vert: 05.33.59.00.



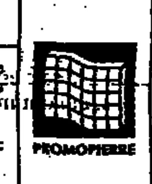
76, rue du Ranelagh

Gestionnaire et Commercialisateur :
PROMOPIERRE
10, place du Gal Catroux
75017 Paris
Tél.: 44.40.47.47
Fax: 44.40.47.80.



Du studio au 6 pièces.
35 appartements. A partir de 29.000 F le m².

Au cœur du beau 16e arrondissement, réalisation d'une opération de prestige comportant deux petits immeubles sur rue et jardins intérieurs.
Prestations de haute qualité.
Bureau de vente ouvert de 14 h à 19 h sauf dimanche : 83 rue du Ranelagh.
Tél.: 42.30.88.86.



RÉGION PARISIENNE

78 Maisons-Laffitte

Les Villas Longueil
Avenue de Longueil.

Réalisation :
FONCIÈRE SATIS
Groupe SUEZ
216, bd Saint-Germain
75007 PARIS
Tél.: 45.49.52.52.



Du studio au 5 pièces.
17.500 F le m² moyen.

Une diversité d'appartements de qualité sur avenue aux contre-allées bordées d'arbres ou sur jardin.
Une des plus belles adresses de Maisons-Laffitte à 150 m. du RER, du Parc et à quelques pas de la forêt de Saint-Germain.
Bureau de vente sur place : 29, avenue de Longueil, 78600 Maisons-Laffitte, ouvert tous les après-midi de 14 h à 19 h sauf le mardi et mercredi.
Tél.: 45.49.52.52.

FONCIÈRE SATIS

PARIS

EXCEPTIONNEL

RIVP

(1) 40 51 27 54 ou 40 51 27 20

LA SÉLECTION DU « MONDE »

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (français, 2 h 58), d'Arnaud Desplechin, avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
CONTE D'ÉTÉ (français, 1 h 53), d'Eric Rohmer, avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
FARGO (américain, 1 h 37), de Joel Coen, avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
MIKHAÏL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS de Mikhaïl Kobakhidze (géorgien, noir et blanc, 1 h 13).
LA SECONDE FOIS (italien, 1 h 20), de Mimmo Calopresti, avec Nanni Moretti, Valeria Bruni-Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
THE CELLULOID CLOSET (américain, 1 h 41), de Rob Epstein et Jeffrey Friedman, avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
THE VAN (britannique, 1 h 45), de Stephen Frears, avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
LES VOLEURS (français, 1 h 57), d'André Téchiné, avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.

FESTIVALS

RÉTROSPECTIVE LUCIANO EMMER. Le Centre Georges-Pompidou présente, du 11 au 22 septembre, un progamme rare consacré à l'œuvre cinématographique de Luciano Emmer. Né en 1918, Emmer fonde, dès 1938, une société de production et finance, jusqu'en 1949, une trentaine de courts métrages, consacrés essentiellement aux arts plastiques. Ses premiers documentaires, présentés par Henri Langlois lors du 1er Festival européen, à Bâle en 1945, lui permettront d'être reconnu internationalement. Au programme, entre autres, des films sur Picasso, Giotto, Bosch, Goya, Carpaccio, Michelangelo... et des longs métrages de fiction, proches du documentaire, comme *Dimanche d'août*, tourné en 1949, témoignage sociologique irremplaçable ayant pour sujet une journée dominicale sur la plage d'Ostie.
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, petite salle (1er étage), Paris 3e. Mo Châtelet-Les Halles.

« PORTRAITS DE BERLIN ». La Vidéothèque présente, les 13, 14 et 15 septembre, une programmation de films de la fin des années 20 et du début des années 30 qui s'inscrivent dans deux courants, à la fois esthétiques et politiques, qui ont marqué le cinéma allemand de l'époque : la nouvelle objectivité et le réalisme prolétarien. Classiques et films méconnus se succéderont : *Berlin symphonie d'une grande ville* (Walter Ruttmann, 1927), documentaire au montage inspiré par les théories du Russe Dziga Vertov, *Les Hommes le dimanche* (Robert Siodmak, 1929), première tentative néoréaliste, et *Kuhle Wampe* (Slatan Dudow, 1932), véritable manifeste du cinéma prolétarien, film de propagande d'inspiration communiste dont le scénario est signé Bertolt Brecht. Le 13, à 19 heures, Antonin Liehm, critique et historien du cinéma, présente *L'Enfer des pauvres* (Phil Jutzi, 1929), un film muet dénonçant les conditions de vie des ouvriers berlinois. Un débat sera proposé à l'issue de la projection.
Vidéothèque de Paris, Nouveau Forum des Halles, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Mo Châtelet-Les Halles. Tél. : 44-76-62-00.

HOMMAGE À CARY GRANT. L'association L'Art cinématographique consacre une soirée spéciale au comédien Cary Grant (1904-1986), avec la projection de *La Main au collet* (Alfred Hitchcock, 1955), puis de *Deux sœurs vivaient en paix* (Irving Reis, 1947), une comédie rarement montrée. Des dessins animés, des bandes d'actualité et un débat animé par le réalisateur Luc Moullet complètent cet hommage.
Cinéma Mac-Mahon, 5, avenue Mac-Mahon, Paris 17e. Mo Etoile. 19 heures, le 17 septembre. Tél. : 40-13-00-00. 50 F.

AKIRA KUROSAWA, HUMANISTE ÉPIQUE (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
AUTOUR D'ORSON WELLES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
BRANDO, LE REBELLE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
BUÑUEL, ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
LES CHEFS-D'ŒUVRE DU CINÉMA ÉROTIQUE JAPONAIS (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ERIC ROHMER, 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
L'ÉTÉ FRITZ LANG (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40).
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
FRANK CAPRA (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
MODÈLES DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
RÉTROSPECTIVE KEN LOACH (v.o.), Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
VARIATIONS SUR L'HOMOSEXUALITÉ (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86).
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86).

NOUVEAUX FILMS

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
Film américain de Todd Solondz, avec Heather Matarazzo, Brendan Sexton Jr., Daria Kalinina, Matthew Faber, Angela Pietropinto, Bill Buell (1 h 27).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LES DIABLES, LES DIABLES
Film polonais de Dorota Kedziezarwska, avec Justyna Ciemny, Pawel Chwedoruk, Grzegro Karabin, Monika Niemczyk, Danuta Szaflarska, Krzysztof Plewka (1 h 26).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'ÉLÈVE
Film français d'Olivier Schatzky, avec Vincent Cassel, Caroline Cellier, Jean-Pierre Marielle, Caspar Salmon, Sandrine Le Berre, Sabine Destailleur (1 h 32).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
FOURBI
Film suisse d'Alain Tanner, avec Karin Viard, Jean-Quentin Châtelain, Cécile Tanner, Antoine Basler, Robert Bouvier (1 h 54).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, dolby, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
MES DOUBLES, MA FEMME ET MOI
Film américain de Harold Ramis, avec Michael Keaton, Andie MacDowell, Zack Duhame, Katie Schlossberg, Harris Yulin, Richard Masur (1 h 50).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
TIN CUP
Film américain de Ron Shelton, avec Kevin Costner, Rene Russo, Cheech Marin, Don Johnson, Linda Hart, Dennis Burkley (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
LES VICTIMES
Film français de Patrick Grandperret, avec Vincent Lindon, Jacques Dutronc, Karin Viard, Florence Thomassin, Gérard Darmon, Cathy Capvert (1 h 34).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

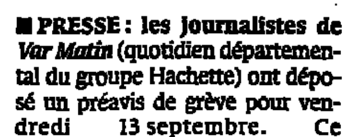
EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES
de Pascale Ferran,
avec les élèves-comédiens du Théâtre national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65).
ÂME CORSAIRE
de Carlos Reichenbach,
avec Bertrand Duarte, Jandir Ferrari, Andréa Richa, Flor, Mariana de Moraes, Jorge Fernando.
Brésilien (1 h 56).
VO : Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01).
BEAUTIFUL THING
de Hettie MacDonald,
avec Linda Henry, Glen Berry, Scott Neal, Ben Daniels.
Britannique (1 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).
LE BEL ÉTÉ 1914
de Christian de Chalonge,
avec Claude Rich, Maria Pacôme, Hippolyte Girardot, Judith Henry, Marianne Denicourt, Philippe Torreton.
Français (1 h 57).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
LE CŒUR FANTÔME
de Philippe Garrel,
avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
Denfert, 14e (43-21-41-01).
LA COMÉDIE DE DIEU
de Joao César Monteiro,
avec Claudia Teixeira, Max Monteiro, Raquel Ascensao.
Portugais (2 h 43).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
d'Arnaud Desplechin,
avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni.
Français (2 h 58).
Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10).
CONTE D'ÉTÉ
d'Eric Rohmer,
avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
Le République, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
CORPS ET ÂMES
d'Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Le République, 11e (48-05-51-33).
COUPÉ COURT
de Joaquim Sapinho,
avec Carla Bolito, Marco Delgado, Orlando Sergio.
Portugais (1 h 35).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
CRASH (**)
de David Cronenberg,
avec James Spader, Holly Hunter, Elias Koteas, Deborah Unger, Rosanna Arquette.
Canadien (1 h 40).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), dolby, 8e (42-56-52-78) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
LE CRI DE LA SOIE
d'Yvon Marciano,
avec Marie Trintignant, Sergio Castellitto, Anémone, Adriana Asti, Alexandra London.
Français (1 h 50).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10).
DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
DÉCROCHE LES ÉTOILES
de Nick Cassavetes,
avec Gena Rowlands, Marisa Tomei, Gérard Depardieu, Jake Lloyd, Moira Kelly, David Sherrill.
Américain (1 h 47).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
DERNIÈRE DANSE
de Bruce Beresford,
avec Sharon Stone, Rob Morrow, Randy Quaid, Peter Gallagher, Jack Thompson, Jayne Brook.
Américain (1 h 42).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e.
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
DES NOUVELLES DU BON DIEU
de Didier Le Pêcheur,
avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne.
Français (1 h 40).
Le République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
DINGO ET MAX
de Kevin Lima,
dessin animé américain (1 h 20).
VF : Club Gaumont (Publicis Matignon), dolby, 8e (42-56-52-78) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
FARGO (*)
de Joel Coen,
avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
GABBEH
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shaghayegh Djodat, Hossein Moharamai, Roghieh Moharami, Abbas Sayahi.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
GUANTANAMERA
de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio,
avec Mirtha Ibarra, Jorge Perugorria, Carlos Cruz, Raul Eguren, Pedro Fernandez, Luis Alberto Garcia.
Cubain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LES HOMMES DE L'OMBRE
de Lee Tamahori,
avec Nick Nolte, Melanie Griffith, Chazz Palminteri, Michael Madsen, Chris Penn, Treat Williams.
Américain (1 h 47).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e.
HOMMES, FEMMES : MODE D'EMPLOI
de Claude Lelouch,
avec Bernard Tapie, Fabrice Luchini, Alessandra Martines, Pierre Arditi, Caroline Cellier, Ophélie Winter.
Français (2 h 02).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
I LOVE YOU... I LOVE YOU NOT...
de Billy Hopkins,
avec Jeanne Moreau, Claire Danes, Jude Law, Jerry Tanklow, Carrie Slaza, Josiah A. Mayo.
Franco-britannique (1 h 35).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français (1 h 35).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55).
MACHAHO
de Belkacem Hadjadj,
avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes.
Franco-algérien (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
MIKHAIL KOBAKHIDZE, CINQ COURTS MÉTRAGES INÉDITS
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé Britannique (1 h 13).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10). VF : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
PLUIE DE ROSES SUR MANHATTAN
de Michael Goldenberg,
avec Christian Slater, Mary Stuart Masterson, Pamela Segall, Josh Brolin, Brian Tarantina, Debra Monk.
Américain (1 h 30).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; UGC Triomphe, 8e.
LE PROFESSEUR FOLDINGUE
de Tom Shadyac,
avec Eddie Murphy, Jada Pinkett, James Coburn, Larry Miller, Dave Chappelle, John Ales.
Américain (1 h 35).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e.
VF : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
RICHARD III
de Richard Loncraine,
avec Ian McKellen, Annette Bening, Kristin Scott-Thomas, Jim Broadbent, Robert Downey Jr..
Américain (1 h 43).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07 ; réservation : 40-30-20-10).
RIDICULE
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01).
LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
THE CELLULOID CLOSET
de Rob Epstein et Jeffrey Friedman,
avec Tony Curtis, Shirley MacLaine, Whoopi Goldberg, Tom Hanks, Susan Sarandon.
Américain (1 h 41).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THE VAN
de Stephen Frears,
avec Colm Meaney, Donald O'Kelly, Ger Ryan, Caroline Rothwell, Brendan O'Carroll, Stuart Dunne.
Britannique (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Odéon, 6e ; George-V, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT
de Raoul Ruiz,
avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
L'ULTIME SOUPER
de Stacy Title,
avec Jason Alexander, Cameron Diaz, Nora Dunn, Charles Durning, Ron Eldard, Annabeth Gish.
Américain (1 h 25).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10).
UN HÉROS TRÈS DISCRET
de Jacques Audiard,
avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING
de Patricia Rozema,
avec Pascale Bussières, Rachael Crawford, Henri Czerny, Don McKellar.
Canadien (1 h 35).
VO : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
WITTGENSTEIN
de Derek Jarman,
avec Karl Johnson, Michael Gough, Tilda Swinton, John Quentin, Kevin Collins, Clancy Chassay.
Britannique (1 h 15).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

REPRISES

CERTAINS L'AIMENT CHAUD
de Billy Wilder,
avec Marilyn Monroe, Tony Curtis, Jack Lemmon, George Raft.
Américain, 1959, noir et blanc (1 h 40).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



■ **PRESSE : les journalistes de** ***Var Matin*** (quotidien départemental du groupe Hachette) ont déposé un préavis de grève pour vendredi 13 septembre. Ce mouvement fait suite à l'annonce de la suppression par départs volontaires de 12 postes de journalistes sur 87. La situation financière et une diffusion quotidienne en baisse (72 292 exemplaires en 1995) justifie cette mesure selon la direction. Le syndicat SNJ de l'entreprise, qui *« évalue à 5 millions de francs la perte annoncée pour 1996, estime que le groupe Hachette doit aider sa filiale »*. Ces mesures s'inscrivent dans un climat de changement dans les journaux du sud, avec l'entrée d'Havas et d'Hachette dans le capital du *Midi Libre* et l'intérêt des deux groupes pour *Nice-Matin*. – *(Corresp.)*

■ **NUMÉRIQUE : Telepiù, bouquet numérique italien par satellite**, contrôlé par Leo Kirch, Canal Plus-NetHold et Silvio Berlusconi, a annoncé, mardi 10 septembre, l'acquisition des droits de diffusion du championnat du monde de Formule 1 pour la saison 1997. Telepiù diffusera les Grand Prix et offrira la possibilité de suivre les courses selon plusieurs angles. Les 800 000 abonnés de la version analogique de Telepiù devront opter pour la diffusion numérique afin de suivre les compétitions.

■ **Sogecable, filiale du groupe de presse Prisa** et actionnaire de Canal Plus Espagne, a conclu un accord avec DirecTV, opérateur satellitaire américain, et Divtel, compagnie du groupe vénézuélien Cisneros, pour développer la télévision numérique en Espagne et en Amérique latine. Grâce à cette alliance, Sogecable entre dans le capital de Galaxy Latin America (GLA) un bouquet de 150 programmes numériques en espagnol diffusé sur l'Amérique latine.

L'AFP et Bloomberg lancent une chaîne câblée

La plus ancienne des agences de presse mondiale explore les pistes lui permettant de valoriser son savoir-faire sur le marché télévisuel

L'AGENCE France-Presse (AFP), la plus ancienne des agences mondiales d'information, franchit une étape de son développement avec le lancement officiel de la version en français de Bloomberg Television (Bloomberg TV), dont elle est partenaire, au côté de la radio privée BFM. Michael Bloomberg, président-fondateur de Bloomberg Limited Partnership (*Le Monde* du 10 septembre), et Jean Miot, PDG de l'AFP, devaient présenter la chaîne câblée, mercredi 11 septembre, à Paris.

Dans un communiqué, Michael Bloomberg salue *« la création d'une version française de Bloomberg Information Television, qui participe* [au développement] *de notre présence dans un pays qui est point charnière du marché européen »*. Jean Miot remarque que le *« développement de l'AFP conduit naturellement à ce partenariat : au télégraphe d'hier avaient succédé le texte et l'image en numérique. Avec Bloomberg, la télévision devient notre nouveau support »*.

Avant son lancement officiel, Bloomberg TV était expérimentée depuis le 1er juillet sur le canal 20 du réseau câblé de Lyonnaise Communications, à Paris et en banlieue, où elle émet en français, en clair et sans décodeur, deux heures par jour (6 h 30 à 8 h 30). Existant aux Etats-Unis et dans d'autres pays, Bloomberg TV est un concept de télévision « multi-fenêtre ». Sur un côté de l'écran apparaît un journaliste baptisé *« talking head »* (littéralement « tête parlante ») donnant des nouvelles nationales et internationales ou des commentaires sur les marchés financiers, des échos sur les sports.

Sur l'autre sont affichés des résultats, des dépêches, des horoscopes, des infographies ou de la publicité, tandis que des bandeaux inscrustés fournissent des indications météo, le cours des changes. *« Cela peut paraître compliqué*, note un responsable de la Lyonnaise. *On lit, on regarde, on écoute : c'est du multimédia pratique. Il y a l'avant et l'après-Bloomberg. »*

PARTENARIAT AVEC LE « FT »

Une équipe de sept journalistes de l'AFP, renforcée à l'occasion, est chargée de la confection et de la présentation des informations nationales et internationales, qu'ils livrent devant une caméra automatique, liée par satellite avec Londres. L'investissement de l'AFP dans Bloomberg TV est limité à cet aspect, la firme américaine la rétribuant par ailleurs pour ses informations et leur présentation.

Deux à trois journalistes de BFM, en lien avec l'équipe londonienne de Bloomberg TV, traitent les informations économiques et financières. La radio, dont Michael Bloomberg est actionnaire à 10 %, héberge le studio de télévision, relié par câble à la régie de Londres de Bloomberg TV. *« Cela constitue pour nous une valeur ajoutée et nous permet de montrer notre expertise en économie, finance et social »*, explique Patrick Fillioud, directeur de BFM.

La couverture géographique de Bloomberg TV devrait s'étendre avant la fin de l'année. Monique Villa, directrice commerciale de l'AFP, discute de cette extension avec la Lyonnaise et d'autres câblo-opérateurs ainsi que de la possibilité d'ouvrir l'antenne de Bloomberg TV en soirée. CanalSatellite, programmes numériques de Canal Plus, étudie la possibilité de l'accueillir dans son bouquet.

Le partenariat de l'AFP avec Michael Bloomberg s'imposait. Les deux sociétés sont déjà liées – Bloomberg a repris depuis mai plusieurs « fils » d'information de l'AFP dont l'AFP-finances, sur ses terminaux – et il était nécessaire pour l'agence de trouver un partenaire solide au sein du marché télévisuel. Ses deux rivales anglo-saxonnes Reuters et Associated Press, ont toutes deux lancé leur filiale télévisée (Reuters TV et AP TV), tandis que Dow Jones (éditeur du *Wall Street Journal*) possède sa filiale European Business News (EBN, diffusée par câble en France).

L'AFP explore d'autres pistes, notamment un partenariat avec FT TV, filiale télévisée du *Financial Times* de Londres, avec lequel elle produit les services d'information économique et financier en langue anglaise AFX et AFX Asie. Les bureaux de l'AFP en Allemagne collaborent déjà à FT TV et d'autres rédactions de l'agence à l'étranger, au Moyen-Orient ou au Brésil par exemple, pourraient y travailler.

Yves-Marie Labé

Les radios généralistes éprouvent le besoin de redéfinir leur identité

PHILIPPE LABRO, vice-président et directeur des programmes de RTL, a déclaré, vendredi 6 septembre, lors de sa présentation des programmes de rentrée de la station : *« ce ne sont pas les radios généralistes qui ont pris un coup dans l'aile aux derniers sondages, c'est Europe 1. France Inter se porte plutôt bien et nous, nous sommes leader, avec une part d'audience qui dépasse le total de France Inter et Europe 1 réunis »*.

Même si RTL reste depuis quinze ans la première radio écoutée par les Français, les généralistes ont subi une baisse d'audience globale depuis plus de dix ans au profit des stations musicales. Elles éprouvent donc le besoin de redéfinir leur identité. Radio Monte-Carlo (RMC) clame son réancrage dans le Sud. RTL s'affirme comme la « radio multithématique ». France-Inter renforce son caractère généraliste. Europe 1 affiche son nouveau format de « radio parlée » ou « talk radio » (*Le Monde* Radio-télévision daté 8-9 septembre). Les déclarations des responsables de chaînes généralistes finissent par se répondre. *« Ce qui compte, c'est de maintenir un genre très fort »*, précise Philippe Labro. *« Installer une radio extrêmement identifiable, c'est primordial »*, assurait, quant à lui, Jérôme Bellay, directeur général de l'antenne d'Europe 1, mardi 10 septembre, lors de la conférence de rentrée de la station de la rue François-1er. Les routes suivies par RTL et Europe 1 n'ont probablement jamais autant divergé : la première vise la diversité (avec un mélange d'informations, de chansons, de jeux, de rire et de services), la seconde se focalise sur l'information et la parole.

Dans un paysage radiophonique où les musicales n'ont guère rien à envier aux « grandes », Europe 1 apparaît comme la radio qui a le plus de chemin à parcourir et le pari le plus difficile à relever.

« RÉINVENTER EUROPE 1 »

Après avoir régulièrement perdu des auditeurs, jusqu'à atteindre 8,5 % d'audience pour la vague d'avril à juin selon l'institut Médiamétrie, Europe 1 a décidé de *« réinventer Europe 1 »*, selon les termes de son président, Jacques Lehn. *« Finies les émissions de jeu et de divertissement*, a insisté Jérôme Bellay. *Europe 1 prend le parti de faire des entretiens et de laisser parler les auditeurs en misant sur l'interactivité »*.

Le directeur général de l'antenne n'a pas caché qu'en changeant entièrement sa grille, Europe 1 allait *« forcément »* connaître un tassement du nombre de ses auditeurs *« avant de remonter »*. Il a aussi précisé qu'il visait une audience se situant entre 7 % et 10 % : *« dans l'avenir, une radio qui fera ce score sera une grande radio »*. Enfin, Jérôme Bellay a confirmé le retour prochain de Jean-Pierre Elkabbach, ex-président de France Télévision sur l'antenne d'Europe 1, même si rien n'est encore signé.

Véronique Cauhapé

MERCREDI 11 SEPTEMBRE

TF 1

12.15 Le Juste Prix. Jeu.
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Série. Double réservation.
15.35 Superclub Dorothée. La Croisière foll'amour ; L'Ecole des passions ; Les Années fac.
17.40 Jamais 2 sans toi...t. Série. L'homme objet.
18.05 Le Rebelle. Série. Charlie.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 Météo.
20.00 Journal.

20.20

FOOTBALL
Grande soirée football de la Ligue des champions. AJ Auxerre - Ajax Amsterdam. 21.15, Mi-temps, Météo ; 21.30 2e période ; 22.25, Spécial Ligue des champions avec des extraits et des analyses et résultats des 7 autres rencontres : Grasshopper Zurich - Glasgow Rangers ; Juventus Turin - Manchester United ; Milan AC - FC Porto ; Atletico Madrid - Steaua Bucarest ; Borussia Dortmund - Widzew Lodz ; Rapid Vienne - Fenerbahce ; Goteborg - Rosenborg (225 min). 31500782
Première participation à la Ligue des champions, de l'AJ Auxerre face à l'Ajax, vainqueur en 1995.

0.05 Ushuaïa. Magazine. Pérou : les salines de Maras. Supersonic Skysurfer ; Marc Batard dans les Drus ; Le saut de l'ange ; Le sel à grande vitesse ; Rebonds au-dessus du lagon ; Au-delà du reef ; Entre ciel et terre (60 min). 2917270
1.05 Journal, Météo.
1.15 et 2.15, 3.20, 5.05 Histoires naturelles. 2.05 et 2.45, 3.10, 3.50, 4.45 TF 1 nuit. 2.55 Nul ne revient sur ses pas. 4.00 Elle et lui. 4.55 Musique.

France 2

12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.55 Derrick. Série.
15.00 Le Renard. Série.
16.00 et 4.45 La Chance aux chansons.
17.05 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.40 Sauvés par le gong. Série. Le cadeau.
18.10 Code Lisa. Série. Taille standard.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.10 Bonne nuit, les petits. Regardons le ciel.
19.20 et 1.38 Studio Gabriel. Invité : Jacques Weber.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

L'AMERLOQUE
Téléfilm de Jean-Claude Sussfeld (105 min). 4397035
Une mère divorcée embauche une baby-sitter américaine pour s'occuper de sa fille de quatorze ans. « L'Amerloque » excentrique va bouleverser leur vie bien ordonnée...

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Maladies rares, maladies oubliées. Invités : Philippe Froguel, chef du service génétique à l'Institut Pasteur à Lille, Hervé Garrault, Association française de lutte contre la mucoviscidose, Josué Feingold, généticien, directeur de recherches à l'Inserm (88 min). 399430
0.08 Journal, Bourse, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. Magazine. Déchirures. Invités : Ghassan Fawaz ; Philippe Dagen ; Nicole Avril ; Dominique Sigaud (80 min). 7297270
2.10 Emissions religieuses (rediff.). 3.10 Profession pilote. 3.35 24 heures d'info. 3.47 Météo. 3.50 Outremers (rediff.).

France 3

12.33 Journal. Keno.
13.40 La croisière s'amuse.
14.30 Simon et Simon. Série. Excès de zèle.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série.
16.10 Les deux font la loi. Série. Le guet-apens.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Lucy, Neanderthal, Cro-Magnon et les autres.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. Le *Maxi Dico*.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Présenté par J.-M. Cavada. L'art et la manière : ces hommes qui sauvegardent notre passé. Invités : Philippe Douste-Blazy ; Jacques Rigaud ; David Cueco ; Henri Cosnay ; Régis Bertholon (110 min). 856833
22.40 Journal, Météo.

23.20

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Antoine de Saint-Exupéry, de Jacques Tréfouël (45 min). 272360
De la naissance de l'Aéropostale à la sseconde Guerre mondiale, Antoine de Saint-Exupéry a « collé » à l'histoire de ce début de XXe siècle jusqu'à sa disparition en mission en 1944. L'aviateur-écrivain est, comme le fait remarquer Roger Caillois, l'un des rares écrivains véritables à avoir vécu ses livres avant de les écrire.
0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 0.55 Hondo. Série. Hondo et le Judas. 1.45 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième

13.30 Demain le monde. L'argent.
14.00 L'Esprit du sport. Invité : Kelly Slater, champion du monde de surf.
15.00 Chers Kangourous. 16.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours (rediff.). 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [7/26] Tortillas pour les Dalton, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 7459
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger. Y a-t-il quelque chose de pourri dans le royaume de Belgique ? (30 min). 9430
20.00 Animaux en péril. Documentaire. [11/13] L'aigle royal, seigneur des forêts, de Richard Brock (30 min). 6343
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES ANNÉES MAO
Documentaire. [2/2] La rébellion est légitime (1960-1976), de Sue Williams (60 min). 9185463
Au début des années 60, Mao souhaite prendre du recul par rapport à la gestion quotidienne du pays. En 1966, las de sa retraite, il revient au premier plan et lance la "grande révolution culturelle prolétarienne".

21.45

MUSICA : SERGIU CELIBIDACHE
Documentaire. Portrait d'un chef d'orchestre, de Jan Schmidt-Garré (95 min). 1516985
Portrait de l'un des plus grands chefs d'orchestre du XXe siècle et décédé le 14 août dernier.
23.20 En route pour la gloire ■ Film de Hal Ashby avec David Carradine, Ronny Cox (1976, v. o., 144 min). 83785898
Film inspiré de l'autobiographie de Woodie Guthrie (magnifiquement réincarné par David Carradine), précurseur des beatniks. Tableau réaliste de l'Amérique encore agitée par la crise économique.
1.45 Court-circuit. Comme les autres, court métrage français de Didier Bivel (1995, Rediff., 28 min). 7042522 2.15 L'Homme invisible. Série. [21/25] Trafic d'armes, de Peter Maxwell, d'après H.G. Wells (26 min). 5874015

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Le grand retour. Série.
13.15 M 6 Kid. Captain planète ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; Robin des Bois junior ; Gadget Boy ; Highlander.
16.15 Hit Machine.
17.30 Classe mannequin.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Le monde des dinosaures. Série.
19.00 Highlander. En hommage à Tommy. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine.

20.45

► EMMA : PREMIÈRE MISSION
Téléfilm d'Arnaud Sélignac (92 min). 574879
Accusée d'un meurtre qu'elle n'a pas commis, une femme devient agent secret.

22.30

UN ENFANT DANS LA NUIT
Téléfilm de Mike Robe (91 min). 2948343
Un jeune garçon est témoin du meurtre de son père. L'inspecteur chargé de l'enquête réussit à convaincre une psychologue de s'occuper de l'enfant qui refuse de parler. Connaît-il l'assassin ?
0.05 Sexy Zap.
0.40 Rock express. Metallica.
1.20 Best of pop-rock. 2.40 Hot Forme. Magazine. 3.00 E = M 6. Magazine. 3.30 Turbo. Magazine. 4.00 Jazz 6. Magazine. 5.00 Fréquenstar. Magazine.

Canal +

► En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.55 Football américain. Championnat de la NFL : Pittsburgh-Baltimore.
15.50 Pas si vite. Magazine.
15.55 Football, En direct. Cracovie-Monaco. Match du premier tour de la Coupe de l'UEFA ; 16.00, coup d'envoi.
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
► En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Marie Darrieussecq, Bernard Seret, Gallon Drunk. (145 min). 9914411
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

LES HAUTS DE HURLEVENT ■ ■
Film de Peter Kosminsky (1992, 106 min). 4986546
Adaptation fidèle et farouche du roman d'Emily Brontë, remarquablement interprétée par Juliette Binoche.
22.45 Flash d'information.

22.55

LES PÉCHÉS MORTELS
Film de Patrick Dewolf (1995, v. o., 85 min). 6130121
En septembre 1938, sur la côte normande, un inspecteur de Scotland Yard se suicide alors qu'il surveillait une maison. Un collègue vient enquêter et se trouve aux prises avec une famille bizarre.
0.20 Bye-bye ■ ■ Film de Karim Dridi (1995, 102 min). 4788763
2.00 Marie-Louise ou la Permission. Film de Manuel Flèche (1994, 84 min). 4081299

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Sens et non-sens de la révolte (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Brahms et le concerto (3).
20.30 Antipodes. Sur les traces de Pouchkine.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Jeux de hasard. Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. Il était une fois notre Amérique (2).
0.05 Du jour au lendemain. Jean-Pierre Milovanoff (La Splendeur d'Antonia). 0.50 Coda. La musique des Ballets suédois (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Entretiens : Arthur Honegger ; 5.28 Qui êtes-vous Julien Benda ? ; 6.07 Une poignée de poèmes finlandais.

France-Musique

19.30 Festival de Lucerne. Festival d'été Euroradio. Concert donné en direct de Lucerne, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Giuseppe Sinopoli, Felicity Lott, soprano : Œuvres de Liszt : Orphée, poème symphonique S 98 ; Mazeppa, poème symphonique S 100 ; Œuvres de Wagner.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Landowski, Ligeti.
23.07 Musicales comédies.
0.00 Jazz vivant. Le Trio Denis Colin, Didier Petit et Pablo Cuesco ; Le Duo Dominique Pifarely et François Couturier ; Le Groove Gang, de Julien Loureau, avec Daniel Casimir, Nicolas Genest, Jules Isaac-Bikoko, Daniel Garcia-Bruno, Norbert Lucarain et Minimo Garay (à Radio-France et à la Cité de la Musique). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le soixante dixième anniversaire de Hans Werner Henze. Der Junge Lord, opéra comique, de Henze, par les Petits Chanteurs de Schoenberg et la Chorale et l'Orchestre du Deutsche Opera de Berlin, dir. von Dohnanyi, McDaniel (Secrétaire de Sir Edgar), Driscoll (Lord Barrat), Johnson (La Baronne Grünwiesel), Mathis (Luise), Grobe (Wilhelm).
22.25 Les soirées... (Suite). Symphonie nº 1, de Henze, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Henze ; Œuvres de Mozart, Aubert, Massenet, Puccini. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver.
21.00 Droit de cité.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Des trains pas comme les autres. De François Gall et Bernard d'Abrigeon. [2/2] La Birmanie.
23.20 Check Up.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Ya Basta ! Chiapas, été 1996.
21.30 Première leçon.
21.45 La Part du rêve. Monsieur Tendre.
22.10 1914-1918 : Vols de guerre. [2/4].
23.00 Françoise Dolto. [1/3] Tu as choisi de naître.
23.55 Paysans, la vie en prime.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invité : Robert Charlebois.
21.00 Paris modes.
21.55 Chagall, les années russes. De Charles Najman.
22.25 Concert : Charles Trenet, l'âme d'un poète. Enregistré à l'Olympia, en 1975 (75 min). 16450508

France Supervision

20.30 World Music : Jimmy Cliff. De François Bergeron.
21.25 Concerts à Edimbourg. Enregistrés dans la bibliothèque Signet d'Edimbourg.
22.30 Concert : Edgar Winter (90 min). 85802701

Ciné Cinéfil

20.30 Pampa barbare ■ Film de Lucas Demare et Hugo Fregonese (1944, N., v.o., 95 min) 7076140
22.05 Une idylle aux champs ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1919, N., 30 min) 4674695
22.35 Charlot et le masque de fer ■ Film muet de Charles Chaplin (1921, N., 30 min) 3807166
23.05 L'Opinion publique ■ ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1923, N., 85 min) 68144169

Ciné Cinémas

20.30 Le Prince de Jutland ■ Film de Gabriel Axel (1993, 105 min) 7069814
22.15 Judith Therpauve ■ ■ Film de Patrice Chéreau (1978, 125 min) 64093576

Série Club

20.45 Flash. Tina, c'est vous ?
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Les drogueurs.
22.30 ► Colonel March. Le nouvel homme invisible.
23.00 Les Champions. Tout peut arriver.
23.50 Quincy. Le disparu.

Canal Jimmy

20.30 VR5. Le voyage virtuel.
21.15 Quatre en un.
21.50 Mister Gun. Mister Gun au placard.
22.15 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. Les lettres.
22.45 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement.
23.10 Father Ted. Chronique d'un désastre annoncé.

Eurosport

20.00 Body-building.
21.00 Boxe.
22.00 Aérobic.
23.00 Automobilisme.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 L'Irrésolu. Film de Jean-Pierre Ronssin (1994, 85 min). Avec Vincent Lindon.

RTL 9

23.45 Vincent, François, Paul et les autres. Film de Claude Sautet (1973, 115 min). Avec Yves Montand. *Drame.* 1.55 La Mer à boire. Film de Renato Castellani (1964, N., 90 min). Avec Gina Lollobrigida. *Comédie dramatique.*

TMC

22.50 L'Affaire du grand hôtel. Film d'André Hugon (1945, N., 90 min). Avec Mireille Bard. *Comédie dramatique.*

► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Affaire de la « vache folle »: rien n'est réglé

Six mois après le déclenchement de la crise, « Envoyé spécial » fait le bilan. C'est toute la filière viande qui est aujourd'hui remise en question

LA DÉCOUVERTE de l'affaire de la vache folle avait déjà dégoûté bon nombre de consommateurs. L'état des lieux dressé par Jacques Merlino et Patrick Descheemaekere découragera les derniers carnivores. D'emblée, le ton est donné : dans un élevage du Berry, une vache met bas un veau mort-né. *« Un petit drame à l'échelle d'une exploitation »*, commente l'éleveur, ému devant le corps sanguinolent. Mais le pire est à venir.

Que devient le veau ? Un cadavre entassé parmi d'autres, bœufs, porcs, moutons, puis enfourné à la pelleteuse dans la machinerie infernale d'une usine d'équarissage. Hachée, broyée, séchée, puis mélangée à de la graine de soja, la dépouille deviendra cette farine animale *« hautement énergétique »* et franchement dégoûtante que, jusqu'à une date récente, on réintroduisait, pratiquement sans contrôle, dans la chaîne alimentaire. *« C'est de cette pratique qu'est né le problème de la "vache folle" »*, commente le reporter. De moutons malades, on a fait des farines qui ont contaminé les vaches et, peut-être, les hommes... CQFD.

Depuis juin, les règles ont été modifiées. Les farines animales ne sont plus produites à partir de cadavres mais de *« matières premières nobles »* : les sous-produits tirés de l'abattage d'animaux déclarés sains. La crise est loin d'être réglée pour autant. D'abord parce que les précautions mises en place ne sont pas parfaitement respectées. L'enquête faite auprès d'un poste-frontière donne froid dans le dos : théoriquement, toutes les importations de viandes et de dérivés bovins en provenance d'Angleterre sont interdites. Mais, faute de moyens – deux agents pour cinquante camions –, les douaniers « ciblent » leurs contrôles. Résultat : ni les farines, ni les produits dérivés, ni même la viande, pour peu qu'elle provienne d'Ecosse et non d'Angleterre, ne sont vraiment filtrés. Quant aux statistiques douanières, basées sur les déclarations des entreprises, elles laissent, elles aussi, à désirer.



Dans les abattoirs, les contrôles ne valent guère mieux. Aucun test, précise le responsable d'un des laboratoires les plus modernes d'Europe, ne permet de détecter la présence dans la viande des fameux prions, ces mystérieuses protéines responsables de la maladie. La seule prévention possible est en aval, par une surveillance sur le terrain. Las ! Un vétérinaire l'avoue : la maladie est si difficile à diagnostiquer que beaucoup d'animaux malades ont pu passer et passent peut-être encore à travers les mailles du filet. Compte tenu du nombre de bêtes importées d'Angleterre de 1980 à 1985, le faible nombre de cas déclarés depuis sur le continent paraît d'ailleurs suspect...

Bref, le risque zéro n'existe pas. Seule certitude : il a fortement diminué. *« Si risque il y a, il a été pris avant 1990 »*, affirme un vétérinaire. Reste la grande inconnue : combien de personnes ont déjà été contaminées ? Sachant, affirme un chercheur, qu'il faudra de dix à quinze ans pour mettre au point un médicament... Le mal est fait, il est irréparable. On l'a compris au fil des interviews, l'affaire de la « vache folle » est un monumental gâchis. Elle remet en cause toute une filière, tout un mode de production industriel de la viande. Car, comme le souligne le professeur Montagné, la recherche sur le prion n'en est qu'à ses débuts. D'autres maladies dégénératives, d'autres aliments (poisson, poulet) peuvent être impliqués.

Seule solution : changer, revenir à des méthodes d'élevage traditionnelles, moins agressives pour les bêtes et pour les consommateurs. Mais comment ? Les éleveurs ruinés sont incapables de se reconvertir – question de coûts et de règlements européens – et les abattoirs les plus modernes s'avouent impuissants à prévoir l'avenir. L'industrie de la viande, sinistrée, va vivre une vraie révolution, dit un professionnel. *« Demain nous mangerons une autre viande, mais elle reste à définir. »*

Véronique Maurus

★ **« Envoyé spécial » :** ***La « vache folle »*****, France 2, jeudi 12 septembre à 20 h 55.**

Les risques du métier

par Agathe Logeart

LE JOURNAL de 20 heures de TF 1 ronronnait. Il ne nous avait, jusque-là, rien offert qui pût nous surprendre. On avait contemplé ce grand hôtel flottant qu'était devenu l'ex-*France* avec la nostalgie de rigueur. On avait marché aux côtés du personnel des arsenaux, dont on s'apprête à couper la tête. On s'était assis autour de la table de réunion des syndicats de fonctionnaires, bien décidés à chahuter le gouvernement mais incapables de se mettre d'accord sur la date de leur prochaine journée d'action. On avait suivi les dernières péripéties de l'affaire Dutroux, ces arrestations massives dans les milieux policiers, sitôt suivies de remises en liberté. On avait vu une femme, complice présumée du réseau pédophile, descendre les marches d'un palais de justice. Elle n'était pas menottée et n'avait pas été délestée de ses bijoux, contrairement à la coutume française, mais portait un gilet pare-balles qui disait assez dans quel climat de tension se déroule l'enquête.

Surgit alors un sujet bref et déconcertant. Est-ce l'onde de choc produite par l'affaire Dutroux ? Le souci de ne pas être en reste face à nos voisins belges ? Il semble qu'il ne se passe pas de jour sans qu'ici ou là on ne révèle en France les agissements de pédophiles bien de chez nous. Celui-ci est d'un genre particulier. On a d'abord parlé de lui sans citer son nom, mais en semant suffisamment d'indices pour le rendre immédiatement reconnaissable par ses voisins de palier. Un gros dégueulasse, voilà comme on le percevait : un magistrat, un « haut » magistrat même, qui, sous couvert de ses activités associatives, aurait profité d'avoir à portée de main des adolescents en difficulté pour se livrer à ses penchants pervers. Un président de chambre d'accusation, pensez ! A suivre les informations diffusées à son sujet, les commentaires des membres d'associations qui l'avaient vu à l'œuvre et ne se déclaraient guère étonnés, l'affaire paraissait entendue et la culpabilité de ce respectable personnage, indubitable.

Et voilà que cet homme, traîné dans la pire des boues, nous montrait son visage. Celui d'avant, d'abord. Du temps où en robe noire et rabat blanc immaculé, le nez chaussé de sévères lunettes, il faisait comparaître devant lui l'habituelle graine de potence qui fait l'ordinaire des cours d'appel, Jacques Médecin en l'espèce. Et revoilà le même aujourd'hui, dans le cabinet de son avocat. Sans lunettes, en parka de montagnard (il exerce en Savoie), toute superbe envolée depuis qu'il est passé de l'autre côté de la barrière. Il dit sa douleur, son innocence, son désir d'être jugé équitablement au terme d'une enquête impartiale. Il parle à voix presque chuchotée. Irrésistiblement, on repensait au terrible engrenage des *Risques du métier* récemment rediffusé, où l'on voyait le piège du mensonge se refermer sur un Jacques Brel instituteur.

Tellement habitués à être bombardés par la télévision d'informations péremptoires, nous étions soudain propulsés dans le doute, et le malaise.

JEUDI 12 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. Quelle surprise.
15.30 Hôtel. Série.
16.25 Une famille en or. Jeu.
16.50 Football. En direct d'Eschen : Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe : FC Vaduz-PSG. 17.00, Coup d'envoi (130 min). 84503676
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

France 2

12.57 Journal, Loto.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série. Le doute et la peur.
15.55 Tiercé. En direct de Vincennes.
16.10 et 5.00 La Chance aux chansons. La fête à Neu-Neu.
17.10 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.45 Sauvés par le gong. Série. Le retour de Screech.
18.10 Code Lisa. Série. Les montres magiques.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Nounours fait le fou.
19.20 et 2.40 Studio Gabriel. Invitée : Faye Dunaway.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

France 3

12.33 Journal.
13.32 Keno.
13.40 La croisière s'amuse. Série. Tiens, mon frère.
14.30 Simon et Simon. Série. Tel père, tel fils.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele. Série.
16.10 Les deux font la loi.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Les Petits Soldats*, de Yannick Haenel.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

La Cinquième

12.55 Attention santé. **13.00** Missions extrêmes. **13.30** Nouveaux Horizons. **14.00** Le Peuple Jaguar. **15.00** Que deviendront-ils ? 3 ans après, de Michel Fresnel [2/2]. **16.00** Le Journal de la création. **16.30** Les Yeux de la découverte. **17.00** Le Tour du monde en 80 jours. **17.30** Alf. **18.00** Des religions et des hommes. **18.15** Cinq sur cinq inventions. Ave Locuste : Olivier Riff. **18.30** Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [8/26] Le Pony Express, de Philippe Landrot, d'après Morris et Goscinny (30 min). 1883
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger. Bosnie : parole aux armes (30 min). 1544
20.00 Max Liebermann. Documentaire. Rendre visible l'invisible, de Heidemarie Leopold (30 min). 6855
20.30 8 1/2 Journal.

M 6

12.25 Les Routes du paradis. [1/2] Une grande soif.
13.25 La Revanche de Jennifer. Téléfilm de Guy Green (94 min). 7759015
14.50 Drôles de dames. Série.
16.25 Hit Machine. Variétés.
17.00 Rintintin junior. Série.
17.30 Classe mannequin.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde sans hommes. Série.
19.00 Highlander. Le combattant. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer.
20.35 Passé simple. Magazine. La société de consommation.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 L'Île aux élans. Film de Stuart Margolin (1995, 93 min). 6738367
15.10 Le Bêtisier des animaux. (45 min). 4910367
15.55 La Surprise. Film de Richard Benjamin (1994, 106 min). 5738928
17.40 Insektors. Dessin animé.
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
▶ En clair jusqu'à 20.30
18.35 Nulle part ailleurs. Invité Jean-Louis Murat (100 min). 9991893

TF 1 — 20.50

LE JUGE EST UNE FEMME
Série. La fille aînée, de Pierre Boutron (100 min). 148838
Une jeune femme est inculpée d'homicide pour la mort d'un buraliste. Le juge, qui ne croit pas à sa culpabilité, découvre qu'elle protège quelqu'un...

TF 1 — 22.30

FAMILLE JE VOUS AIME
Magazine présenté par Isabelle Quenin. Invitée : Denise Fabre (100 min). 3037367
0.10 Les Sauveteurs de l'impossible. Série. L'histoire de Jessica. *Une ancienne diva qui débarque à Wildbach prend un guide pour une randonnée en montagne.*
1.05 Journal, Météo.

1.15 et 2.25, 3.40, 5.05 Histoires naturelles. 2.15 et 2.55, 3.30, 4.05 TF 1 nuit. 3.05 Nul ne revient sur ses pas. 4.15 Elle et lui. 4.55 Musique.

France 2 — 20.55

ENVOYÉ SPÉCIAL
Magazine présenté par Bernard Benyamin. La vache folle ; La nuit du lamparo ; Post-scriptum : la guerre perdue ? (130 min). 6973893
● Lire ci-dessus.
23.05 Expression directe. UPA.

France 2 — 23.10

LA CORDE RAIDE ■ ■
Film de Richard Tuggle (1984, 115 min). 1246034
Des prostituées sont assassinées dans le quartier français de La Nouvelle-Orléans.
1.05 Journal, Bourse, Météo.
1.25 Le Cercle de minuit. Magazine. Ecrivains et cinéastes dévoilent un pan de leurs secrets. Invités : Mike Leigh ; Geneviève Brisac ; Philippe Balland ; Alain Tanner (75 min). 36696923

3.10 Rio Loco. 3.40 24 heures d'info. 3.45 Météo. 4.25 Urti. L'art dans les capitales : Budapest la jeune.

France 3 — 20.50

GARDE À VUE ■ ■
Film de Claude Miller (1981, 90 min). 340184
Duel serré entre un policier et un notaire dans le bureau d'un commissariat, pendant une nuit de Saint-Sylvestre.
22.20 Journal, Météo.

France 3 — 23.00

OBSESSION INFERNALE
Téléfilm de Boris Sagal, avec David McCallum, Susan Strasberg (95 min). 8598328
Le docteur Kramer, biochimiste et Prix Nobel, est contacté par le gouvernement pour tenter une expérience bien particulière : il s'agit de transférer le contenu du cerveau d'un savant russe mourant sur un receveur sain.

0.35 Espace francophone. Tranches de villes : Abidjan. 1.05 Hondo. Série. Le traité de paix. 1.55 Musique Graffiti (25 min).

Arte — 20.45

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : DE QUOI J'ME MÊLE ! QUEL TRAVAIL POUR DEMAIN ?
proposée par Hannelore Gadatsch, présentée et animée par Eberhard Piltz en direct de Berlin.
20.46 L'Europe malade de l'emploi ? Documentaire (29 min). 100275152
21.15 et 23.00, 0.00 Débat.
21.35 Reinhard Mohn, un trublion visionnaire. Documentaire (35 min). 4838831 *Reinhard Mohn règne sur l'empire Bertelsmann. Ses deux principes de base sont la délégation des responsabilités et la motivation des employés.*
22.10 Un patron pour la crise, Lothar Späth. Documentaire. Le modèle de Jena, de Hannelore Gadatsch (20 min). 6138102 *Lothar Späth prône les bas salaires pour sauvegarder des emplois.*
22.30 Où sont les emplois de demain ? Documentaire (30 min). 9812
23.30 Le Temps retrouvé - le travail libéré. Documentaire (30 min). 9218
0.20 Ces mains. Documentaire (50 min). 6334394 *En Tanzanie, des femmes travaillent dans les carrières de pierre pour un salaire de misère.*

1.10 Jeunesse sans dieu Téléfilm de Catherine Corsini (rediff., 80 min). 5926348 2.30 L'Homme invisible. Série. [22/25] L'homme aux pouvoirs, de Pennington Richards (rediff., 26 min). 3165464

M 6 — 20.45

LE QUART D'HEURE AMÉRICAIN ■
Film de Philippe Galland avec Gérard Jugnot, Anémone (1982, 86 min). 440812
Des sketches à la manière du café-théâtre. Anémone fait des étincelles.

M 6 — 22.30

CABAL ■
Film de Clive Barker (1990, 97 min). 2994522
L'univers terrifiant de Clive Barker, auteur britannique d'ouvrages fantastiques, traduit par lui-même en images d'un lyrisme démesuré, pour prendre la défense des parias de la société.
0.20 Murder One, l'affaire Jessica. Chapitre 19. Série.
1.10 Best of Trash.

2.40 Turbo. Magazine. 3.05 Culture pub. Magazine. 3.55 La Saga de la chanson française. Documentaire. Yves Montand. 4.40 Paris top models. Documentaire.

Canal + — 20.15

FOOTBALL
Match du premier tour de la Coupe des coupes : Nîmes-Kispest Honved (135 min). 8955980
Les Nîmois ont une occasion inespérée d'oublier la grisaille du championnat de National 1 grâce à l'Europe.
22.30 Flash d'information.

Canal + — 22.35

THE MASK ■
Film de Charles Russell (1994, v.o., 98 min). 3156229
Un employé de banque tombe amoureux d'une espionne. Un masque ancien dont le pouvoir magique lui permet de se transformer en héros. Film construit et réalisé à la manière des dessins animés les plus frénétiques et les plus hilarants. Les effets spéciaux sont réussis.
0.10 Le Retour d'Ivanohé. Film de Roberto Mauri (1971, 97 min). 7190077
1.50 Police Story 2. Film de Jackie Chan (1988, 87 min). 8574690

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Brahms et le concerto (4).
20.30 Lieux de mémoire. Le certificat d'études (2).
21.32 Fiction. Avignon 96. Texte nu (1). Gérard Desarthe lit Témoignage sur le théâtre de Louis Jouvet.
22.40 Nuits magnétiques. Il était une fois notre Amérique (3).

0.05 Du jour au lendemain. René De Ceccaty (Aimer). 0.50 Coda. La musique des Ballets suédois (4). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Au milieu de nulle part, petite histoire du positionnement ; 2.02, Chemins obscurs vers la sagesse : Cioran ; 4.59, Il Sanguineti.

France-Musique

20.00 Concert promenade. Festival d'été Euroradio. Donné le 17 août, au Royal Albert Hall, à Londres, par le Chœur symphonique de la BBC : Te Deum, de Dvorák, Judith Howarth, soprano, Ivan Kusnjer, baryton ; Concerto pour piano et orchestre nº 27, de Mozart, Richard Goode, piano ; Messe militaire, de Martinu, Ivan Kusnjer, baryton ; Sinfonietta, de Janacek, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Jiri Belohlavek.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Perron, Ligeti.
23.07 Histoires de disques. Symphonie nº 4 (4e mouvement), de R. Schumann, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Bruno Walter (enregistré en 1938) ; Œuvres de Beethoven, Tchaïkovski, Leipzig, Paganini.

0.00 Tapage nocturne. D'où vient l'eau des puits ? (extraits), de Dallio, Michel Besson, accordéon, Patricia Dallio, claviers, Fabienne Ringenbach, violoncelle, Lorenzo Sanchez, guitare. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert. Enregistré le 21 février, à la salle Gaveau. Repin, violon, Berezovsky, piano. Sonate nº 1, de Hindemith, Sonate nº 3, de Brahms, Sonate nº 2, de Grieg, Sonate nº 2, de Prokoviev.

22.30 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Mozart, Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 La Triche ■ Film de Yannick Bellon (1984, 100 min) 48374396
21.40 Le Métro.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Ça se discute.
0.00 Embarquement porte nº 1.
0.30 Soir 3 (France 3).
23.15 Première leçon.
23.30 La Part du rêve. Monsieur Tendre.
23.50 1914-1918 : Vols de guerre. [2/4].
0.40 Françoise Dolto. [1/3] Tu as choisi de naître (55 min).

Planète

20.35 Un Touareg, prince du désert.
21.25 Zoo : état des lieux. [6/6] Suites et conséquences.
22.15 Ya Basta ! Chiapas, été 1996.
23.00 Concert en la cathédrale d'Aix-en-Provence. Enregistré en 1994 (80 min). 3686538

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invitée : Inès de la Fressange.
21.00 Règlement de comptes ■ ■ ■ Film de Fritz Lang (1953, N., v.o., 90 min) 3338034
22.30 Quand l'île Saint-Louis nous est contée. De Brigitte Thévenot et Daniel Peressini.

France Supervision

20.30 Cléopâtre, une reine pour César ■ ■ Film de Victor Tourjanski (1962, 100 min) 11940386
22.10 Sous le signe de Rome. Film de Guido Brignone (1959, 100 min) 37219763
23.20 Le Club.
0.40 Jules César ■ ■ Film de Joseph L. Mankiewicz (1953, N., v.o., 115 min) 29029955

Ciné Cinéfil

20.30 Trois vieilles filles en folie. Film d'Emile Couzinet (1951, N., 80 min) 85768744
21.50 L'Amour Madame ■ Film de Gilles Grangier (1951, N., 90 min) 3363930

Ciné Cinémas

20.30 Le Shérif ■ Film de Robert Webb (1956, 90 min) 9538589
22.00 Cris et chuchotements ■ ■ ■ Film d'Ingmar Bergman (1972, v.o., 90 min) 9208096
23.30 Deux ■ ■ Film de Claude Zidi (1989, 95 min) 13742947

Série Club

20.45 Edouard et ses filles.
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Flambant neuf.
22.30 ▶ Colonel March. Erreur à l'aube.
23.00 Flash. Tina, c'est vous ?
23.50 Quincy. Attention, radiations !
1.30 Les Anges de la nuit. Les démons de la nuit (60 min).

Canal Jimmy

20.35 Touche pas la femme blanche ■ Film de Marco Ferreri (1973, 105 min) 68502164
22.20 This Is Spinal Tap ■ Film de Rob Reiner (1984, v.o., 85 min) 42144522
23.45 Souvenir - On ne manque pas d'air.
1.00 Destination séries (35 min).

Eurosport

15.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (6e étape) : Almeria - Malaga (210 km, 90 min). 948639
19.00 Boxe.
20.00 Sumo.
22.00 Football (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.35 Monsieur Quigley, l'Australien. Film de Simon Wincer (1990, 120 min). Avec Tom Selleck. *Western.*
22.35 The Snapper. Film de Stephen Frears (1993, v.o., 95 min). Avec Tina Kellegher. *Comédie.*

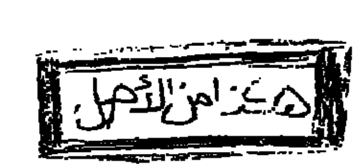
RTL 9

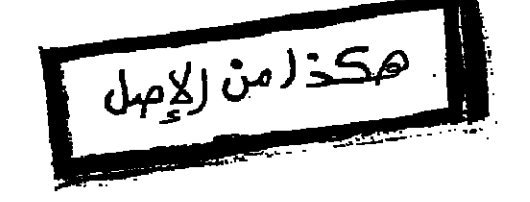
20.30 Grand Canyon. Film de Lawrence Kasdan (1991, 145 min). Avec Danny Glover. *Comédie dramatique.*
22.55 Police, puissance 7. Film de Philip D'Antoni (1973, 105 min). Avec Roy Scheider. *Policier.*
0.55 Vincent, François, Paul et les autres. Film de Claude Sautet (1973, 115 min). Avec Yves Montand. *Drame.*

TMC

20.35 La Fontaine des amours. Film de Jean Negulesco (1954, 105 min). Avec Clifton Webb.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.





Le Monde
JEUDI 12 SEPTEMBRE 1996

La drôle de rentrée

par Pierre Georges

IL FAUT déminer. Il faut enrayer. Il faut désamorcer. C'est une rentrée à hauts risques. Il y a du foyer, du brasier, du bouillonnement dans l'air. Le gouvernement est assis sur un volcan, situation désagréable pour peu que ce volcan entre en éruption. Il y a des piques du dimanche. Les flèches du lundi. Les pyromanes de majorité. Les rognes. Les grognes. Les protestations. Les grèves à venir. Le mal de ce pays. Les incertitudes et cruautés de ce monde. La faible croissance. L'instabilité monétaire chronique. Les déficits itou.

Et vous, cela va ? Ce qu'il y a de fascinant dans cette petite revue de termes du matin – car tous les mots ci-dessus sans exception ont été volés à la lecture –, c'est l'optimisme foncier qui s'en dégage. Une rentrée, sire ? Non, une malédiction. A se flinguer ! Ou à prendre le maquis tout de suite, vite, vite, aller aux champignons ou pêcher le goujon, faire de la confiture de coings ou gauler les noix, regarder pousser l'herbe ou écrire ses Mémoires. En tout cas, repartir aussitôt que revenu ; courage, retournons en vacances, loin de ce pays lunaire et des molles désespérances.

Il faut désormais plaindre les sondeurs. Les voici avec leurs outils trop courts condamnés à sonder l'insondable sans jamais en toucher le fond, spéléologues d'un gouffre abyssal nommé défiance. Ils cherchent le moral des Français et ne le trouvent pas. Ou alors dans les chaussettes. Ils guettent l'éclaircie, l'embellie, la lueur d'espérance.

Tout leur ferait ventre pour alimenter l'optimisme. Et ils ne voient rien venir, sauf l'horizon qui poudroie et le pessimisme qui verdoie.

C'est la drôle de rentrée. La mobilisation n'est pas la grève. Mais cela y ressemble fort. Ni fureur encore, ni colère, ni agitation générales. Mais aussi ni espoirs, ni vision de jours meilleurs, ni sentiments d'un redressement. Le moral est au plat fixe. Impôts nationaux, impôts locaux, une poche vide l'autre. Emploi, un léger mieux en août, un probable pire en septembre, une nouvelle annule la précédente. Créations d'emploi, avalanches de plans sociaux, la neige ne remonte toujours pas les montagnes. Etc., etc.

Le pouvoir sait ce climat bouché. Il le nie ou en accuse le baromètre, la presse, cette grande confrérie des mortifères ne trouvant son bonheur que dans le malheur commun et sa pâture que dans la déprime générale. La presse, voilà l'ennemie qui ronge et sape, mine et corrode le moral des Français. La presse, voilà la coupable idéale du plus confortable des crimes, l'atteinte à l'optimisme national et à la sécurité des pensées.

On en viendrait presque à souhaiter que cela fût vrai, tant ce climat est malsain et dangereux à terme. Mais quoi, la majorité a des oreilles, comme l'opposition d'ailleurs, des oreilles d'élus qui savent ce qui se dit dans les circonscriptions, les régions et les villes. Et qui savent aussi que ce qui se dit n'est pas beau à entendre. Bien loin, en tout cas, des urgences de saison, la réforme électorale éventuelle ou celle, autosuffisante, de l'abus de biens sociaux. Bien loin des débats sur la pensée unique ou l'autre politique. Et assez près, finalement, d'une pensée commune sur l'urgence d'un espoir face au sentiment d'impuissance généralisée.

Le roi Albert II exige la vérité sur les affaires Dutroux et Cools

L'intervention du souverain belge provoque une nouvelle polémique

BRUXELLES
de notre correspondant

Adoptant une attitude inusitée, le roi Albert II de Belgique a fait publier, mardi 10 septembre, un long communiqué dans lequel il affirme vouloir toute la vérité sur les affaires. Après avoir sous-estimé l'impact du drame des enfants victimes de rapts sur l'opinion publique, le roi des Belges a reçu en personne toutes les familles des enfants assassinés ou disparus. Le communiqué se réfère à ces « *contacts* » pour « *rappeler qu'une clarté totale doit être faite sur ce drame, ses origines et toutes ses ramifications* » et pour annoncer que le Palais vient de « *transmettre une liste d'observations et de questions* » au ministre de la justice.

Dès octobre, une première réunion aura lieu entre spécialistes et hauts fonctionnaires compétents « *pour combattre la pédophilie et la traite des êtres humains chez nous, en Europe et dans le monde* ». Si le communiqué concerne surtout l'affaire Dutroux, il se termine par l'assurance que le roi suit de très près l'enquête sur l'assassinat d'André Cools, car « *là aussi, toute la clarté doit être faite* ».

La Belgique est ainsi faite que cette initiative royale a immédiatement suscité commentaires et gloses chez les professeurs de droit et les éditorialistes. Albert II est-il sorti de son rôle, en principe très limité par la Constitution, se demande gravement Marc Uyttendaele, professeur de droit public à l'Université libre de Bruxelles (ULB) ? Soulignant « *la charge symbolique* » du communiqué du Palais, M. Uyttendaele estime que la Belgique est entrée dans « *une zone de turbulence où plus personne n'est à sa place* ». Il poursuit : « *Si le système tel qu'il existe ne fonctionne pas, un risque de dérive existe. Chacun doit retrouver sa place : le roi, le gouvernement, le Parlement.* »

A l'inverse, un autre constitutionnaliste, Francis Delperée, appartenant, lui, à l'Université catholique de Louvain (UCL), a déclaré : « *Le pays est sous le choc. Il n'y a pas lieu d'accroître encore ce choc par des questions sur une crise de régime ou une crise constitutionnelle. Le communiqué du Palais est clair : le roi n'agit pas seul. (...) Il dit tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Son mode d'action est donc conforme aux traditions.* » Pour sa part, le journal *Le Soir* estime que « *l'intervention royale est étrange, mais importante, parce qu'elle est susceptible de ramener un peu de sérénité* ».

Il n'est pas sûr que ce débat abstrait passionne l'opinion publique, plus intéressée par le développement des enquêtes. Mais celles-ci ont paru marquer le pas mardi. La poursuite des fouilles dans des maisons d'amis ou de parents de Dutroux n'a apparemment pas permis de nouvelles découvertes. Les vingt-trois personnes, dont six membres de la police judiciaire et trois gendarmes, interpellées lundi près de Charleroi ont été relâchées mardi, malgré diverses perquisitions.

CONFLIT « COMMUNAUTAIRE »

Ces interpellations ont semé un grand trouble à Charleroi, où la gendarmerie et la police judiciaire, depuis longtemps rivales, s'accusent mutuellement de règlements de comptes. Les enquêteurs chargés de centraliser l'enquête depuis la ville de Neufchâteau n'ont apparemment qu'une confiance limitée en leurs collègues carolorégiens. Selon *Le Soir*, certains de ceux-ci ont été mis sous écoute téléphonique par « Neufchâteau ».

Après la « trêve communautaire » observée à l'occasion des funérailles des victimes de Dutroux, le naturel revient au galop chez certains Flamands, auxquels les affaires de Liège et de Charleroi donnent des arguments contre la Wallonie, partenaire théorique de la Flandre dans la Belgique fédérale. Paul Van Grembergen, chef du groupe parlementaire de la Volksunie, parti nationaliste de droite, estime qu'il faut « *démanteler le PS* [Parti socialiste francophone, hégémonique en Wallonie] *qui a perdu sa crédibilité politique et apparaît corrompu à tous les niveaux* ». Le chef des libéraux flamands (VLD), Herman De Croo, demande : « *Que peut encore entreprendre le premier ministre* [Jean-Luc Dehaene, CVP, social-chrétien flamand] *avec un tel partenaire* [au sein de la coalition gouvernementale] *pour restaurer la confiance perdue de la population ?* »

Quant au président du CVP, Marc Van Peel, il s'étonne des « *errements* » wallons en matière de protection sociale, à la charge de l'ensemble de la Belgique fédérale : « *Comment admettre qu'un Dutroux et sa femme touchent 80 000 F* [13 000 francs français] *par mois grâce à l'assurance invalidité ? On a perpétuellement, côté flamand, le sentiment que les critères sont appliqués de façon plus stricte en Flandre qu'en Wallonie. Il faut y mettre fin.* »

Ces déclarations exaspèrent les francophones, qui voient dans l'exploitation de l'affaire Dutroux une occasion pour les Flamands de réactiver leur vieille revendication de fédéralisation de la sécurité sociale, un des derniers vestiges de la Belgique unitaire, avec la justice, elle-même mise à mal par les « affaires ». Certains éditorialistes opposent la volonté de leurs confrères flamands de tout replacer dans un contexte de conflit « communautaire » à l'aspiration unitaire manifestée par les foules rassemblées aux obsèques de Julie et Mélissa. « *N'a-t-on rien compris ?* », demandait mercredi *La Libre Belgique*.

Jean de la Guérivière

Des magistrats corses victimes d'attentats sont en grève

BASTIA
de notre correspondant

« *En un an, un quart des magistrats en poste à Bastia ont été victimes d'attentats. On ne peut plus se satisfaire des messages habituels de sympathie.* » Pierre Gouzennes, président du tribunal de grande instance de Bastia, a participé à l'assemblée générale des magistrats de la ville, mardi 10 septembre. Ils ont décidé une grève des affaires nouvelles jusqu'au lundi 16, après la destruction par explosif, mardi matin, du véhicule personnel du doyen des juges, Rose-May Spazzola. Certains observateurs établissent un lien entre cet attentat et une « *erreur technique* » commise l'avant-veille par le juge dans l'affaire impliquant un jeune nationaliste, Stéphane Pierantoni, arrêté le 4 septembre.

Une erreur de forme du magistrat, au moment du renouvellement de la garde à vue du jeune homme, avait permis aux avocats d'obtenir sa mise en liberté. Quelques heures plus tard, Stéphane Pierantoni était de nouveau interpellé. Il pourrait être mêlé à l'attentat perpétré le 1er juillet à Bastia. Cet attentat était dirigé contre des responsables d'A Cuncolta, vitrine légale du FLNC-canal historique. La mouvance du MPA et de son bras armé, le FLNC-canal habituel, est soupçonnée d'être à l'origine de cet attentat. Le juge Spazzola pourrait avoir été la cible de représailles décidées par les « historiques », mécontents de la libération du suspect. A Cuncolta pourrait aussi avoir été à l'origine du plasticage qui a visé lundi 9 septembre le garage abritant le siège social de l'association dirigée par Stéphane Pierantoni.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le FLNC-canal historique a publié un communiqué d'avertissement, adressé au gouvernement, et qui affirme : « *En choisissant de privilégier les tenants du statu quo et une poignée de renégats du nationalisme, l'Etat français mettait insidieusement en place les conditions propices à l'attentat du 1er juillet. Cet acte de type barbouzard perpétré par quelques marginaux du nationalisme n'a pu en effet s'accomplir qu'avec la complicité des services de l'Etat. Des preuves existent, en outre, de ce que la police n'ignorait rien de* [leurs] *intentions criminelles.* »

Le FLNC-canal historique accentue ainsi sa pression sur le gouvernement, alors que la trêve qu'il a officiellement décrétée au mois de janvier et partiellement rompue ces dernières semaines touchera à sa fin au mois d'octobre. Le premier ministre est rendu par lui responsable du « *pourrissement volontaire de la situation* » et de la « *rafle d'Ajaccio* », qui avait abouti à une dizaine d'arrestations fin août. Les clandestins tentent ainsi de reprendre l'initiative, au moment précis où le premier ministre recevait, mercredi 11, les parlementaires insulaires.

Michel Codaccioni

L'assassinat de Yann Piat serait lié à une affaire de commissions occultes

L'ASSASSINAT de Yann Piat, le 25 février 1994, et le suicide des frères Saincené, le 12 mai de la même année, étaient-ils liés à une affaire de commissions occultes ? C'est ce que laisse entendre *Le Canard enchaîné* dans son édition du 11 septembre, évoquant le rapport d'un expert informaticien remis « *à un haut magistrat de la cour d'appel d'Aix-en-Provence* » et également détenu par « *des officiers de la Direction du renseignement militaire (DRM)* ».

Selon ce document, dont l'hebdomadaire ne précise pas la date et ne donne aucune citation, les frères Saincené, découverts morts dans le garage d'une villa à Tourtour (Var), apparemment asphyxiés par les gaz d'échappement de leur propre voiture, avaient obtenu de la députée (UDF) du Var assassinée la copie d'un « *dossier compromettant* », dont l'ordinateur, après examen de l'expert, puis des militaires de la DRM, aurait conservé la trace : « *Un vrai répertoire des commissions empochées par son parti* [le Parti républicain] *sur la vente à bas prix de terrains militaires à des sociétés contrôlées par des Italiens catalogués comme mafieux par la police romaine* », écrit *Le Canard enchaîné*.

Selon le même article, le document – soustrait par Yann Piat à une personnalité politique de l'actuelle majorité – comprenait aussi « *les noms des bénéficiaires desdites commissions et la destination finale d'une partie des bakchichs, à savoir des comptes bancaires ouverts en Israël* ».

C'est pour avoir détenu ces informations que Yann Piat aurait été tuée, laisse entendre l'hebdomadaire satirique, après qu'elle eut été menacée par deux membres de la majorité.

UNE DEUXIÈME ÉQUIPE

Outre la bande de tueurs actuellement incarcérés et soupçonnés du meurtre, le *Canard enchaîné* indique qu'une deuxième équipe « *a participé à l'opération* », sans préciser où ni comment. Selon l'article, « *le document extrait des disquettes des frères Saincené comporte encore le nom d'un des assassins présumés de Yann Piat qui court toujours* ». Les deux frères auraient d'ailleurs eux aussi été éliminés parce qu'ils détenaient les informations de Yann Piat sur l'affaire des terrains. La justice avait officiellement conclu au suicide des deux hommes, et rendu un non-lieu.

Le 1er août, le juge d'instruction toulonnais Thierry Rolland, chargé de l'enquête sur l'assassinat de Yann Piat, avait effectué une perquisition dans les locaux du *Canard enchaîné*, puis au domicile de l'un de ses journalistes, à la suite de la publication d'un précédent article alimenté, semble-t-il, aux mêmes sources.

Des malades maltraités dans un hôpital de Créteil

UN RAPPORT de l'Inspection générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) datant de juillet, mais dont certains éléments ont été communiqués mardi 10 septembre, fait état des « *maltraitances* » subies par des malades hospitalisés dans le service de neurologie de l'hôpital Albert-Chenevier de Créteil (Val-de-Marne). Du bain forcé au tutoiement systématique en passant par des soins d'hygiène et de toilette insuffisants, le rapport de 147 pages, remis à la direction de l'AP-HP le 10 juillet, pointe « *une dérive de comportements dans la prise en charge des malades de l'unité long séjour* » qui reçoit des patients atteints de maladies neurologiques lourdes.

Dès le mois de mars, quatre membres du personnel ont été déplacés à titre conservatoire et sont sous la menace de sanctions disciplinaires. Fin juin, Michel Barrau, procureur de la République de Créteil, a ordonné l'ouverture d'une enquête préliminaire après le témoignage d'un membre du personnel soignant dénonçant des voies de fait et des mauvais traitements, remontant pour quelques-uns à dix ans. L'enquête est toujours en cours afin de déterminer si ces faits, dont certains sont sans doute prescrits, tombent sous le coup de la loi.

Les faits remontent au début de l'année lorsqu'un infirmier donne un bain forcé à un malade habillé. Aucune plainte n'est déposée, mais, dès le mois de mars, la direction de l'hôpital décide de diligenter une enquête interne. Spontanément, plusieurs témoignages arrivent sur le bureau de Didier Cazejust, directeur de l'établissement. Pour mettre fin à la campagne de rumeurs et de suspicions qui se développe au sein du personnel, une enquête est demandée à l'inspection générale de l'Assistance publique. Les procédures disciplinaires viennent d'être engagées, déclenchant une réaction du syndicat CGT de l'entreprise qui, depuis lundi 9 septembre, occupe le bureau du directeur de l'hôpital. Selon Claude Le Moguen, délégué syndical CGT, cinq cadres infirmiers du service auraient été invités, le 14 août, à quitter le service « *volontairement* ». « *Si des faits de maltraitance sont avérés nous sommes pour les sanctions disciplinaires* », explique Claude Le Moguen. Pour sa part, Alain Grenon, directeur de l'IG précise que « *les quatre personnes concernées par les procédures disciplinaires auront accès au rapport pour préparer leur défense.* »

Acacio Pereira

La gérante d'entreprise retranchée dans son usine a été interpellée

LA FEMME de soixante-deux ans qui s'était retranchée lundi 9 septembre dans son usine à Berd'Huis, à l'est d'Alençon (Orne), avec une arme et de l'essence pour obtenir un délai à la liquidation judiciaire de son entreprise, a été maîtrisée mardi soir par les gendarmes. Marie-Thérèse Karaguitcheff, gérante de la société Lounka qui fabrique des flacons en plastique, a été hospitalisée dans un établissement spécialisé d'Alençon, un médecin ayant jugé que son état de santé mentale nécessitait des soins. Une dizaine de gendarmes avaient pénétré en force mardi peu après 21 heures dans les locaux où se trouvait Mme Karaguitcheff. L'opération n'a duré que quelques secondes.

■ **ALLEMAGNE : six anciens généraux** qui commandaient les garde-frontières de l'ex-RDA ont été condamnés, mardi 10 septembre, à Berlin, à des peines allant jusqu'à six ans et demi de prison, pour 19 meurtres ou tentatives de meurtre de fugitifs est-allemands. – *(AFP)*

■ **ESPAGNE : une quarantaine d'hommes encagoulés** ont lancé, mardi 10 septembre, des cocktails molotov sur la « *maison du peuple* » socialiste, un fourgon de police et un autobus, à Renteria, près de Saint-Sébastien, au Pays basque. – *(AFP)*

■ **MODE DE SCRUTIN : Michel Bouvard, député RPR de Savoie** (Chambéry-Maurienne), a fait connaître au premier ministre son « *étonnement* » après l'ouverture du débat sur la réforme du mode de scrutin. « *A l'évidence, ce n'est pas une priorité pour le plus grand nombre de nos concitoyens* », estime M. Bouvard.

BOURSE

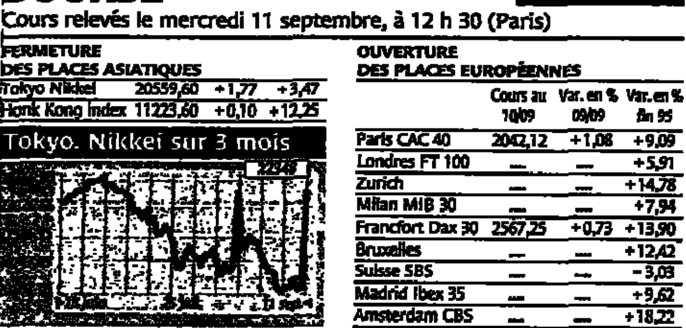
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 36 15 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 11 septembre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20559,60	+1,77	+3,47
Honk Kong index	11223,60	+0,10	+12,25

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 10/09	Var. en % 09/09	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2042,12	+1,08	+9,09
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+14,78
Milan MIB 30	—	—	+7,94
Francfort Dax 30	2567,25	+0,73	+13,90
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−3,03
Madrid Ibex 35	—	—	+9,62
Amsterdam CBS	—	—	+18,22

Tirage du *Monde* daté mercredi 11 septembre 1996 : 500 716 exemplaires. 1-

